Union Européenne
Délégation au Congo

REPUBLIQUE DU CONGO
Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan,
du Portefeuille Public et de l'Intégration
Direction Générale du Partenariat au Développement

Analyse comparative des dynamiques territoriales au Congo

RAPPORT FINAL

Septembre 2014

CYE CONSULT agrer

Le présent rapport a été préparé par CYE Consult, CHEF DE FILE DU GROUPEMENT CYE - AGRER, sous l'égide DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMISSION EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE DU CONGO (Ref. CONVENTION N° CG/FED/2009/021- 389) et en réponse aux Termes de référence inclus dans la lettre de contrat 2012/297-692 en date du 07 août 2012.

LE CONTENU DE LA PRESENTE PUBLICATION RELEVE DE LA SEULE RESPONSABILITE DU CONTRACTANT ET NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME REFLETANT L'AVIS DE L'UNION EUROPEENNE.

SOMMAIRE

1. PREAMBULE 1

2. RAPPEL DE L'OBJECTIF GENERAL 1

3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE REALISATION DE L'ETUDE 1

4. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE 3

4.1 ORGANISATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE 3
4.1.1 L'organisation territoriale 3
4.1.2 Les Grands espaces naturels 9
4.1.3 Démographie 11
4.1.4 Analyse comparée 12
4.2 CONDITIONS DE VIE DES MENAGES : LE CADRE DE VIE 19
4.2.1 Habitat 19
4.2.2 Type d'approvisionnement en eau de boisson et accès à l'eau potable 19
4.2.3 Installations sanitaires 19
4.2.4 Evacuation des déchets ménagers 19
4.2.5 Evacuation des eaux usées 19
4.3 MODE D'ECLAIRAGE 20
4.3.1 Combustible employé pour la cuisson des aliments 20
4.3.2 Analyse comparée des conditions de vie des ménages dans les départements 20
4.4 SANTE ET EDUCATION : LES SERVICES DE BASE 23
4.4.1 Santé 23
4.4.1.1 Les structures sanitaires 23
4.4.1.2 Le personnel médical 23
4.4.1.3 L'accès aux services de santé 24
4.4.1.4 La morbidité 24
4.4.1.5 La mortalité infantile 24
4.4.1.6 Analyse comparée des départements pour la santé 24
4.4.2 L'éducation 27
4.4.2.1 Le Primaire 27
4.4.2.2 Le secondaire : collèges et lycées 27
4.4.2.3 L'alphabétisation 28
4.4.2.4 Analyse comparée des départements pour l'éducation 28
4.5 INFRASTRUCTURES 31
4.5.1 Infrastructures routières, ferroviaires et fluviales : la desserte et les communications 31
4.5.2 Analyse comparée des départements pour la desserte et l'enclavement des territoires 31
4.5.3 Distribution de l'énergie électrique 32
4.5.4 Superstructures de commercialisation et de conservation-stockage 33
4.5.5 Télécommunication et NTIC Réseau de téléphonie mobile et internet 34
4.6 ACTIVITES ECONOMIQUES 35
4.6.1 Répartition des activités par secteur 35
4.6.2 Activités dans les départements et districts 37
4.6.2.1 Le secteur agricole 37
4.6.2.2 Exploitation forestière 41
4.6.2.3 Industries extractives 43
4.6.2.4 Commerce – Artisanat – Services 45
4.6.2.5 Présence des Services de base déconcentrés 45
4.6.3 Analyse de l'activité des départements 46
4.7 LA PAUVRETE 51
4.7.1 Revenu monétaire et estimation du niveau de pauvreté des ménages ruraux 51
4.7.2 Malnutrition infantile chronique 51
4.7.3 Analyse comparée des départements 52

5. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES TERRITOIRES : LES TERRITOIRES DEFAVORISES 55

5.1 LES TROIS DEPARTEMENTS LES PLUS DEFAVORISES 55
5.2 LES DEPARTEMENTS EN SITUATION INTERMEDIAIRE 55
5.3 LES DEPARTEMENTS BENEFICIANT DE LA MEILLEURE SITUATION 55
5.4 LES DISTRICTS LES PLUS DEFAVORISES 56

6. LES POTENTIELS 57

6.1 LES POTENTIELS NATURELS 57
6.1.1 Potentiels agricoles 57
6.1.1.1 Quelles ressources spatiales et réserves foncières ? 57
6.1.1.2 Un important tissu associatif mobilisable ? 58
6.1.1.3 Quels potentiels pour les productions végétales ? 58
6.1.1.4 Potentiels pour les productions animales 59
6.1.2 Potentiels forestier 59

6.1.3 Potentiels du sous-sol *59*
6.1.3.1 Les permis de recherche 59
6.1.3.2 L'artisanat minier 61
6.1.4 Potentiels des aires protégées – Paysages - Culture - *61*
6.1.5 Synthèse des potentiels naturels *61*
6.2 LES POTENTIELS GEOGRAPHIQUES : LES POTENTIELS DE PROXIMITE 62
6.2.1 Potentiels liés aux voies de communication *62*
6.2.2 Potentiels liés à l'attractivité des villes et à leur aire d'influence *62*
6.2.3 Les potentiels liés à la proximité avec des ressources *62*
6.3 LES POTENTIELS DES GRANDS TRAVAUX 63
6.3.1 Les Chantiers routiers *63*
6.3.1.1 Les chantiers de désenclavement des bassins de production et de vie 63
6.3.1.2 Les travaux routiers d'unification du territoire et d'intégration régionale 63
6.3.2 Les autres projets d'infrastructures de transports et de télécommunications *64*
6.3.3 Les Grands chantiers d'infrastructures de production et transport et de fourniture d'électricité et de l'eau *64*
6.3.4 Les projets d'infrastructures socio culturelles et de développement sportif *64*
6.3.5 Les projets d'infrastructures administratives *64*
6.3.6 La prise en compte des grands travaux dans les potentiels *64*
6.4 SYNTHESE DES POTENTIELS 65

7. DYNAMIQUES LOCALES 67

7.1 LES INDICATEURS 67
7.2 LES ASSOCIATIONS ET ONG 68
7.2.1 Les Associations professionnelles et ONG *68*
7.2.2 Les Groupements Coopératifs *69*
7.2.3 Les Conseils Départementaux *70*

8. LES POTENTIELS ET LES DYNAMIQUES LOCALES : SYNTHESE 71

9. SYNTHESE GENERALE 71

Annexes

Annexe 1 : Histogrammes des superficies et densité de population des dix départements ruraux, par district

Annexe 2 : Histogramme du secteur de la santé

Annexe 3 : Histogrammes du secteur de l'éducation

Annexe 4 : Histogrammes de la desserte des départements par district

Annexe 5: Histogrammes des structures de commercialisation et stockage-conservation par districts

Annexe 6 : Histogrammes de l'emprise agricole par district

Annexe 7 : Histogrammes de l'emprise agricole par habitant (par district)

Annexe 8 : Histogrammes de l'activité artisanat-commerces-services dans les districts.

Annexe 9 : Liste des indicateurs de la situation actuelle des territoires

Annexe 10 : Histogrammes des potentiels miniers par district

1. PREAMBULE

La présente étude a été réalisée par une équipe de trois experts –deux experts internationaux et un expert national- dans un délai particulièrement restreint compte tenu :

- de la nature, de la complexité et du volume des travaux à réaliser –création d'un outil d'aide à la décision,
- et de la difficulté rencontrée à collecter des données et indicateurs utilisables jusqu'au niveau territorial souhaité pour identifier les territoires susceptibles de faire l'objet de l'attention conjointe des services de l'Ordonnateur National du FED au Congo et de l'Union Européenne.

L'équipe, dans sa phase de collecte des indicateurs et données, s'est trouvée confrontée à des situations contraignantes : données sujettes à imprécisions ou trop peu fiables pour être valablement valorisées, insuffisantes ou inexistantes par rapport à certains sujets à traiter, indicateurs existants ne répondant pas toujours aux besoins de l'étude.

Ceci a contraint l'équipe à entreprendre elle-même, dans les délais impartis, des enquêtes complémentaires pour enrichir les données existantes et créer des indicateurs adaptés répondant aux préoccupations des décideurs.

La période consacrée aux travaux de collecte et d'exploitation des données au Congo s'est étendue du 9 avril au 23 juillet 2014. Une phase d'enquêtes complémentaires pendant la phase de rédaction de l'étude a été nécessaire.

La phase essentielle de rédaction de l'étude s'est déroulée pendant le mois d'août, alimentée au fur et à mesure par les données des enquêtes complémentaires.

L'équipe remercie la disponibilité et l'appui des services de l'Ordonnateur National du FED et de la Délégation de l'Union Européenne au Congo pour leurs conseils et suggestions tout au long des travaux, ainsi que pour la confiance qu'ils lui ont témoignée. Sans cela, l'objectif de cette mission n'aurait pu être atteint.

2. RAPPEL DE L'OBJECTIF GENERAL

L'objectif général assigné à ces travaux tient en deux phrases-clés des termes de référence :

"Aider l'UE et l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement du Congo dans leur décision relative aux **choix des départements (et/ou collectivités locales[1])** dans lesquels les **interventions du second domaine** du 11ème FED prendront place (et où pourront aussi converger certaines interventions du domaine numéro un)".

"Permettre à ces deux décideurs de disposer des éléments d'information et d'outils pour orienter et fonder leur décision."

L'équipe chargée de cette étude a conçu l'ensemble de son action en s'attachant à respecter tout au long de sa mission les termes de ces deux points-clés.

3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE DE REALISATION DE L'ETUDE

Pour répondre à cet objectif général, l'étude a été réalisée en six étapes, en étroite concertation avec les services de l'ON et de la DUE au Congo :

- **Définition des besoins en indicateurs** : Pour établir une image actuelle des territoires congolais, de leurs potentiels et des dynamiques, les besoins en indicateurs couvrant les domaines de l'étude ont été déterminés. Une liste de 85 indicateurs ventilés selon neuf grands thèmes a été initialement établie pour caractériser les territoires : organisation des territoires et spécificités démographiques et géographiques, cadre de vie de la population, santé et éducation, infrastructures, activités économiques, pauvreté, potentiels et enfin dynamiques locales.
- **Collecte des données et indicateurs existants** : cette étape s'est déroulée au niveau central et a consisté à obtenir auprès des ministères et institutions les données chiffrées nécessaires à l'étude : Institut National de la Statistique, Ministères de l'Education, de la Santé, des Mines et de la Géologie, de l'Economie Forestière[2]…
- **Collecte de SIG et bases de données** : Un grand nombre de données spatiales a pu être généré et des indicateurs ont pu être élaborés et calculés grâce à l'utilisation d'un Système d'Information Géographique. Le Système d'information ou SIG a permis la création d'une base de données numériques qui a intégré toutes les composantes spatiales de l'étude et a permis non seulement de traiter l'information dans sa composante spatiale, mais également de générer les résultats des ces traitements et analyses sous forme de fichiers numériques, de graphiques ou encore de documents cartographiques. L'exploitation du SIG a permis non seulement de générer des données (digitalisation des limites administratives, voies de communication, etc.), mais également de calculer des surfaces (surface des aires protégées, des districts, des emprises agricoles, etc.), des ratios (longueur des voies de communication par district, pourcentage de zone forestière par district ou département, etc.), ou des indices de proximité et d'enclavement des villages par rapport aux centres urbains. Dans un contexte ou peu de données existaient sous forme numérique, l'apport du SIG a constitué un atout important dans cette étude. L'exploitation du SIG de l'Atlas forestier du Congo et diverses bases de données (SIG étude du secteur agricole, Hydrographie, Végétation) ont permis d'exploiter des thèmes décisifs pour l'étude : emprise agricole, réseau routier et de pistes, localisation des villages…
- **Collecte de données dans les départements** : Les données et indicateurs existants étaient disponibles au niveau départemental, mais pas, sauf exception, au niveau des districts. De surcroit certains faisaient défaut pour couvrir l'ensemble des domaines de l'étude. En conséquence, il a été nécessaire de recourir à des personnes-ressources pour compléter les informations disponibles. Des questionnaires portant sur l'hydraulique, l'énergie, les routes, la production agricole, l'exploitation forestière, les ressources du sous-sol, les activités artisanales, commerciales et de service, les transports et les OSC leur ont été transmis. Vues les difficultés rencontrées pour obtenir les informations quantitatives, un questionnaire qualitatif complémentaire a été élaboré (Q3D = "Questionnaire 3 districts"). Il comporte 19 questions couvrant les domaines du cadre de vie, de l'accès aux structures de santé et d'éducation, de la pauvreté, de la production agricole et de l'enclavement. Ce questionnaire, administré lors d'entretiens avec les directions départementales compétentes, visait à faire désigner les trois districts du département les plus défavorisés ainsi que ceux présentant les meilleurs potentiels. Les réponses qualitatives apportées ont été intégrées dans les analyses et ont permis de compléter les données chiffrées, ou d'y suppléer lorsqu'elles n'étaient pas disponibles.
- **Traitement des données et indicateurs** : L'analyse territoriale au niveau du district a requis leur délimitation et leur superficie. Ceci a été effectué par la numérisation de la carte administrative du Congo. Cette réalisation a permis au niveau du district (i) la production de nombreux indicateurs nouveaux, tels que densité de population, densité de localités, densité de la desserte et des infrastructures… ; (ii) le calcul de ratios (enclavement, emprise agricole, présence des services publics, activités économiques, potentiels, présence des OSC, actions des Conseils Départementaux…) ; (iii) l'élaboration d'une cartographie facile à lire, reflétant les indicateurs, incluant les données du Q3D, faisant ressortir les districts les plus et les moins défavorisés.

[1] Circonscriptions administratives dotées de la personnalité morale et juridique et de l'autonomie financière.
[2] NB : l'étude devait à l'origine s'appuyer uniquement sur la collecte et l'exploitation des données statistiques existantes.

- **Analyse et hiérarchisation** : L'analyse des données a conduit à un premier classement des territoires reflétant leur situation actuelle à partir des indicateurs concernant : l'organisation de l'espace territorial, fondement spatial de la compréhension des phénomènes, le cadre de vie, la santé et l'éducation, la pauvreté, les activités économiques, et les infrastructures.

  On les a également classés selon leur potentiel : potentiel naturel, géographique et la réalisation des Grands Travaux de l'Etat.

  On les a ensuite classés selon leurs dynamiques locales, celles produites par les Organisations de la Société Civile comme celles suscitées par les Conseils Départementaux.

  On a enfin procédé à leur classement global par combinaison de ces trois grandes rubriques : situation actuelle, potentiel et dynamiques locales.

L'étude doit ainsi permettre aux décideurs de se déterminer quant aux zones et à la nature des interventions qu'ils entendront mener dans le cadre de l'appui apporté par le 2ème volet du 11ème FED, celui de l'appui au développement local.

Cette démarche méthodologique a été élaborée sur place, au cours des premières semaines de l'intervention de l'équipe, concomitamment à la phase de collecte des données.

Il est très rapidement apparu que les contraintes au développement, sur la base de l'examen des indicateurs disponibles, s'avèrent aujourd'hui plus aigües dans les départements dits "ruraux" que dans les zones urbaines, que ce soit en termes de cadre de vie, de santé, d'éducation, de pauvreté extrême, d'infrastructures ou d'activités économiques. De surcroît, les deux métropoles se situant en général bien au-dessus de la moyenne nationale, leur intégration aurait déséquilibré les comparaisons et accentué les écarts avec les départements ruraux. Toutefois, de nombreuses données, celles notamment du RGPH 2007 et de l'ECOM 2011, intègrent dans leurs moyennes nationales les deux métropoles. Lorsque la possibilité se présentait, ces données ont été désagrégées pour établir des moyennes pour les dix départements ruraux. Cela n'a pas été toujours le cas.

Cette Analyse comparative des dynamiques territoriales au Congo se penche en conséquence essentiellement sur ces dix départements ruraux, qui représentent plus de 99 % du territoire congolais et 43 % de la population.

Carte numérisée des limites administratives du Congo

La carte ci-contre a été élaborée à partir de la digitalisation de la carte administrative du Congo[3] au 1/1.000.000 réalisée pour répondre aux besoins de cette étude.

Cette carte générale comprend, outre l'ensemble des informations toponymiques, routes et réseau hydrographique, les limites de départements et des districts dans la configuration "86 districts". En effet, les superficies des districts communiquées lors de la collecte des données se sont avérées être celles de l'ancien découpage administratif, soit avec 46 districts. Le calcul des ratios et indicateurs en eut été largement erroné si l'étude avait tenu compte de ce découpage.

Les travaux de digitalisation ont ainsi permis de procéder au calcul de la superficie de chaque district, donnée indispensable pour opérer les calculs nécessaires à l'élaboration d'indicateurs. La majeure partie des données disponibles et des indicateurs produits par les organismes nationaux et partenaires au développement se situait majoritairement à l'échelon départemental dans le meilleur des cas.

Son autre vocation est de servir de fond de carte pour illustrer par district à l'intérieur des départements les manifestations spatiales des indicateurs traités dans l'étude.

Cette digitalisation a également permis de procéder à l'ajustement de certaines données de superficies départementales (mentionnées dans l'étude comme "superficie SIG"), rejoignant en cela les résultats de plusieurs autres études ayant procédé à des calculs SIG de la superficie des départements[4] : les superficies des départements suivants ont ainsi été ajustées :

- Kouilou : 13.650 km^2, ajusté SIG : 14.094 Km^2.
- Niari : 25.941,7 Km^2, ajusté SIG à 28.090 Km^2.
- Lékoumou : 20.950 Km^2, ajusté SIG à 20.952 Km^2.
- Bouenza : 12.265,4 Km^2, ajusté SIG à 12.502 Km^2.
- Pool : 33.955,2 Km^2, ajusté SIG à 34.172 Km^2.
- Plateaux : 38.400 Km^2, ajusté SIG à 38.657 Km^2.
- Cuvette : 48.250 Km^2, ajusté SIG à 38.247 Km^2.
- Cuvette Ouest : 26.600 Km^2, ajusté SIG à 29.046 Km^2.
- Sangha : 55.800 Km^2, ajusté SIG à 57.789 Km^2.
- Likouala : 66.044 Km^2, ajusté SIG à 65.840 Km^2.

[3] Ministère de l'Aménagement du Territoire (OTRACI - Belgique, 2006).
[4] Notamment "Etude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation …" (BRL-C4 Eco Solutions 2014).

4. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

L'objet de ce premier volet de l'étude est de présenter une image de la situation actuelle des départements et des territoires du Congo. Il précède le volet "Potentiels des Territoires", celui des "Dynamiques locales" et enfin celui concernant l'analyse combinée de la situation actuelle, des potentiels et des dynamiques locales.

La présentation de la situation actuelle est fondée sur la lecture et l'analyse d'une série d'indicateurs regroupés autour de 6 critères développés ci-après :

- L'organisation de l'espace géographique : les territoires, les espaces naturels, la démographie ;
- Le cadre de vie : habitat, accès à l'eau potable, accès à des sanitaires sains, évacuation des déchets ménagers et des eaux usées, énergie pour l'éclairage et pour la cuisine ;
- La santé et l'éducation : infrastructures, personnels médical et éducatif, accès aux structures, … ;
- La pauvreté : revenu monétaire et niveau de pauvreté des ménages, malnutrition infantile ;
- Les activités économiques : secteur agricole, secteur forestier, secteur minier, commerce-artisanat-services, services publics et Administration ;
- Les infrastructures : desserte et communications, distribution de l'énergie, infrastructures de commercialisation et de conservation-stockage, télécommunications.

4.1 ORGANISATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE

4.1.1 L'organisation territoriale

L'organisation territoriale du Congo est articulée sur une distribution de l'espace en 12 départements, dont 2 –les métropoles de Brazzaville et Pointe-Noire- cumulent le statut de département et de Commune.

Outre Brazzaville et Pointe-Noire, quatre villes sont dotées du statut de Communes. Ce sont : Dolisie et Mossendjo, dans le Niari ; Nkayi, dans la Bouenza ; Ouesso, dans la Sangha.

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation du Congo, seuls les départements et les communes ont à ce jour le statut de collectivité locale.

Les 10 départements ruraux du pays sont eux-mêmes divisés en districts (86 au total). Leur nombre au sein des départements reflète globalement la densité de leurs localités. De surcroît, 51 localités ont été érigées en Communautés Urbaines (CU). Ce sont les chefs-lieux de district qui ont bénéficié majoritairement de ce statut (pour 47 d'entre eux), quatre autres localités ayant par ailleurs été promues.

Il a été dénombré[5] 7.606 localités au Congo. Ne disposant pas des fichiers numériques du RGPH 2007 permettant de connaître précisément leur répartition dans les départements et les districts, l'étude a retenu de s'appuyer sur le fichier des villages établi dans le cadre de la préparation du RGPH.

Ce sont ainsi 4.883 localités qui y sont enregistrées.

Le nombre des districts au regard de la superficie des départements est illustré dans l'histogramme 1. On observera, à l'examen de cet histogramme, que, proportionnellement à leur superficie, les deux plus vastes départements –la Sangha, 58.000 km^2, et la Likouala, 66.000 km^2- comportent un nombre de districts faible (respectivement 5 et 7). Ceci est à comparer à celui de la Bouenza qui en compte 10, plus petit département avec 12.500 km^2, ou du Kouilou, qui en compte 7 pour 14.000 km^2. Ce constat est à mettre au regard des caractéristiques démographiques des territoires d'une part et aux particularités géographiques du pays d'autre part.

De grandes disparités apparaissent également en termes de superficie des districts dans un même département : 2.306 km^2 pour Ngbala et 28.495 km^2 pour Mokeko dans la Sangha ; 569 km^2 pour Mfouati et 2.910 km^2 pour Loudima dans la Bouenza. On soulignera que la Bouenza est 2,5 fois plus petite que le seul district de Mokeko !

Et l'on constate enfin, bien entendu, que les districts les plus vastes se trouvent être ceux des départements eux-mêmes les plus étendus (Likouala, Sangha, Cuvette). La moyenne des superficies de district les plus faibles se trouve dans trois des plus petits départements (Bouenza, Kouilou, Niari). Les trois plus petits districts du pays sont celui de Mbandza Ndounga, dans le Pool (426 km^2), celui d'Ongoni dans les Plateaux (451 km^2) et celui de Mbinda dans le Niari (474 km^2).

Cette disparité territoriale pose notamment, pour les plus grands d'entre eux, la question de l'inégalité des populations qui les habitent face à l'accès aux services de base et à l'administration déconcentrée, du fait de leur faible densité, de la qualité des voies de communication, accentuée par la faiblesse des moyens de transports : le service de base public de base est spatialement éloigné des citoyens des plus vastes districts du pays et leur est difficilement accessible.

Le nombre et la densité des localités par département sont illustrés dans l'histogramme 2. On observe que les trois départements comptant le plus petit nombre de localités sont la Lékoumou, la Cuvette Ouest et la Likouala. Les départements du Pool, des Plateaux et de la Bouenza en comptent le plus grand nombre.

La plus haute densité de villages se trouve dans la Bouenza (660 localités ; 5,26/100 km^2). C'est le Pool qui en contient le plus grand nombre (1.149 à raison de 3,4/100 km^2). Les plus faibles densités d'installations humaines sont rencontrées dans les départements "forestiers" : Likouala, avec 226 villages et 0,34 localité/100 km^2 ; Sangha, avec 332 localités et 0,57 localité/100 km^2 et Cuvette Ouest, à raison de 218 localités et 0,75 localité/100 km^2.

La carte de la répartition spatiale des localités illustre avec précision les différents phénomènes présentés ci-dessus.

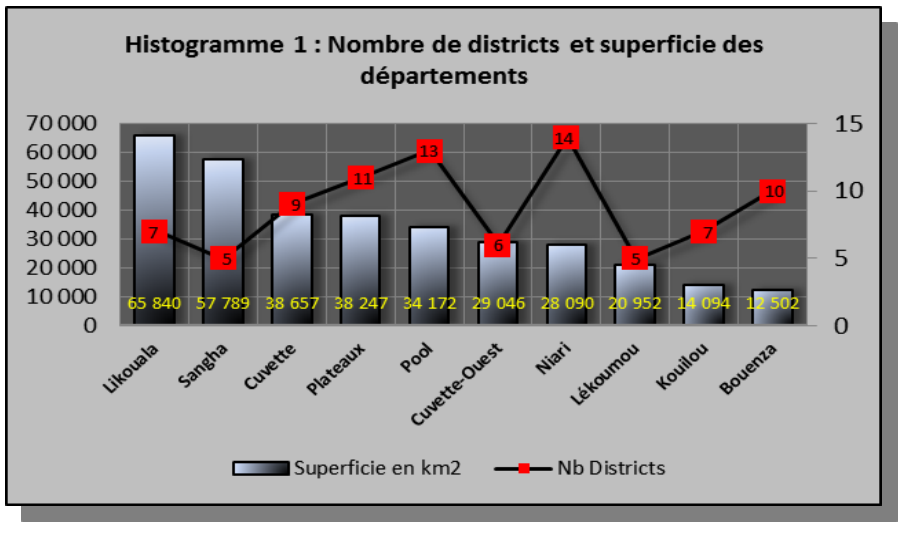

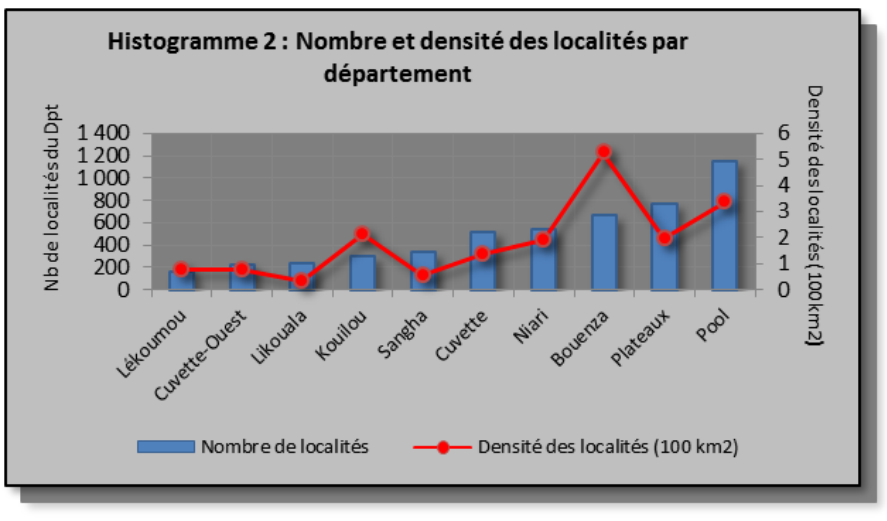

[5] RGPH 2007

CARTE DE LA REPARTITION SPATIALE DES LOCALITES

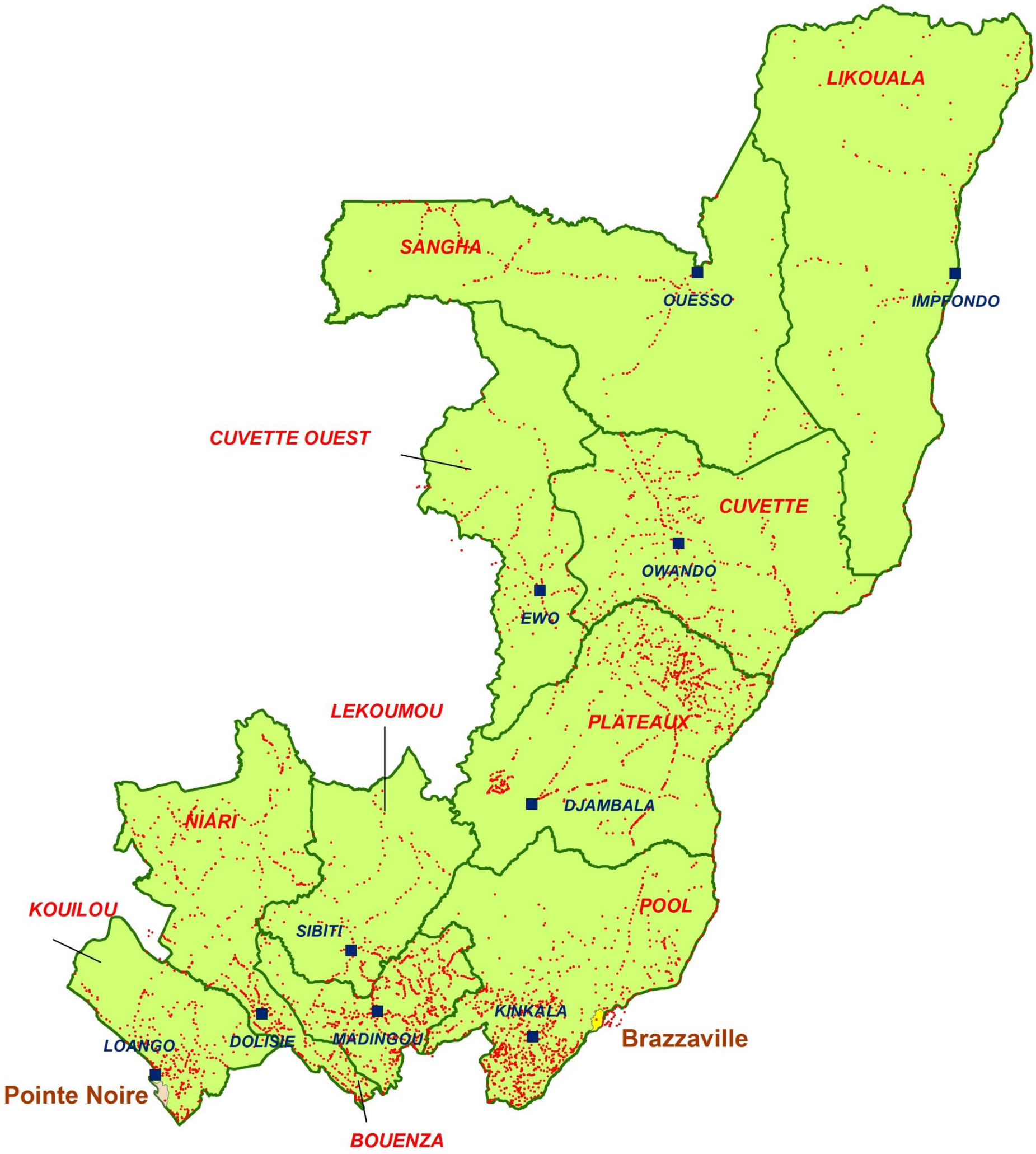

La trame des localités du Congo est fortement corrélée au réseau de voies de communications : routes, pistes, voies ferrées et cours d'eau constituent les axes linéaires d'implantation et de structuration des établissements humains. La superposition de la carte des infrastructures de desserte et de la répartition des localités est sur ce point très explicite. Des poches d'enclavement persistent toutefois et constituent des zones de contrainte au développement, social aussi bien qu'économique. Elles sont à mettre au compte d'un réseau de voies de communications praticables en toute saison insuffisantes ou trop dégradées pour être parcourues par des moyens de transport favorisant les échanges. Toutefois, la situation s'améliore progressivement département par département depuis quelques années. La manifestation de ces poches d'enclavement s'exprime aussi bien dans la zone inondable de la Cuvette et de la Likouala qu'à proximité des métropoles, le cas de Mayama étant à cet égard significatif de cette situation, et même de Goma Tsé-Tsé, plus proche encore de Brazzaville.

Le Congo est peu doté en villes de taille intermédiaire. La trame urbaine est ainsi marquée par la faiblesse du nombre et de la population des villes secondaires : ce sont seulement 23 villes de plus de 10.000 habitants, inégalement réparties dans l'espace territorial congolais, qui constituent la trame urbaine du pays[6]. Cette trame urbaine est déséquilibrée par l'influence économique, administrative et démographique de Brazzaville et de Pointe-Noire. A l'exception des deux plus importantes communes, Dolisie et N'Kayi (Brazzaville et Pointe-Noire exclues), leur poids démographique et leur attractivité très insuffisants ne parviennent pas à compenser l'influence des deux métropoles. Leur propre aire d'influence est bien trop modeste, voire quasi inexistante, pour attirer ou même simplement retenir les résidents des départements. On rappellera enfin que la moitié de ces villes de plus de 10.000 habitants est concentrée dans un petit tiers méridional du pays et qu'un tiers de ces villes est concentré dans deux départements, la Bouenza et le Niari.

Ce grand déséquilibre urbain pose la question de la dynamisation des villes secondaires et de leur faible attractivité. Ce déséquilibre pose aussi la question du rôle qu'elles devraient être appelées à jouer pour contrebalancer, même modestement dans un premier temps, la bipolarisation exercée par les deux métropoles. Elles pourraient ainsi contribuer à la redynamisation des campagnes congolaises et au développement socio-économique des départements ruraux.

Les dix cartes départementales suivantes présentent : les limites des districts, les localités dotées du statut de Communauté Urbaine, la localisation des villages, les voies de communication (voies carrossables et chemin de fer) et le réseau hydrographique.

Carte des territoires du Kouilou et du Niari

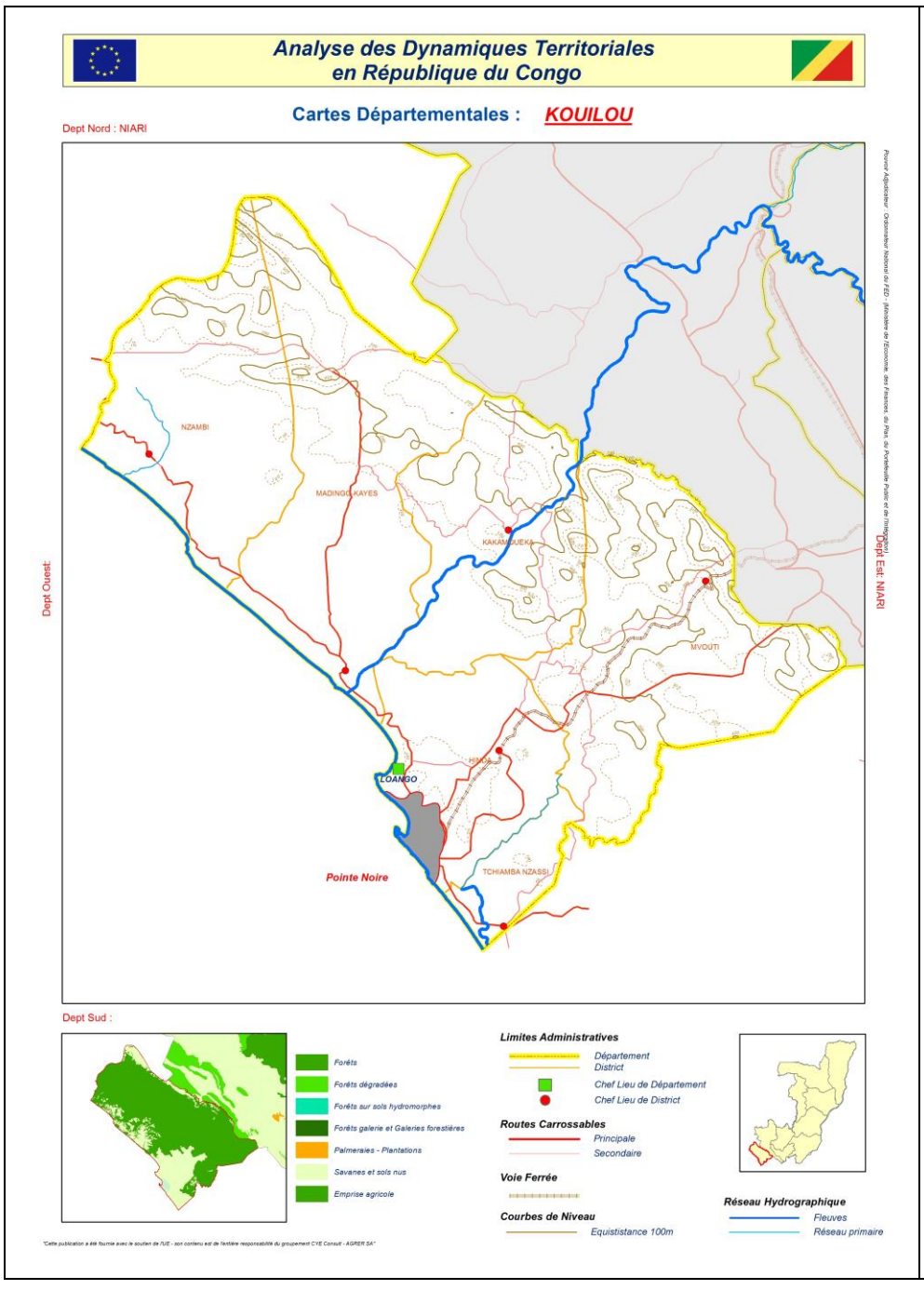

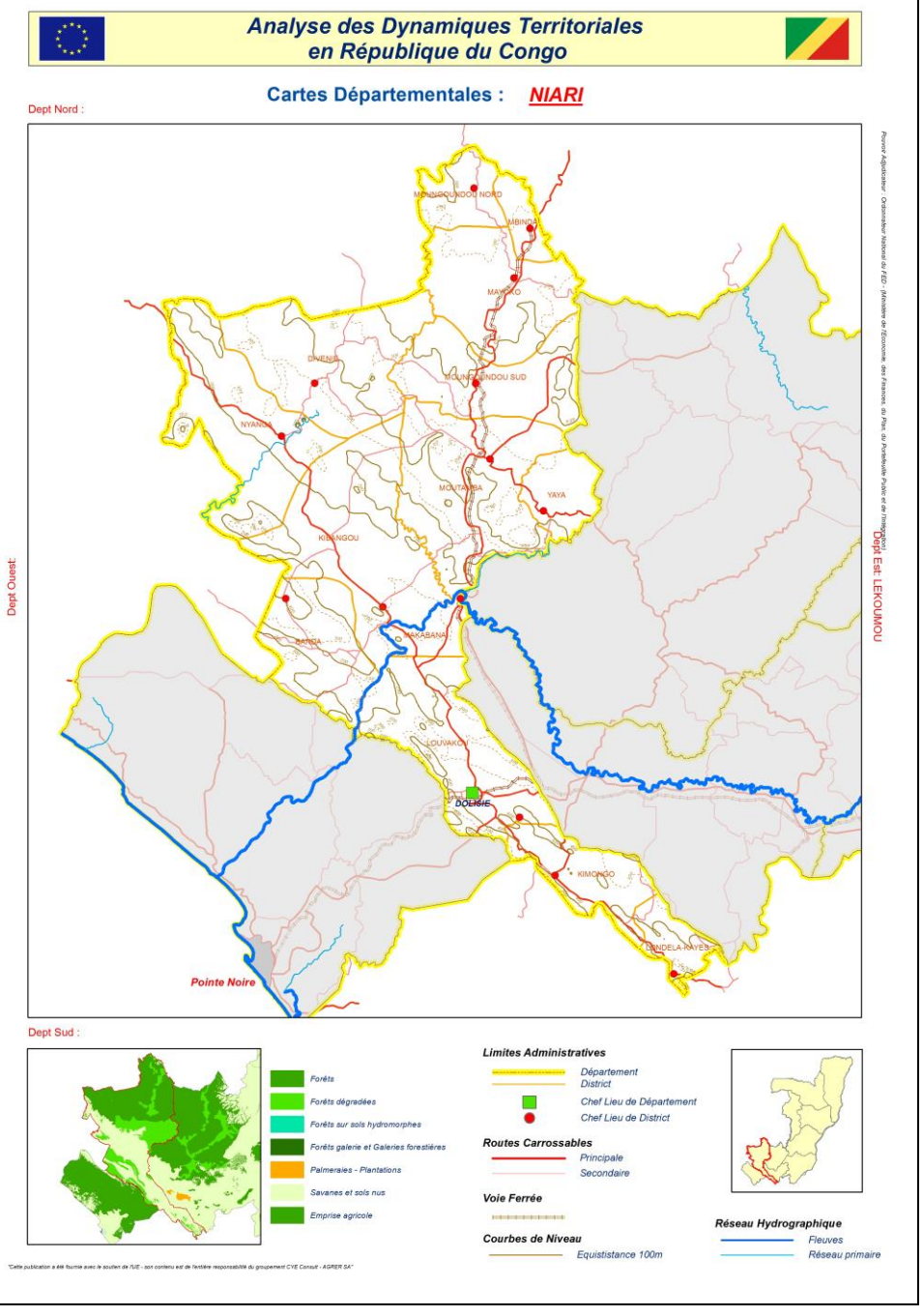

[6] RGPH 2007

Carte des territoires de la Lékoumou, de la Bouenza, du Pool et les Plateaux

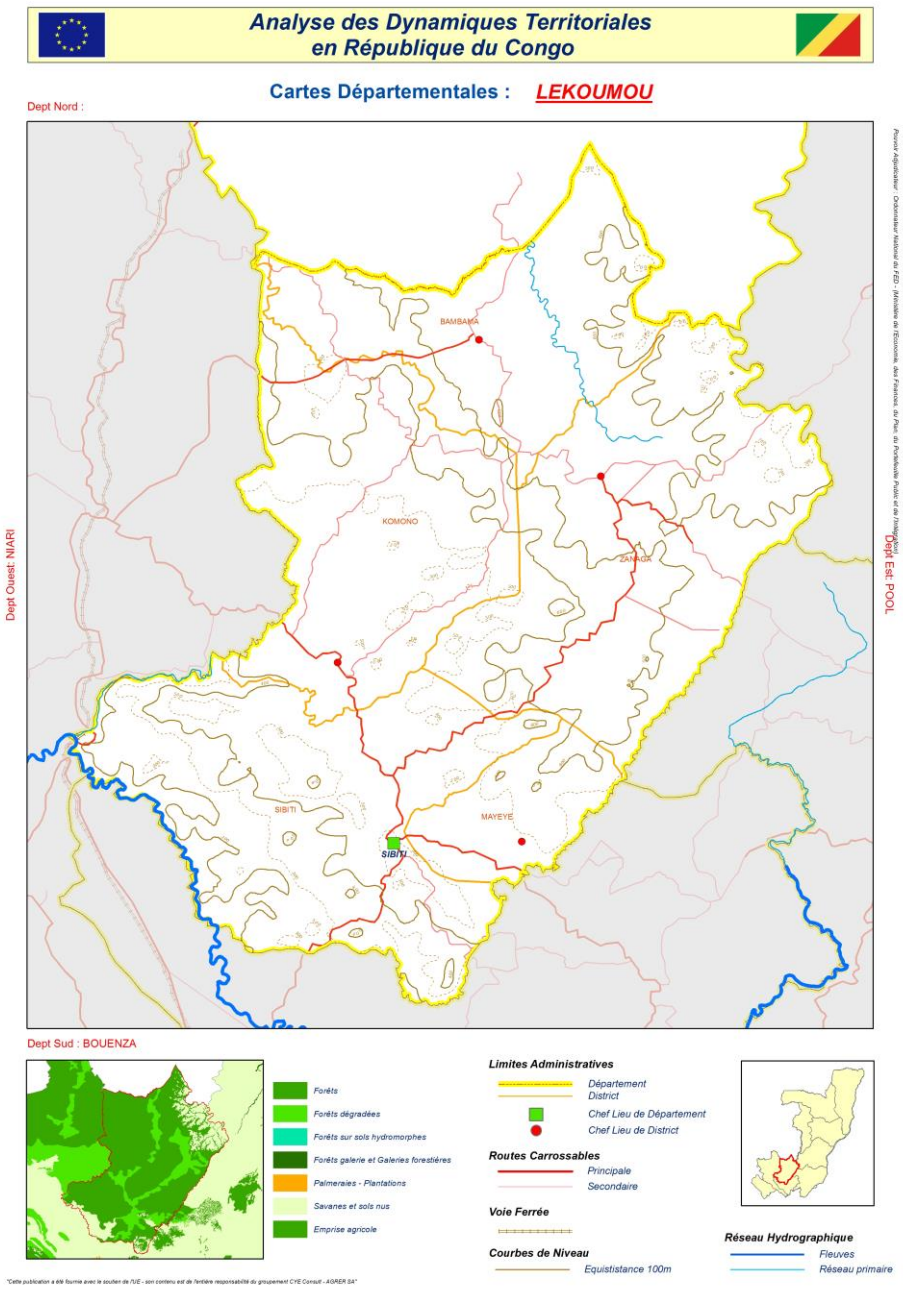

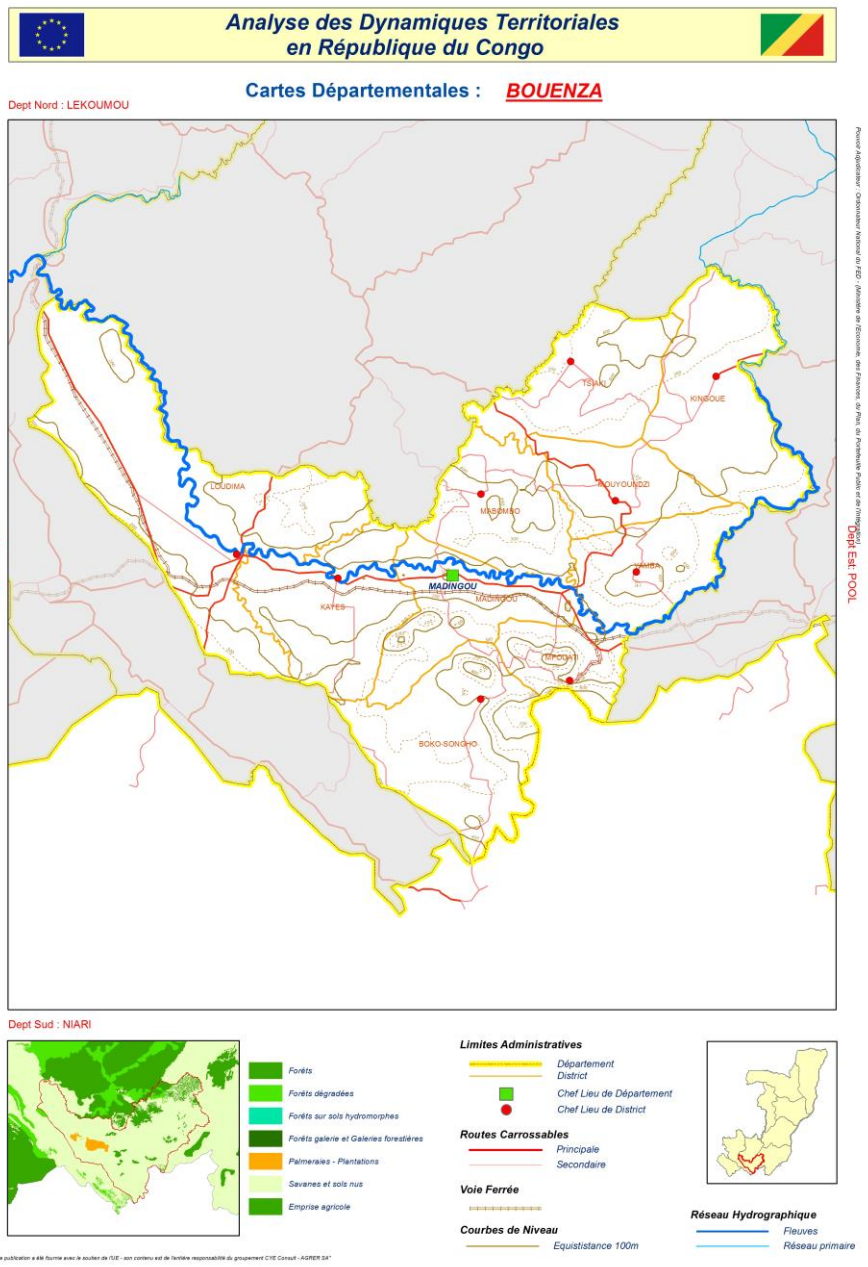

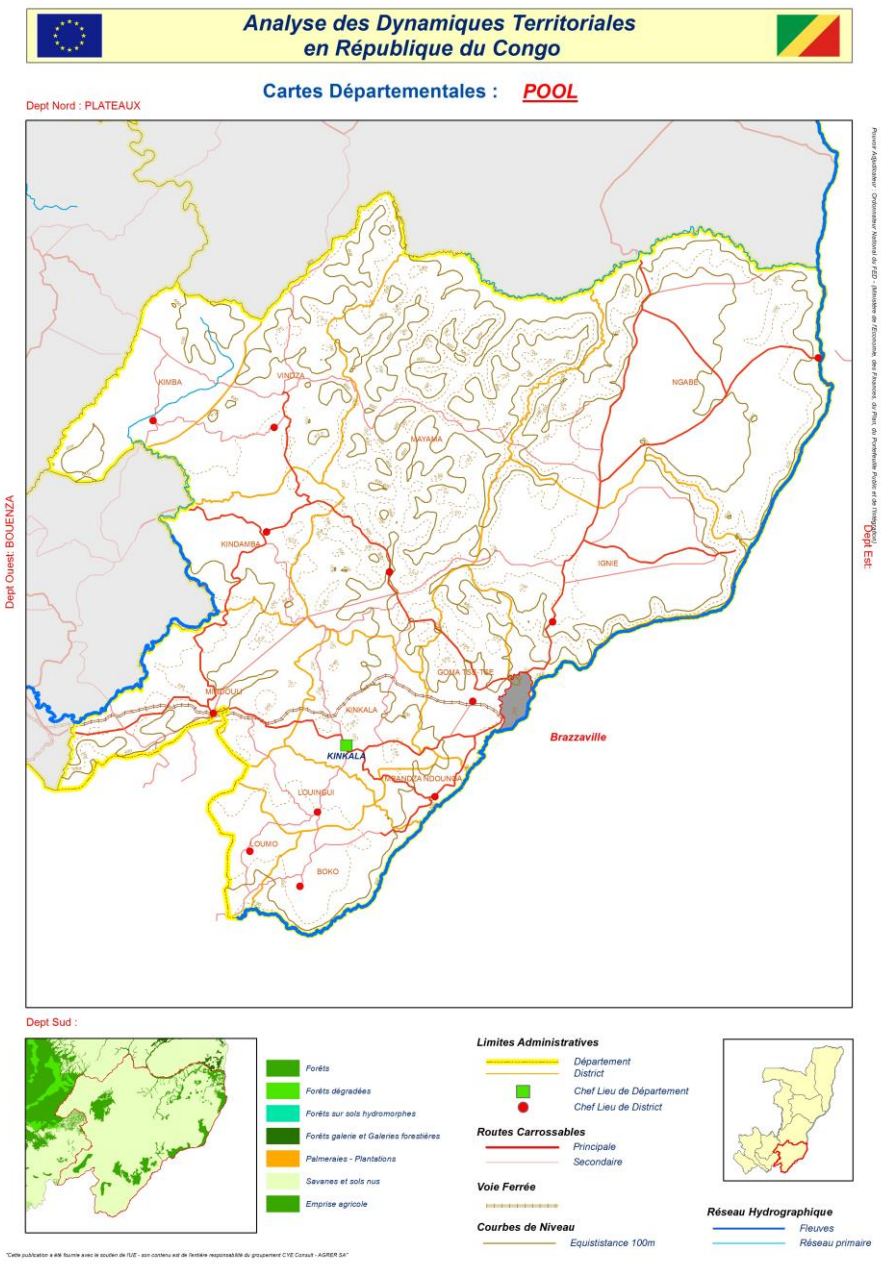

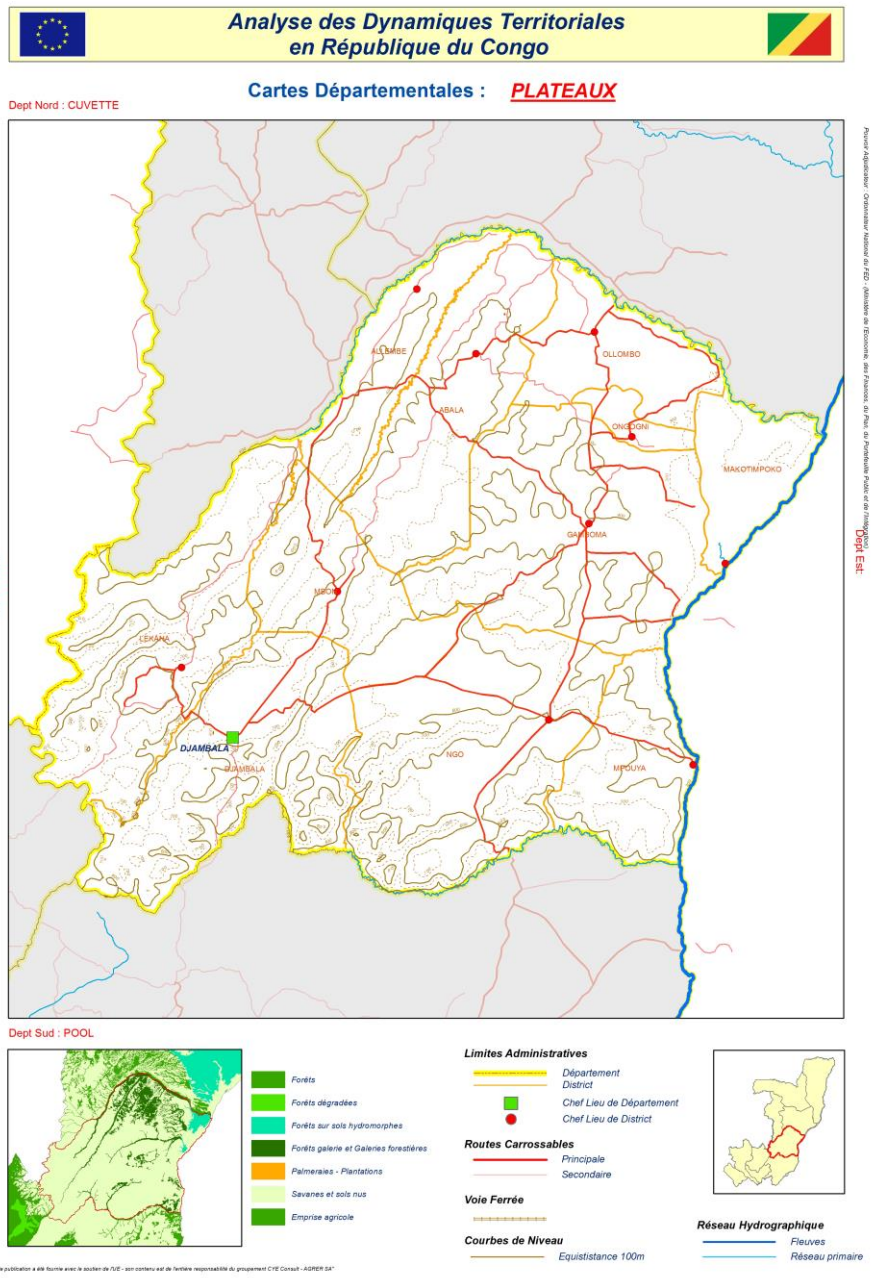

Carte des territoires du Pool, des Plateaux, de la Cuvette, de la Cuvette Ouest, de la Sangha et de la Lékoumou

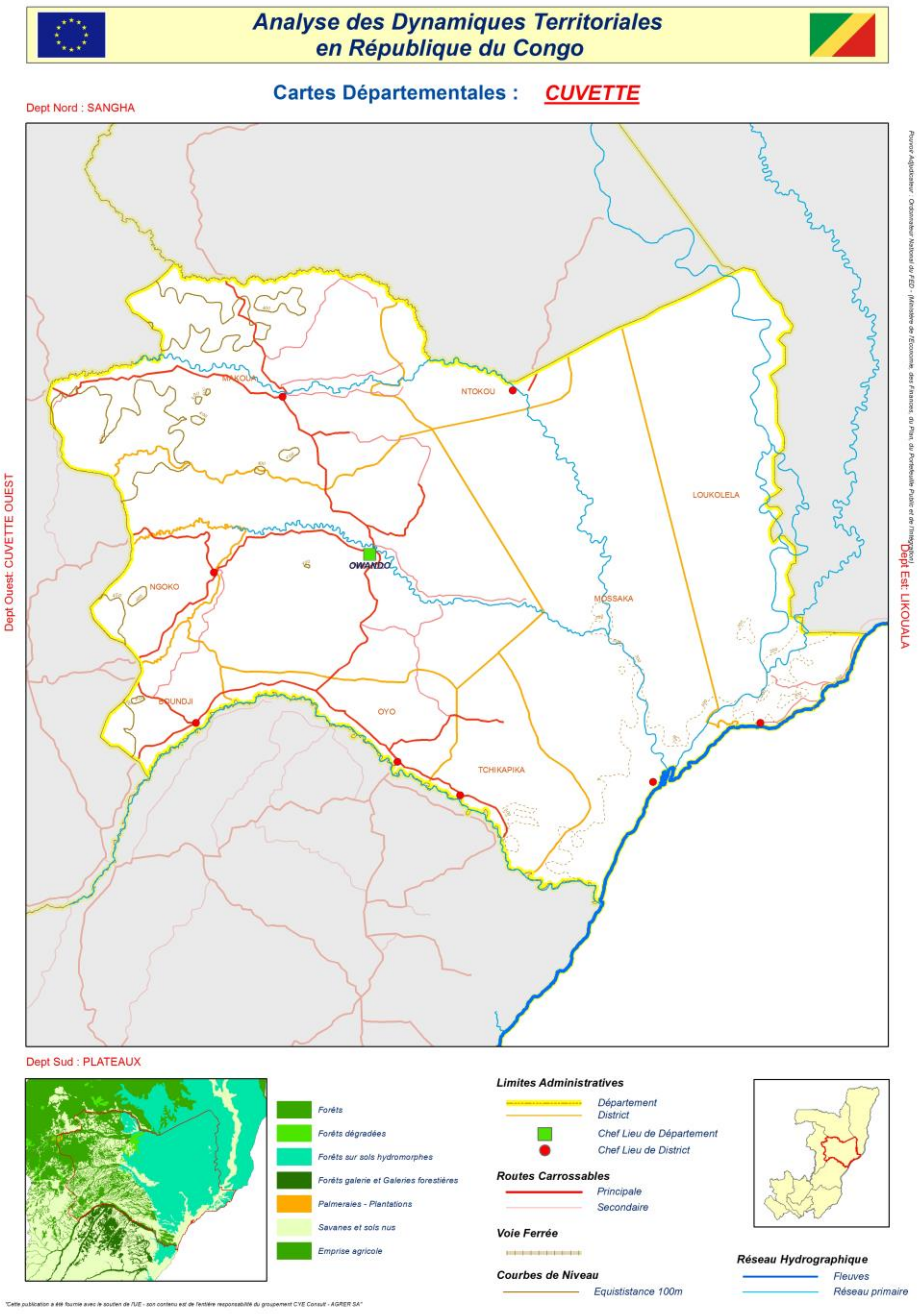

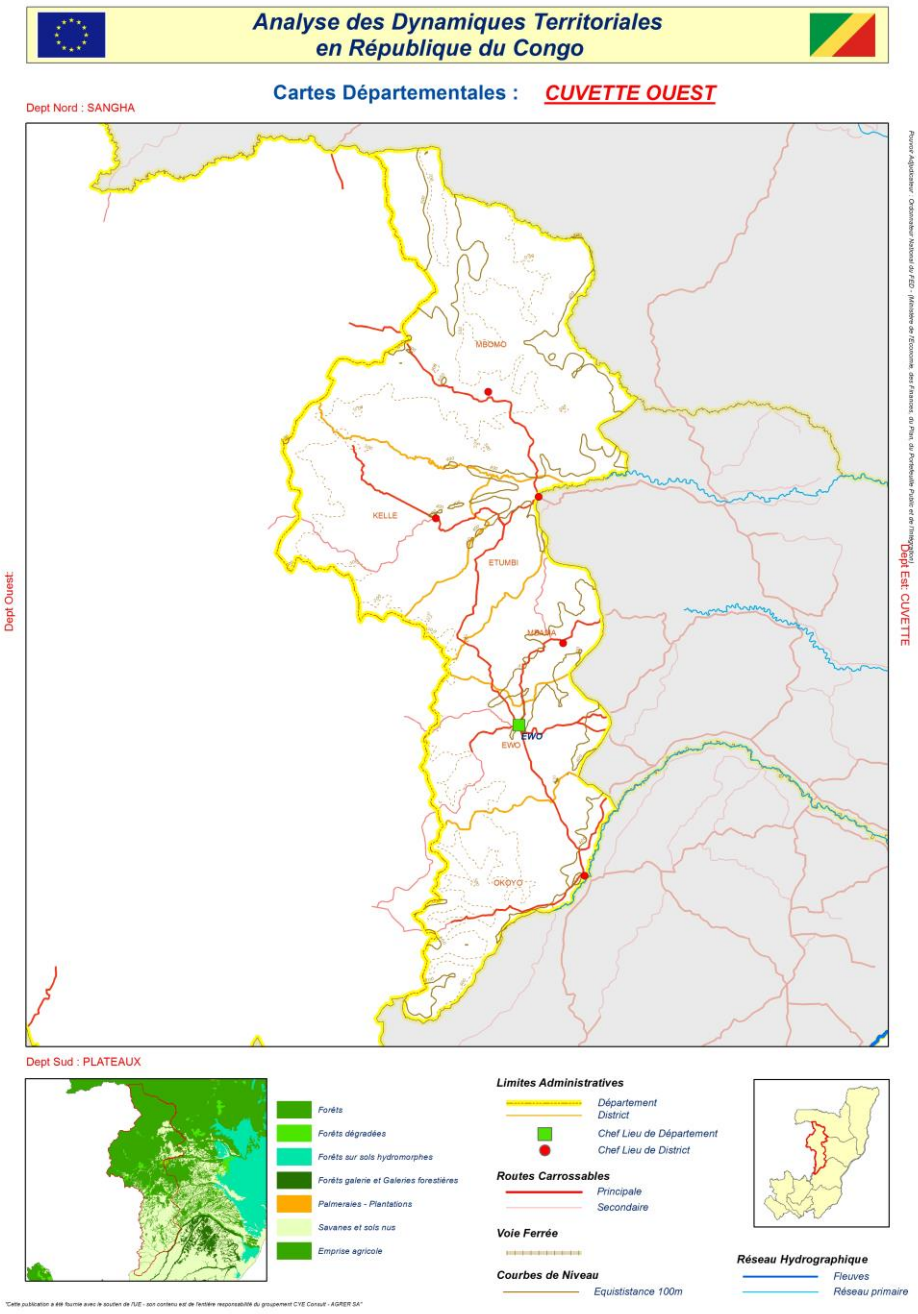

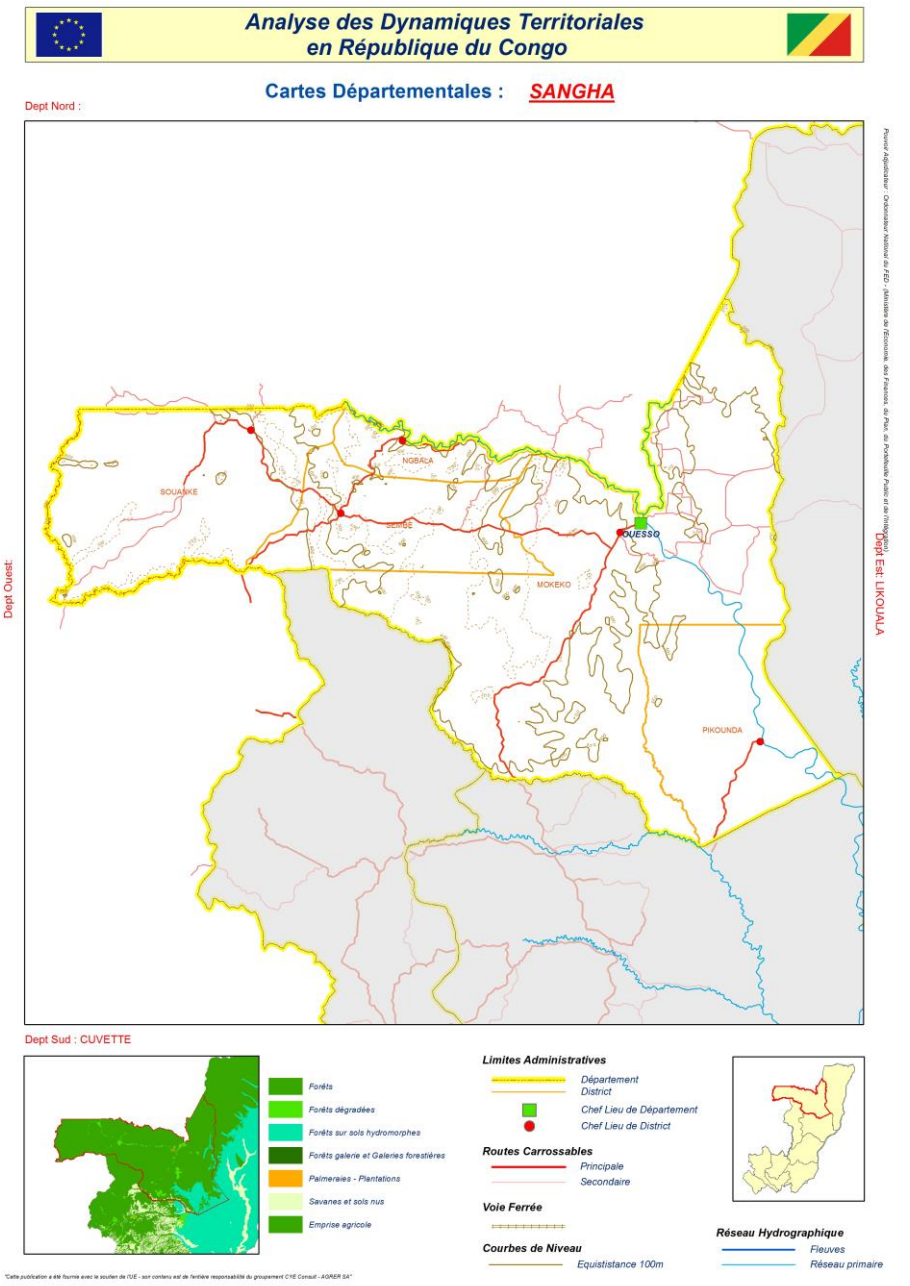

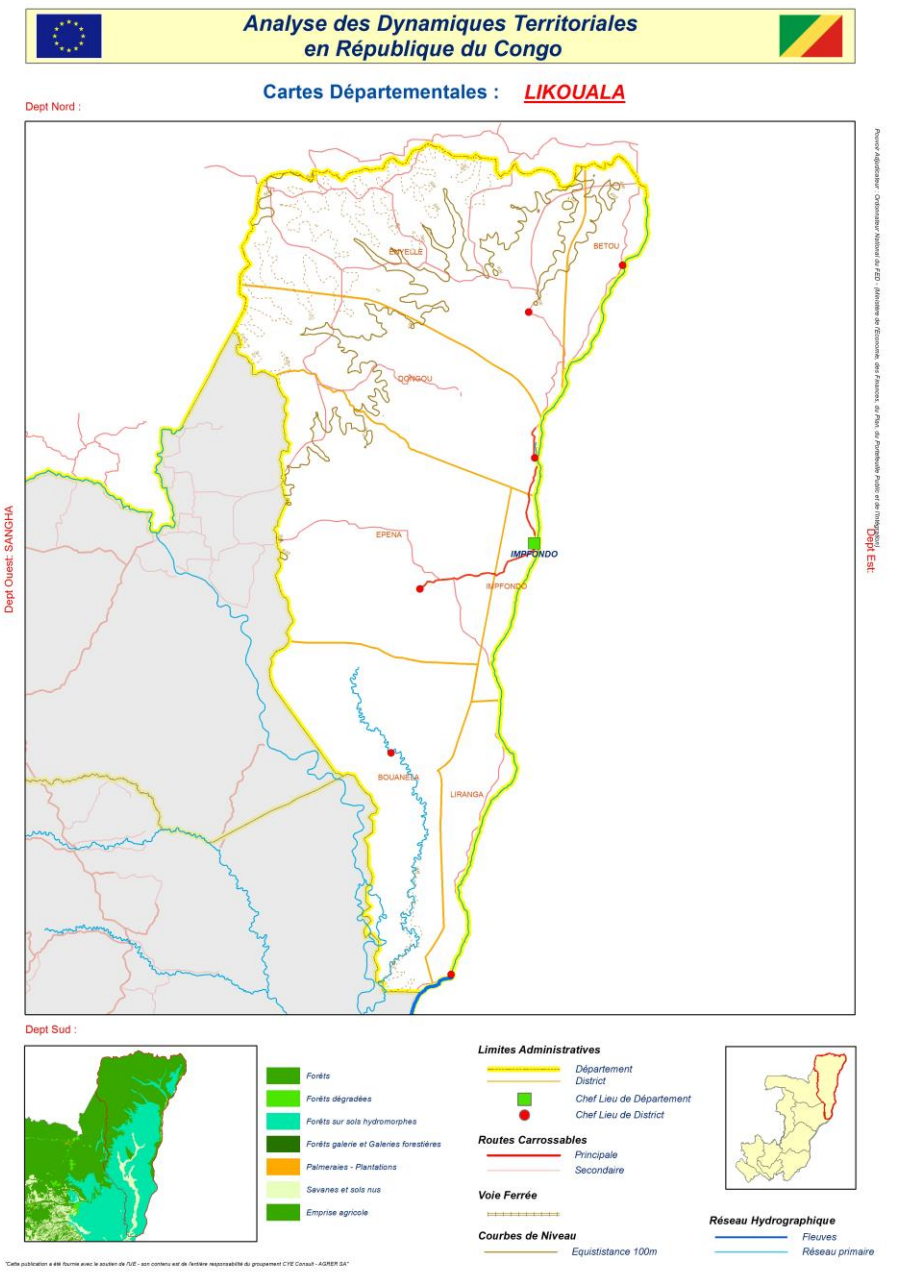

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Milieu Naturel et Contexte Agro-écologique

Occupation du sol

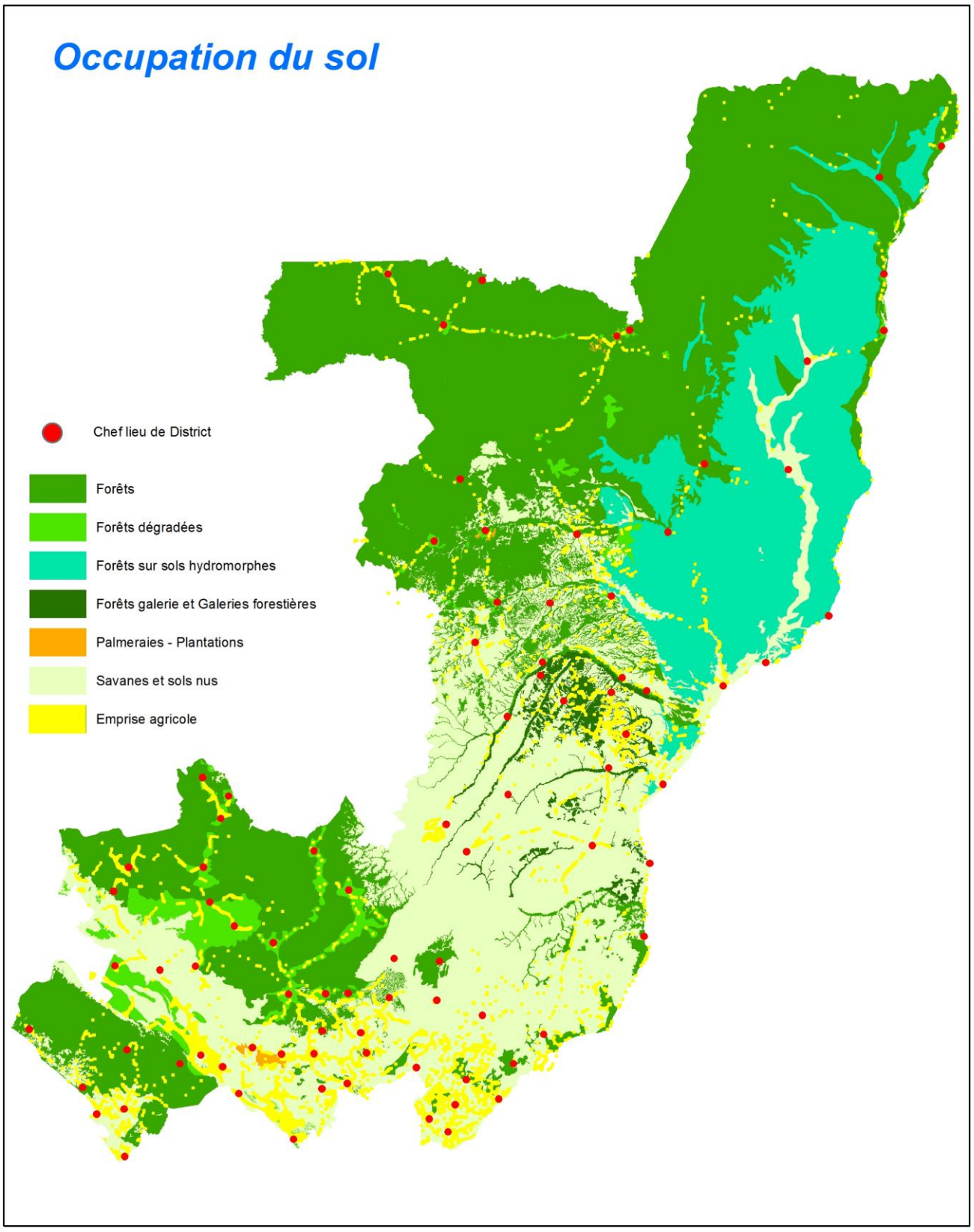

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Education, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

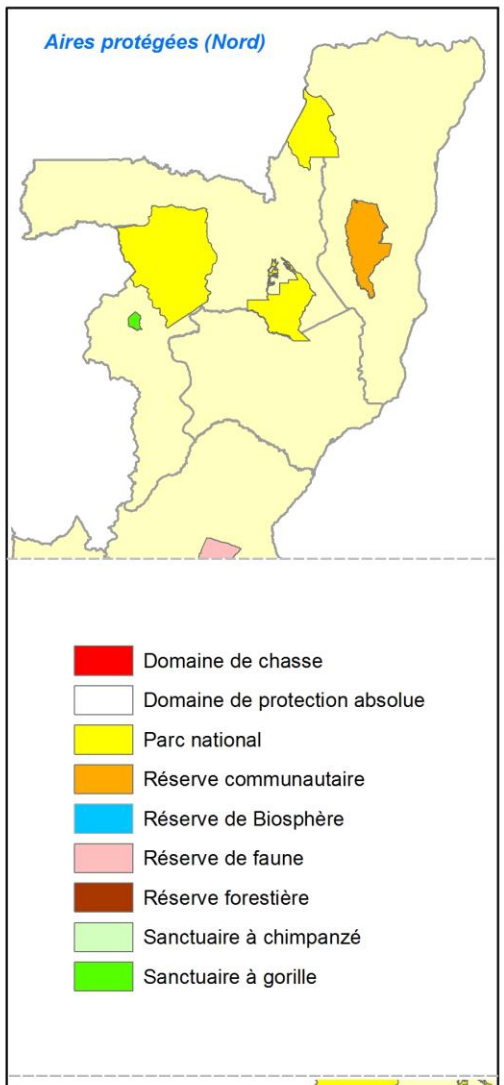

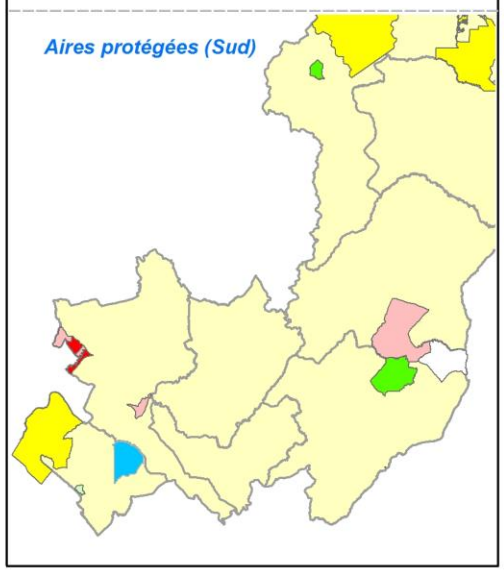

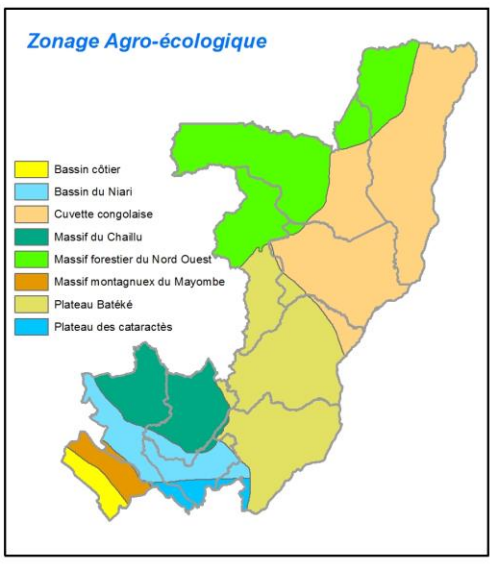

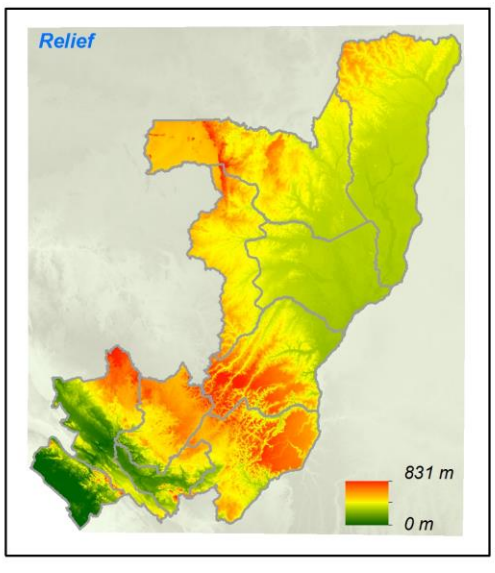

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

4.1.2 Les Grands espaces naturels

Le Congo est inscrit dans 3 régimes climatiques : équatorial au nord –Sangha, Likouala-, subéquatorial au centre du pays –Cuvette et Cuvette Ouest, Plateaux- et tropical pour le reste du pays, la région côtière et la dépression du Niari étant les moins arrosées. Ces régimes climatiques ont façonné la morphologie des paysages du Congo, sa végétation, l'occupation humaine de ses espaces.

Le Congo, reflétant en cela son climat, est en effet caractérisé par l'importance de sa superficie forestière qui occupe, selon les sources, 60 à 67 % du territoire, soit 220.000 à 227.000 km^2.

Sur l'ensemble du pays, la forêt dense, hors forêt hydromorphe, représente plus de 62% des superficies forestières.

En d'autres termes, c'est un des pays d'Afrique les mieux pourvus en forêts, réparties en 3 massifs principaux, au nord, au centre et au sud du pays.

Au nord, les espaces sont partagés entre forêts sur sols hydromorphes et forêts denses de terre ferme.

Les forêts sur sols hydromorphes se trouvent dans la **Cuvette Congolaise** : département de la Cuvette, est de la Likouala, est de la Sangha-, zones difficilement accessibles sinon par voies fluviales,

Les forêts denses de terre ferme se trouvent dans le nord et l'ouest de la Likouala, l'essentiel de la Sangha, la Cuvette Ouest. Ce sont les zones du front forestier, exploitées de manière soutenue et croissante.

La Likouala et la Sangha sont les départements les plus couverts par la forêt dense (respectivement 95 %, avec 33 % en forêt dense sur sols hydromorphes et 94 % avec 11 % sur sols hydromorphes)[7].

Le centre du pays, occupé par les plateaux Batékés, est une zone dominée par les savanes. Les galeries forestières occupent les fonds de vallées parcourues par des cours d'eau : le département des Plateaux et une grande partie du Pool au Nord de Brazzaville (districts d'Ignié et de Ngabé) s'inscrivent dans ce type de paysage. L'agriculture y occupe une place importante, avec plus de 29 % des superficies touchées dans les Plateaux et plus de 35 % dans le Pool.

La transition vers le sud s'opère par le **Plateaux des Cataractes**, plus mamelonné en raison de la présence d'un réseau hydrographique plus dense.

Cette zone de savane jouxte le 2ème grand espace forestier du pays, celui du **Massif du Chaillu.** Il est installé à cheval sur la Lékoumou, où la forêt dense occupe 74% de la superficie du département, et le Niari où elle en occupe dans sa grande moitié nord 58 %. Ce massif granitique est le château d'eau du Congo méridional, source des principales rivières qui alimentent le Niari.

Plus au sud, la **vallée du Niari**, qui parcourt ce département et celui de la Bouenza, constitue la zone agricole traditionnelle du Congo. La part de l'espace couverte par l'activité agricole est de presque 50% dans la Bouenza.

Le **Massif montagneux du Mayombe**, relief de type appalachien culminant à plus de 900 m, forme une barrière peu élevée entre la plaine côtière du Kouilou et le reste du pays. C'est une zone de forêt dense exploitée de longue date, dès le début du 20ème siècle. Si ces forêts du sud du pays sont désormais moins intéressantes commercialement que celles du nord, elles sont quand même activement exploitées et régulièrement mises en concession. Le **Bassin côtier**, ou plaine littorale, est le siège de l'activité industrielle de Pointe-Noire sur sa partie la plus méridionale, ainsi que des activités de pêche maritime.

Ce sont ainsi 8 zones agroécologiques qui caractérisent le Congo, bordé sur sa frontière orientale par le fleuve Congo sur près de 700 km, deuxième plus important fleuve du monde pour son débit.

La carte ci-contre présente l'occupation des terres, ainsi que son zonage agro-écologique, son orographie et la répartition des aires protégées.

[7] Etude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière – BRL-C4 EcoSolutions – Février 2014

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Densité de la Population / Département

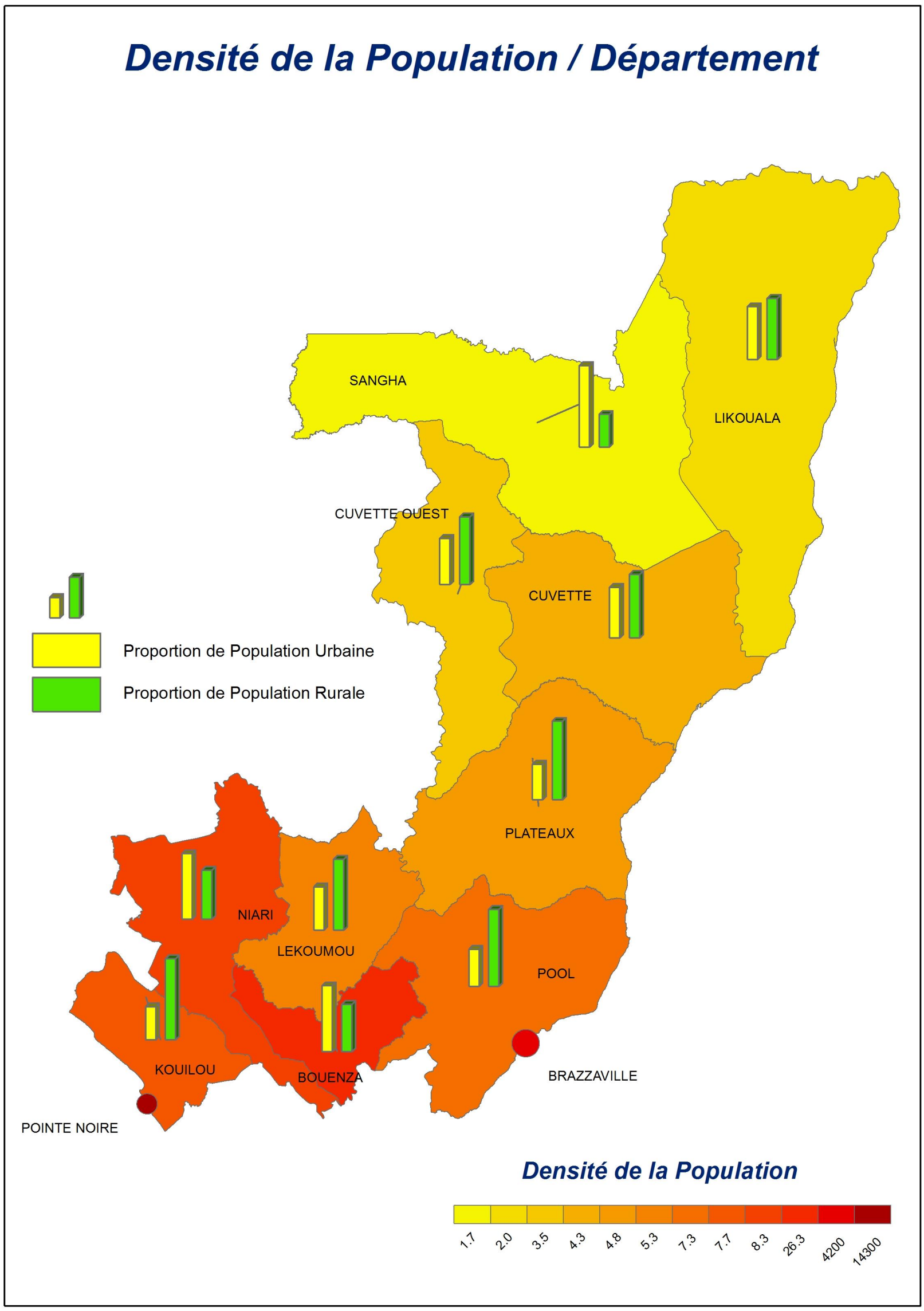

4.1.3 Démographie

Les dix départements ruraux du Congo occupent 99,95 % du territoire national. Ils ne représentent au plan démographique que 45 % de la population totale, Brazzaville et Pointe-Noire en accaparant 55 %[8]. Ce déséquilibre démographique entre monde métropolitain et monde rural constitue un des sujets de fond de l'architecture territoriale du Congo.

Cette situation se reflète dans le poids démographique de chaque département (Histogramme 3).

Poids démographique et répartition dans l'espace du peuplement : La comparaison entre les dix départements ruraux (Histogramme 4) fait apparaître que c'est la Bouenza, avec 330.000 habitants et presque 20 % de la population, qui a le poids démographique le plus important, suivie du Pool (250.000 hab et 15 %) et du Niari (233.000 hab et 14%). Ces départements les plus peuplés sont placés sous l'influence conjointe de Brazzaville et de Pointe-Noire.

A l'opposé, les départements forestiers sont bien entendu ceux qui montrent le poids le plus faible : la Sangha et la Cuvette Ouest (5,9%) et la Lékoumou (6,5 %), à peine précédée par le Kouilou (6,3%) et suivie de près par la Likouala (7,6 %).

Densité de peuplement (Histogramme 5) : les départements forestiers, les plus vastes, sont les moins densément peuplés : Sangha, Likouala et Cuvette Ouest se situent respectivement à 1,7 hab, 1,9 hab et 3,5 /km^2. La Cuvette vient juste après avec 4,3 hab/km^2.

A l'opposé de ce tableau, les départements agricoles montrent les plus hautes densités : Bouenza avec 26,3 hab/km^2 et Niari avec 8,3 hab/km^2.

Ces densités prennent en compte la population des communes présentes dans la Bouenza, le Niari et la Sangha.

A titre de comparaison, Brazzaville affiche 4.213 hab/km^2 et Pointe-Noire 14.307, plus fortes densités de peuplement du pays.

La carte ci-contre illustre les densités de population des départements. Brazzaville et Pointe-Noire sont également signalées. Les proportions de population urbaine et rurale de chaque département sont signalées par les histogrammes.

Population rurale et population urbaine des départements ruraux (Histogrammes 6 et 7) : les taux d'urbanisation[9] sont plus ou moins prononcés selon les départements. La Bouenza et le Niari ont un taux d'urbanisation élevé, entre 57 et 58%. En d'autres termes, il y a dans ces deux départements un habitant du milieu urbain pour moins de 0,75 habitant du milieu rural. L'occupation historique de ces espaces situés sur le couloir de communication Brazzaville-Pointe-Noire, et les conditions initialement favorables au développement des activités agricoles et agro-industrielles contribuent à expliquer de tels taux. Ces deux départements contiennent d'ailleurs des deux plus grandes villes secondaires : communes de Dolisie, dans le Niari, avec 84.000 habitants et de Nkayi, dans la Bouenza, avec 72.000 habitants, ainsi que la plus haute proportion de villes de plus de 10.000 habitants du pays.

C'est toutefois dans la Sangha que l'on constate le plus haut taux d'urbanisation, avec 71 % de ses habitants à rattacher au milieu urbain (1 urbain pour 0,4 rural). La population peu nombreuse et la nature des espaces –forêt dense occupant 99,5% de son territoire- entraînent la concentration plus élevée qu'ailleurs des populations le long des voies de communication peu denses et auprès des quelques centres urbanisés.

Les départements les plus ruraux sont le Kouilou (71 % de ruraux, soit un urbain pour 2,46 ruraux), les Plateaux (69 % de ruraux, soit un urbain pour 2,2 ruraux) et le Pool (68 % de ruraux, soit un urbain pour 2,1 rural).

L'occupation humaine de l'espace et les petites localités (Histogramme 8) : D'une manière générale, l'occupation humaine des espaces est très linéaire, positionnée le long des voies de communication, routière et fluviale, la Bouenza faisant typiquement exception à cette répartition, du fait de la densité élevée de son peuplement.

Le paysage rural est marqué par une très forte proportion de petites et très petites localités : les villages de moins de 500 habitants représentent 88 % des localités des 10 départements ruraux. Il n'y réside que 33 % de leur population.

Les écarts entre départements sont toutefois importants. Ils reflètent la physionomie et l'environnement des territoires, la plus ou moins grande taille des terroirs agricoles et la densité de la population départementale.

C'est dans la zone des savanes et la plaine côtière que l'on observe les plus fortes proportions de population vivant dans des localités de moins de 500 habitants : les Plateaux (49% de la population), le Pool (47 %) et le Kouilou (40%), exprimant par là une forte ruralité.

Dans la Sangha, 96 % des villages, ceux peuplés de moins de 500 habitants, abritent seulement 25% de la population. Il en est de même pour la Likouala, où ces villages de moins de 500 habitants constituent les trois quarts des localités qui bordent les rivières, les espaces intérieurs étant quasiment vides.

Dans la Cuvette Ouest, ce sont 35% de la population qui vivent dans les villages de moins de 500 habitants (83%).

Dans la Cuvette, l'essentiel de la population de ses 515 localités est concentré le long des routes et voies fluviales et les villages de moins de 500 habitants, soit 90% des localités du département, abritent 37% de sa population.

De vastes espaces vides apparaissent, éloignés des principales voies de communication : désert forestier aux confins de la Likouala ; zones inondées de la Cuvette, bordées par des grappes de villages enclavés ou accessibles par voie fluviale seulement ; zone tampon entre le département des Plateaux et du Pool.

Cet extrême fragmentation de l'habitat rural résulte de divers phénomènes : migration, scissions de localités pour accéder à des terres nouvelles à défricher ou se rapprocher d'infrastructures de communication, contraintes environnementales au développement des activités rurales (qualité des sols, disponibilité en eau pendant la saison sèche, ressources halieutiques…).

En annexe n° 1, sont présentés les histogrammes indiquant les superficies et densités de peuplement par district pour chaque département.

[8] RGPH 2007

[9] Localités de 2.000 habitants et plus, constituées généralement par les chefs-lieux de départements et de districts ainsi que par les localités ayant le statut de communauté urbaine.

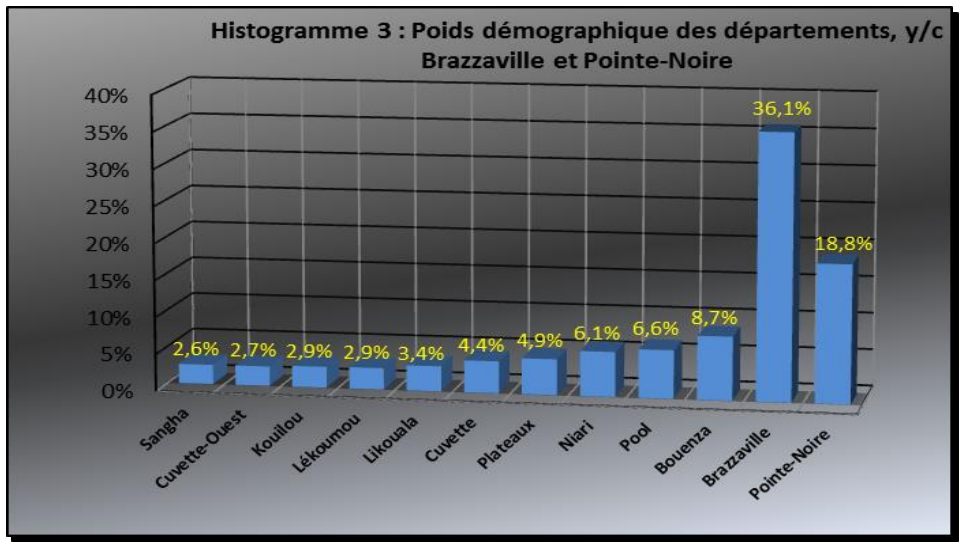

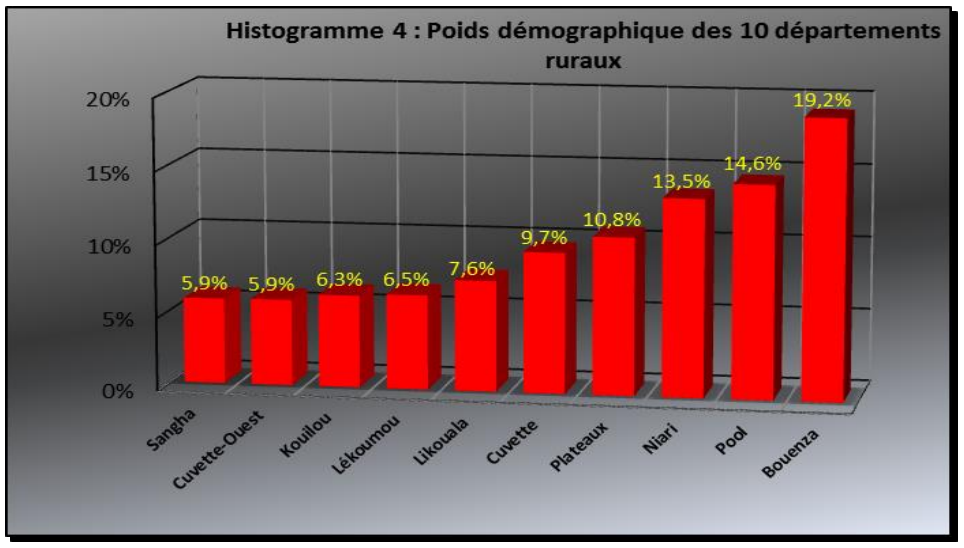

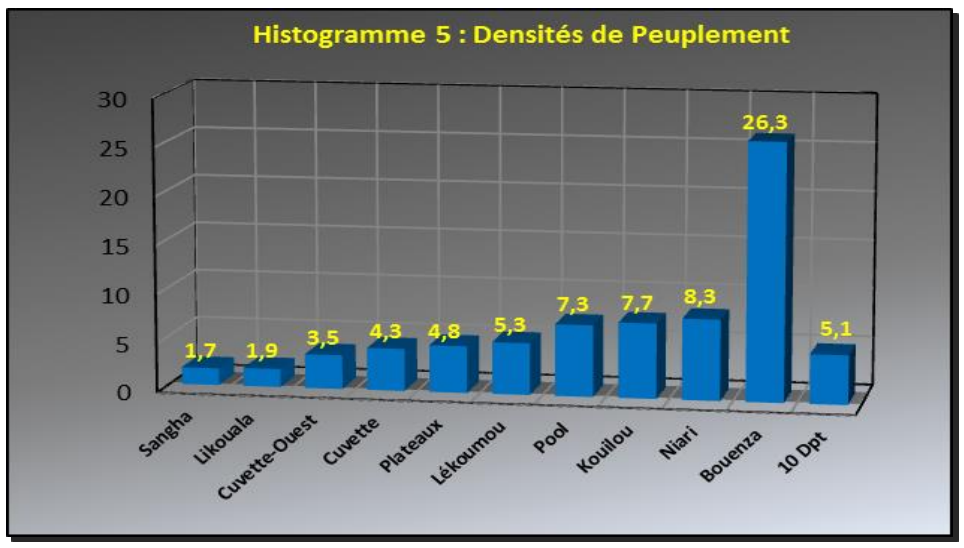

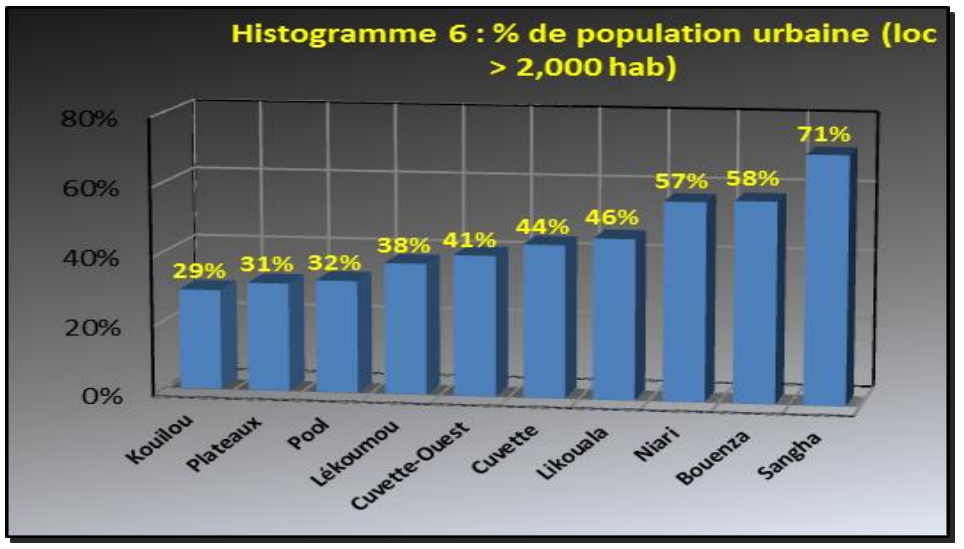

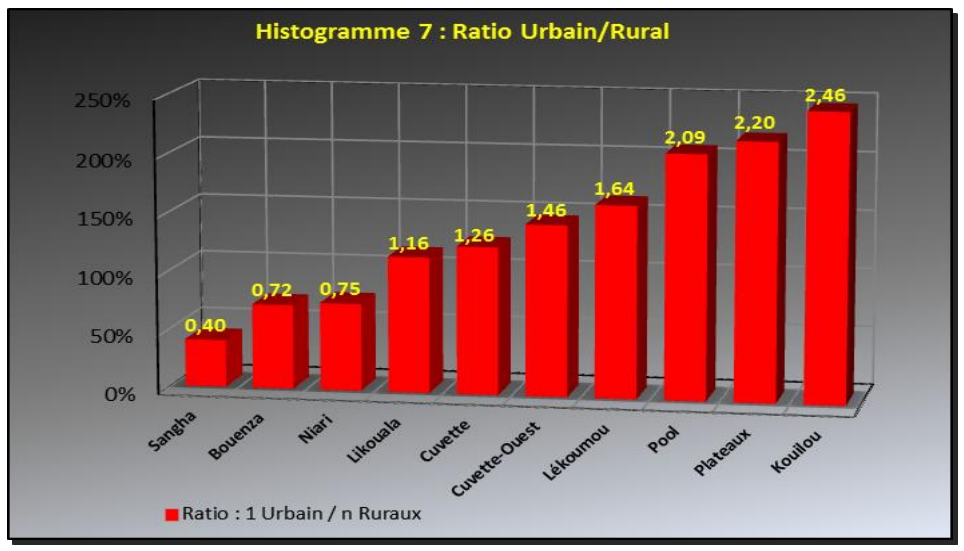

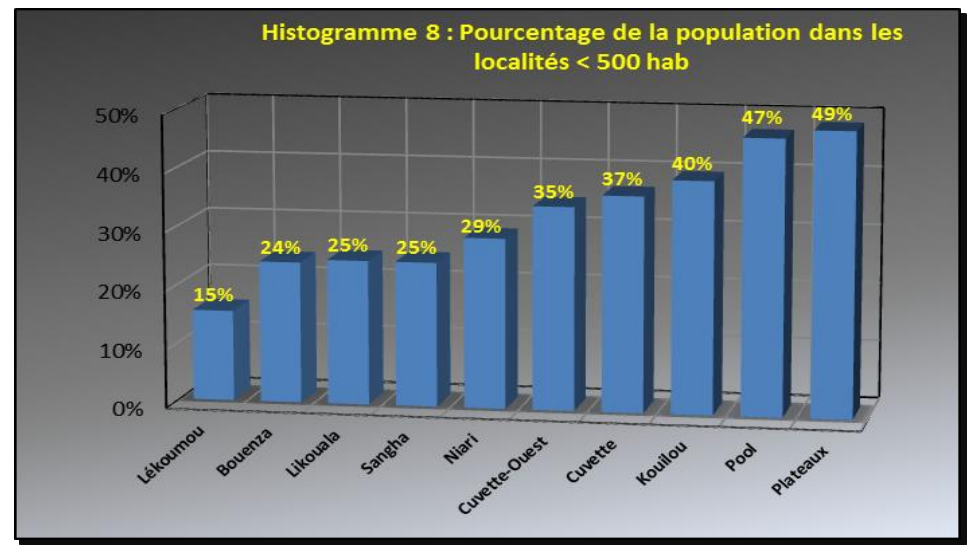

4.1.4 Analyse comparée

Le pays est configuré en trois grandes zones naturelles, avec bien entendu des nuances en leur sein :

(i) **le nord :** il est forestier, de climat équatorial. Une vaste partie est occupée par des terres hydromorphes et inondées. Il est remarquable par ses faibles densités de peuplement et le faible nombre de ses localités. La nature forestière de cette partie du territoire, certes économiquement intéressante, conditionne les modalités de l'occupation des espaces. Le nord est le lieu des plus vastes départements, des plus vastes districts. C'est l'espace pionnier, avec les contraintes qu'il suppose : zones enclavées, particulièrement dans le secteur hydromorphe et inondé, où les relations avec l'extérieur ne peuvent être assurées que par voie d'eau. Une partie significative de cette région naturelle la plus enclavée du pays est tournée vers l'extérieur -Cameroun, Gabon, RCA- par où transitent les produits forestiers qui y sont extraits.

Elle offre d'indéniables avantages économiques par la richesse et la diversité de ses ressources, aussi bien forestières que du sous-sol. Elle constitue ainsi une source significative de revenus pour l'Etat et de développement pour le pays. Cette région tient également un rôle majeur, au-delà de ses simples frontières régionales et nationales, en termes de biodiversité mondiale. La fragilité de ses écosystèmes face à une mise en valeur la prenant insuffisamment en considération constitue un des enjeux les plus importants pour la pérennisation de cette ressource.

A ce titre, le Congo a pris, depuis quelques années, diverses décisions pour étendre plusieurs de ses parcs nationaux et réserves : celui de Ntokou-Pikounda, en 2013, dont les superficies ont été prélevées sur les UFA voisines, concerne la zone nord. Il est toutefois menacé par le projet de plantation d'ATAMA. La zone de protection d'Oubangui Tanga, créée en 2010 et la réserve communautaire du Lac Télé, créée en 2001, constituent avec les Parc de Ntokou-Pikounda, de Nouabale-Ndoki, d'Odzala Kokoua et le sanctuaire de Lossi, un ensemble de toute première importance en Afrique Centrale contribuant à la préservation des écosystèmes forestiers équatoriaux.

Au nombre des contraintes au développement de cette zone se trouvent celles qui fondent sa spécificité et contribuent à son enclavement :

- climat équatorial, source de sa biodiversité mais également de risques sanitaires,
- zones inondables très étendues, peu propices aux installations humaines, mais facteur de préservation des écosystèmes riches,
- déserts forestier et aquatique,
- maîtrise territoriale faible, source d'excès divers dans l'exploitation des produits forestiers et d'un braconnage très actif mettant en péril plusieurs espèces protégées ou en voie de disparition.

Ces contraintes constituent un handicap au développement humain et pour assurer la pérennité de l'environnement. Ceci est un autre des enjeux stratégiques pour améliorer les conditions de vie des populations de ces espaces particuliers.

(ii) **le centre** : regroupant les départements des Plateaux et du Pool, le centre est marqué par des surfaces fortement tabulaires au nord de Brazzaville et par le système collinaire constituant la ligne de partage des eaux entre les bassins du Congo à l'est et celui du Niari à l'ouest. Les

surfaces tabulaires caractéristiques des plateaux Batéké, d'une altitude proche de 600 mètres, sont recouvertes de savanes herbeuses et ne disposent que d'un réseau hydrographique modeste. La zone occidentale du Pool présente à l'opposé un paysage de petites collines arrondies et de vallées occupées par des forêts secondaires et des forêts galeries. Ces espaces sont fortement menacés par une pression anthropique trop soutenue et par l'exploitation excessive du bois, notamment entre Brazzaville et Kinkala. Ils se trouvent confrontés aux mêmes manifestations environnementales que toutes les zones périphériques des capitales africaines, la raréfaction de la principale ressource en bois-énergie de la capitale étant la plus visible.

Cette région centrale est placée sous l'influence de Brazzaville et de ses 1,5 millions d'habitants. Cette partie du pays contient 40 % des localités congolaises mais son taux d'urbanisation est très modeste. L'insuffisance du poids et de l'attractivité de ses principales villes, -Mindouli avec seulement 15.000 hab. et Gamboma avec un peu plus de 18.000 hab.- sont bien loin de faire contrepoids à Brazzaville, point de convergence des flux migratoires. Elles ne parviennent pas encore à enrayer avec la force nécessaire la convergence vers la métropole de ses populations à la recherche d'une amélioration de ses conditions de vie. Le centre dispose pourtant, parmi ses atouts, du climat et des espaces appropriés ainsi que d'un monde rural important (68% de sa population) pour se positionner comme LA zone de production agropastorale alimentant la capitale et, au-delà, d'autres départements.

Cette proximité relative avec Brazzaville n'empêche pas que les deux départements aient une densité de peuplement faible pour les Plateaux (4,8 hab./km2), modérée pour le Pool (7,3 hab./km2). On observe également dans le Centre de fortes disparités d'occupation des terres, avec de vastes espaces enclavés entre le nord du Pool et le Sud des Plateaux. Les densités de peuplement y sont alors très faibles, tels le nord des districts de Vindza (2,2 hab./km2) et de Mayama (0,8 hab./km2), le sud du district de Ngo (3,3 hab./km2).

Cette situation est en fort contraste avec les parties de cette région centrale où les activités agricoles sont les plus importantes : d'un côté le nord des Plateaux (Gamboma, Ongogni -34 hab/km2 et 7,64 km2/terroir en moyenne-, Ollombo), zone de fort développement, correctement pourvue en ressources en eau ; de l'autre les districts du sud du Pool –Boko, Loumo, Louingui, Mbandza Ndounga- où les terroirs sont très exigus, avec des superficies unitaires moyennes de l'ordre de 10 km2.

(iii) **le centre sud** : Ses particularités régionales revêtent plusieurs aspects : physiographiques, climatiques, démographiques, économiques et territoriaux.

En premier lieu, on y trouve Pointe-Noire, 2ème métropole du Congo et capitale économique du Pays.

D'autre part, il renferme le 2ème massif forestier du pays, le plus anciennement exploité en raison notamment de sa proximité avec le port de Pointe-Noire. Toutefois, l'antériorité de cette exploitation permanente depuis un siècle implique que la rentabilité des peuplements est moins attractive que les peuplements du nord, plus particulièrement les UFA du Niari.

La région centre-sud est de surcroît, avec la vallée du Niari, la zone agricole la plus importante du pays, dotée des sols parmi les plus fertiles et d'espaces pâturables encore peu ou inexploités.

C'est cette partie du pays, la zone agricole de la Bouenza, qui constitue la principale source d'approvisionnement en produits agricoles des 4 principales villes du pays : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Nkayi.

Elle présente aux plans territorial et démographique une spécificité forte par rapport aux autres régions naturelles :

- des districts de faible superficie (1.250 km2 en moyenne, la plus faible des 10 départements ruraux) ;
- la population la plus dense du pays, dans la Bouenza (26,3 hab./km2) ;
- 40% des villes de plus de 10.000 habitants y sont concentrées ;
- elle est située au cœur du corridor de communication nord-sud, entre Pointe-Noire et Ouesso, traversée par deux voies ferrées et un axe routier majeur le long desquels se sont développés de nombreux centres urbains ;
- sa position géographique, entre les 2 métropoles ;
- elle est historiquement avantagée en termes d'appui au développement du fait : ses potentiels naturels propices au développement des activités agricoles et agro-industrielles lui ont valu l'attention de tous les partenaires au développement depuis plus de 50 ans ;

On observe bien entendu une corrélation marquée entre les densités démographiques, celle des habitats, la nature de l'environnement et des espaces naturels.

Les cartes démographiques départementales figurent dans les pages suivantes.

CARTES DEMOGRAPHIQUES DES DIX DEPARTEMENTS RURAUX : KOUILOU, NIARI, LEKOUMOU, BOUENZA

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Cartes Démographiques Départementales : KOUILOU

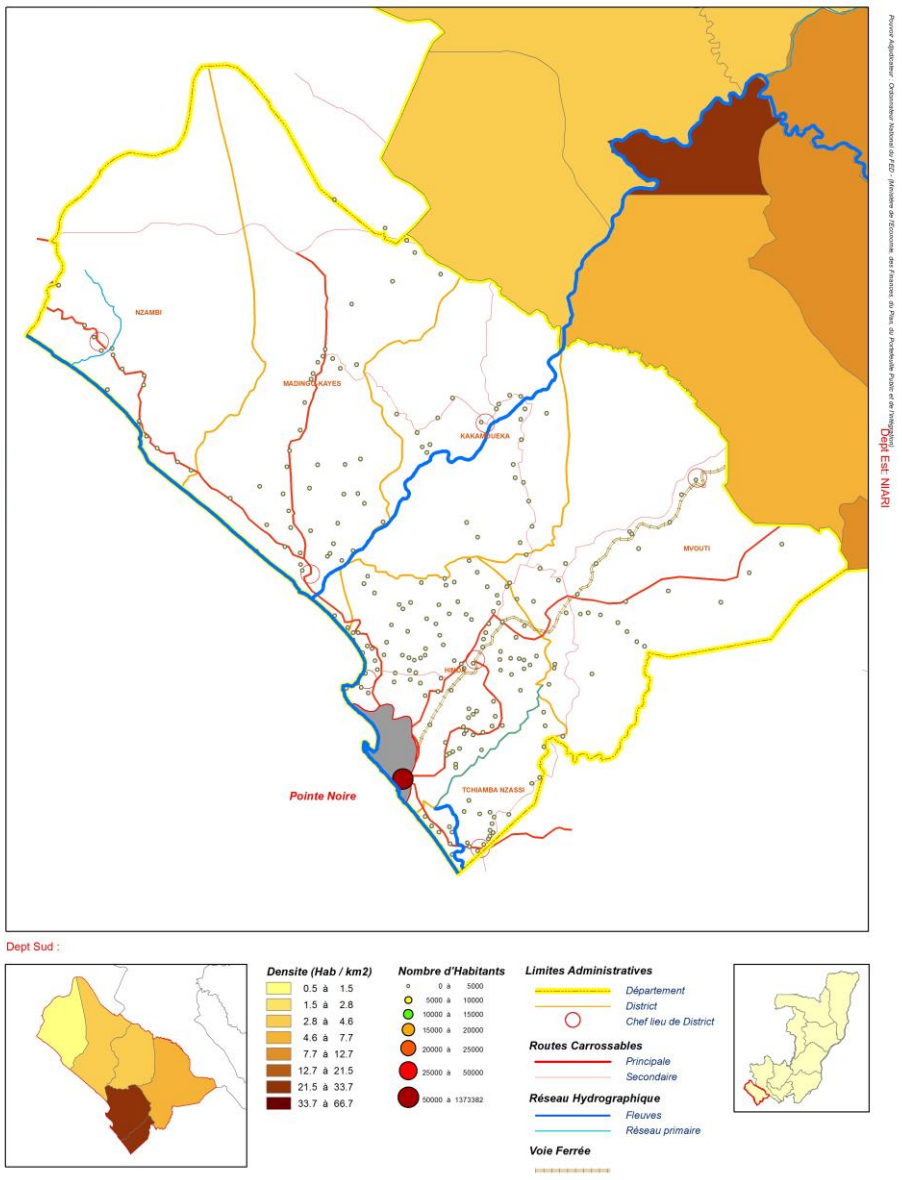

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Cartes Démographiques Départementales : NIARI

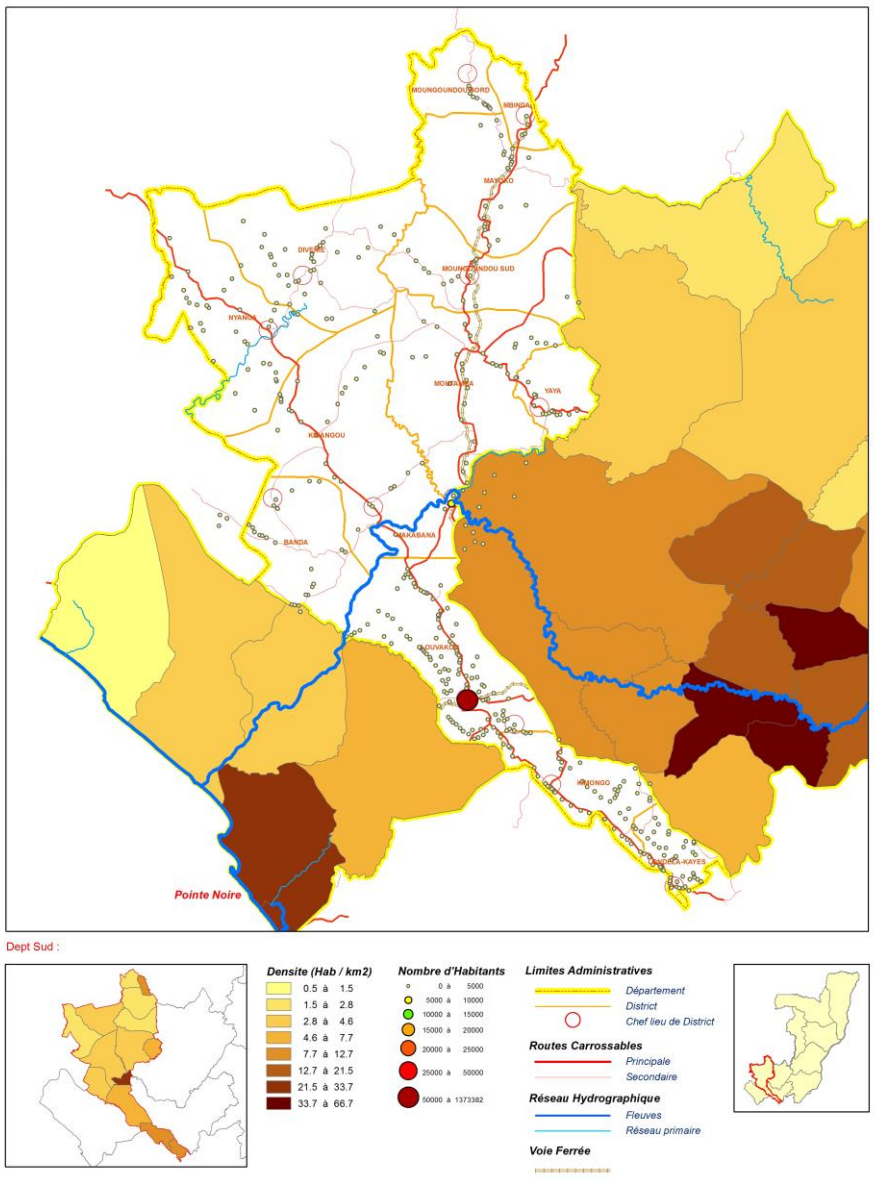

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Cartes Démographiques Départementales : LEKOUMOU

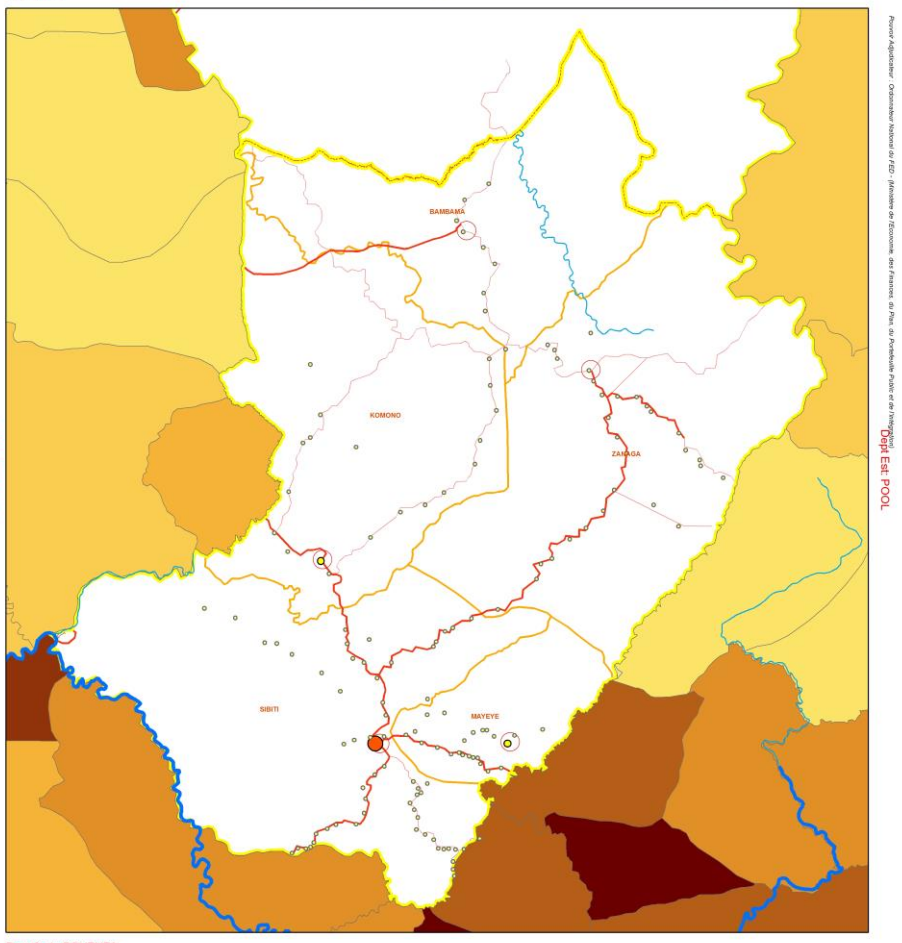

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Cartes Démographiques Départementales : BOUENZA

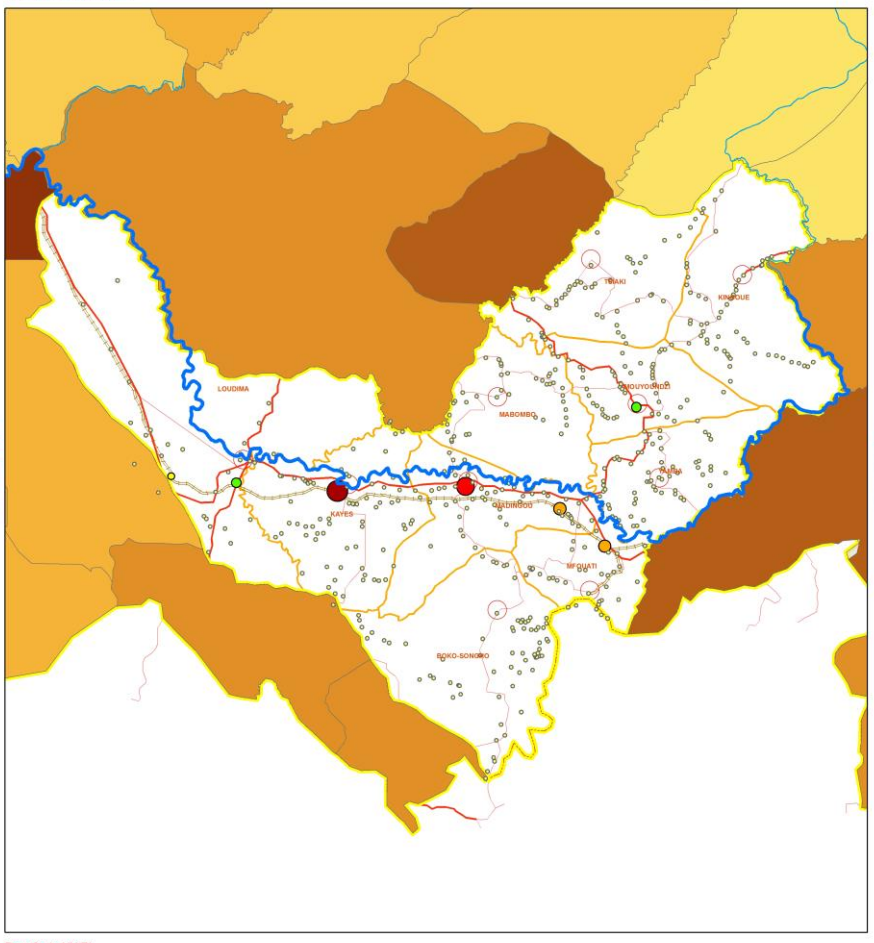

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

CARTES DEMOGRAPHIQUES DES DIX DEPARTEMENTS RURAUX : POOL, PLATEAUX, CUVETTE, CUVETTE OUEST

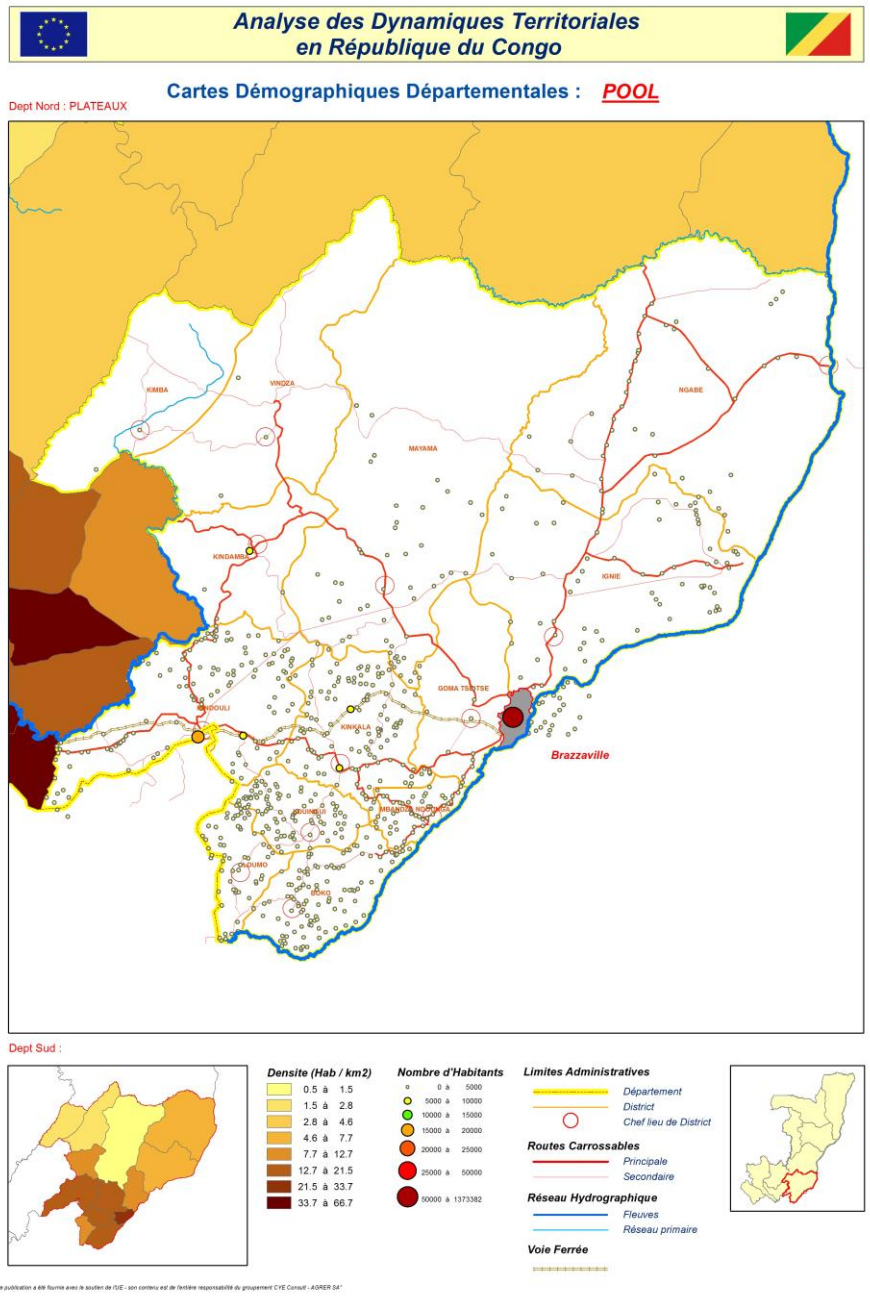

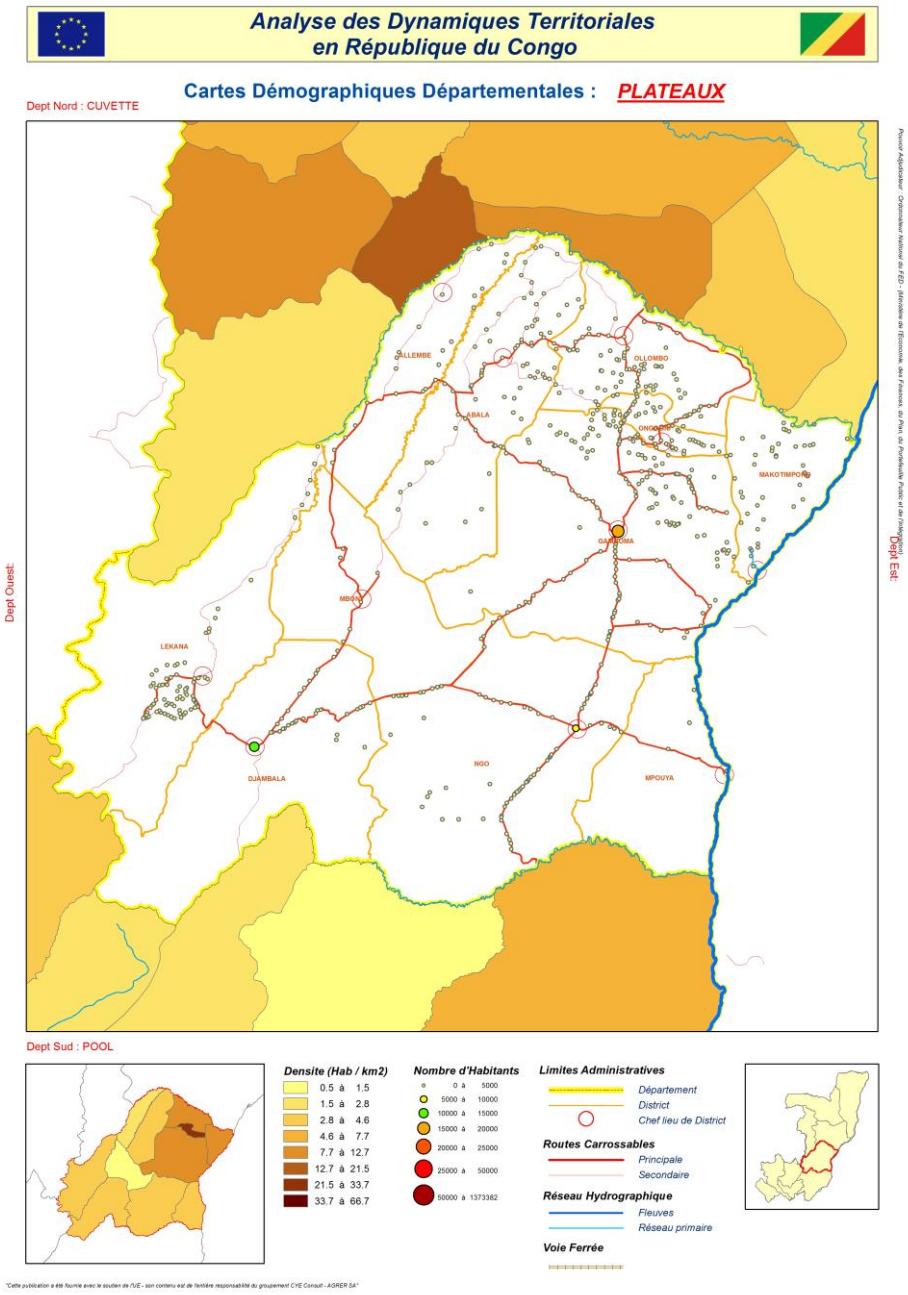

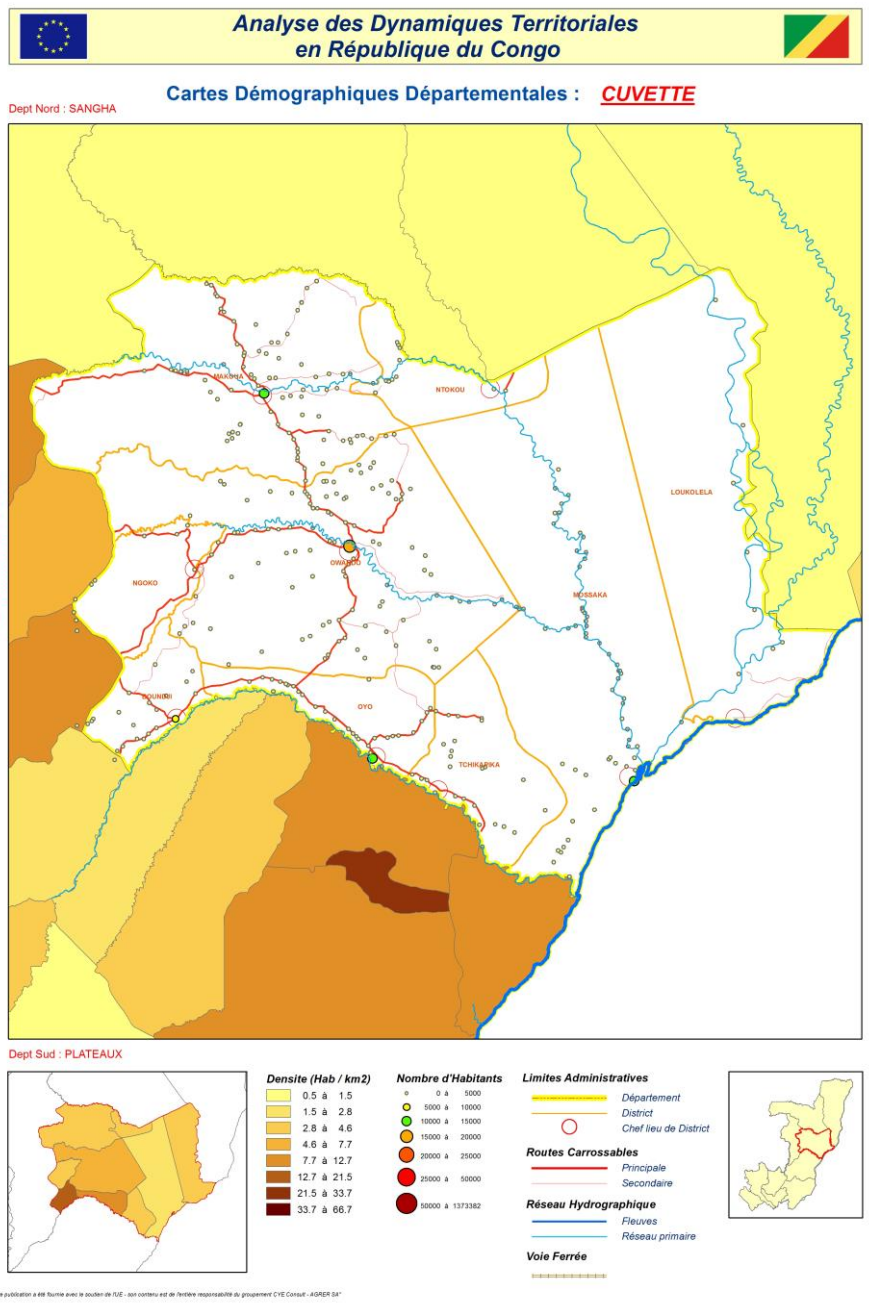

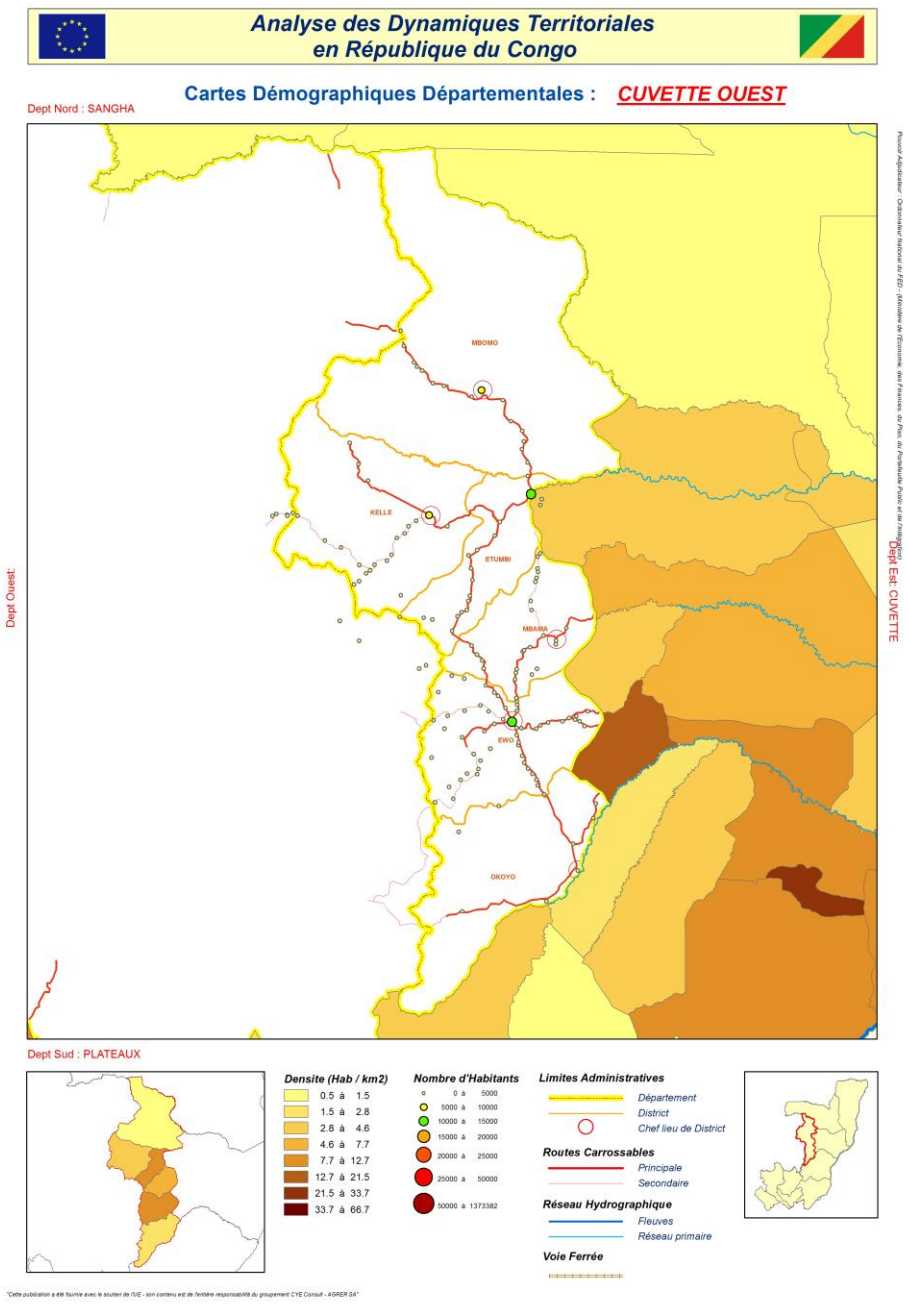

CARTES DEMOGRAPHIQUES DES DIX DEPARTEMENTS RURAUX : SANGHA, LIKOUALA

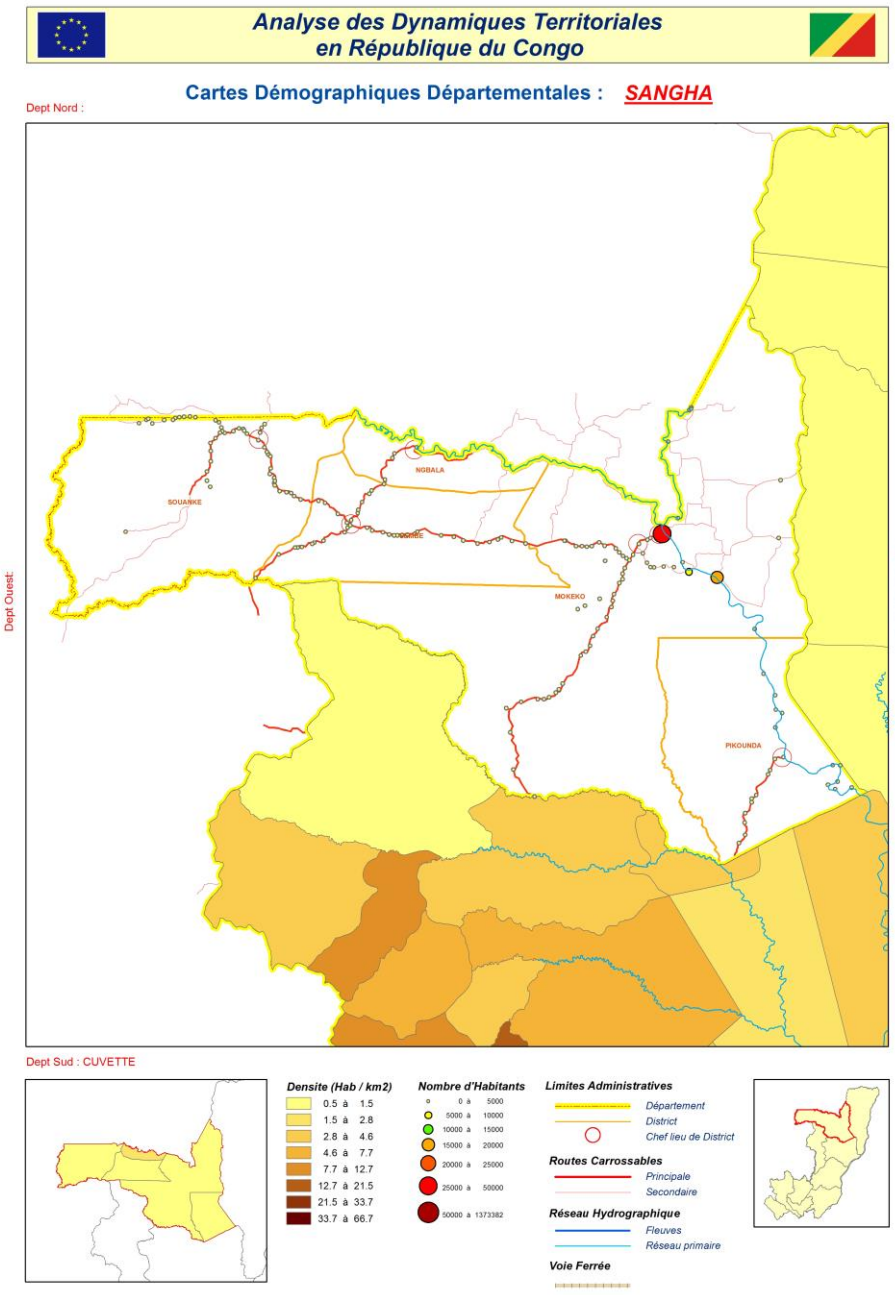

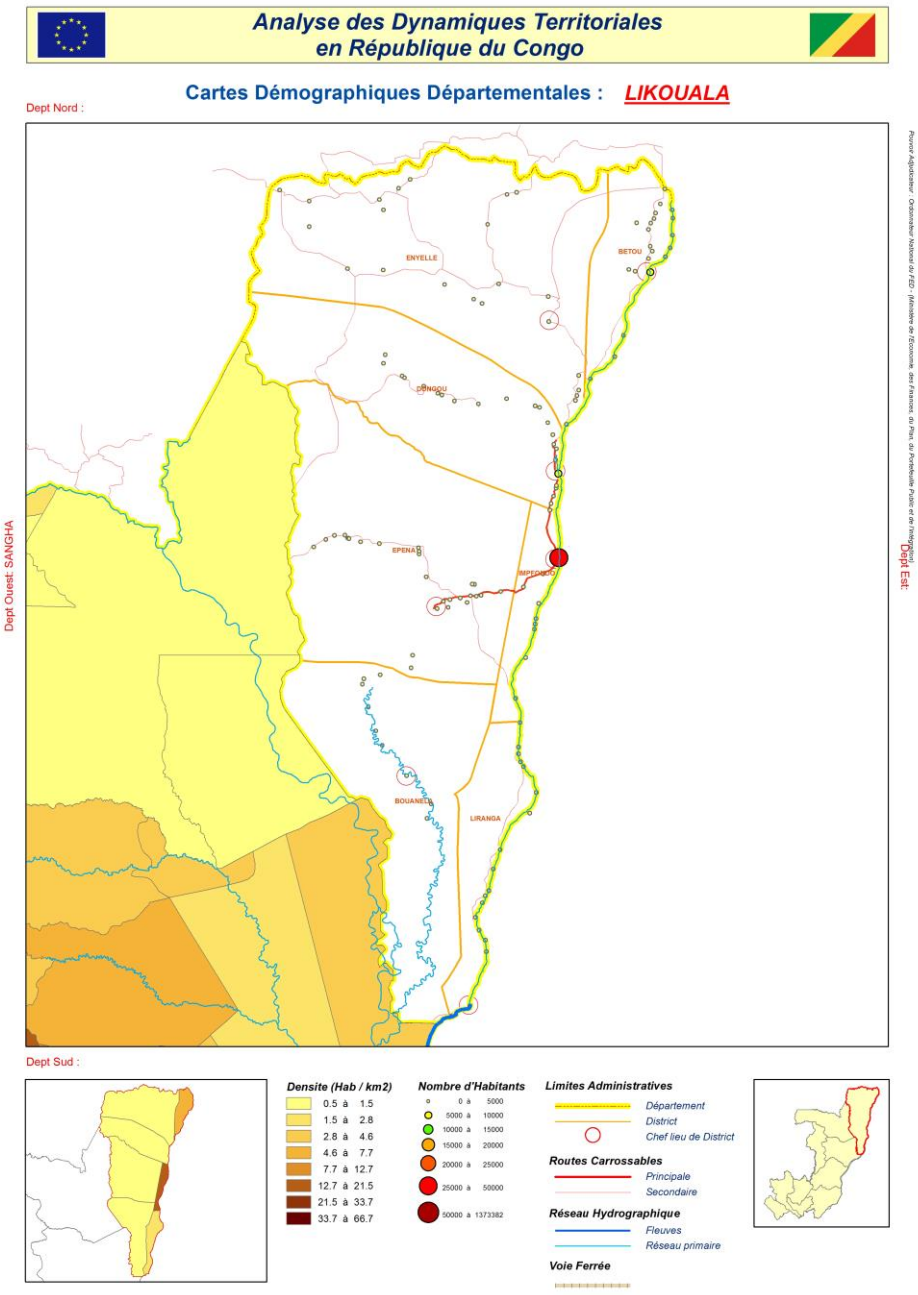

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Cadre de Vie

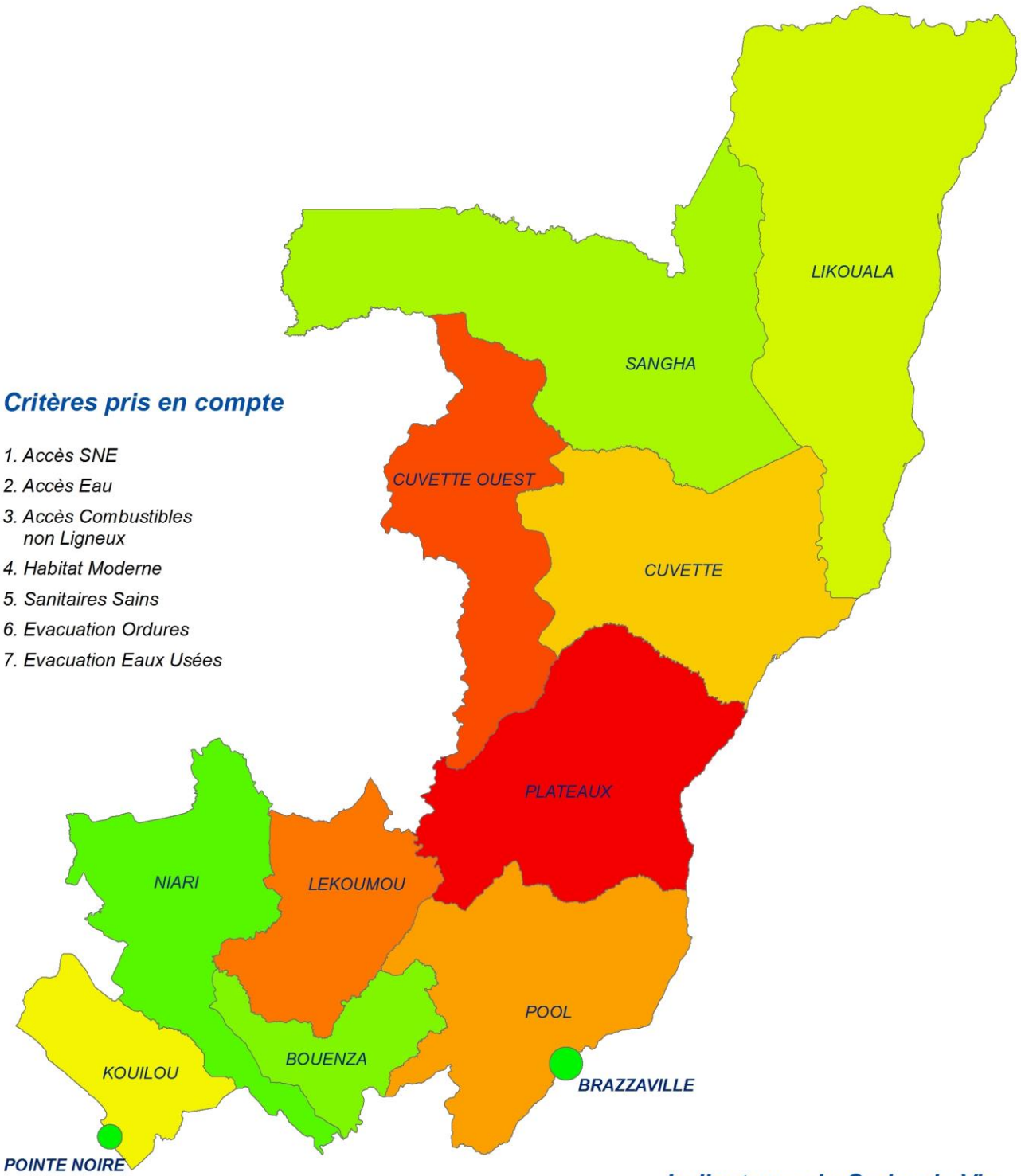

Critères pris en compte

1. Accès SNE
2. Accès Eau
3. Accès Combustibles non Ligneux
4. Habitat Moderne
5. Sanitaires Sains
6. Evacuation Ordures
7. Evacuation Eaux Usées

Indicateurs du Cadre de Vie

2	3	4	5	6	7	8	9	10

Faible — Elevé

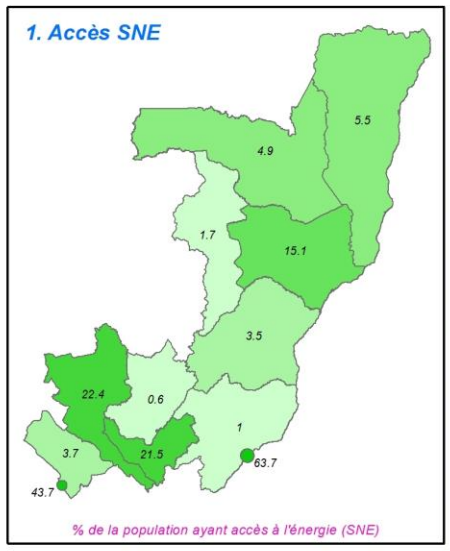

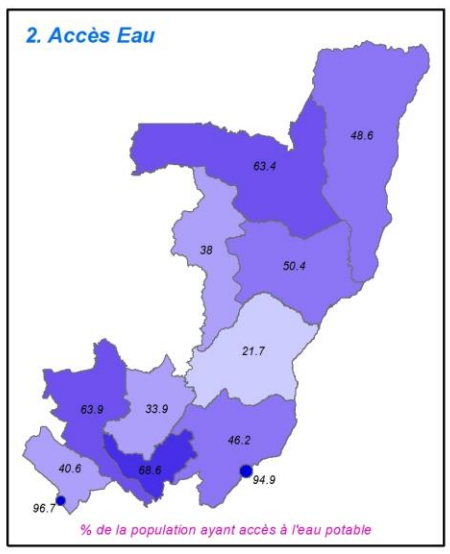

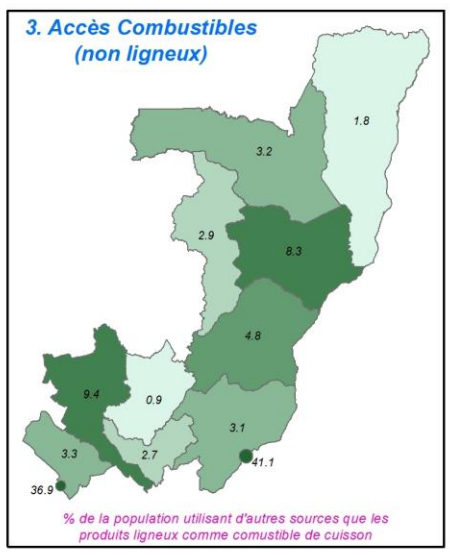

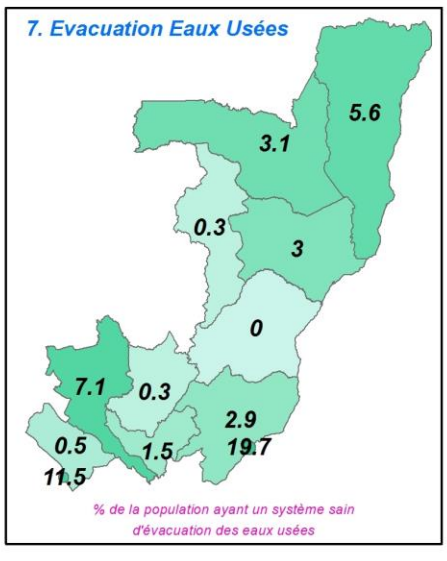

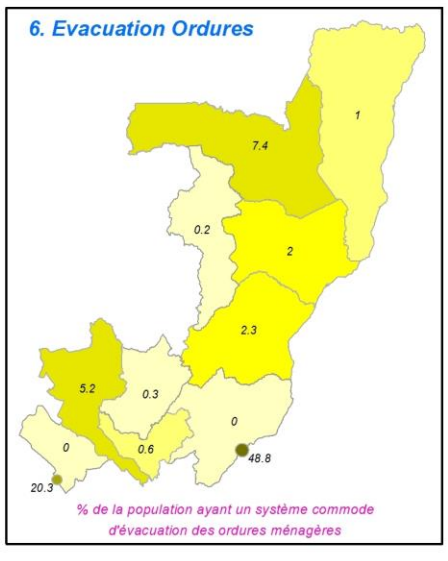

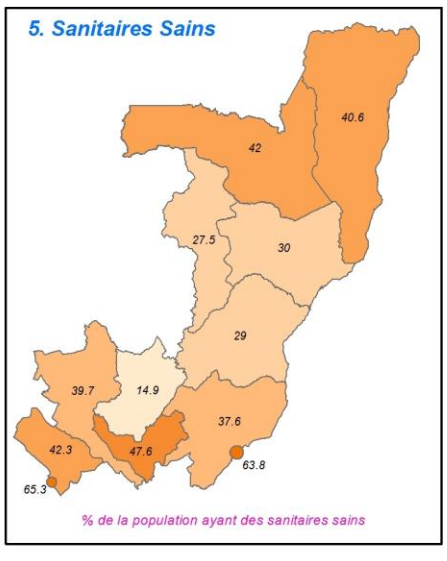

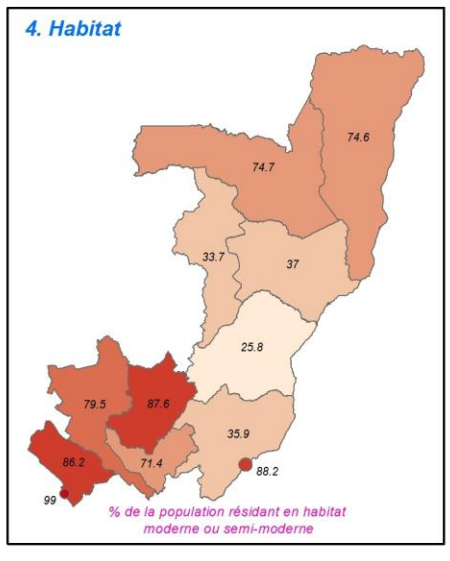

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groiupement CYE Consult - AGRER SA"

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

4.2 CONDITIONS DE VIE DES MENAGES : LE CADRE DE VIE

Ce chapitre est consacré à la présentation de l'état des lieux des conditions dans lesquelles vivent les ménages des dix départements ruraux du Congo, résumé par la formule "cadre de vie". Il s'agit de caractériser (i) le type d'habitat ; (ii) le type d'approvisionnement en eau de boisson ; (iii) le type d'installation sanitaire utilisée ; (iv) l'évacuation des déchets ménagers et (v) des eaux usées ; (vi) le mode d'éclairage du foyer et (vii) le combustible utilisé pour la cuisine. Ce sont donc sept indicateurs[10], tels qu'ils sont déclinés dans le RGPH et l'ECOM 2011[11], qui servent de support à cette présentation. Elle est consolidée par les réponses au questionnaire Q3D sur le cadre de vie administré dans les départements ruraux : quels sont les trois districts où le cadre de vie des ménages est le plus difficile.

La carte du Cadre de Vie illustre la synthèse départementale des conditions de vie des ménages.

4.2.1 Habitat

Pour cet indicateur, l'étude a retenu la proportion des ménages vivant dans un habitat traditionnel, à savoir : sol en terre battue, toit en paille ou tôle, murs en torchis, briques non cuites, planches.

La moyenne nationale de la proportion de la population vivant dans un habitat traditionnel est établie à 21 %.

La proportion des ménages vivant dans un habitat traditionnel est la plus élevée dans les trois départements suivants : Plateaux (74%), Cuvette Ouest (66 %) et Pool (64 %).

Outre Brazzaville et Pointe-Noire qui affichent les taux les plus faibles, la proportion de population vivant dans un habitat traditionnel est la plus basse dans les trois départements suivants : Lékoumou, (12 %), le Kouilou (14 %) et le Niari (21 %), situés sous la moyenne nationale.

4.2.2 Type d'approvisionnement en eau de boisson et accès à l'eau potable

C'est un indicateur particulièrement important en raison de l'effet que peut avoir sur la santé la consommation d'une eau impropre à la boisson.

Sont considérées comme sources d'approvisionnement en eau de boisson améliorées[12] : les robinets à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, les bornes fontaines ou robinets publics, les puits-forages équipés de pompes, les puits couverts ou protégés et l'eau en bouteille.

Cet indicateur montre qu'au niveau national 75,5 % de la population utilise pour boire une eau provenant d'une source améliorée.

Dans les deux métropoles, l'indicateur est de 95 % à Brazzaville et de 97 % à Pointe-Noire.

Les trois départements présentant le meilleur indicateur sont la Bouenza (69 %), le Niari (64%) et la Sangha (63%).

Les trois présentant l'indice le plus bas sont les Plateaux, à raison de 22 %, la Lékoumou (34 %) et la Cuvette Ouest (38 %)

4.2.3 Installations sanitaires

Les installations sanitaires considérées comme adéquates sont les toilettes à chasse d'eau reliées à une fosse septique ou à un système d'égouts, les fosses d'aisances améliorées ventilées ou avec dalle, les toilettes à compostage.

L'indicateur montre qu'au niveau national 52 % de la population utilise des installations sanitaires adéquates.

Dans les deux métropoles, l'indicateur est à 64 % à Brazzaville et 65 % à Pointe-Noire.

Les trois départements ruraux présentant le meilleur indicateur sont la Bouenza avec 48%, le Kouilou et la Sangha (42%).

Les trois départements ruraux où il est le plus bas sont la Lékoumou (15%), la Cuvette (28%) et les Plateaux (29%). On note que le tiers des ménages de ces départements (entre 31 et 43 %) ne dispose d'aucun système.

4.2.4 Evacuation des déchets ménagers

En matière d'évacuation des déchets ménagers, on observe que c'est dans les zones rurales, où on a affaire essentiellement à des ordures ménagères avec très peu de déchets en plastique, que les préoccupations d'assainissement sont les moins fortes et que les pratiques d'élimination sont individuelles (enfouissement, incinération, rejet dans la nature).

Dans les deux métropoles, l'évacuation des déchets est organisée et presque généralisée. Les problèmes y sont plus tangibles : production importante de déchets, capacité limitée de traitement, proportion importante de déchets plastiques, déchets industriels, obstruction des égouts…

L'indicateur montre qu'au niveau national, 23 % de la population bénéficie d'un système commode d'évacuation des ordures ménagères.

Dans les deux métropoles, l'indicateur est à 49 % à Brazzaville et à 20 % à Pointe-Noire, cette dernière se situant sous la moyenne nationale.

Les trois départements ruraux présentant le meilleur indicateur sont la Sangha (7 %), le Niari (5 %) et les Plateaux (2 %). On retiendra que les communes de Ouesso dans la Sangha et de Dolisie et Mossendjo dans le Niari contribuent à accroître le poids de l'indicateur et à masquer la réalisé des localités rurales de ces départements.

Les départements où cet indicateur est le plus bas sont le Kouilou et le Pool (0 %), la Cuvette Ouest (0,2 %) et la Lékoumou (0,3 %). Dans leur très grande majorité (entre 72 et 96%) les ménages se défont de leurs ordures dans la nature ou à l'extérieur de leur logement

4.2.5 Evacuation des eaux usées

Dans ce domaine, on observe que c'est dans les zones rurales que les dispositifs d'évacuation des eaux usées sont quasiment inexistants. La majorité des ménages rejette ses eaux usées dans un trou, dans la cour ou dans la nature.

L'indicateur informe qu'au niveau national 11 % de la population dispose d'un système adéquat d'évacuation des eaux usées (caniveau fermé ou à ciel ouvert, puisard individuel). Tous les départements ruraux se situent sous la moyenne nationale.

Dans les deux métropoles, l'indicateur s'élève à 20 % pour Brazzaville et 12 % pour Pointe-Noire.

Les trois départements ruraux présentant l'indice le plus élevé sont le Niari (7 %), la Likouala (6 %) et la Sangha (3 %).

Les trois où il est le plus bas sont les Plateaux (0 %), la Lékoumou et la Cuvette Ouest (0,3 %).

[10] Source : RGPH 2007 et ECOM 2011

[11] ECOM 2011 : Enquête Congolaise sur la Consommation des Ménages 2011. Le rapport de l'ECOM 2011 regroupe l'ensemble des éléments traités ici dans son chapitre "Accès au logement et cadre de vie des ménages"

[12] Enquête démographique et de santé au Congo – CNSEE – 2012.

4.3 MODE D'ECLAIRAGE

Cet indicateur montre que l'immense majorité des ménages des départements ruraux assure son éclairage à l'aide de lampes à pétrole (de 73 à 94 %), ou de bougies (de 1 à 8 %). L'utilisation de générateurs est relativement significative dans certains départements (8 % dans la Sangha, 3,5 % dans le Kouilou). Les autres sources d'énergie pour l'éclairage sont l'énergie solaire et les lampes à gaz. Elles restent marginales. Dans les ménages de Brazzaville et Pointe-Noire, même s'ils bénéficient de la distribution électrique, l'utilisation des lampes à pétrole et des bougies est toujours très importante. Elle est même majoritaire à Pointe-Noire. L'accès à une source d'énergie autre que le pétrole pour l'éclairage des ménages reste donc encore modeste dans les départements ruraux.

L'indicateur fait ainsi apparaître qu'au niveau national 64 % des ménages utilisent pour leur éclairage d'autres sources d'énergie que l'électricité de la SNE (36 %). Tous les départements ruraux se situent sous la moyenne nationale.

Dans les deux métropoles, ce taux descend à 36 % pour Brazzaville (64 % pour l'électricité SNE) et à 56 % pour Pointe-Noire (44 % pour l'énergie SNE).

Les trois départements ruraux présentant l'indice le plus élevé pour l'utilisation d'autres sources d'énergie que l'électricité de la SNE sont la Lékoumou (99 %, dont 92 % pour les lampes à pétrole contre 0,6 % pour l'électricité fournie par la SNE), le Pool (99 %, dont 94 % pour les lampes à pétrole contre 1 % pour l'électricité fournie par la SNE) et la Cuvette Ouest (98 %, dont 92 % pour les lampes à pétrole contre 2 % pour l'électricité fournie par la SNE).

Les trois départements ruraux où cet indice est le plus bas sont le Niari (78 %, contre 22 % pour l'électricité fournie par la SNE), la Bouenza (79 %, contre 22 % pour l'électricité fournie par la SNE) et la Cuvette (85 %, contre 15 % pour l'électricité fournie par la SNE).

4.3.1 Combustible employé pour la cuisson des aliments

L'indicateur montre que l'utilisation d'autres sources que les produits ligneux (gaz, pétrole/huile, électricité) pour la cuisson des aliments demeure modeste et s'observe plus en milieu urbain qu'en milieu rural.

Il montre également que, à l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne, les combustibles employés pour la cuisson des aliments restent très majoritairement le bois et le charbon.

L'indicateur fait ainsi ressortir qu'au niveau national, 24 % de la population utilisent d'autres sources que les produits ligneux pour la cuisson des aliments. Au niveau national, on constate aussi que le bois représente 42 % des combustibles de cuisson des aliments, principal combustible des campagnes, et le charbon 33 %, principal combustible du milieu urbain.

Dans les deux métropoles, le taux d'utilisation des combustibles non ligneux s'élève à 41 % à Brazzaville, dont 23 % pour le gaz, **et à 37 % à Pointe-Noire**, dont 28 % pour le gaz. La consommation de charbon est aussi la plus élevée dans les deux métropoles (48 % à Brazzaville et 54 % à Pointe-Noire). La forte demande de ce combustible par les brazzavillois est une des causes essentielles de la déforestation dans les districts périphériques (Goma Tsé-Tsé et Kinkala).

Les trois départements ruraux où l'indice d'utilisation des combustibles non ligneux est le plus élevé sont le Niari (9 %), la Cuvette (8 %) et les Plateaux (5 %).

Les trois départements ruraux où l'indice d'utilisation des combustibles non ligneux est le plus bas sont la Lékoumou (0,9 %), la Likouala (2 %) et la Bouenza (3 %).

Le combustible le plus utilisé dans les campagnes est le bois : les ménages de la Lékoumou (94 %), de la Cuvette Ouest (96 %), et des Plateaux (91 %) sont ceux qui l'utilisent le plus.

4.3.2 Analyse comparée des conditions de vie des ménages dans les départements

La combinaison des écarts à la moyenne nationale des sept indicateurs examinés ci-dessus permet de produire un indice résumant les conditions dans lesquelles vivent les ménages. Il permet de souligner des écarts importants entre les départements. L'indice montre que :

- Les deux métropoles présentent les indices les plus élevés.
- **Les trois départements ruraux où l'indice est le plus élevé, indiquant les meilleures conditions de vie, sont le Niari, la Bouenza et la Sangha.**
- **Les trois départements ruraux où il est le plus bas sont :**
  - **les Plateaux**, où Mbon, Allembé et Makotimpoko sont, selon les réponses apportées au Q3D, les trois districts où le cadre de vie est le plus difficile. Allembé et Makotimpoko sont les plus excentrés par rapport au chef lieu du département.
  - **la Cuvette Ouest**, où Kellé, Etoumbi et Mbomo sont les trois districts où le cadre de vie est le plus difficile. Ce sont également les plus excentrés du département.
  - **la Lékoumou**, où Mayéyé, Bambama et Komono les trois districts où le cadre de vie est le plus difficile. Bambama est le plus éloigné de son chef lieu de département.

L'histogramme qui suit représente le classement des départements selon l'indice résumant les indicateurs composant ce critère.
Les autres histogrammes illustrent chaque indicateur des conditions de vie des ménages.
Les colonnes rouges signalent les départements dont l'indice révèle une situation défavorable.

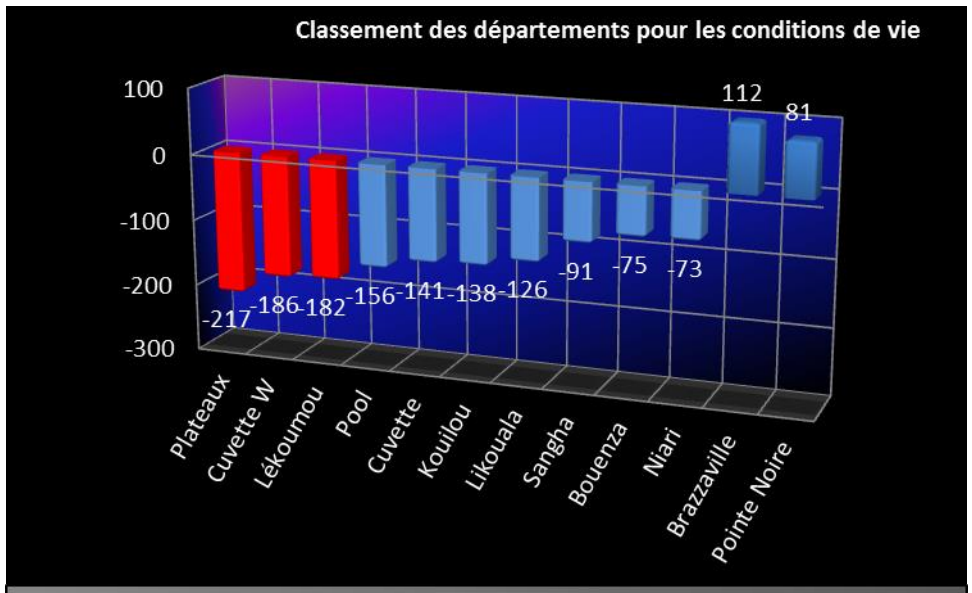
Classement des départements pour les conditions de vie
100
0
-100
-200
-300
-217
-186
-182
-156
-141
-138
-126
-91
-75
-73
112
81
Plateaux
Cuvette W
Lékoumou
Pool
Cuvette
Kouilou
Likouala
Sangha
Bouenza
Niari
Brazzaville
Pointe Noire

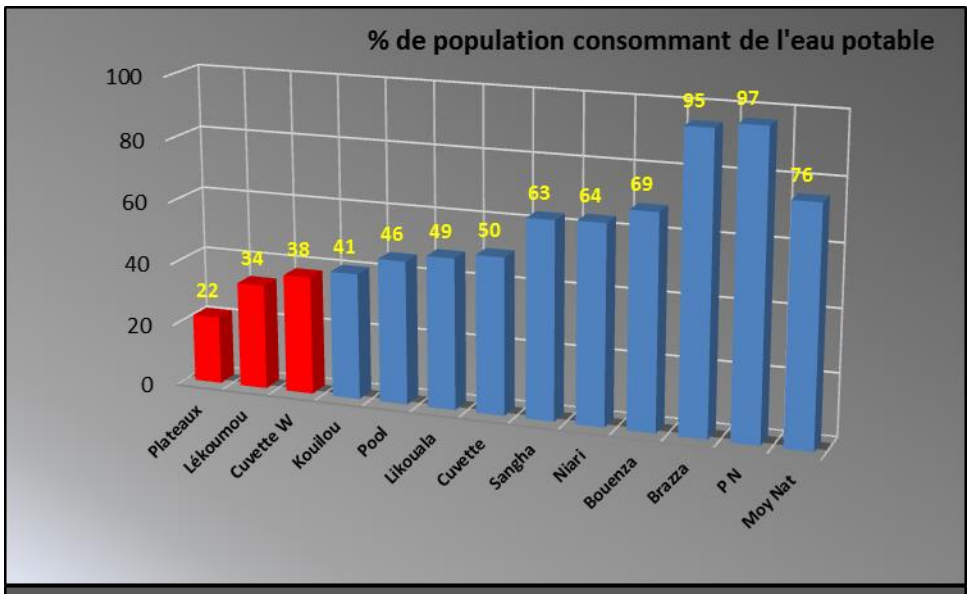
% de population consommant de l'eau potable
100
80
60
40
20
0
22
34
38
41
46
49
50
63
64
69
95
97
76
Plateaux
Lékoumou
Cuvette W
Kouilou
Pool
Likouala
Cuvette
Sangha
Niari
Bouenza
Brazza
P N
Moy Nat

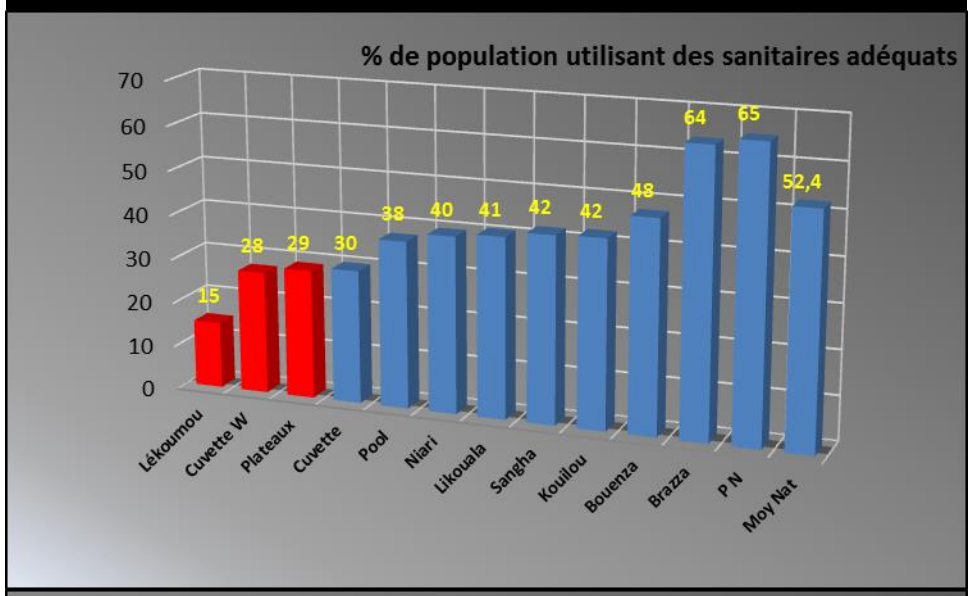
% de population utilisant des sanitaires adéquats
70
60
50
40
30
20
10
0
15
28
29
30
38
40
41
42
42
48
64
65
52,4
Lékoumou
Cuvette W
Plateaux
Cuvette
Pool
Niari
Likouala
Sangha
Kouilou
Bouenza
Brazza
P N
Moy Nat

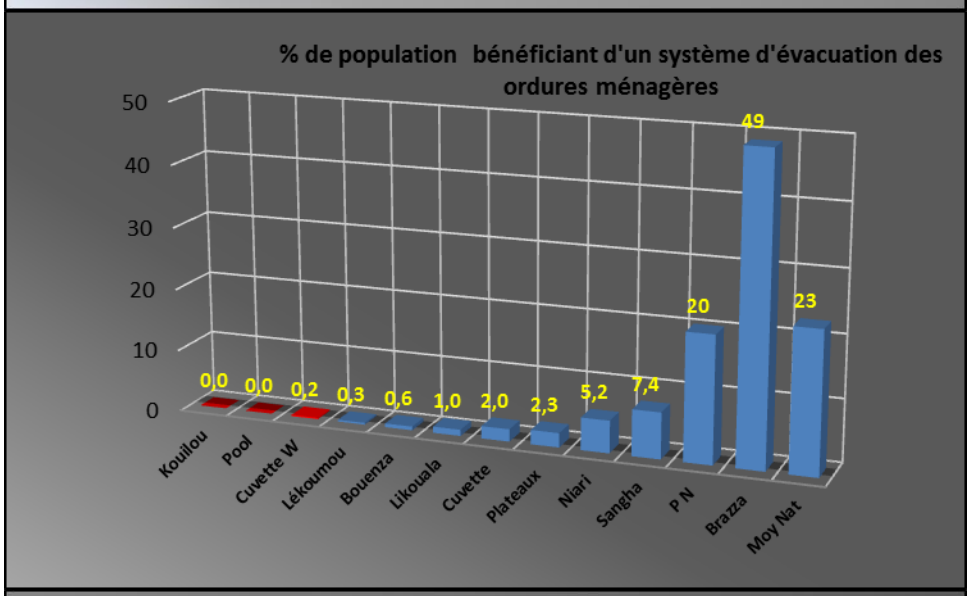
% de population bénéficiant d'un système d'évacuation des ordures ménagères
50
40
30
20
10
0
0,0
0,0
0,2
0,3
0,6
1,0
2,0
2,3
5,2
7,4
20
49
23
Kouilou
Pool
Cuvette W
Lékoumou
Bouenza
Likouala
Cuvette
Plateaux
Niari
Sangha
P N
Brazza
Moy Nat

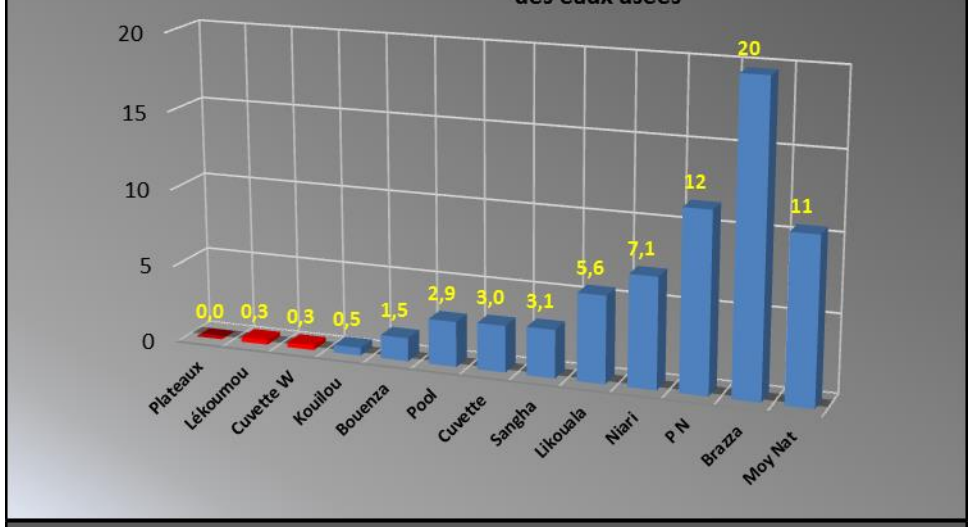
% de la population disposant d'un système adéquat d'évacuation des eaux usées
20
15
10
5
0
0,0
0,3
0,3
0,5
1,5
2,9
3,0
3,1
5,6
7,1
12
20
11
Plateaux
Lékoumou
Cuvette W
Kouilou
Bouenza
Pool
Cuvette
Sangha
Likouala
Niari
P N
Brazza
Moy Nat

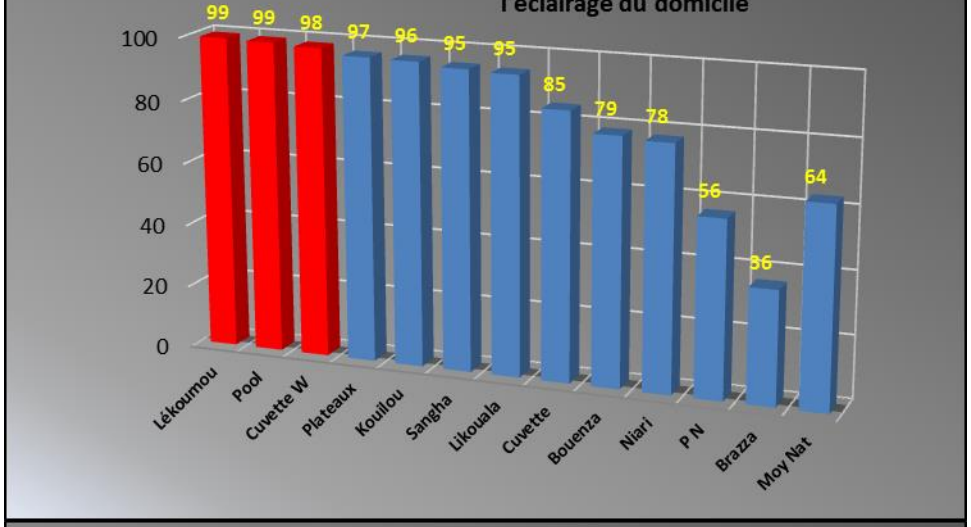
% de population utilisant une autre source que la SNE pour l'éclairage du domicile
100
80
60
40
20
0
99
99
98
97
96
95
95
85
79
78
56
36
64
Lékoumou
Pool
Cuvette W
Plateaux
Kouilou
Sangha
Likouala
Cuvette
Bouenza
Niari
P N
Brazza
Moy Nat

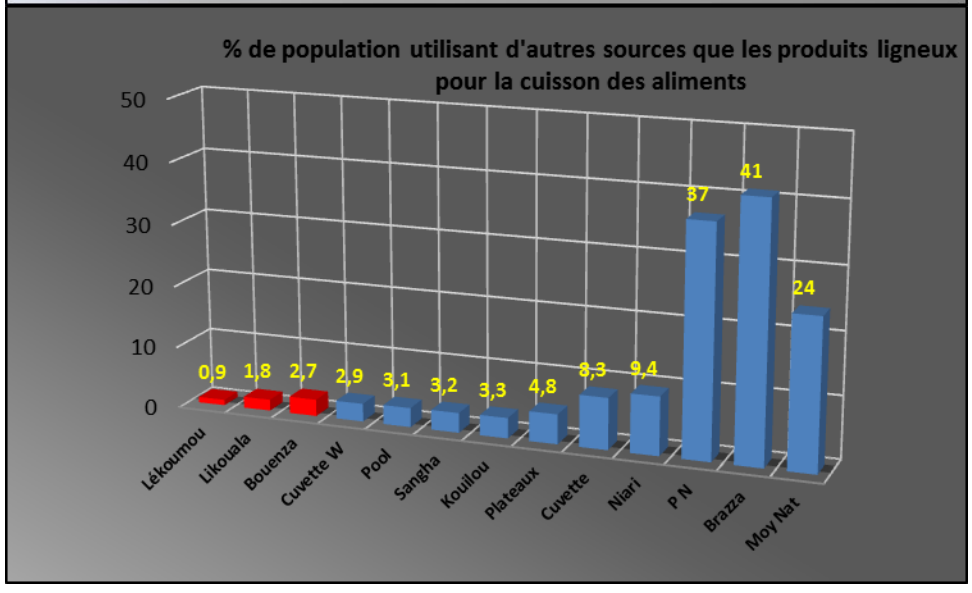
% de population utilisant d'autres sources que les produits ligneux pour la cuisson des aliments
50
40
30
20
10
0
0,9
1,8
2,7
2,9
3,1
3,2
3,3
4,8
8,3
9,4
37
41
24
Lékoumou
Likouala
Bouenza
Cuvette W
Pool
Sangha
Kouilou
Plateaux
Cuvette
Niari
P N
Brazza
Moy Nat

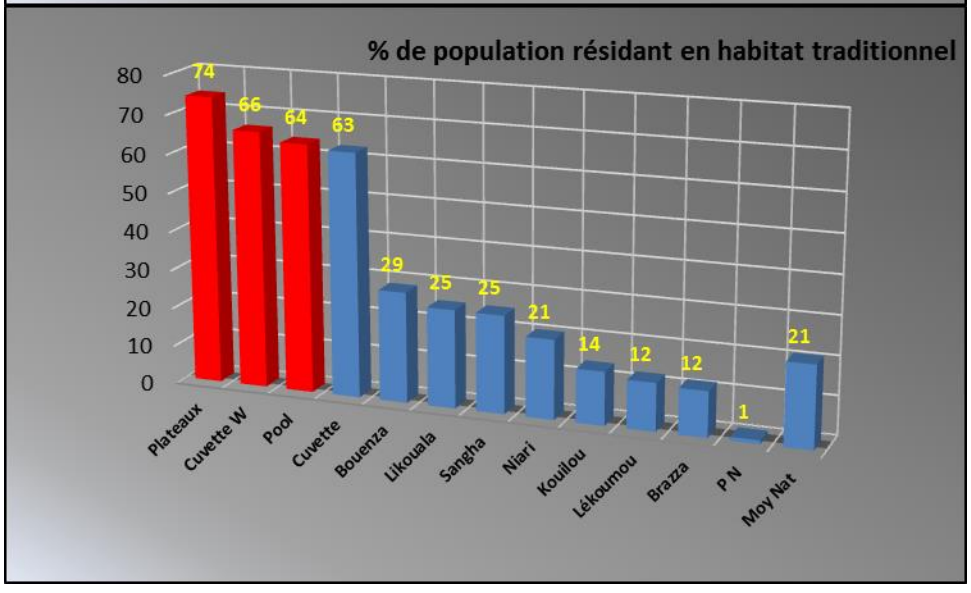
% de population résidant en habitat traditionnel
80
70
60
50
40
30
20
10
0
74
66
64
63
29
25
25
21
14
12
12
1
21
Plateaux
Cuvette W
Pool
Cuvette
Bouenza
Likouala
Sangha
Niari
Kouilou
Lékoumou
Brazza
P N
Moy Nat

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

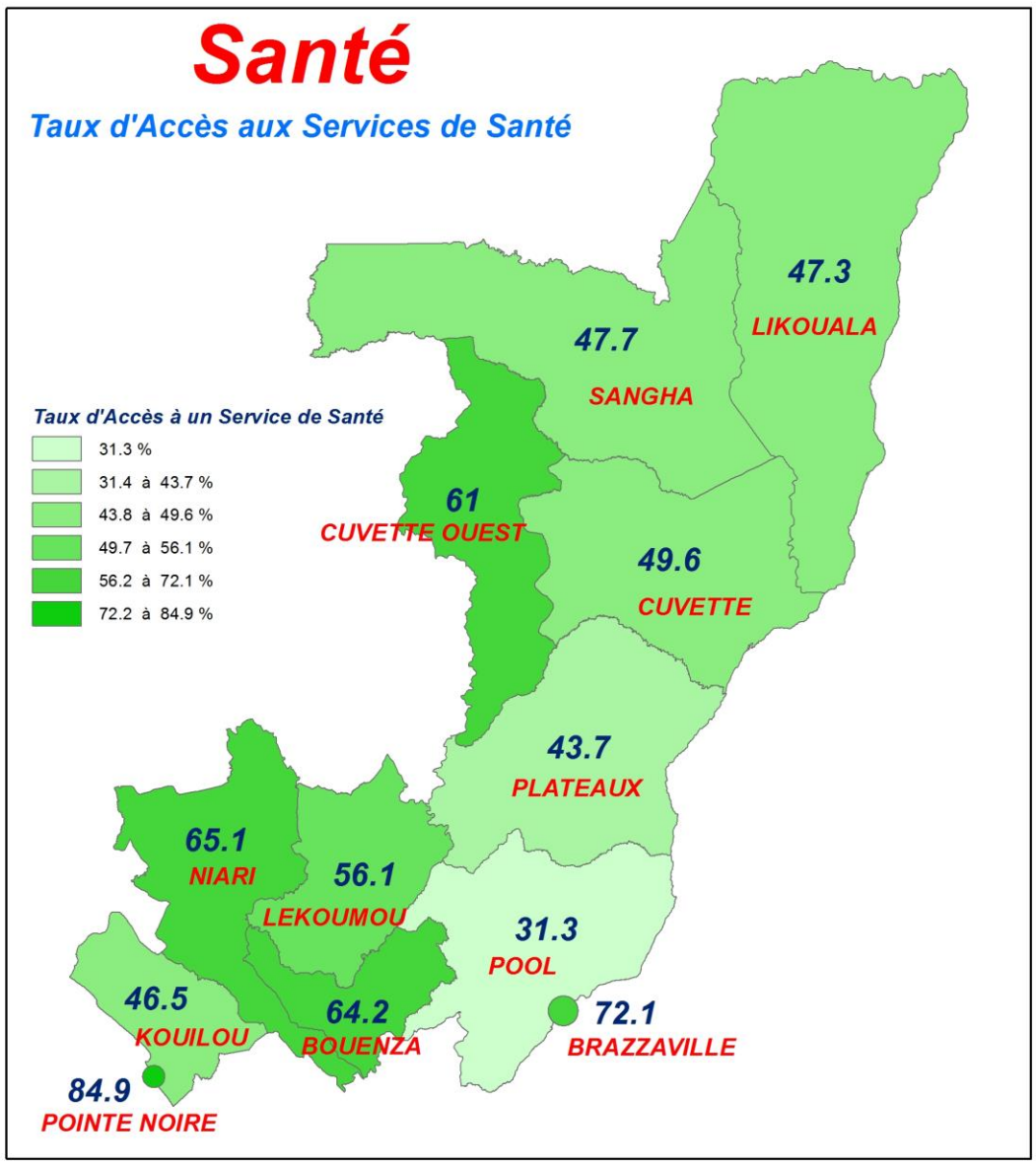

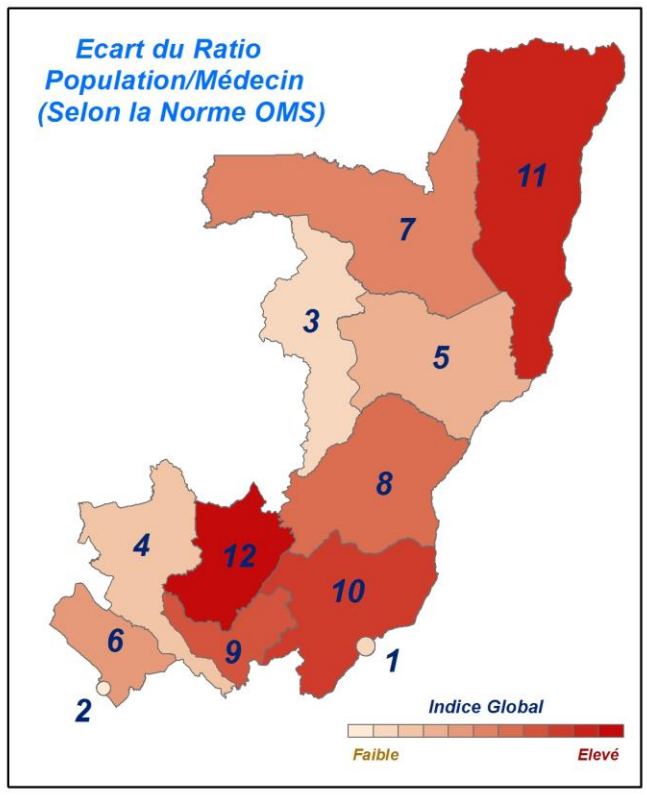

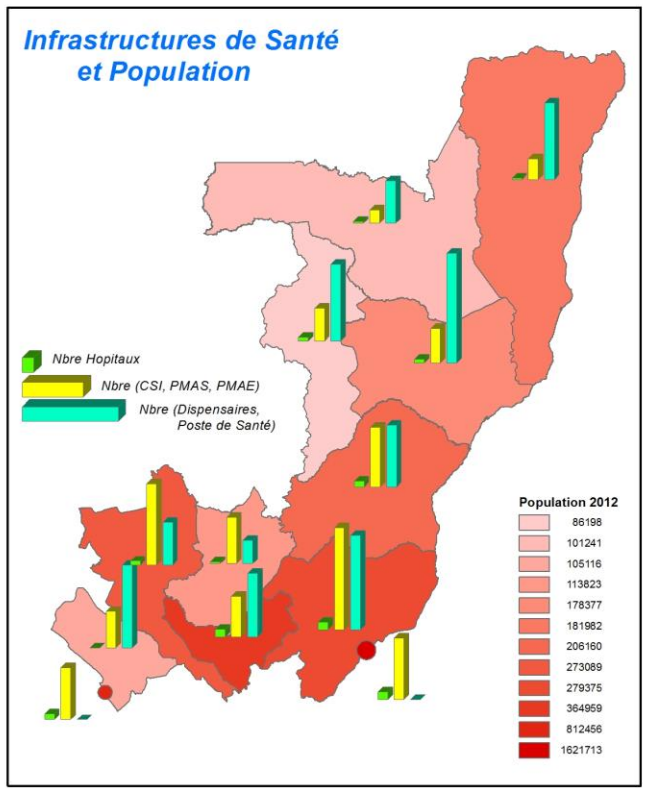

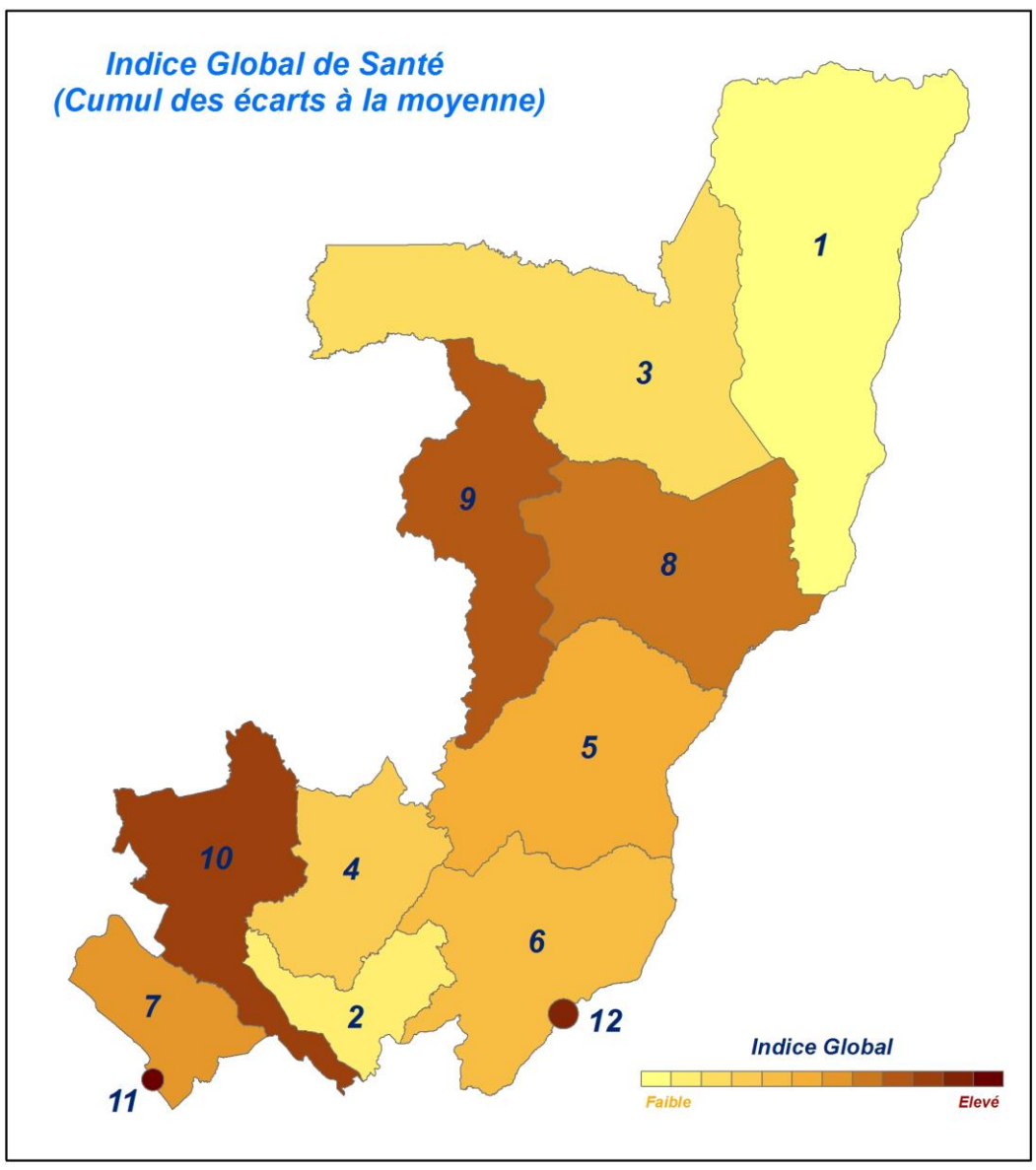

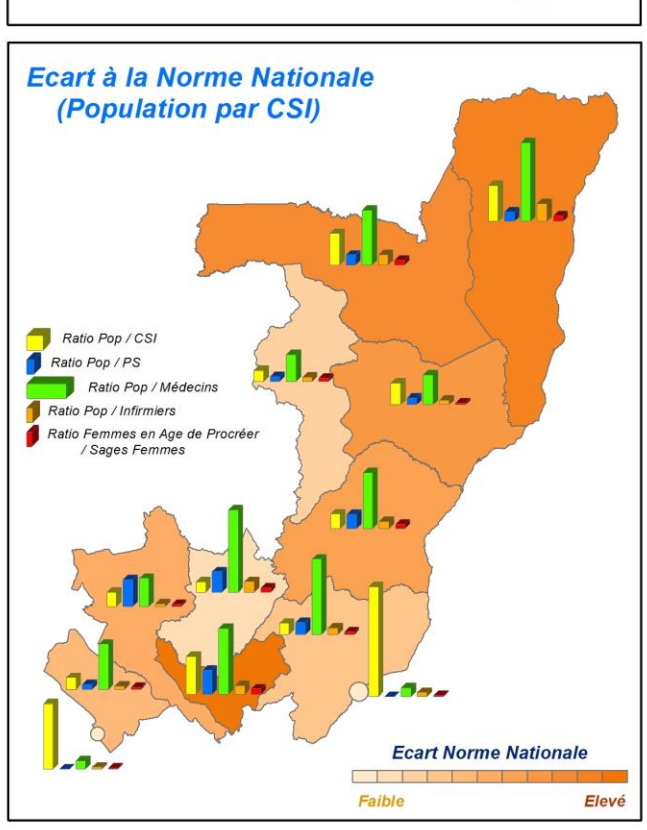

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

4.4 SANTE ET EDUCATION : LES SERVICES DE BASE

4.4.1 Santé

Pour ce qui est du secteur de la santé, un des critères essentiels du bien-être des populations, les indicateurs suivants ont été pris en compte : les structures sanitaires, le personnel médical, l'accès aux services de santé, la morbidité, la mortalité infantile.

Les cartes illustrant le secteur de la santé présentent les thèmes suivants : (i) le classement des départements selon l'indice global (indicateurs combinés), (ii) le taux départemental d'accès aux structures sanitaires, (iii) le classement des départements selon le ratio médecin/population, (iv) les densités de population départementales mises au regard du nombre de structures sanitaires, et (v) le classement des départements selon le ratio du nombre d'habitants par CSI.

4.4.1.1 Les structures sanitaires

Les structures sanitaires prises en considération sont les Centres de Soins Intégrés (CSI) et les Hôpitaux de Référence (HR) et leur ventilation par district.

La norme nationale[13] est d'une structure pour 2.500 à 10.000 habitants en milieu rural, et d'une pour 10.000 à 15.000 habitants en milieu urbain.

L'analyse fait apparaître que :

- 32 districts sur les 86 et deux communes sur quatre –hors Brazzaville et Pointe-Noire-, totalisant plus 850.000 habitants, ont un ratio supérieur (une structure pour plus de 10.000 habitants), voire extrêmement supérieur (1 structure pour 20.000 et plus) à la norme nationale.
- La moyenne pour les dix départements ruraux est établie à un CSI pour plus de 16.000 habitants, ce qui est très insuffisant pour assurer une bonne couverture sanitaire et assurer un accès aux structures sanitaires conforme ne serait-ce qu'au point haut de la norme.

L'analyse par département relève que neuf départements sont concernés à des degrés divers par cette situation, la Bouenza, la Cuvette Ouest, la Likouala, les Plateaux et le Niari l'étant plus particulièrement :

- Cinq districts sur 14 et Dolisie sont concernés dans le Niari,
- Un district sur cinq dans la Lékoumou,
- Sept des dix districts et la Commune de Nkayi dans la Bouenza,
- Quatre districts sur 13 dans le Pool,
- Quatre districts sur 11 dans les Plateaux,
- Trois districts sur neuf de la Cuvette,
- Quatre districts sur six dans la Cuvette Ouest,
- Un district sur sept dans la Sangha,
- Trois des sept districts de la Likouala.

Si l'on retient le plancher bas de la norme nationale (1/2.500 en milieu rural et 1/10.000 en milieu urbain), ce sont alors 75 districts, soit 87%, et deux communes qui sont concernés.

En prenant pour base la médiane de la norme (2.500 - 10.000, soit 6.250), ce sont tout de même plus de 59 % des districts, une des quatre communes et 67 % de la population des départements ruraux qui sont touchés par ce maillage insuffisant de la couverture en structures sanitaires.

Les trois départements dont la situation est la plus favorable sont :

- Le Kouilou, avec 4.000 habitants pas CSI-HR,
- Le Pool, avec 4250 habitants par CSI-HR,
- La Lékoumou, avec 4450 habitants par CSI-HR.

Les trois départements ruraux dont la situation est la plus défavorable sont :

- la Bouenza, avec 13.700 hab/CSi-HR,
- la Likouala, avec 10.900 hab/CSI-HR,
- la Cuvette avec 8.700 hab./CSI-HR.

Les 3 districts les plus défavorisés des dix départements ruraux sont :

- Mokeko (Sangha), avec 1 CSI pour 43.000 habitants,
- Mouyondzi (Bouenza) avec 40.400 habitants pour son CSI,
- Makoua (Cuvette) avec presque 29.000 habitants pour 1 seul CSI.

Les histogrammes illustrant les situations de chaque département figurent en Annexe 2.

4.4.1.2 Le personnel médical

Sont examinées dans cette partie, le nombre d'habitants par médecin, par infirmier et le nombre de femmes en âge de procréer par sage-femme.

La norme OMS adoptée par le Congo est : un médecin pour 10.000 habitants ; un infirmier pour 5.000 habitants ; une sage-femme pour 5.000 femmes en âge de procréer.

Médecins : La moyenne nationale est de 1 médecin pour 13.100 habitants.

Seules les deux métropoles respectent la norme, avec 1 médecin pour 4.000 habitants à Brazzaville et 1 médecin pour 3800 habitants à Pointe-Noire

Tous les départements ruraux montrent un écart très important par rapport à la norme OMS.

[13] Source : Annuaire des statistiques sanitaires – Années 2012 – Ministère de la Santé et de la Population – Référence : Décret 96-525 du 31/12/1996, portant définition, classification et mode de gestion des formations sanitaires publiques en République du Congo.

Les trois départements dans la situation la plus favorable sont la Cuvette Ouest (un médecin pour 12.300 habitants), le Niari (un médecin pour 13.000 habitants) et la Cuvette (un médecin pour 13.700 habitants).

Les trois départements où le ratio est le plus faible sont la Lékoumou (un médecin pour 38.000 habitants), la Likouala (un médecin pour 36.300 habitants), le Pool (un médecin pour 35.000 habitants).

Le pays est confronté à un très important déficit de médecin dans les départements ruraux.

Cette situation est d'autant plus préjudiciable aux populations rurales que les conditions d'accès (transports, voies de communication) leur sont très difficiles (coût, fréquence, délais), et accentuent la trop faible proximité des médecins présents dans les départements.

Infirmiers : Un seul département, la Likouala, ne peut répondre aux exigences de la norme OMS, avec un infirmier pour 8.300 habitants.

Sages-femmes : Tous les départements ruraux respectent la norme OMS.

4.4.1.3 L'accès aux services de santé

L'accès aux services de santé[14] est analysé à travers les données de l'ECOM 2011 et de celles collectées auprès des directions départementales de la santé.

- La moyenne nationale du taux d'accès aux services de santé (incluant Brazzaville et Pointe-Noire) est de 69 %.
- Dans les deux métropoles, le taux est de 72 % à Brazzaville et de 85 % à Pointe-Noire.
- Les trois départements ruraux où le taux d'accès est le plus élevé sont le Niari (65 %), la Bouenza (64 %) et la Cuvette Ouest (61 %)
- Les départements ruraux où le taux d'accès est le plus bas sont le Pool (31 %), les Plateaux (44 %), le Kouilou et la Likouala (47 %).

4.4.1.4 La morbidité

Le taux de morbidité (maladies sous surveillance épidémiologique) est estimé par le calcul du nombre de cas rapporté à la population

- La moyenne nationale est de 12,5 %.
- Dans les deux métropoles, le taux est de 9 % à Brazzaville et de 20 % à Pointe-Noire.
- Les trois départements ruraux présentant le taux de morbidité le moins élevé sont les Plateaux (4 %), la Cuvette-Ouest (7 %) et la Lékoumou (9 %).
- Les trois départements ruraux présentant le taux de morbidité le plus élevé sont la Likouala (20 %), la Sangha (18 %) et le Pool (16,5%), la Likouala et le Pool étant déjà remarqués par l'insuffisance du nombre de médecins, la Likouala étant de surcroît signalée par le faible nombre de structures sanitaires et le Pool par le faible taux d'accès aux services de santé.

4.4.1.5 La mortalité infantile

La mortalité infantile est le nombre de décès de la population des enfants de moins d'un an.

En ce qui concerne cet indicateur, les données ne mentionnent pas de moyenne nationale.

- La moyenne du taux de mortalité infantile des dix départements ruraux a pu être établie : elle s'élève à 51 décès pour 1.000 enfants de moins d'un an.
- Dans les deux métropoles, le taux de mortalité infantile est de 48 pour 1.000 à Brazzaville et de 35 pour 1.000 à Pointe-Noire.
- Les trois départements ruraux où ce taux est le plus élevé sont la Sangha (75 /1.000), la Cuvette Ouest (73/1.000) et la Bouenza (60/1.000). La Bouenza d'ailleurs est un des trois départements dont la situation en matière de structures sanitaires est la plus défavorable.
- Les trois départements ruraux où le taux de mortalité infantile est le plus bas sont le Pool (41/1.000), le Niari (44/1.000) et le Kouilou (45/1.000).

4.4.1.6 Analyse comparée des départements pour la santé

Les différents indicateurs retenus pour caractériser le domaine de la santé publique montrent des situations très disparates selon les départements.

La combinaison des écarts à la moyenne des sept indicateurs de la santé pour les dix départements ruraux fait apparaître que :

- Les trois départements présentant le meilleur le taux sont le Niari (cumul des écarts de 72), la Cuvette Ouest (71) et la Cuvette (-21).
- **Les trois départements présentant le taux le plus faible sont la Likouala (- 552), la Bouenza (-382) et la Lékoumou (-365)**. En d'autres termes, ce sont d'une part les départements forestiers à très faible densité de population et de localités, et d'autre part le département où la densité de peuplement et le nombre de localités sont les plus élevés.

Au sein de ces 3 départements, les données collectées auprès des Directions Départementales de la Santé indiquent que **les 3 districts les plus concernés sont :**

- **Pour la Likouala : Enyellé, Bétou et Impfondo ;**
- **Pour la Bouenza : Bokossongo, Tsiaki et Kingoué ;**
- **Pour la Lékoumou : Zanaga, Bambama et Komono.**

En Annexe 2 figurent les histogrammes de ce secteur de la santé.

[14] C'est-à-dire à plus d'une demi-heure de marche du lieu de résidence de la population.

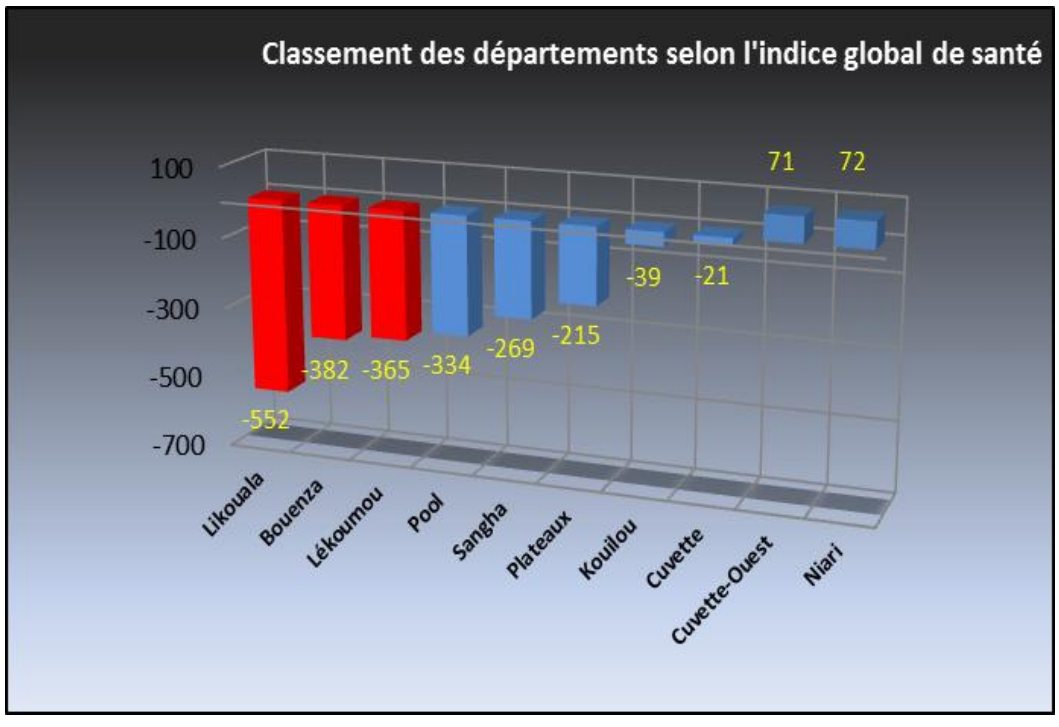
Classement des départements selon l'indice global de santé
100
-100
-300
-500
-700
-552
-382
-365
-334
-269
-215
-39
-21
71
72
Likouala
Bouenza
Lékoumou
Pool
Sangha
Plateaux
Kouilou
Cuvette
Cuvette-Ouest
Niari

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Accès à l'éducation

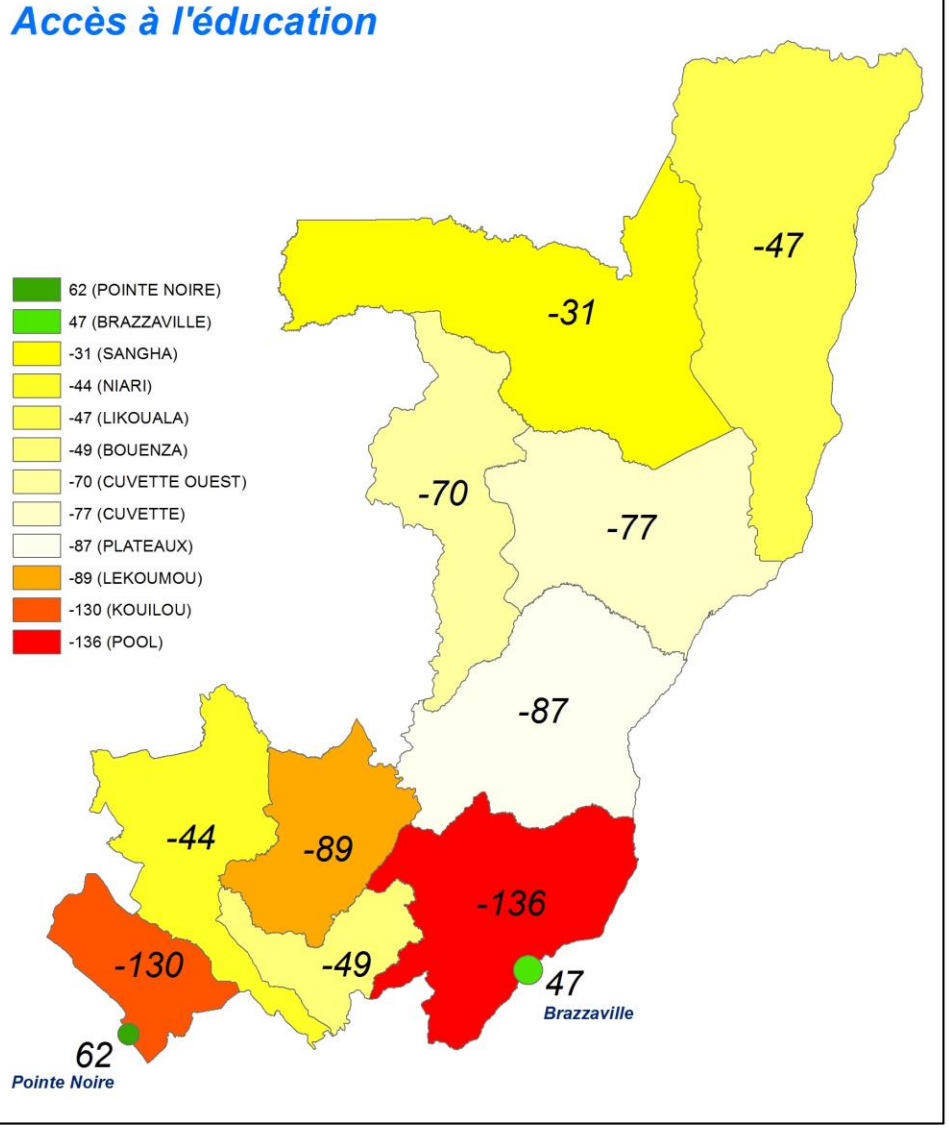

Indice qualitatif global

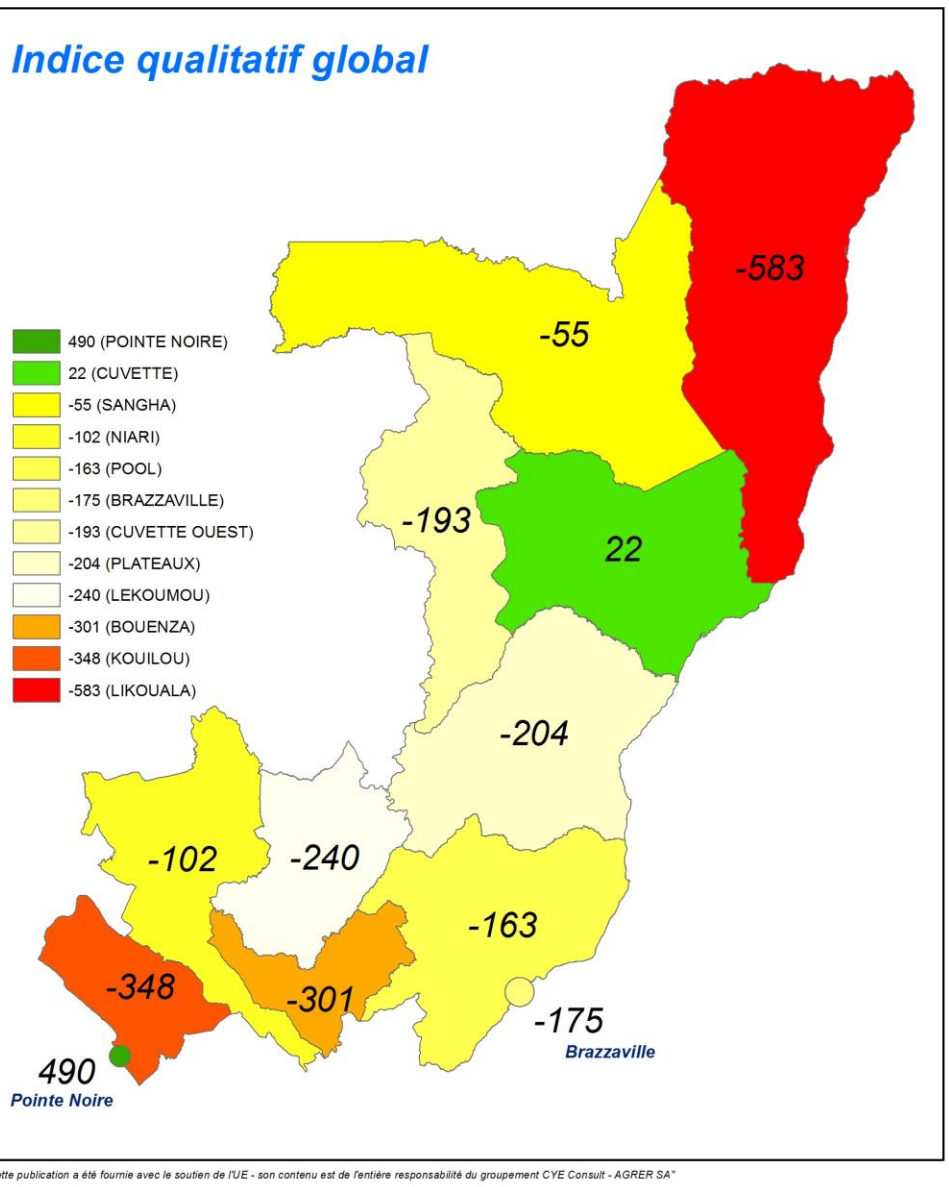

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Education

Cumul des écarts à la moyenne
(Accès au primaire, secondaire & Alphabétisation)

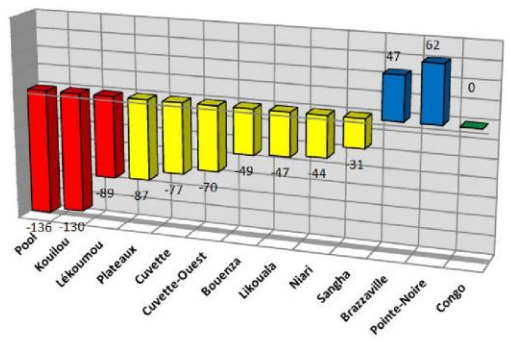

Cumul des écarts à la moyenne
(Indice Global Education)

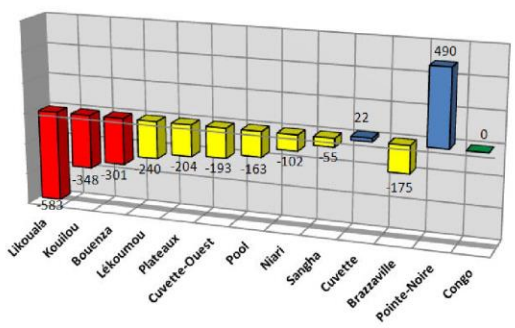

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

4.4.2 L'éducation

Pour le critère "Education", **un groupe de 12 indicateurs**[15] a été exploité. Ils portent sur le primaire (4 indicateurs), les collèges (4 indicateurs), les lycées (3 indicateurs) et l'alphabétisation (1 indicateur). Les données collectées concernant l'enseignement technique et professionnel étaient insuffisantes pour être prises en compte et établir des indicateurs assez fiables.

4.4.2.1 Le Primaire

Pour ce qui est du primaire, les 4 indicateurs font ressortir des écarts significatifs pour certains départements.

- ***Accès au Primaire*** : Le taux d'accès est très élevé au Congo. Toutefois, des écarts apparaissent à la lecture de l'indicateur :
  - La moyenne nationale du taux d'accès au primaire est de 91,5 %.
  - Les deux métropoles présentent les taux les plus élevés du pays : 96 % à Brazzaville et 98 % à Pointe-Noire.
  - Les trois départements ruraux présentant le meilleur taux sont la Bouenza (93 %), le Niari (91 %) et les Plateaux (89 %).
  - Les trois départements ruraux présentant le taux le plus bas sont le Pool (74 %), le Kouilou 76 %) et la Cuvette Ouest (81 %).
- ***Superstructures*** : l'indicateur "Nombre d'élèves par classe pédagogique" fait ressortir les points suivants :
  - La moyenne nationale est de 42 élèves par classe pédagogique.
  - Les deux métropoles ont les effectifs moyens suivants : 45 élèves à Brazzaville et 22 élèves à Pointe-Noire.
  - Les trois départements ruraux où les effectifs par classe pédagogique sont les plus faibles sont : la Sangha (34 élèves), le Niari (39 élèves) et le Pool (49 élèves).
  - Les trois départements ruraux où les effectifs par classe pédagogique sont les plus importants sont : les Plateaux (90 élèves), la Cuvette Ouest (108 élèves) et la Likouala (225 élèves). Traduisant l'insuffisance des superstructures, les classes surchargées de ces 3 départements ont un effet négatif sur la qualité de l'enseignement.
- ***Personnel éducatif*** : l'indicateur "Nombre d'élèves par enseignant" apporte les informations suivantes :
  - La moyenne nationale est de 45 élèves par enseignant.
  - Les deux métropoles présentent les effectifs moyens suivants : 49 élèves par enseignant à Brazzaville et 24 à Pointe-Noire.
  - Les trois départements ruraux où les effectifs par enseignant sont les plus faibles sont : la Sangha (38 élèves par enseignant), la Cuvette et le Niari (50 élèves).
  - Les trois départements ruraux où les effectifs par enseignant sont les plus importants sont : la Lékoumou (76 élèves par enseignant), la Cuvette Ouest (79) et, très loin après, la Likouala (132 élèves). Deux départements forestiers sont ainsi dans ce domaine parmi les plus défavorisés.
- ***Taux brut de scolarisation (TBS)*** : Cet indicateur traduit les conditions générales de l'éducation.
  - La moyenne nationale du TBS du primaire est de 121 %.
  - Les deux métropoles présentent les taux suivants : 113 % à Brazzaville et 105 à Pointe-Noire.
  - Les trois départements ruraux où le TBS est le plus faible sont : la Lékoumou (93 %), la Likouala (106 %) et la Sangha (112 %).
  - Les trois départements ruraux où le TBS est le plus élevé sont : la Cuvette Ouest (147 %), le Niari (138 %) et les Plateaux (136 %). Les taux élevés de cet indicateur soulignent que des retards et redoublements significatifs apparaissent dans le cursus des enfants de ces territoires, effet combiné de l'accès aux structures, des sureffectifs, de l'insuffisance de structures et d'enseignants de certaines zones enclavées des départements.
- ***Synthèse pour le Primaire***

L'indice qui résulte de la combinaison des écarts à la moyenne nationale pour le primaire montre que :

- Les deux métropoles présentent les indices les plus élevés du pays : 1,3 à Brazzaville et 91 à Pointe-Noire.
- Les trois départements ruraux présentant le meilleur indice sont la Sangha (24), le Niari (-23.4) et la Cuvette (-31).
- **Les trois départements ruraux présentant l'indice le plus bas sont la Likouala (-376), la Cuvette Ouest (-181) et les Plateaux (-119).**

4.4.2.2 Le secondaire : collèges et lycées

Pour le secondaire, le panorama départemental est assez disparate, ne reflétant pas avec exactitude les écarts entre les districts au sein d'un même département.

- ***Accès au Secondaire*** : cet indicateur combine collèges et lycées. Il apporte les informations suivantes :
  - La moyenne nationale du taux d'accès est de 73 %.
  - Les deux métropoles présentent les taux les plus élevés du pays : 84 % à Brazzaville et 91 % à Pointe-Noire.
  - Les trois départements ruraux présentant le meilleur taux sont la Sangha (723 %), la cuvette Ouest (63 %) et la Likouala (61 %).
  - Les trois départements ruraux présentant le taux le plus bas sont le Kouilou (30 %), le Pool (36 %) et la Cuvette (47 %). Compte-tenu de la proximité des deux métropoles, l'interprétation de cet indicateur pour le Kouilou et le Pool reste incertaine, l'effet des deux villes pouvant expliquer, au moins partiellement, les taux très faibles de ces deux départements (pratique de l'hébergement en familles métropolitaines des enfants de province pour qu'ils bénéficient de l'éducation des grandes villes, considérée comme meilleure).
- ***Superstructures*** : L'indicateur du nombre d'élèves par classe pédagogique des collèges et des lycées fait ressortir les points suivants :
  - La moyenne nationale du nombre d'élèves est de 34 élèves par classe pédagogique dans les collèges et de 57 élèves dans les lycées.
  - Les deux métropoles ont les effectifs moyens suivants : 54 élèves pour les collèges et 82 pour les lycées à Brazzaville, marquant l'insuffisance de superstructures, et 24 élèves pour les collèges et 50 élèves pour les lycées à Pointe-Noire.
  - Les trois départements ruraux où les **effectifs par classe pédagogique des collèges sont les plus faibles** sont : la Likouala (18 élèves), la Lékoumou (22 élèves) et la Cuvette Ouest (24 élèves), trois des départements les moins peuplés du pays.
  - Les trois départements ruraux où les **effectifs par classe pédagogique des collèges sont les plus importants** sont : les Plateaux (59 élèves), la Sangha (51 élèves) et le Niari (40 élèves). La situation de ces trois départements souligne l'insuffisance de superstructures par rapport à la population scolaire des collèges.
  - Les trois départements ruraux où les **effectifs par classe pédagogique des lycées sont les plus faibles** sont : le Kouilou (5 élèves), le Pool (28 élèves) et la Cuvette (33 élèves).
  - Les trois départements ruraux où les **effectifs par classe pédagogique des lycées sont les plus importants** sont : les Plateaux et la Likouala, avec 84 élèves/CP et la Cuvette Ouest (79 élèves).

[15] Ces indicateurs sont tirés pour de (i) l'Annuaire statistique 2011-2012 de la Direction des études et de la planification – Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation, Juin 2013.(ii) du RGPH 2007 (volet Alphabétisation) et (iii) de l'ECOM 2011 (Taux d'accès au Primaire et Secondaire).

- ***Personnel éducatif*** : l'indicateur "Nombre d'élèves par enseignant" apporte les informations suivantes :
  - La moyenne nationale est de 20 élèves par enseignant pour les collèges et de 16 pour les lycées.
  - Les deux métropoles présentent les effectifs moyens suivants : 19 élèves par enseignant pour les collèges comme pour les lycées à Brazzaville et 15 à Pointe-Noire, pour les collèges comme pour les lycées.
  - Les trois départements ruraux où **les effectifs par enseignant des collèges sont les plus faibles** sont : la Sangha (8 élèves par enseignant), le Kouilou (23 élèves) et la Lékoumou (26 élèves).
  - Les trois départements ruraux où les **effectifs par enseignant des collèges sont les plus importants** sont : la Bouenza (105 élèves par enseignant), les Plateaux (68) et la Likouala (55 élèves).
  - Les trois départements ruraux où les **effectifs par enseignant des lycées sont les plus faibles** sont : le Kouilou (2 élèves), le Pool (8 élèves) et Le Niari (10 élèves), départements sous influence de Brazzaville et Pointe-Noire.
  - Les trois départements ruraux où les **effectifs par enseignant des lycées sont les plus importants** sont : la Likouala (24 élèves), la Cuvette (20 élèves) et la Bouenza (16 élèves). Les effectifs sont toutefois modestes.
- ***Taux brut de scolarisation (TBS)*** : Cet indicateur traduit les conditions générales de l'éducation dans le secondaire.
  - Le TBS national des collèges est de 67 %, assez élevé comparativement aux autres pays de la sous-région.
  - Le TBS national des lycées est de 30 %, globalement faible.

  Ce taux n'en masque pas moins des disparités départementales :
  - Les deux métropoles présentent les taux suivants : 60 % pour les collèges et 32 % pour les lycées à Brazzaville et 78 % pour les collèges et 36 % pour les lycées à Pointe-Noire.
  - Les trois départements ruraux où le TBS des collèges est le plus faible sont : la Likouala (35 %), le Kouilou (52 %) et la Cuvette (56 %).
  - Les trois départements ruraux où le TBS des collèges est le plus élevé sont : la Cuvette Ouest (104 %), les Plateaux (86 %) et la Bouenza (85 %).
  - Les trois départements ruraux où le TBS des lycées est le plus faible sont : le Kouilou (8 %), le Pool (11 %) et la Sangha (15 %).
  - Les trois départements ruraux où le TBS des lycées est le plus élevé sont : la Lékoumou (32 %), la Cuvette et le Niari (31 %), légèrement au-dessus de la moyenne nationale.
- ***Synthèse pour le secondaire***

  Deux indices ont été composés. Ils résultent de la combinaison des écarts à la moyenne nationale pour les collèges d'une part et de ceux des lycées d'autre part. Ces indices distincts permettent de souligner les différences significatives existant entre le cycle des collèges et celui des lycées dans les départements.

Collèges :
- Les deux métropoles présentent pour les collèges les indices suivants : -47 à Brazzaville et 88 à Pointe-Noire.
- Les trois départements ruraux présentant le meilleur indice pour les collèges sont la Cuvette Ouest (56), la Lékoumou (3) et la Sangha (-37).
- **Les trois départements ruraux présentant l'indice le plus bas pour les collèges sont les Plateaux (-144), le Kouilou (-128) et le Pool (-115).**

Lycées :
- Les deux métropoles présentent pour les lycées les indices suivants : -54 à Brazzaville et 35 à Pointe-Noire.
- Les trois départements ruraux présentant le meilleur indice pour les lycées sont le Kouilou (104) le Niari (73) et la Lékoumou (64).
- **Les trois départements ruraux présentant l'indice le plus bas pour les lycées sont la Likouala (-139), les Plateaux (-68) et la Cuvette Ouest (-38).**

4.4.2.3 L'alphabétisation

L'indicateur du taux d'alphabétisation apporte les informations suivantes :

- Le taux national d'alphabétisation est de 83 %. Pour les 10 départements ruraux, il est de 68 %.
- Les deux métropoles présentent les taux les plus élevés du pays : 94 % à Brazzaville et 92 à Pointe-Noire.
- Les trois départements ruraux où le taux d'alphabétisation est le plus élevé sont : la Likouala ((75 %), la Cuvette (74 %) et le Niari (73 %).
- **Les trois départements ruraux où le taux d'alphabétisation est le plus bas sont : la Lékoumou (58 %), les Plateaux et la Cuvette Ouest (60 %).**

4.4.2.4 Analyse comparée des départements pour l'éducation

Un indice résultant de la combinaison des 12 indicateurs a été établi afin de procéder à un classement des départements ruraux pour ce secteur.

Les informations collectées auprès des directions départementales de l'éducation concernent la détermination des trois districts de chaque département (i) les plus désavantagés en termes d'accès aux structures éducatives, (ii) où les taux de scolarisation au primaire et au secondaire sont les plus faibles et (iii) où celui de l'alphabétisation est le plus faible aussi.

La combinaison des écarts à la moyenne des 14 indicateurs révèle que **la situation de l'éducation est la plus critique dans les trois départements ruraux suivants : Likouala, Plateaux, Cuvette Ouest.**

Dans ces départements, les trois districts les plus concernés sont :
- Pour la Likouala : Epéna, Enyellé, et Liranga ;
- Pour le Kouilou : Nzambi, Kakamoeka et Mvouti ;
- Pour la Bouenza : Tsiaki, Kingoué et Mabombo.

La situation de l'éducation s'avère être la plus favorable dans les trois départements suivants : le Niari, la Sangha, la Lékoumou.

Une carte de l'indice global pour l'éducation a été établie. Il y est inscrit pour chaque département l'indice ayant permis de produire le classement afin de mieux mesurer les écarts importants qui sont révélés.

Un indice "Accès à l'éducation" a été composé par la combinaison des écarts à la moyenne nationale de l'accès au Primaire et au Secondaire et de l'alphabétisation. Cet indice révèle que les trois départements ruraux où cet indice est le plus bas sont le Pool, le Kouilou et la Lékoumou. Au sein de ces départements, les districts les plus concernés sont :
- Pour le Pool : Mayama, Kimba et Mindouli ;
- Pour le Kouilou : Nzambi, Kakamouéka et Mvouti ;
- Pour la Lékoumou : Mayéyé, Bambama et Zanaga.

Une carte de l'Accès à l'éducation a été établie. Il y est également inscrit pour chaque département l'indice ayant conduit au classement afin de constater les écarts entre eux. Les histogrammes de ce secteur figurent en Annexe 3.

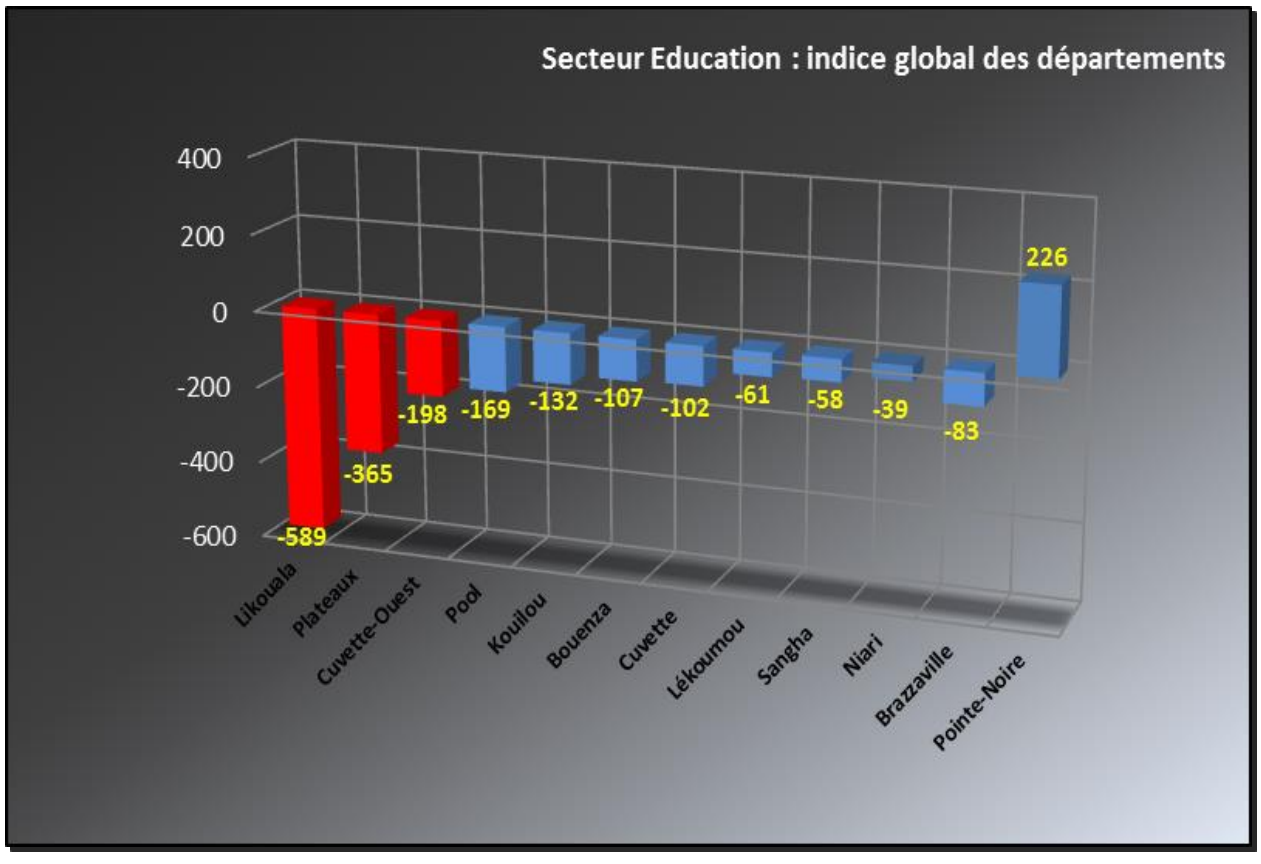
Secteur Education : indice global des départements
400
200
0
-200
-400
-600
-589
-365
-198
-169
-132
-107
-102
-61
-58
-39
-83
226
Likouala
Plateaux
Cuvette-Ouest
Pool
Kouilou
Bouenza
Cuvette
Lékoumou
Sangha
Niari
Brazzaville
Pointe-Noire

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Dessertes / Enclavement

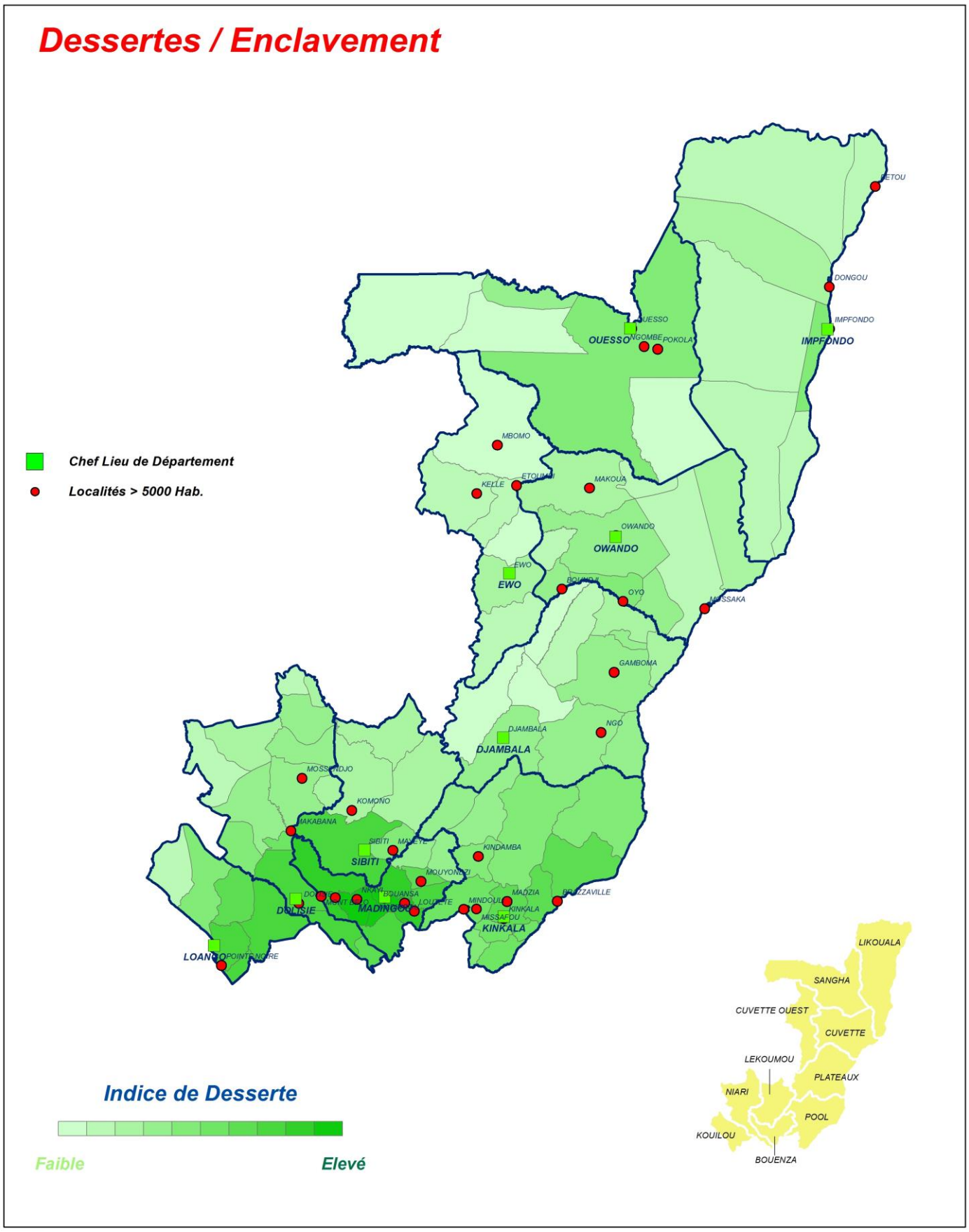

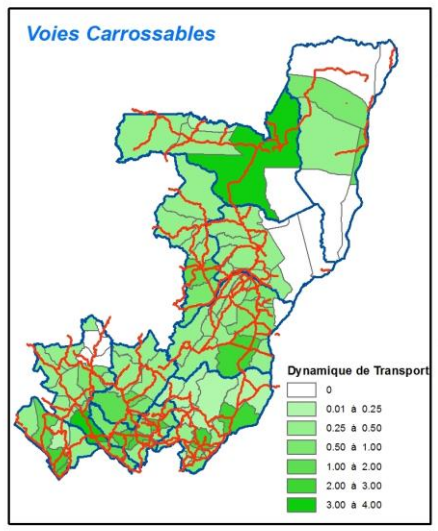

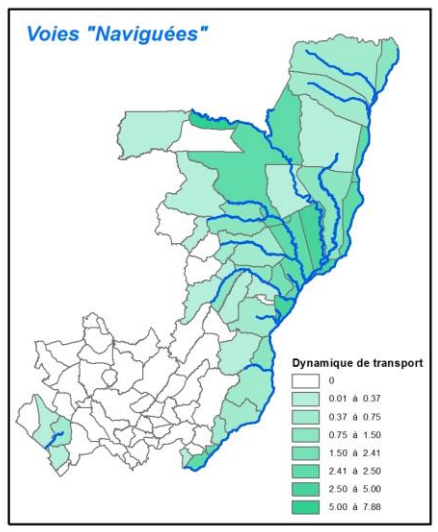

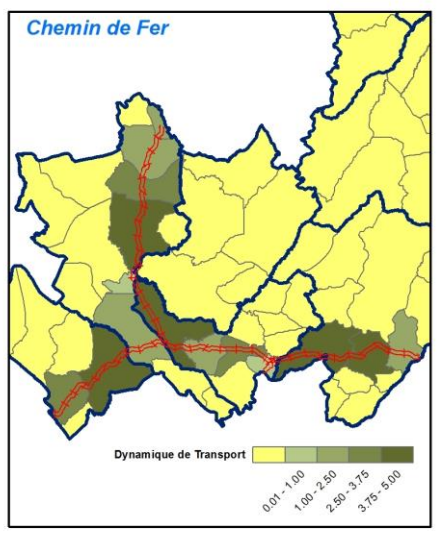

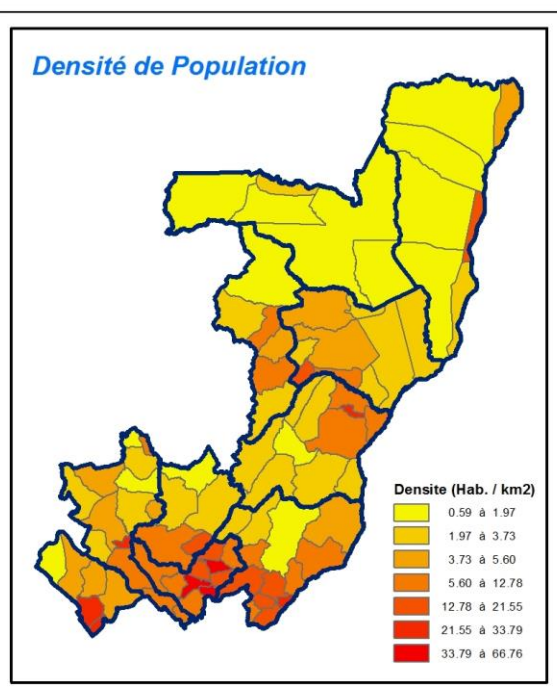

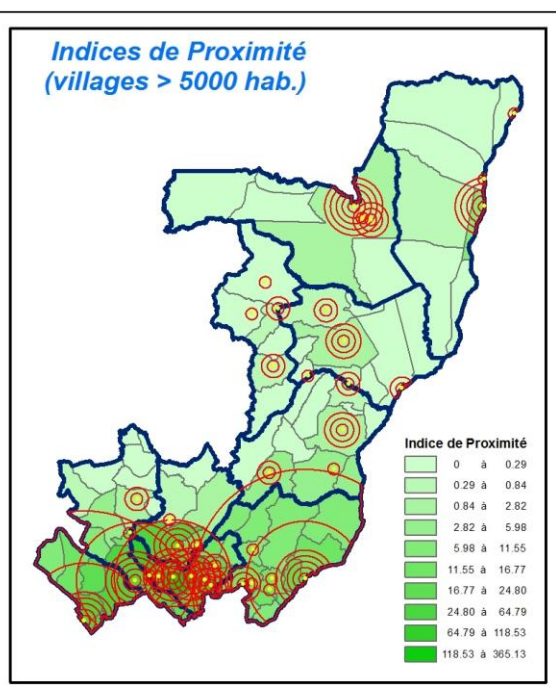

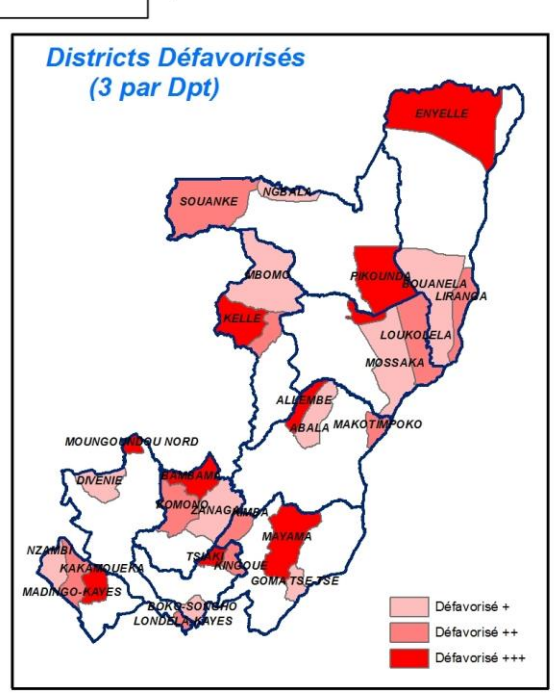

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groiupement CYE Consult - AGRER SA"

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

4.5 INFRASTRUCTURES

4.5.1 Infrastructures routières, ferroviaires et fluviales : la desserte et les communications

Facteur déterminant du développement économique et social, la desserte des localités du Congo a été analysée à travers la confection de 11 indicateurs pour déterminer les territoires peu desservis. Ont été pris en considération pour ce faire : les routes et pistes, y compris le réseau de pistes forestières, les voies ferrées et les voies fluviales.

Pour ce qui est des routes et pistes, ont été considérées les voies dites carrossables. L'état des ouvrages de franchissement (ponts, dalots, bacs) constituant un obstacle éventuel, a été également observé.

Pour ce qui concerne les voies fluviales, n'ont été prises en compte que les voies qualifiées de "naviguées", c'est-à-dire celles sur lesquelles une pratique de la navigation (transport de passagers et de marchandises) est opérée.

En troisième composante de ces infrastructures de desserte ont été retenus les gares routières et haltes ou points de concentration des moyens de transport, les gares ferroviaires et les ports, qui sont les lieux où se produisent les échanges, et enfin les aéroports.

En dernier lieu a été examinée la fréquence hebdomadaire des liaisons pour les trois dispositifs : routier, ferroviaire et fluvial.

Chacun de ces indicateurs porte une note déterminée selon sa nature : réseau routier public et pistes privées / 100 km2 de territoire ; % d'ouvrages de franchissement détériorés par district ; km de voies "naviguées" / 100 Km2 de district ; nombre de gares ferroviaires et routières par district ; nombre de ports, embarcadères ou halte par district ; fréquence hebdomadaire des liaisons routières, ferroviaires ou fluviale vers le chef lieu de département ; nombre d'aéroports et aérodromes/pistes par district.

Il convient de souligner que cette démarche d'analyse par district de la desserte n'a été rendue possible que grâce aux analyses thématiques réalisées au moyen l'utilisation d'un SIG et des travaux de digitalisation de la carte administrative du Congo.

Cette analyse a été menée pour établir un douzième et dernier indicateur, synthétique, de mesure du niveau de desserte ou d'enclavement de chaque district par rapport à son chef lieu de département.

Un lot de cartes a été réalisé pour illustrer et faciliter la compréhension spatiale de la desserte des territoires :

(i) une carte principale dite "Desserte-Enclavement", qui intègre les données liés à la dynamique des transports (voies carrossables, voies naviguées et chemin de fer). Elle prend en compte également la notion d'accès au transport et aux voies de communications qui contribuent au désenclavement des villages en permettant transport, échange de services et commerce.

(ii) un jeu de cartes thématiques sur la dynamique des transports : "Voies carrossables", Voies "naviguées", "Réseau ferré", avec indication par district, selon l'intensité de la couleur, de la densité du réseau (en termes de km linéaires / 100 km 2 de territoire) ; "Indices de proximité" et aires d'influence des localités[16], soulignant l'enclavement des territoires par rapport aux localités de plus de 5.000 habitants ; Indice global de la situation actuelle par district, résultant des travaux de collecte des informations auprès des directions départementales sectorielles, désignant les plus défavorisés d'entre eux, combinant les indicateurs de cadre de vie, de santé, d'éducation, de pauvreté, de malnutrition, d'enclavement et de l'agriculture. Une carte des densités de population par district est associée à ce jeu de cartes, à mettre au regard des éléments thématiques de la desserte.

4.5.2 Analyse comparée des départements pour la desserte et l'enclavement des territoires

De l'analyse des indicateurs et de la lecture des cartes de ce thème, on peut tirer plusieurs enseignements :

Les départements les mieux desservis sont le Niari, la Bouenza, le Pool et le Kouilou.
A l'opposé, les départements ayant l'indice d'enclavement le plus élevé sont la Cuvette Ouest, la Lékoumou et la Sangha.

- D'une part, on voit clairement le corridor historique de communication nord-sud, partant de Pointe-Noire, passant par le Niari, la Bouenza, Brazzaville et se terminant à Ouesso. Il est le plus avantagé en termes de desserte. De part et d'autre se trouvent, en marge de ce corridor, les districts où la desserte est moins forte, accentuant leur enclavement.
- **Les districts les plus éloignés de leur chef-lieu de département sont en règle générale les plus soumis à un enclavement prononcé**. Par exemple, dans le département de la Lékoumou, le district de Bambama, le plus éloigné de Sibiti, chef-lieu du département est celui qui présente l'indice de desserte le plus faible, ainsi que l'indice de proximité le plus bas de la Lékoumou. Le district d'Enyellé, dans la Likouala, montre le plus faible taux de desserte du département et, comme Bambama, l'indice le plus bas de desserte.
- L'effet combiné du réseau ferré et de la principale voie routière du pays, entre Pointe-Noire et Brazzaville, confère un avantage comparatif aux départements traversés pour la circulation des personnes et des marchandises, et donc pour leur développement économique.
- Le chevauchement des aires d'influence des localités de la région centre-sud, où se trouve la plus forte proportion de celles de plus de 5.000 habitants, est un facteur d'échanges potentiels importants.
- Un deuxième chapelet de localités, dans le centre du pays (Gamboma, Oyo, Owando, Makoua), présente, dans ce corridor d'accès à Ouesso, des indices de proximité assez importants, supports potentiels d'un développement soutenu.
- On constate enfin une corrélation plutôt forte entre les districts à fort enclavement et ceux désignés comme défavorisés dans le cadre de l'enquête Q3D : Bambama et Enyellé sont les districts les plus défavorisés de leur département et les moins densément peuplés Il en est de même pour Moungoundou-Nord dans le Niari, Pikounda dans la Sangha, Mayama dans le Pool, Allembé dans les Plateaux, Kellé dans la Cuvette Ouest, comme Tsiaki, dans la Bouenza. Dans le Kouilou, Madingo-Kayes, le district qui montre l'indice de desserte le plus faible est

[16] L'indice de proximité des villages a été calculé en tenant compte de l'aire d'influence - les unes par rapport aux autres - des villes dont la population est supérieure à 5.000 habitants.
Ne disposant pas d'informations exhaustives et fiables sur le réseau routier, sa qualité, sa praticabilité, sa continuité, nous avons raisonné en termes d'aire d'influence. Il est logique d'admettre que l'attractivité d'une ville sur les villages localisés dans son environnement, son influence en termes de services offerts et de potentialité commerciale, va être directement proportionnelle à sa taille, à la population qu'elle héberge et à son éloignement par rapport aux villages concernés. Un poids décroissant a donc été attribué à chaque sphère d'influence en fonction de son éloignement par rapport au centre urbain considéré - l'influence de Brazzaville sur un village situé à proximité de Vindza, dans la Bouenza étant moindre que son influence sur un village situé à proximité de Missafou, dans le Pool.
Les villages situés à proximité des grandes villes bénéficient d'un avantage et il s'agissait de quantifier cet avantage (cet indice de proximité) au niveau national, pour caractériser le niveau d'isolement, d'enclavement de chaque district. Les villages situés dans l'aire d'influence directe de Bétou, au Nord de la Likouala, vont principalement bénéficier de l'attractivité d'Impfondo et quasi pas ou très peu des autres grands centres urbains qui sont trop éloignés de la zone pour pouvoir offrir des services accessibles courants à ses habitants. Il n'en va pas de même pour les habitants des villages situés à proximité de Mouyondzi, dans la Bouenza, qui vont non seulement bénéficier de son attractivité, mais également de l'attractivité d'autres centres urbains plus importants situés dans leur voisinage plus immédiat : Sibiti, Madingou, Kinkala et même Brazzaville et Pointe Noire qui, vue leur importance en terme d'attractivité, jouent même un rôle certain à une distance de plus de 150km de ces villages.

le plus défavorisé également, alors que Boundji fait exception à la règle : quoiqu'étant le plus enclavé de la Cuvette, il a la plus haute densité de peuplement du département et ne figure pas au nombre des districts le plus défavorisés.

En règle générale, les districts les moins bien desservis sont les plus éloignés du chef-lieu de leur département.

Il apparaît une corrélation forte entre les districts "défavorisés" et ceux à indice d'enclavement élevé.

Neuf des dix districts les moins "reliés" avec leurs chefs-lieux de département présentent en même temps les indices les plus faibles pour le cadre de vie, l'accès aux structures de santé et d'éducation, la malnutrition infantile et les productions agricoles.

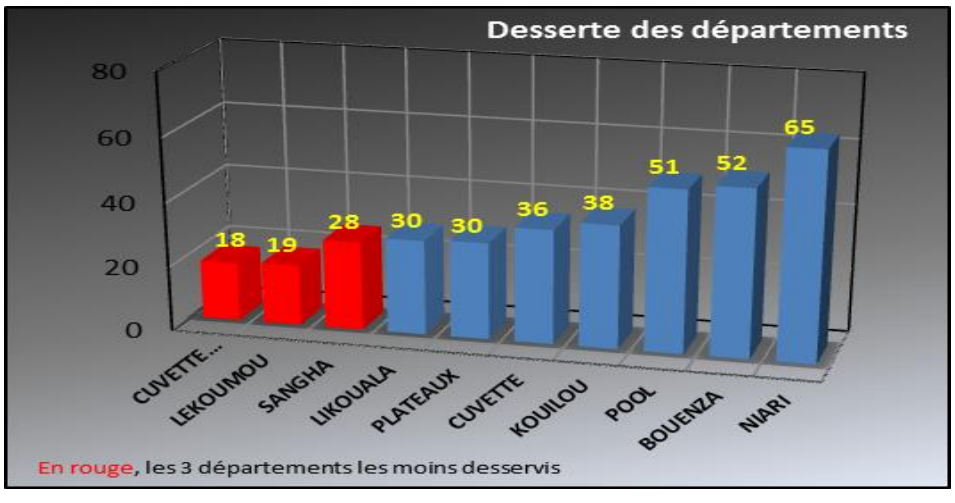

L'histogramme ci-dessus présente le classement des départements selon leur indice de desserte. Les histogrammes détaillant la desserte par district des départements figurent en annexe 4.

4.5.3 Distribution de l'énergie électrique

Qu'elle soit assurée par la SNE, par l'Agence nationale d'Electrification rurale (ANER) ou des opérateurs privés[17], la distribution de l'électricité dans les départements privilégie les communes et chefs lieux de départements et certains chefs lieux de districts disposant du statut de communauté urbaine.

Les données collectées, quoique très fragmentaires, ont permis d'élaborer deux indicateurs présentant le pourcentage de localités desservies par district et le pourcentage de population desservie par département.

Bien que les données traitées ne soient pas exhaustives, ces indicateurs permettent toutefois d'obtenir une image de la situation énergétique des territoires, même si leur précision est insuffisante.

Il a pu ainsi être dégagé le nombre de localités desservies, que l'énergie distribuée ait pour source les barrages hydro-électriques, les centrales thermiques ou des générateurs de petite et moyenne puissances.

Les taux de desserte en énergie des communes, chefs-lieux et communautés urbaines des départements ruraux sont les suivants :

Les 4 communes des départements ruraux sont desservies : Dolisie, Mossendjo, Nkayi et Ouesso.

Les départements où les taux de la desserte en électricité sont les plus élevés sont :

- **la Cuvette Ouest : 100 % de ses chefs-lieux et communautés urbaines,**
- **le Kouilou : 100 % de ses chefs-lieux et communautés urbaines.**
- **la Cuvette : 89 % de ses chefs-lieux et communautés urbaines.**

Les départements où les taux de desserte en électricité sont les plus bas sont :

- **la Lékoumou : 40 % de ses chefs-lieux et C.U.,**
- **la Bouenza : 50 %**
- **le Niari : 56 %.**

Au total, 79 des 92 chefs-lieux et communautés urbaines des départements ruraux sont desservies en énergie électrique.

L'histogramme ci-après présente la desserte en énergie de l'ensemble des départements

Le jeu de cartes relatif aux activités économiques comporte une carte sur la distribution de l'énergie dans les districts et départements.

On observe que les départements et districts du centre du pays (Plateaux, Cuvette, Cuvette Ouest) ont une desserte assez élevée, ceux du centre-sud, à l'exception du Kouilou, ont une desserte faible : Pool, Bouenza, Lékoumou et Niari, tout comme la Sangha.

La part modeste de la distribution d'énergie électrique et son irrégularité constituent un handicap pour le développement économique et social des territoires, obligeant les acteurs économiques, peu nombreux, à une autonomie énergétique coûteuse et préjudiciable à leur compétitivité. En milieu rural, il en est de même, où les activités de conservation et de transformation des productions ne sont pas possibles et ne permettent pas aux populations de tirer localement profit des valeurs ajoutées qui pourraient résulter de la disponibilité d'énergie.

Il est nécessaire toutefois de souligner un effort assez important des Conseils Départementaux dans le développement de l'éclairage public des localités, y compris par l'énergie photovoltaïque.

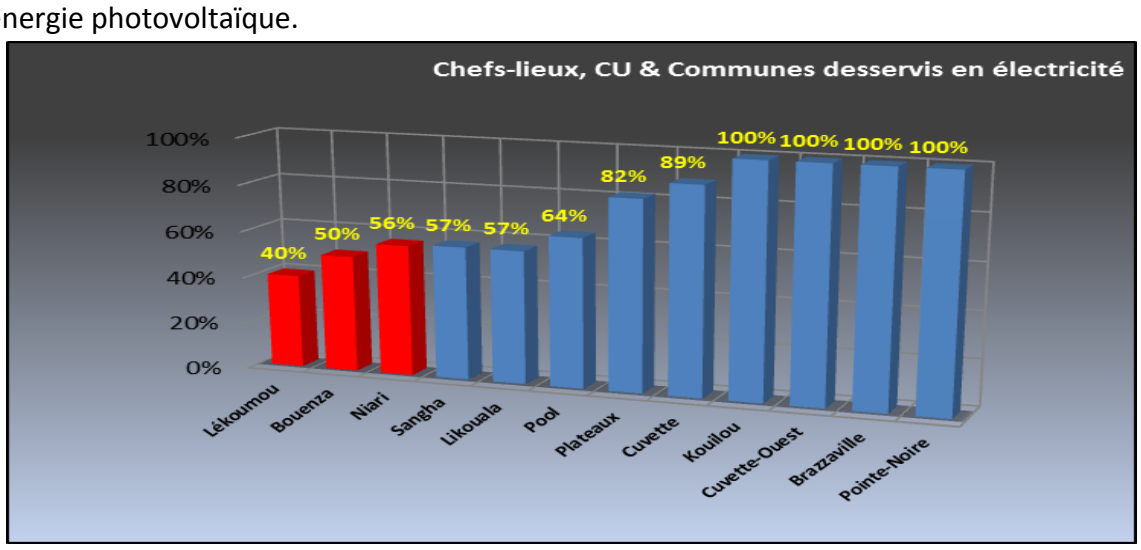

[17] Notamment les compagnies d'exploitation forestières, en application des dispositions de leur cahier des charges

4.5.4 Superstructures de commercialisation et de conservation-stockage

Le nombre de superstructures de commercialisation et de stockage/conservation constitue en milieu rural l'armature déterminante de la dynamique d'échanges des produits alimentaires et manufacturés : marchés quotidiens, forains ou locaux, chambres froides, entrepôts et magasins de stockage.

Un indicateur a en conséquence été élaboré sur la base des informations collectées dans les départements, consistant à mesurer, par district et département, le nombre de ces superstructures. Un ratio du nombre d'habitants par superstructure a été établi.

On peut constater, à l'aide de cet indicateur, que c'est la Bouenza qui montre le niveau le plus élevé d'équipement (2.000 habitants par superstructure), ce qui n'est guère étonnant, vu son antériorité dans le développement de ses activités agricoles et de transformation et compte tenu de son réseau dense de localités et de voies de communication. Un grand nombre d'entrepôts, échelonnés le long de la voie ferrée, est géré par les chargeurs congolais et des particuliers. Une grande partie de ces entrepôts requiert toutefois des travaux de réhabilitation pour que l'ensemble du réseau devienne pleinement opérationnel.

Les 3 départements ruraux où le niveau d'équipement de commercialisation/stockage est le plus élevé sont :

- **la Bouenza avec une infrastructure par 2.000 habitants,**
- **la Likouala avec une infrastructure pour 5.000 habitants,**
- **le Pool avec une infrastructure pour 7.400 habitants.**

Les 3 départements ruraux où le niveau d'équipement de commercialisation/stockage est le plus bas sont :

- **la Sangha avec une infrastructure par 12.600 habitants,**
- **la Lékoumou avec une infrastructure pour 13.900 habitants,**
- **la Cuvette Ouest avec une infrastructure pour 14.500 habitants.**

Le nombre d'entrepôts et magasins de stockage est en tout état de cause très insuffisant, à l'exception de la Bouenza. Le nombre de chambres froides dans les départements est extrêmement faible lui aussi : seuls la Bouenza, le Pool et les Plateaux disposent de quelques unités. Leur fonctionnement est tributaire de la fourniture en énergie électrique.

Les investigations menées dans les départements, tout comme de la documentation obtenue, soulignent que les activités de conditionnement et de transformation des productions des départements sont marginales et n'apparaissent pas en termes de superstructure. Celles artisanales du manioc sont omniprésentes et non mesurables. La sucrerie de la SARIS est une exception industrielle. Seuls les brasseries et le secteur laitier disposent de telles unités mais leurs produits sont élaborés avec des matières premières importées pour l'essentiel.

L'indicateur est illustré par un histogramme présentant la synthèse par département. Il est également établi pour chaque district dans les départements. Les histogrammes leur correspondant figurent en annexe.

La lecture détaillée par district fait apparaître des écarts très importants entre eux dans la quasi-totalité des départements. Par exemple, Mouyoundzi (Bouenza) ne dispose que d'une structure pour 20.000 hab, alors que la moyenne du département est dix fois inférieure ; dans le Pool, qui présente une moyenne de 7.500 habitants/superstructure, où Kinkala en offre une pour 3.600 habitants alors qu'Ignié n'en a une que pour plus de 30.000 habitants. Seize districts dans huit départements disposent de moins d'une superstructure pour 15.000 habitants. Les conditions de commercialisation et d'échange y sont en conséquence moins favorables.

Seize districts dans huit départements disposent de moins d'une infrastructure de commercialisation-stockage-conservation pour 15.000 habitants :

- **Kouilou : Mvouti (1/18.800 hab) ; Tchiamba-Nzassi (1/16.700) ;**
- **Niari : Kimongo (1/16.600) ; Kibangou (1/16.100) ;**
- **Lékoumou : Mayéyé (1/21.600) ; Zanaga (1/20.900) ; Komono (1/15.700) ;**
- **Bouenza : Mouyondzi (1/20.200) ;**
- **Pool : Ignié (1/30.000) ; Kidamba (1/17.700) ;**
- **Plateaux : Ngo (1/20.500) ; Lékana (1/20.000) ; Djambala (1/17.400) ;**
- **Cuvette Ouest : Ewo (1/31.200) ; Kellé (1/15.400) ;**
- **Sangha : Ouesso (1/28.200).**

Un second calcul a été fait consistant à définir le nombre de localités par superstructure. Cette mesure permet de comprendre leur répartition, de connaître le niveau d'équipement et d'identifier les éventuels déséquilibres territoriaux qui pourraient apparaître. On observe au niveau départemental, que ce sont le Pool, les Plateaux, les deux départements contenant le plus grand nombre de localités, et la Sangha qui disposent du réseau le moins étoffé. Le jeu de cartes relatif aux activités économiques inclut une carte illustrant la situation par district de la densité du réseau des superstructures de commercialisation et de conservation.

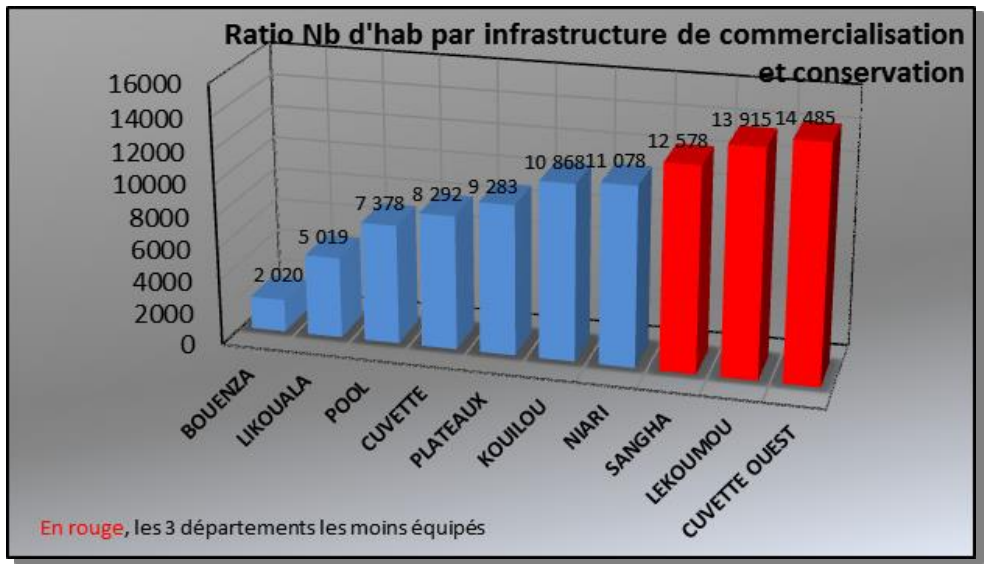

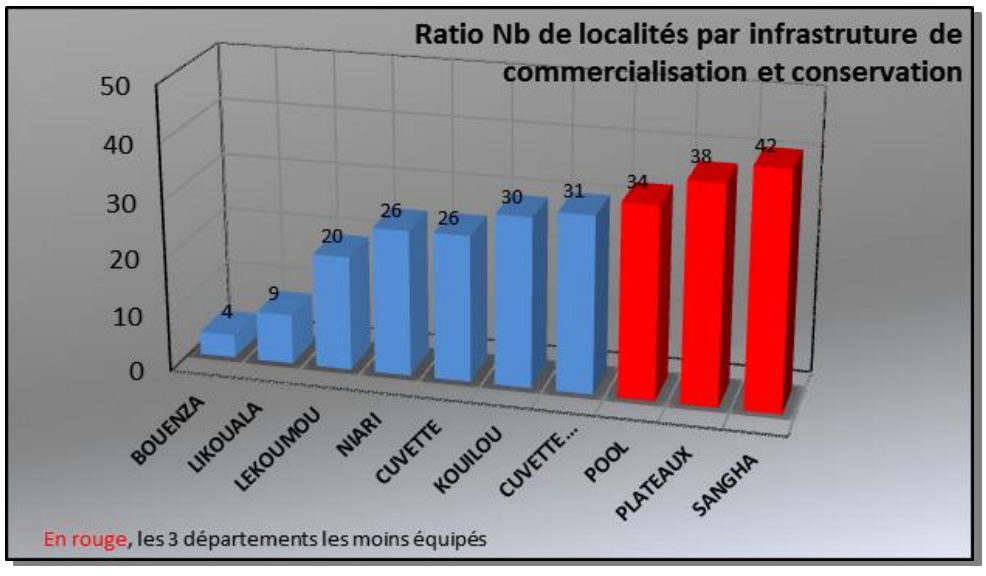

Les histogrammes des structures de commercialisation par district figurent en annexe 5.

4.5.5 Télécommunication et NTIC Réseau de téléphonie mobile et internet

Le territoire congolais est dans son ensemble très bien couvert par la téléphonie mobile.

La collecte des informations sur ce sujet dans les départements n'a toutefois permis d'obtenir que des données partielles ou globalisées au niveau départemental, ne permettant pas d'avoir une situation précise par district.

L'indicateur produit, quoique renfermant quelques incertitudes, parvient à fournir une image de la téléphonie mobile dans les départements, à l'exception de la Likouala où le renseignement n'a pu être obtenu.

On considère en conséquence pour ce département qu'il se situe dans la même fourchette que la Sangha.

L'établissement de l'indicateur est basé sur une notation de couverture accordant dix points lorsqu'elle est de 100 % et 0 point lorsqu'elle est inférieure à 20 %, selon la gradation suivante :

- 100% = 10 points ;
- 90 - 99% = 9 ;
- 80 - 89% = 8 ;
- 70 - 79% = 7 ;
- 60 - 69% = 6 ;
- 50 - 59% = 5 ;
- 40 - 49% = 4 ;
- 30 - 39% = 3 ;
- 20 - 29% = 2 ;
- < 20% = 0.

Illustrant l'indicateur, l'histogramme ci-après souligne que les départements de la Sangha (149 localités non desservies sur 332), de la Likouala et de la Cuvette (154 localités non desservies sur 515, notamment dans les districts de la partie fluviale) sont ceux présentant la couverture la plus faible. La couverture des autres départements parait plus large, avec des taux se situant entre 88 et 98 %.

En ce qui concerne la connexion à Internet, exceptées les situations de couverture correcte à Brazzaville et Pointe-Noire, mais avec un débit faible, elle rencontre des difficultés dans la majeure partie des départements, y compris dans les villes comme Dolisie, Nkayi ou Ouesso.

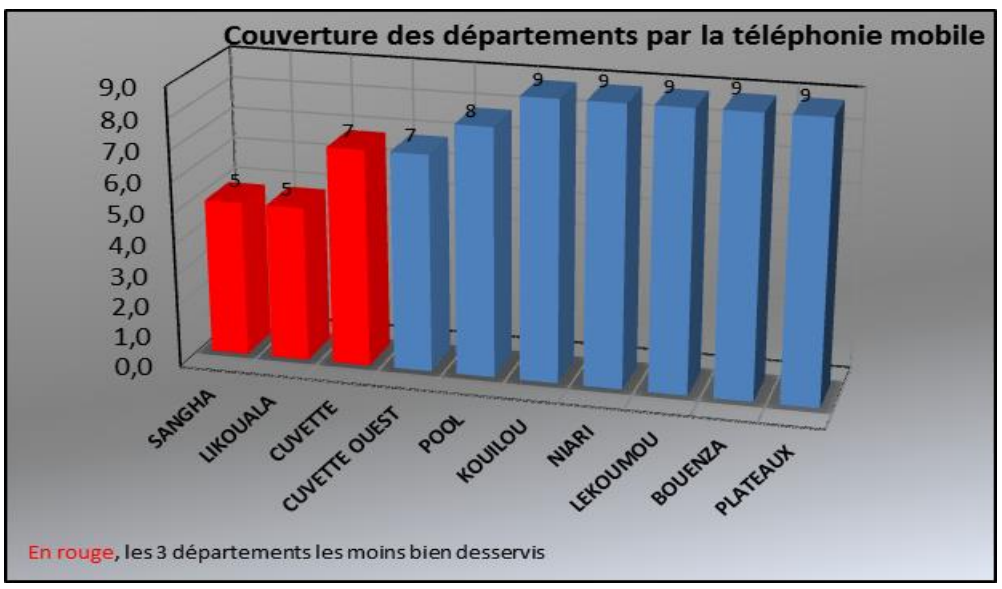

4.6 ACTIVITES ECONOMIQUES

4.6.1 Répartition des activités par secteur

Sur la base des données du RGPH 2007, une analyse de la répartition des actifs par secteur et par département a été faite. Elle est illustrée par l'histogramme ci-après et par seize histogrammes par secteur d'activité et par département.

Le Pool, la Lékoumou et les Plateaux sont les plus agricoles des départements en termes de proportion d'actifs, alors que c'est dans la Cuvette, la Likouala et la Cuvette Ouest qu'on en trouve le moins.

On souligne, pour ce qui est du secteur primaire, que la pêche est dominante dans les départements de la Cuvette, de la Likouala et des Plateaux. Dans le Kouilou, en 4ème position, la pêche continentale est pratiquée par 8% des actifs, la pêche maritime étant partagé entre les armateurs, basés à Pointe-Noire, et les pêcheurs artisanaux.

Pour le secteur secondaire, outre Pointe-Noire et Brazzaville, qui en concentrent l'essentiel des activités, le Niari et la Bouenza émergent quelque peu (activités agroindustrielles). Le Kouilou bénéficie de l'effet de proximité avec Pointe-Noire, notamment le district de Hinda. Le Pool pour sa part ne bénéficie pas de celui de Brazzaville.

Quant au secteur tertiaire, le poids de Pointe-Noire et Brazzaville, les plus actifs, donne une impression de désert dans les départements ruraux où les activités sont concentrées, lorsqu'elles existent, dans leurs chefs-lieux. Quelques activités artisanales –commerce de détail pour l'essentiel- sont exercées dans les chefs lieux de districts et les grandes gares ferroviaires et points de rupture de charge.

La population active rurale ne représente que 40,3 % au niveau national. Elle opère dans les secteurs primaires de l'agriculture, de la chasse et des activités annexes, de la pêche-pisciculture-aquaculture et de la fabrication de charbon.

La mesure qui est faite au niveau départemental fait apparaître des disparités importantes : les Plateaux, le Pool et la Lékoumou sont les départements où la proportion des actifs ruraux du secteur primaire est la plus élevée, avec respectivement 86, 84 et 80 %, les autres départements se situant entre 62 % dans la Cuvette-Ouest et 77 % dans le Kouilou.

On observe à la lecture de l'histogramme suivant que plus le département est inscrit dans le secteur primaire, moins le secteur tertiaire est présent, les Plateaux, le Pool et la Lékoumou étant en même temps les plus ruraux sur le plan des activités et les moins actifs dans le tertiaire.

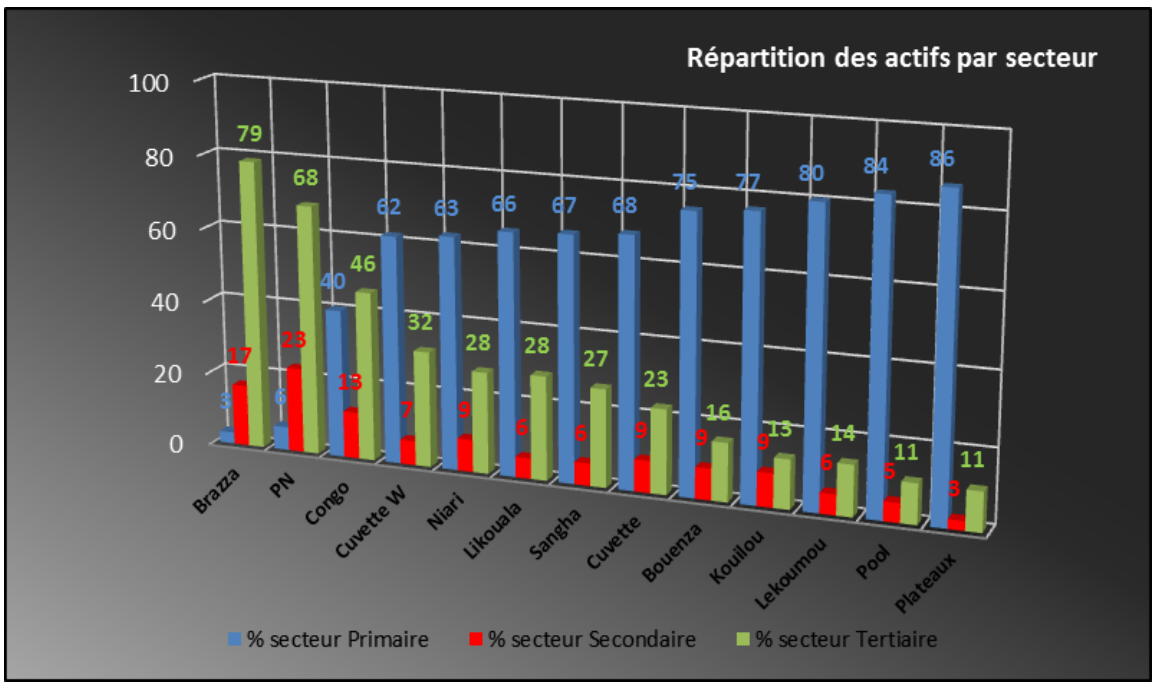

Population active par secteur et par département

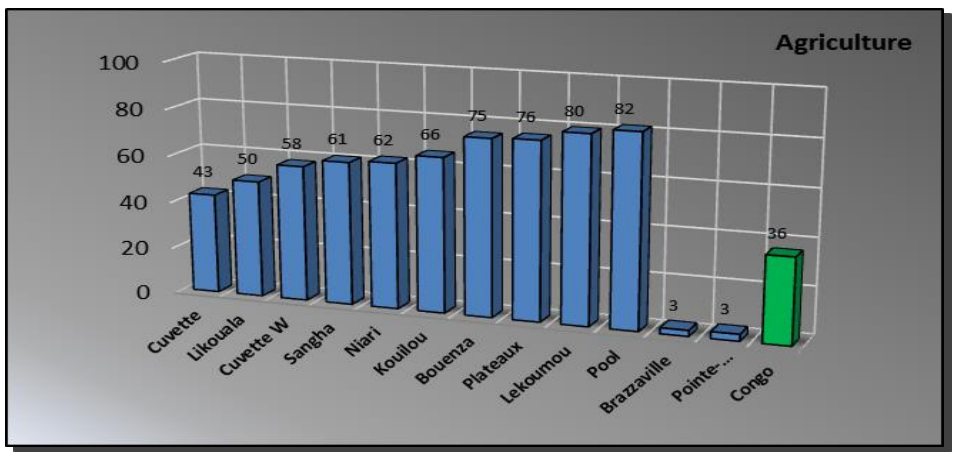

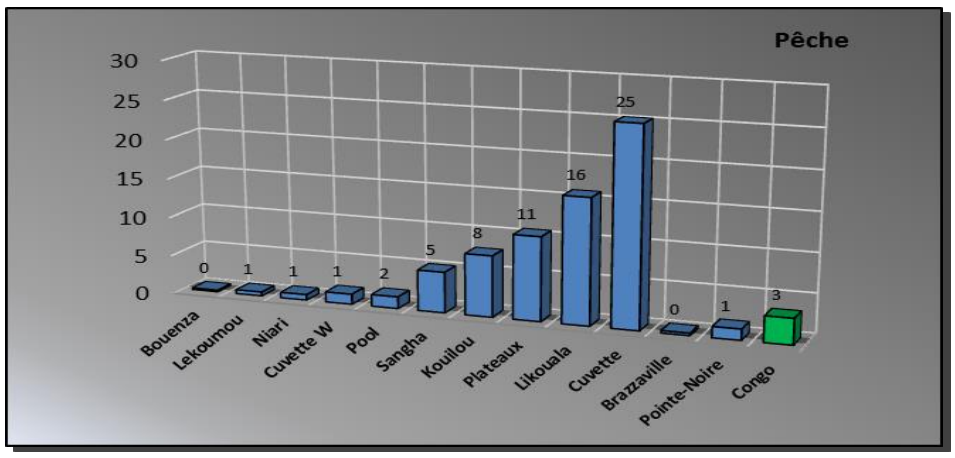

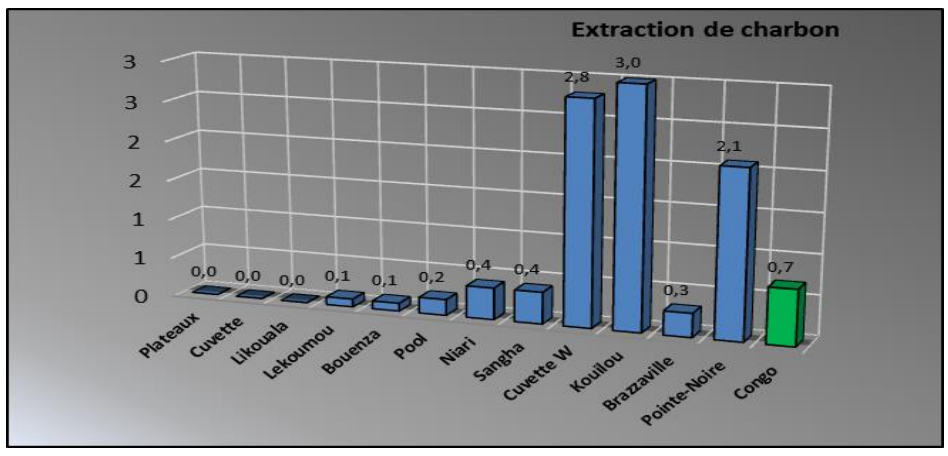

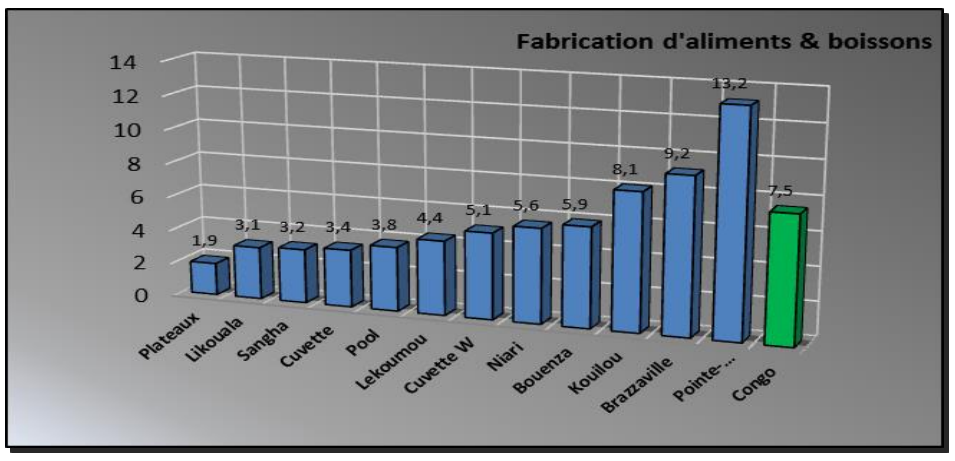

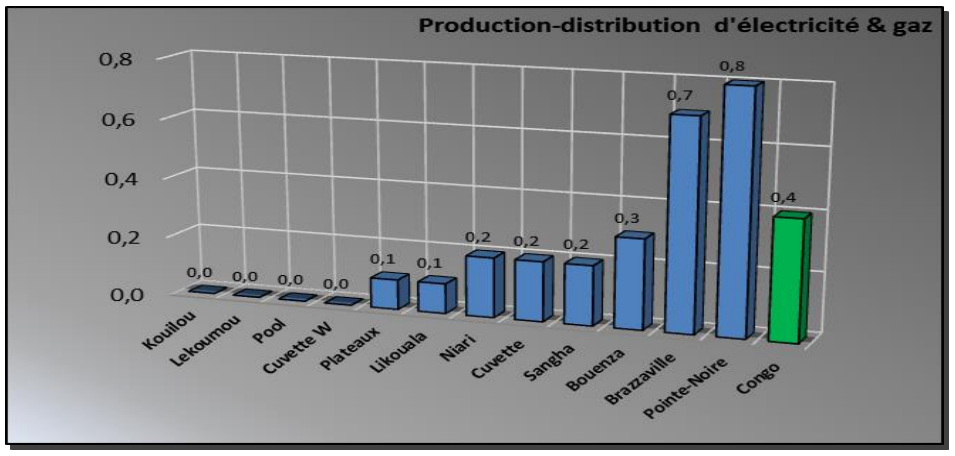
Production-distribution d'électricité & gaz
0,8
0,6
0,4
0,2
0,0
0,0 0,0 0,0 0,0 0,1 0,1 0,2 0,2 0,2 0,3 0,7 0,8 0,4
Kouilou Lekoumou Pool Cuvette W Plateaux Likouala Niari Cuvette Sangha Bouenza Brazzaville Pointe-Noire Congo

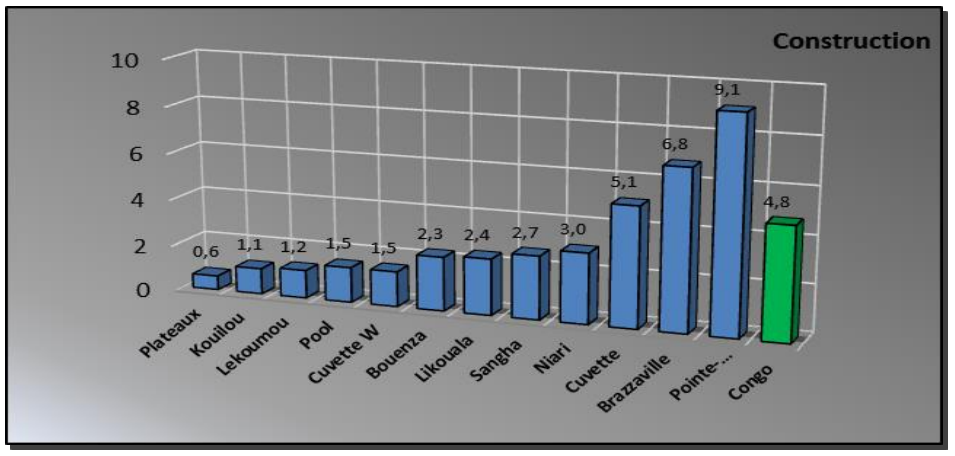
Construction
10
8
6
4
2
0
0,6 1,1 1,2 1,5 1,5 2,3 2,4 2,7 3,0 5,1 6,8 9,1 4,8
Plateaux Kouilou Lekoumou Pool Cuvette W Bouenza Likouala Sangha Niari Cuvette Brazzaville Pointe-... Congo

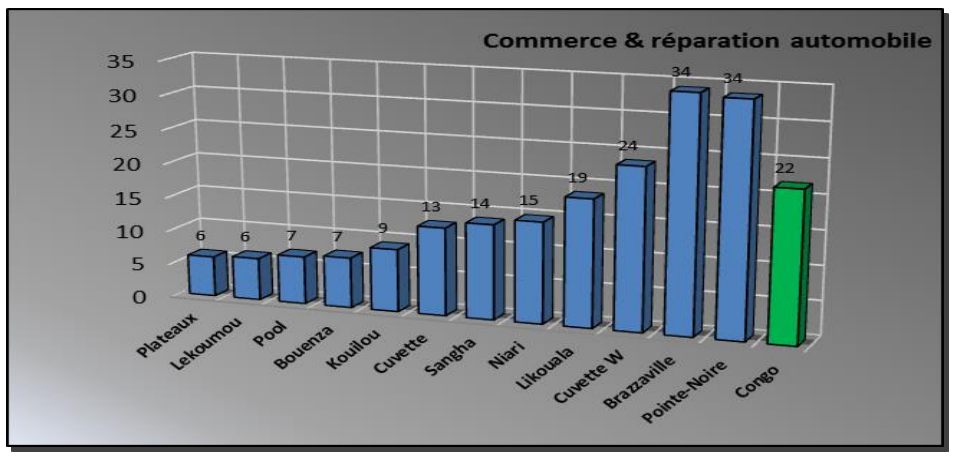
Commerce & réparation automobile
35
30
25
20
15
10
5
0
6 6 7 7 9 13 14 15 19 24 34 34 22
Plateaux Lekoumou Pool Bouenza Kouilou Cuvette Sangha Niari Likouala Cuvette W Brazzaville Pointe-Noire Congo

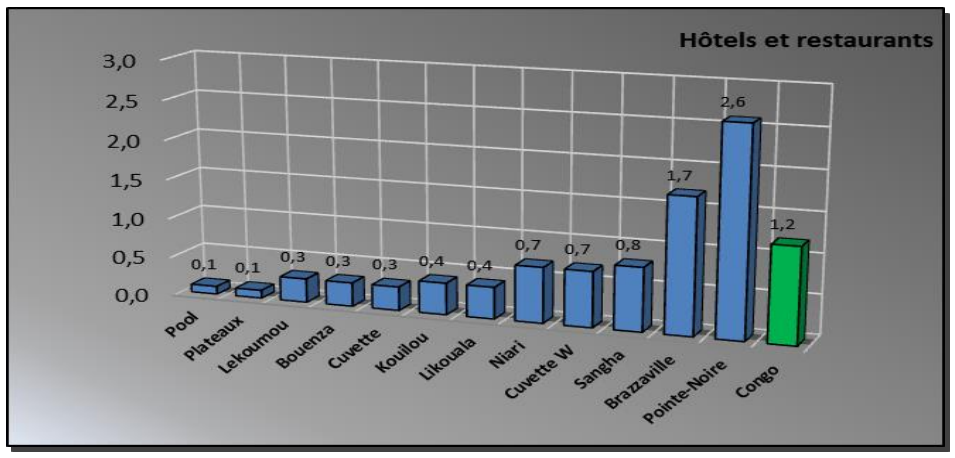
Hôtels et restaurants
3,0
2,5
2,0
1,5
1,0
0,5
0,0
0,1 0,1 0,3 0,3 0,3 0,4 0,4 0,7 0,7 0,8 1,7 2,6 1,2
Pool Plateaux Lekoumou Bouenza Cuvette Kouilou Likouala Niari Cuvette W Sangha Brazzaville Pointe-Noire Congo

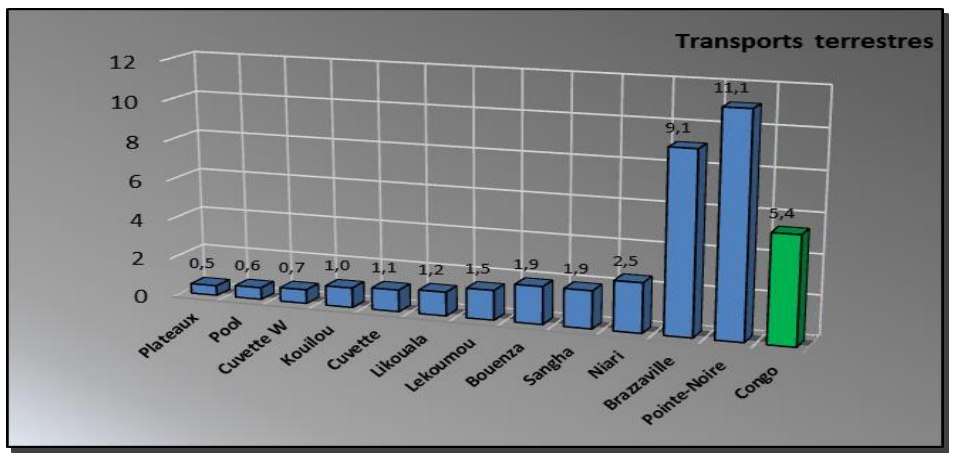
Transports terrestres
12
10
8
6
4
2
0
0,5 0,6 0,7 1,0 1,1 1,2 1,5 1,9 1,9 2,5 9,1 11,1 5,4
Plateaux Pool Cuvette W Kouilou Cuvette Likouala Lekoumou Bouenza Sangha Niari Brazzaville Pointe-Noire Congo

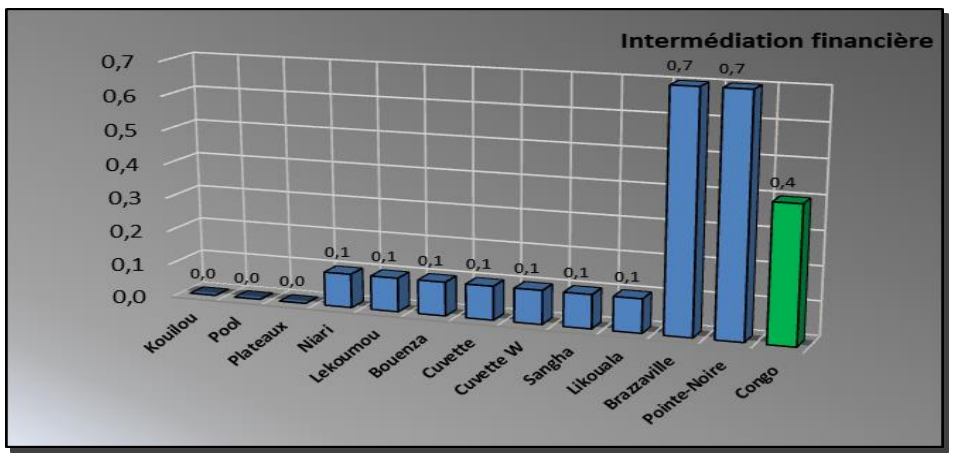
Intermédiation financière
0,7
0,6
0,5
0,4
0,3
0,2
0,1
0,0
0,0 0,0 0,0 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 0,1 0,7 0,7 0,4
Kouilou Pool Plateaux Niari Lekoumou Bouenza Cuvette Cuvette W Sangha Likouala Brazzaville Pointe-Noire Congo

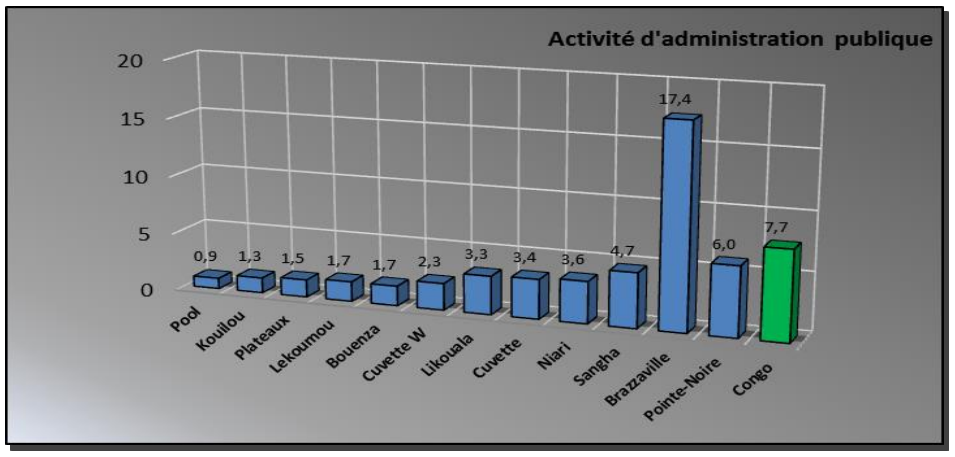
Activité d'administration publique
20
15
10
5
0
0,9 1,3 1,5 1,7 1,7 2,3 3,3 3,4 3,6 4,7 17,4 6,0 7,7
Pool Kouilou Plateaux Lekoumou Bouenza Cuvette W Likouala Cuvette Niari Sangha Brazzaville Pointe-Noire Congo

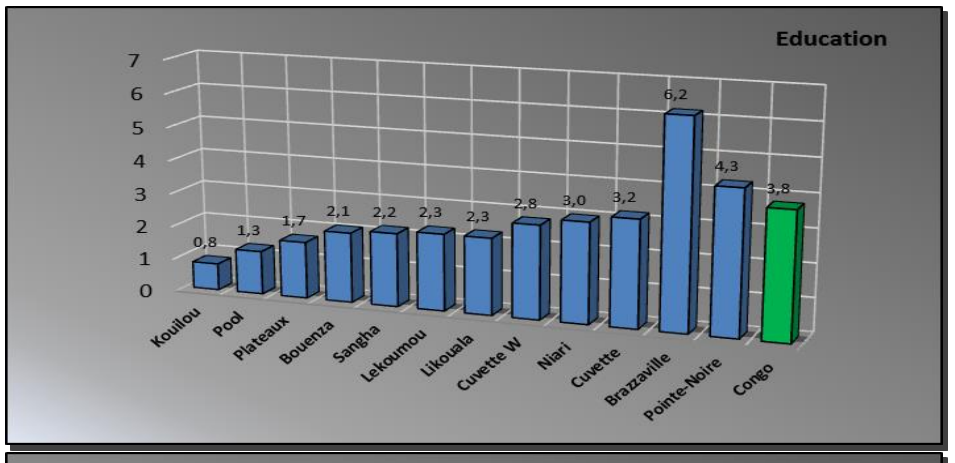
Education
7
6
5
4
3
2
1
0
0,8 1,3 1,7 2,1 2,2 2,3 2,3 2,8 3,0 3,2 6,2 4,3 3,8
Kouilou Pool Plateaux Bouenza Sangha Lekoumou Likouala Cuvette W Niari Cuvette Brazzaville Pointe-Noire Congo

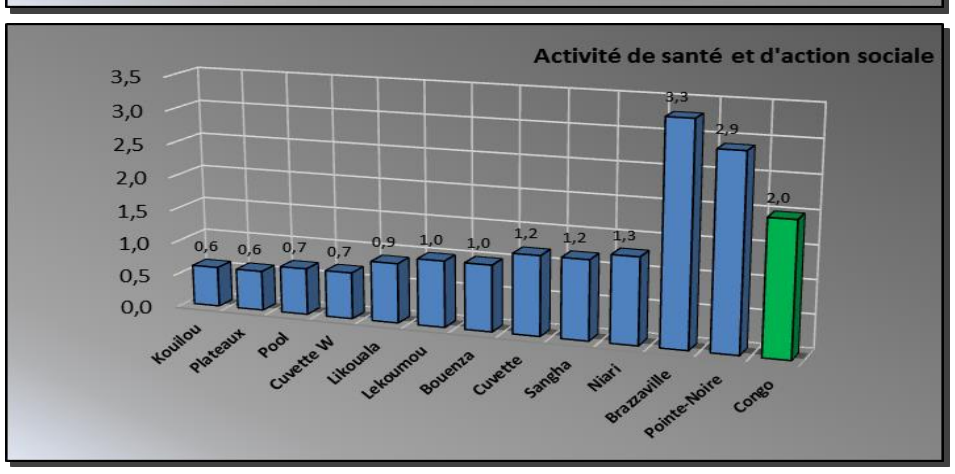
Activité de santé et d'action sociale
3,5
3,0
2,5
2,0
1,5
1,0
0,5
0,0
0,6 0,6 0,7 0,7 0,9 1,0 1,0 1,2 1,2 1,3 3,3 2,9 2,0
Kouilou Plateaux Pool Cuvette W Likouala Lekoumou Bouenza Cuvette Sangha Niari Brazzaville Pointe-Noire Congo

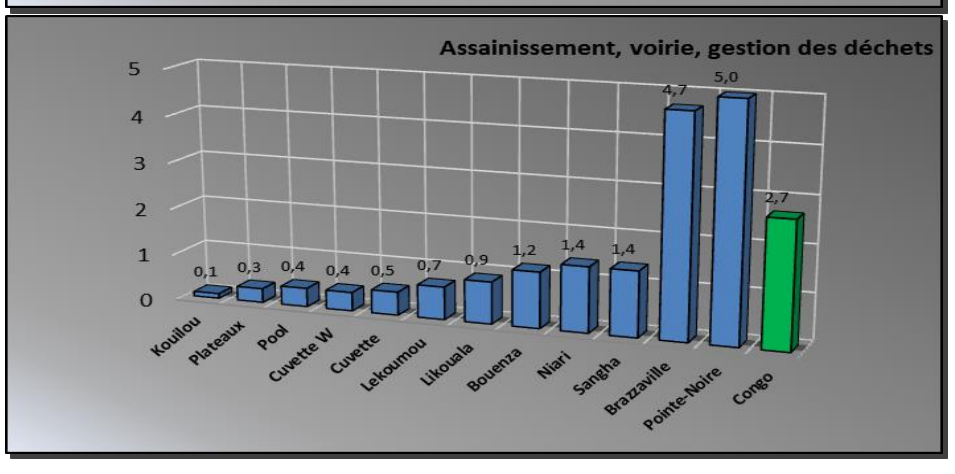
Assainissement, voirie, gestion des déchets
5
4
3
2
1
0
0,1 0,3 0,4 0,4 0,5 0,7 0,9 1,2 1,4 1,4 4,7 5,0 2,7
Kouilou Plateaux Pool Cuvette W Cuvette Lekoumou Likouala Bouenza Niari Sangha Brazzaville Pointe-Noire Congo

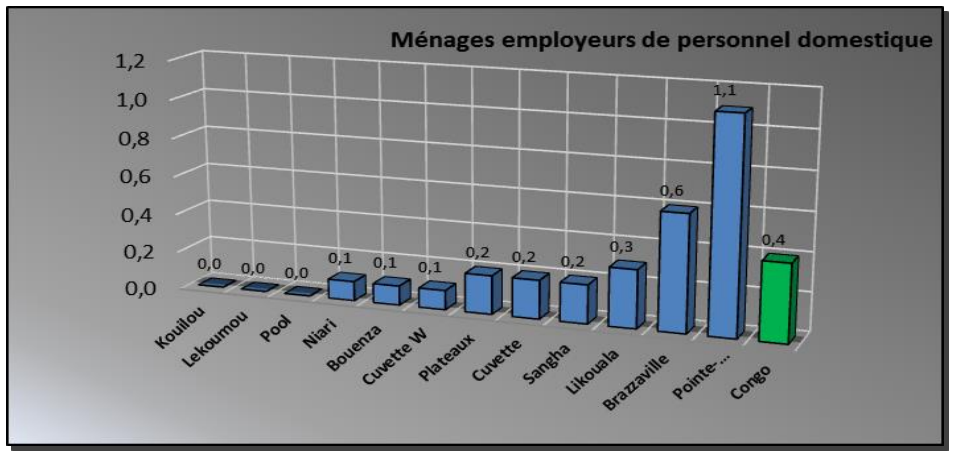
Ménages employeurs de personnel domestique
1,2
1,0
0,8
0,6
0,4
0,2
0,0
0,0 0,0 0,0 0,1 0,1 0,1 0,2 0,2 0,2 0,3 0,6 1,1 0,4
Kouilou Lekoumou Pool Niari Bouenza Cuvette W Plateaux Cuvette Sangha Likouala Brazzaville Pointe-... Congo

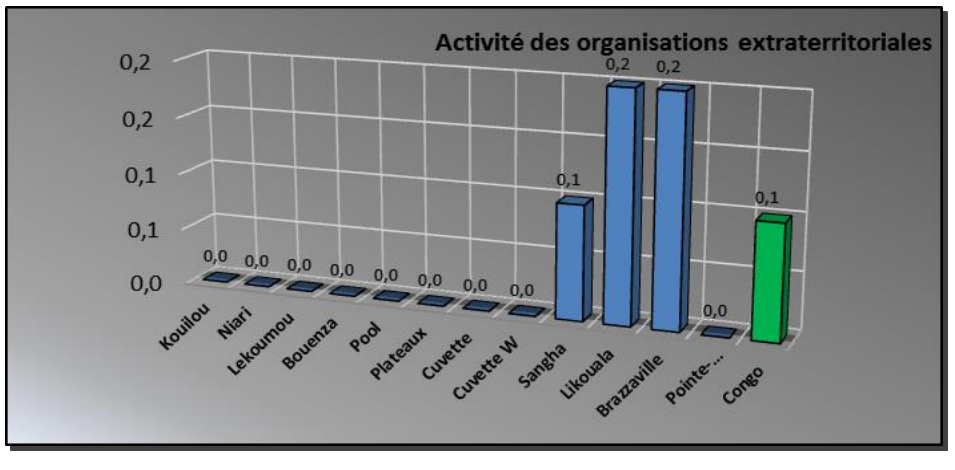
Activité des organisations extraterritoriales
0,2
0,2
0,1
0,1
0,0
0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,1 0,2 0,2 0,0 0,1
Kouilou Niari Lekoumou Bouenza Pool Plateaux Cuvette Cuvette W Sangha Likouala Brazzaville Pointe-... Congo

4.6.2 Activités dans les départements et districts

Les activités dans les départements et districts ont été analysées sur la base de la décomposition sectorielle suivante :

- Le secteur agricole ;
- Le secteur forestier ;
- Le secteur minier ;
- Le secteur de l'artisanat, du commerce et des services ;
- La présence de l'Administration et des services déconcentrés de l'Etat.

4.6.2.1 Le secteur agricole

Les données sur les productions du secteur agricole, végétales comme animales, de la pêche comme de la pisciculture, sont toutes fragmentaires et approximatives. Elles ne permettent pas de produire des indicateurs suffisamment fiables pour caractériser correctement, même au niveau département, le secteur agricole. Elles ne permettent donc pas de produire des analyses comparatives valables entre départements et à fortiori entre districts au sein des départements.

La collecte des données dans les départements, auprès des Directions Départementales de l'Agriculture, a permis de constater leur impossibilité à communiquer des statistiques exploitables, en raison de l'insuffisance de moyens matériels et humains pour assurer un suivi systématique et périodique de leur secteur (suivi des exploitations, des spéculations et productions, de la productivité selon les zones de production, des superficies annuellement cultivées, de la taille des exploitations….).

Le recensement agricole entrepris trop récemment ne pourra profiter aux travaux de l'étude.

A. Bref aperçu du secteur agricole

Les études consultées portant directement ou indirectement sur ce sujet font état d'une situation du secteur plutôt préoccupante. Alors que la petite agriculture traditionnelle nourrit le pays, même si sa production stagne, voire régresse, à l'exception des filières maraîchage et arboriculture fruitière, elle pâtit de l'insuffisance et du mauvais état des voies de dessertes pour tirer valablement son épingle du jeu.

Le Congo se trouve en situation d'insécurité alimentaire, particulièrement dans les campagnes, où la production paysanne est insuffisante pour couvrir en même temps les besoins alimentaires et monétaires des ménages[18].

Dans l'ensemble, tous les compartiments de l'agriculture sont l'objet d'un appui insuffisant : amélioration de la productivité, itinéraires techniques, équipement agricole, intégration agriculture-élevage, agroforesterie, accès aux intrants, maîtrise des défrichements, maîtrise des ravageurs et maladies des végétaux, recherche agronomique, appui-conseil aux agriculteurs, organisation…

Le secteur n'est plus en mesure d'assurer l'autonomie alimentaire du pays. Il est pénalisé par une trop faible part budgétaire accordée au soutien à l'agriculture paysanne. L'agriculture moderne privée, plus productive, encore trop modeste, n'est pas en mesure de compenser les insuffisances de l'agriculture familiale traditionnelle et modérer les importations massives de denrées alimentaires.

Cette situation, où le paysannat opère selon ses pratiques traditionnelles de défriche-brûlis, pèse en outre sur les terres forestières.

En cultures traditionnelles, deux à trois ha de terres en moyenne, souvent moins dans les terroirs où l'extension foncière est trop limitée, sont cultivés pendant deux ans. Une période de jachère de sept à dix ans intervient ensuite. La durée de la jachère se réduit, notamment dans les terroirs exigus. Les cultures se font aussi bien en savane qu'en forêt. Les forêts sont toutefois convoitées, étant portées par des terres fertiles.

Selon l'étude de la dégradation forestière[19], l'essentiel des terres passées sous cultures est constitué par des terres forestières. Cette pratique vient de surcroît en réponse aux coûts de location des espaces en jachère, trop élevés : la technique de la défriche/brulis des forêts est financièrement plus compatible avec les ressources des ménages.

Par exemple, dans la Bouenza, les trois pourcent de pertes de surface forestière observées entre 2000 et 2010 sont dus à plus de 99 % aux défrichements agricoles. Dans le Pool, où la perte est de presque quatre pourcent sur la même période, les défrichements agricole en ont causé 97 %. Dans les Plateaux et le Kouilou 94 %, dans le Kouilou, dans le Niari 85 %[20]...

Exception à cette pratique, le maraîchage péri-urbain, qui s'est développé face à une demande soutenue, utilise des techniques plus intensives. Il est en revanche confronté à l'extension des villes et se trouve régulièrement repoussé dans les périphéries, de faubourg en faubourg.

La principale production vivrière, le manioc, est assurée dans le Pool (27 %), la Bouenza (18 %), le Niari (13 %), les Plateaux (11 %), la Lékoumou (10 %), le Kouilou (8 %) et les Cuvettes (9 %). Elle s'établit autour de 1.250. 000 tonnes, couvrant moins de 90 % des besoins[21].

Les filières de cultures industrielles (palmier à huile, production de maïs…) connaissent beaucoup d'intentions et font l'objet de nombreuses études, mais rencontrent des difficultés à se concrétiser dans les départements.

Le secteur agroindustriel, si l'on ne fait pas cas de la SARIS et du sous-secteur de la brasserie, est quasi inexistant.

En matière de productions animales, le Congo n'étant pas un pays de tradition pastorale et d'élevage, les effectifs sont très modestes (quelques dizaines de milliers de têtes), quelles que soient les filières. Ils ne sont pas en mesure de couvrir la demande. Les importations de produits animaux sont évaluées à plus de 30 milliards de FCFA. Il existe une pratique traditionnelle de l'élevage porcin, des petits ruminants ou de l'aviculture familiale existe. Elle ne bénéficie pas d'appuis –alimentation, conseils, soins vétérinaires, organisation- lui permettant de développer ses effectifs et de répondre à la demande forte, ne serait-ce qu'urbaine.

Il existe aussi de petites unités d'aviculture semi-intensive péri-urbaines, mais elles dépendent de l'importation de provende, la production locale étant insuffisante.

Le cheptel avicole national est estimé à 370.000 / 400.000 têtes.

Les principales zones de production bovine sont le Niari, la Bouenza et le Pool, suivies par les Plateaux, la Cuvette et la Cuvette Ouest, avec un effectif total estimé à quelques 25.000 têtes seulement.

Pour ce qui est des productions porcines, en élevage traditionnel de race locale et croisées, on les rencontre dans toutes les localités du pays. Quelques élevages modernes de races améliorées se trouvent en périphéries des grandes villes –Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi- ainsi que dans les départements de la Bouenza, du Pool et de la Cuvette. L'effectif porcin est estimé, lui, à 35.000/40.000 têtes.

Quant aux petits ruminants (caprins, ovins) tous départements confondus, le cheptel s'établirait à 85.000/90.000 têtes[22].

[18] Entretien avec le Conseiller Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture du PR.
[19] Etude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation et la dégradation forestière – BRL-C4 Eco Solutions – Février 2014
[20] Source : Etude de la spatialisation …. BRL-C4 Eco Solutions.
[21] Source : Etude du Secteur Agricole – SOFRECO - 2012
[22] Données 2011 – Source : Département de la Production Animale in ESA.

Pour ce qui concerne la pêche et la pisciculture, logées à la même enseigne statistique que les productions végétales et animales, les départements où elle est le plus pratiquée sont la Cuvette, la Likouala, les Plateaux et le Kouilou. Ce sous-secteur est lui aussi confronté, comme les deux autres sous-secteurs, à l'insuffisance d'appui. La consommation de poisson, de source continentale comme maritime, est pourtant essentielle à l'apport en protéines animales des Congolais.

Les estimations de capture indiquent 30.000 tonnes/an pour la pêche continentale et autant pour la pêche maritime, partagée à raison d'un tiers pour la pêche maritime industrielle et 2/3pour la pêche maritime artisanale.

Elles ne parviennent pas à répondre à la demande et les importations de poissons sont de l'ordre de 22.000 T/an (12 milliards FCFA).

La transformation des produits de la pêche est artisanale et familiale (fumage, salage, séchage).

Quant aux activités de pisciculture, elles sont marginales. La majeure partie des étangs installés par les Offices Congolais de Développement et fermes d'Etat n'ont pas survécu à l'arrêt de l'activité de ces institutions. Les quelques producteurs de ce sous-secteur sont confrontés aux mêmes contraintes que les autres sous-secteurs de l'agriculture –intrants, accompagnement technique,….

Le programme de Municipalisation Accélérée pourrait avoir un effet sur la demande locale de produits agricoles tout comme l'ouverture des voies de desserte locale suscite celle de nouveaux bassins de production.

B. Emprise agricole

Compte tenu de ce tableau statistiquement approximatif, et pour fournir une image à défaut des productions tout au moins des superficies agricoles actuelles, il a été procédé à une analyse de l'emprise agricole par district et par département à partir des données de l'ESA[23] et des travaux de cartographie et calculs des superficies des districts.

D'autre part, dans le cadre de la collecte des données dans les départements[24], il a été demandé à chaque Directeur Départemental couvrant les secteurs de l'agriculture de désigner les districts où (i) la production agricole est la plus importante et ceux où elle est la moins importante, (ii) ceux où la production de la pêche est la plus importante et ceux où elle est la moins importante, (iii) les trois districts ou trois bassins de production les plus dynamiques, c'est-à-dire ceux où ils ont observé une accélération des productions, l'arrivée de nouveaux acteurs, des initiatives en réponse à la demande (arboriculture fruitière, maraichage, aviculture…), (iv) les trois meilleurs districts pour les potentiels agricoles et (v) les trois meilleures zones ou districts pour la pêche-pisciculture. Cette démarche a permis de compenser l'insuffisance des données statistiques du secteur et d'obtenir une image plus précise du secteur rural.

Une série de ratios et d'indicateurs a pu ainsi être produite sur cette base :

- Le pourcentage d'emprise agricole par rapport à la superficie de chaque district : ce ratio permet de repérer les districts où la marge de manœuvre foncière est restreinte. Ce sont les districts où l'emprise agricole est supérieure à 30 % de leur superficie. En effet, le rythme et la durée de jachère nécessaires à la reconstitution de la fertilité des terres cultivées ne peuvent plus alors être maintenus, la capacité de production se réduit et entraîne des processus de défrichement au détriment des espaces forestiers. Une série d'histogrammes où figurent côte à côte la superficie des districts et celle de l'emprise agricole a été établie. Elle facilite la compréhension spatiale de cette situation. Ces histogrammes permettent de repérer chaque district où l'emprise agricole est proche ou supérieure à 30 % de sa superficie.
- L'emprise agricole par habitant : elle permet d'identifier les districts où la pression sur les superficies dévolues à l'agriculture est élevée, ou susceptible de l'être, et pourrait conduire à l'intensification des défriches-brulis. Cette emprise agricole par habitant est mise au regard de la densité de population. Ceci permet de repérer les districts où pourrait se manifester (ou s'est déjà manifestée) une pression trop élevée sur les terroirs agricoles : la combinaison d'une haute densité de population et d'une emprise agricole restreinte souligne le risque de déséquilibres entre terres cultivées et terres non cultivées. Cette situation, actuelle, ne préjuge pas des initiatives pouvant améliorer la productivité des exploitations et modérer alors la pression sur les espaces encore libres d'intervention agricole.

L'emprise agricole par rapport à la superficie des départements et des districts : les trois départements où l'emprise agricole est la plus importante sont : la Bouenza (18 % de sa superficie), le Pool et le Niari (11 %). Les trois départements où elle est la plus faible sont : la Likouala (0,6 %), la Sangha (1,4 %) et la Cuvette Ouest (2,1 %) : ce sont des départements forestiers, présentant la plus faible densité de population. Les disparités au sein des départements n'en sont pas moins importantes.

Les histogrammes en annexe 6 présentent la situation par district pour chaque département et soulignent des disparités. Ils permettent le constat suivant :

Les 12 districts où l'emprise agricole est proche de ou supérieure à 30 % de leur superficie sont :

- **Kouilou : le district de Hinda (29 de sa superficie),**
- **Niari : districts de Londéla-Kayes (56 %), Kimongo (35 %) et Louvakou (33 %),**
- **Bouenza : districts de Madingou (30 %), Yamba et Mouyondzi (29 %),**
- **Pool : Cinq districts dépassent le seuil de 30 % : Louingi (54 %), Mbandza-Ngounda (49 %), Boko (41 %), Loumo (39 %) et Kinkala (34 %) ;**
- **Plateaux : district d'Ongoni (44 %), le plus petit du département.**

Quatre de ces cinq départements ruraux sont les plus densément peuplés.

On constate aussi que les districts concernés par cette emprise agricole élevée sont proches des grandes aggmomérations ou communes : Pointe-Noire pour le Hinda, Dolisie et Nkayi pour les districts du Niari et de la Bouenza, Brazzaville pour ceux du Pool, qui sont de surcroît les plus petits du département, comme Ongoni pour les Plateaux.

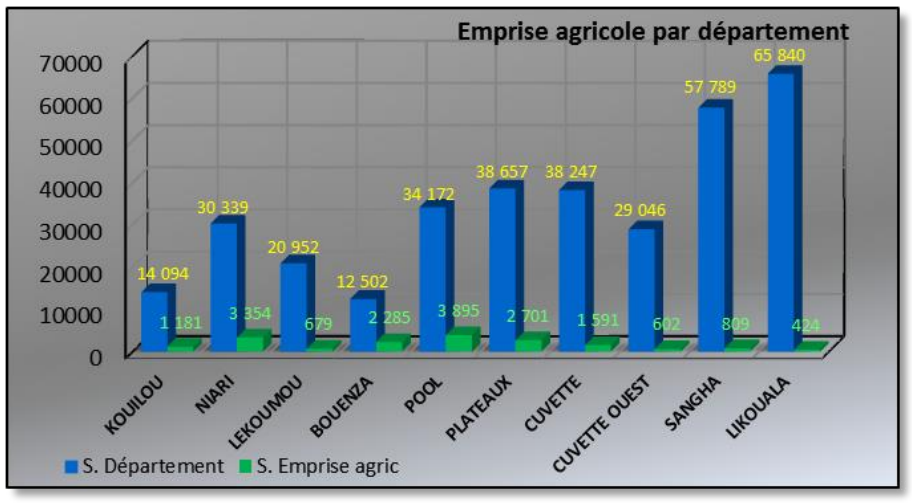

[23] Etude du Secteur Agricole – SOFRECO – 2012

[24] Voir démarche méthodologique au chapitre 3.

Pour ce qui concerne le 2ème indicateur, **celui de l'emprise agricole par habitant**, on observe, en la mettant en regard avec la densité de peuplement des districts, que l'emprise est basse dans les districts les plus densément peuplés et généralement les plus exigus.

En d'autres termes, les exploitations y sont généralement petites. La pression foncière est forte par rapport à la superficie des terroirs agricoles et les marges de manœuvre sont restreintes pour envisager une extension de l'emprise agricole, sinon dans les zones de savane. Ces extensions pourraient même être périlleuses dans les départements forestiers, car susceptibles de se faire au détriment d'espaces ayant une vocation non agricole.

On observe, au niveau départemental, que c'est la Bouenza, département le plus agricole et le plus densément peuplé, qui se trouve confrontée à la plus petite emprise agricole par habitant : 0,9 ha / habitant et une densité de presque 21 habitants / km 2. C'est le Niari qui offre la plus grande emprise, avec une moyenne de 2,47 ha/habitants et une densité de 4,8 habitants / km 2. On constate aussi la faible emprise agricole dans les départements de la Likouala (où l'activité de pêche occupe 16 % des actifs, 2ème plus faible densité de peuplement et plus grand département du pays), de la Lékoumou et de la Cuvette Ouest. L'histogramme ci-après illustre ces situations départementales.

NB : la population des communes n'a pas été ici prise en considération (population non rurale).

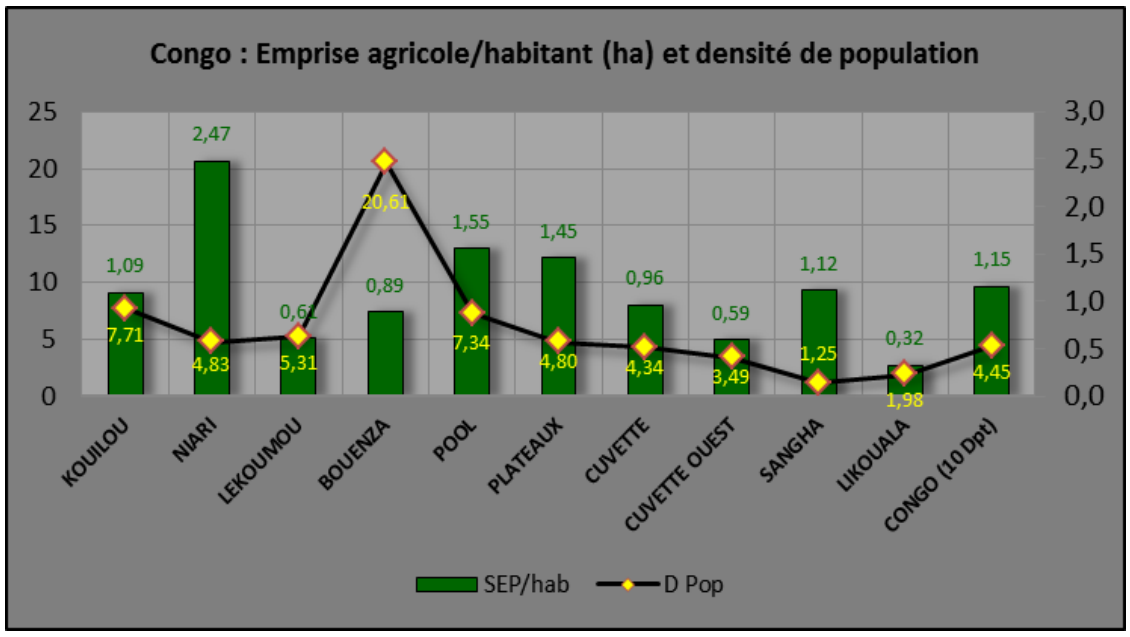

Les histogrammes détaillés par district figurent en annexe 7.

L'analyse des données et des histogrammes permet d'observer que 23 districts sont concernés par cette situation. Densités de peuplement et emprise agricole par habitant y posent la question, immédiate ou à court terme, de la capacité des terroirs à maintenir leur capacité de production tout en étant confrontés à une tension foncière pouvant se traduire par des processus de défrichement. Chaque département est concerné.

Constats : Ce sont généralement les districts les plus densément peuplés qui montrent la plus faible emprise agricole par habitant, donc la plus forte tension foncière, qui retiennent l'attention :

- Kouilou : Tchiamba-Nzassi et Hinda, les 2 plus petits districts et les plus proches de Pointe-Noire,
- Niari : Makabana et Mbinda, également les 2 plus petits districts du département,
- Lékoumou : Mayéyé, plus petit district,
- Bouenza : Mouyondzi et Mfouati, les 2 plus petits districts, et Madingou, qui a la densité la plus forte des districts du département,
- Pool : 6 districts, dont 4 proches de Brazzaville et au nombre des moins étendus du département : Goma-Tsé-Tsé, Kinkala, Mbandza-Ndounga, Mindouli, positionnée sur l'axe du chemin de fer et de la RN 1, ainsi que Kindamba et Ngabé,
- Plateaux : Ongogni, le plus exigu des districts de ce département,
- Cuvette : Boundji et Oyo, parmi les plus petits districts, et Loukoléla,
- Cuvette Ouest : Etumbi, plus petit district et Okoyo,
- Sangha : Ngbala,le plus petit et Mokéko, le plus grand district du département et du pays,
- Likouala : Impfondo, le plus petit.

c. Les bassins de production

A défaut de disposer de données précises sur les superficies cultivables/cultivées, l'affectation et l'usage de la terre, la qualité des terres cultivées, les travaux de collecte dans les départements ont eu pour objet d'identifier les trois districts de chaque département où la production est la plus élevée et les trois où elle est la moins élevée, ainsi que les trois bassins où elle est la plus dynamique[25]. De même, ont été identifiés les districts où la pêche est la plus importante et la moins importante. L'analyse conduite dans ce cadre, conjuguée avec la desserte des territoires a permis de relever des constantes entre le niveau et le dynamisme des productions agricoles et le plus ou moins grand enclavement des districts. A l'inverse, l'absence de dynamisme et l'enclavement fort sont corrélés. La situation est spatialement traduite comme suit :

- **Kouilou** : les trois districts où la production est la plus importante, Mvouti, Kakamoéka et Hinda, sont ceux des bassins de production les plus dynamiques. Ils sont les moins enclavés du département. Pour ce qui est des districts où la production est la moins importante, Nzambi et Madingo-Kayes, ils sont pour leur part les plus enclavés du département et se trouvent en outre sur la zone couverte par le Parc national de Conkouati-Douli. Pour les activités de pêche, les districts les plus productifs sont Nzambi, Madingo-Kayes et Loango, quand les moins actifs dans ce domaine sont Mvouti, Hinda et Kakamoéka. Dans ce département, les exploitations, à plus de 95 % de type traditionnel, se trouvent en règle générale (80 %) à moins d'un kilomètre d'une voie de communication principale[26].
- **Niari** : Louvakou, Moutamba et Kimongo sont les districts où la production agricole est la plus élevée. Ils sont également au nombre des plus dynamiques, cette qualité étant accordée au groupe Kibangou-Nyanga-Banda-Divénié, sachant que cet ensemble est inscrit dans les moins enclavés des districts. Moungoundou-nord, Mbinda et Mayoko sont de leur côté les districts où la production est la moins élevée, districts parmi les plus excentrés du département, Moungoundou-nord faisant partie des plus enclavés. Dans le domaine de la pêche, c'est Kibangou,

[25] Voir démarche méthodologique au chapitre 3.
[26] Source : Etude du Secteur Agricole – SOFRECO - 2012

Makabana et Divénié qui offrent la production la plus élevée. Ces districts sont inscrit dans le groupe de production les plus dynamiques. Pour les moins productifs, ce sont Nyanga, Banda et Moungoundou-sud. Dans le Niari, plus de 50 % des exploitations se trouvent à moins d'un kilomètre d'une voie de communication.

- **Lékoumou** : Les trois districts les plus productifs et les plus dynamiques sont Mayéyé, Sibiti et Komono, Sibiti et Mayéyé étant parmi les moins enclavés. Bambama et Zanaga, les plus excentrés, sont ceux où la production est la moins élevée. Pour la pêche, Sibiti, Komono et Zanaga ont les productions les plus importantes. Celles de Bambama et Mayéyé sont moins significatives. Si dans la Lékoumou, les exploitations sont situées assez loin des lieux de résidence (80 % à plus de 3 km), en règle générale elles sont proches d'une voie de communication : plus de 50 % se trouvent à moins d'un kilomètre.
- **Bouenza** : Les plus dynamiques, les plus productifs au plan de la production agricole sont Mouyondzi, Madingou, parmi les moins enclavés. Loudima. Tsiaki et Kingoué, au nombre des plus enclavés, sont, avec Yamba, les districts où la production est la moins forte. Quant au secteur de la pêche, ce sont Kingoué, Madingou et Kayes qui produisent le plus. Bokossongo, un des plus enclavés, Mfouati et Mouyondzi sont les moins productifs. Dans ce département, la très grande majorité des exploitations agricoles se trouve à moins de 3 km d'un axe routier (85 %, et 50 % d'entre elles à moins d'un kilomètre).
- **Pool** : Kidamba, Mindouli et Ignié, ces deux derniers étant au nombre des districts les plus dynamiques, sont les 3 les plus productifs du département. Boko est le troisième district le plus dynamique en matière de production agricole. Loumo, Goma Tsé-Tsé et Mayama ont les productions moins élevées. On observe que Mayama a une proportion importante de son territoire (environ 25 %) occupée par le Sanctuaire à Gorille de Lessio-Louna. La pêche est dominée par des districts riverains du Congo : Ngabé, Mbandza-Ndounga et Loumo. Kinkala, Louingui et Goma Tsé-Tsé sont les moins importants en la matière. Cinquante pour cent des exploitations du Pool sont à moins d'un Km du lieu de résidence des ménages et plus de 60 % des exploitations sont à moins d'un km d'une voie de communication.
- **Plateaux** : Lékana, Gamboma, comptant parmi les plus dynamiques, et Djambala sont les districts où la production agricole est la plus importante. Gamboma est un des districts les moins enclavés. Makotimpoko, Allembé, les plus enclavés, sont les districts les moins productifs, Mbon étant le troisième de cette catégorie. En matière de pêche, Makotimpoko, Mpouya et Gamboma, districts riverains du Congo, sont les trois plus productifs. Djambala, Mbon et Lékana, ne disposant pas de l'accès à des cours d'eau aussi importants, sont les moins productifs. La moitié des exploitations est à moins d'un km d'une voie routière. Cependant, 25 % d'entre elles sont situées à plus de 10 Km d'une route.
- **Cuvette** : Les trois districts les plus productifs et les plus dynamiques sont Boundji, Ngoko et Makoua. Makoua partage le faible enclavement avec Oyo et Owando. Mossaka et Tchikapika, parmi les trois districts les plus enclavés du département, sont avec Oyo, les districts où la production agricole est la moins élevée. Quand à la production des pêcheries, les districts les mieux placés du département sont Mossaka et Loukoléla, avec non seulement l'accès au Congo, mais également, comme Ntokou, les vastes espaces des zones inondées. Boundji, Oyo et Owando sont les trois les moins productifs. Les trois quarts des exploitations sont à moins de trois km du lieu de résidence des ménages agricoles et la moitié (49 %) est à moins de trois km d'une voie routière, mais 22 % se trouvent à plus de six km.
- **Cuvette Ouest** : Ewo, Etoumbi et Okoyo sont en même temps ceux où les productions agricoles sont les plus élevées et les plus dynamiques. Mbama, Kellé et Mbomo, ce dernier en grande partie occupé par le Parc National de Odzala Kokoua, sont ceux où la production est la moins importante. Ce sont aussi les plus enclavés. Etoumbi, Mbama et Kellé, compte tenu de leur réseau hydrographique, sont les plus importants en termes de pêche. Okoyo, Ewo et Mbomo les moins importants. Les deux tiers des exploitations sont situées à moins d'un kilomètre d'une route.
- **Sangha** : Les districts les plus productifs et les plus dynamiques sont Mokéko et Sembé. Ils sont aussi les moins enclavés. Tout comme ceux où les productions sont les moins importantes sont aussi les plus enclavés : Pikounda, Ngbala et Souanké. On observe que le district de Pikounda est occupé pour une part substantielle de son territoire (plus de 35 %) par le Parc National de Ntokou-Pikounda. Pour la pêche, Pikounda, Mokéko sont les districts où la production est la plus importante. Sembé, Souanké et Ngbala, ces deux derniers étant les plus enclavés, sont les moins productifs. 86 % des agriculteurs vivent à moins de quatre km de leurs champs, et plus de 75 % des exploitations sont à moins d'un Km d'une voie de communication.
- **Likouala** : Bétou, Dongou et Impfondo sont les zones de production les plus importants et les plus dynamiques. Impfondo et Dongou sont parmi les moins enclavés. Enyellé, district "forestier", Liranga et Bouanella, avec les espaces voués à la zone de protection totale d'Oubangui-Tanga et la réserve communautaire du Lac Télé, ont les productions les moins fortes. Les pêcheries d'Epéna, Bouanella et Dongou sont les plus productives, profitant des vastes espaces inondés. Enyellé et Bétou, districts "forestiers" moins bien lotis en rivières, et Impfondo qui jouxte la zone de protection, sont les moins productifs. 90% des exploitations, de type traditionnel, sont à moins d'un km d'une voie de communication.

D. Les contraintes au développement agricole

Compte tenu de la part très modeste occupée par l'emprise agricole dans le pays, même dans les départements considérés comme les plus agricoles, on peut retenir que la contrainte au développement semble ne pas résider uniquement dans une confrontation terres arables – terres forestières, puisqu'il y aurait quelques 10 millions d'hectares de terres arables[27], ni dans la faiblesse d'une demande nationale.

Le niveau de technicité et d'équipement agricole des producteurs, l'absence de sécurité foncière, la faible productivité des exploitations en résultant, sont aujourd'hui à la source de la dépendance du pays aux importations de produits alimentaires, en très forte progression depuis trois décennies.

Le point de vue et les attentes des producteurs ruraux, tel qu'ils ressortent de l'Etude du Secteur Agricole[28], sont très concrets et se résument à quelques points fondamentaux : approvisionnement en intrants (boutures, semences et produits de lutte contre les maladies et ravageurs des cultures, engrais), accès au crédit, outillage, désenclavement, transport des produits, accès à la terre, appui-conseil-vulgarisation.

Quel que soient les départements et districts, le secteur productif rural a souffert à la fin des années 80 du désengagement de l'Etat de ce secteur suite à la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel recommandés par le FMI. Les fermes d'Etat et les Offices Nationaux de Développement avaient auparavant encadré pendant plusieurs décennies ce secteur. Le ralentissement qui en est résulté a d'autre part été aggravé par les conflits des années 90 qui ont contribué à la dégradation de la majeure partie des infrastructures et détruit 50 % de l'outil agricole, 75 % du bétail, … Le coût total des destructions dans le pays a été estimé à 1.500 milliards de FCFA[29].

Le secteur agricole n'a ainsi toujours pas pu reconstituer sa capacité productive, en dépit d'appuis apportés par les Partenaires Techniques et Financiers.

[27] République du Congo - Document de Stratégie par Pays axée sur les résultats (DSPAR 2088-2012) – BAD – Mai 2008.
[28] Etude du secteur agricole – SOFRECO - 2012
[29] République du Congo – Communauté Européenne – Stratégie de Coopération et Programme Indicatif 2002 - 2007

L'accès à la terre et la gestion foncière, où s'opposent pratiques traditionnelles et nécessité d'une sécurité foncière, apparaissent également comme facteurs importants de la faible productivité des exploitations, accentuée par le niveau insuffisant de desserte des villages et le nombre de marchés, de lieux d'échanges et de commercialisation des productions également insuffisant. Le recours aux défrichements des forêts et aux brûlis pour étendre les exploitations constituent une réponse à cette question de la sécurité foncière qui n'est pas favorable à la durabilité du capital forestier du pays et qui ne répond que partiellement, et dans un temps limité, aux besoins de terres fertiles.

Ces contraintes multiples se traduisent en dernier lieu dans les campagnes par une situation nutritionnelle défavorable, portant préjudice non seulement à l'état de santé de la population et à sa capacité de production, mais également à la jeunesse, la malnutrition infantile chronique atteignant dans certains territoires des niveaux élevés.

4.6.2.2 Exploitation forestière

Le domaine forestier, qui occupe plus de 60 % de la superficie du territoire.

Il est géré par l'Etat, qui attribue par voie d'appels d'offres des concessions d'exploitation à des entreprises forestières, nationales ou internationales : Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et Unités Forestières d'Exploitation (UFE), constituant la trame de gestion de la ressource, couvrent la quasi-totalité des espaces forestiers, sans préjuger des limites administratives.

Les règles d'exploitation et les obligations de développement social auxquelles sont assujettis les exploitants sont fixées par arrêtés du Gouvernement.

Une partie importante de ce domaine forestier est placé sous régime de protection (réserves, parc nationaux, sanctuaires…), prise en compte et incluse dans les UFA.

Sur les 162.750 km^2 qui constituent les UFA et UFE d'exploitation du Congo, ce sont presque 140.000 km^2 qui sont actuellement concédés, sous UFA dans les départements forestiers du Nord (Sangha, Likouala, Cuvette et Cuvette Ouest) et dans les Plateaux, sous UFE dans ceux du Sud, à partir du Pool jusqu'au Kouilou.

On soulignera ici que les concessions non attribuées, une dizaine, ne représentent qu'une superficie modeste de l'ensemble forestier, environ 10.035.km^2, et se trouvent à plus de 75 % dans la moitié sud du pays -Pool, Bouenza et Niari). L'essentiel de ces concessions (5.120 km^2) non attribuées pour l'instant se trouve dans le Niari.

Sont déterminées, pour chaque département, les superficies affectées aux concessions forestières, sous forme d'UFE ou d'UFA. Les proportions sont indiquées dans l'histogramme ci-dessous, exprimées en km^2.

Les cartes des activités économiques produites pour chaque département, indiquent l'espace occupé par les concessions forestières. Elles figurent à la fin de ce chapitre.

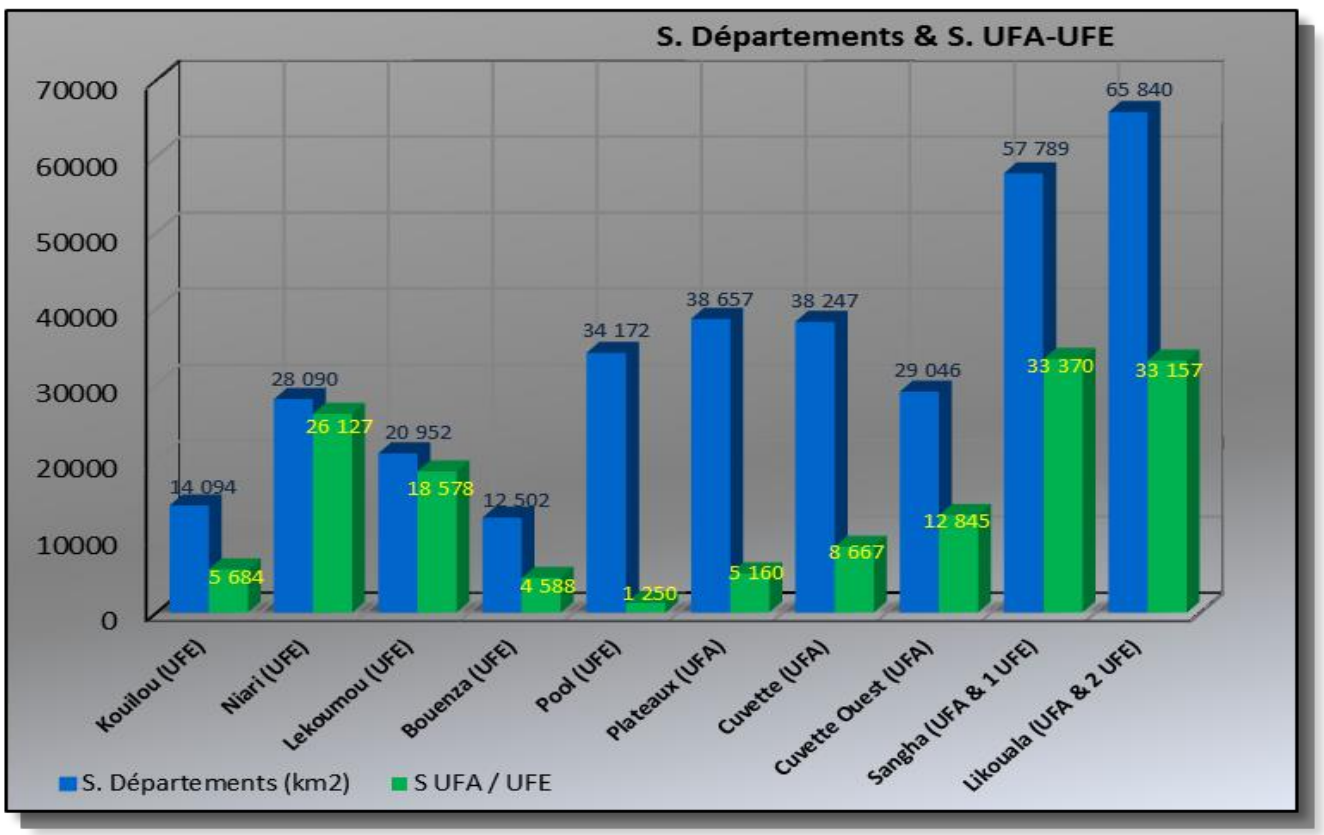

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Activités Economiques

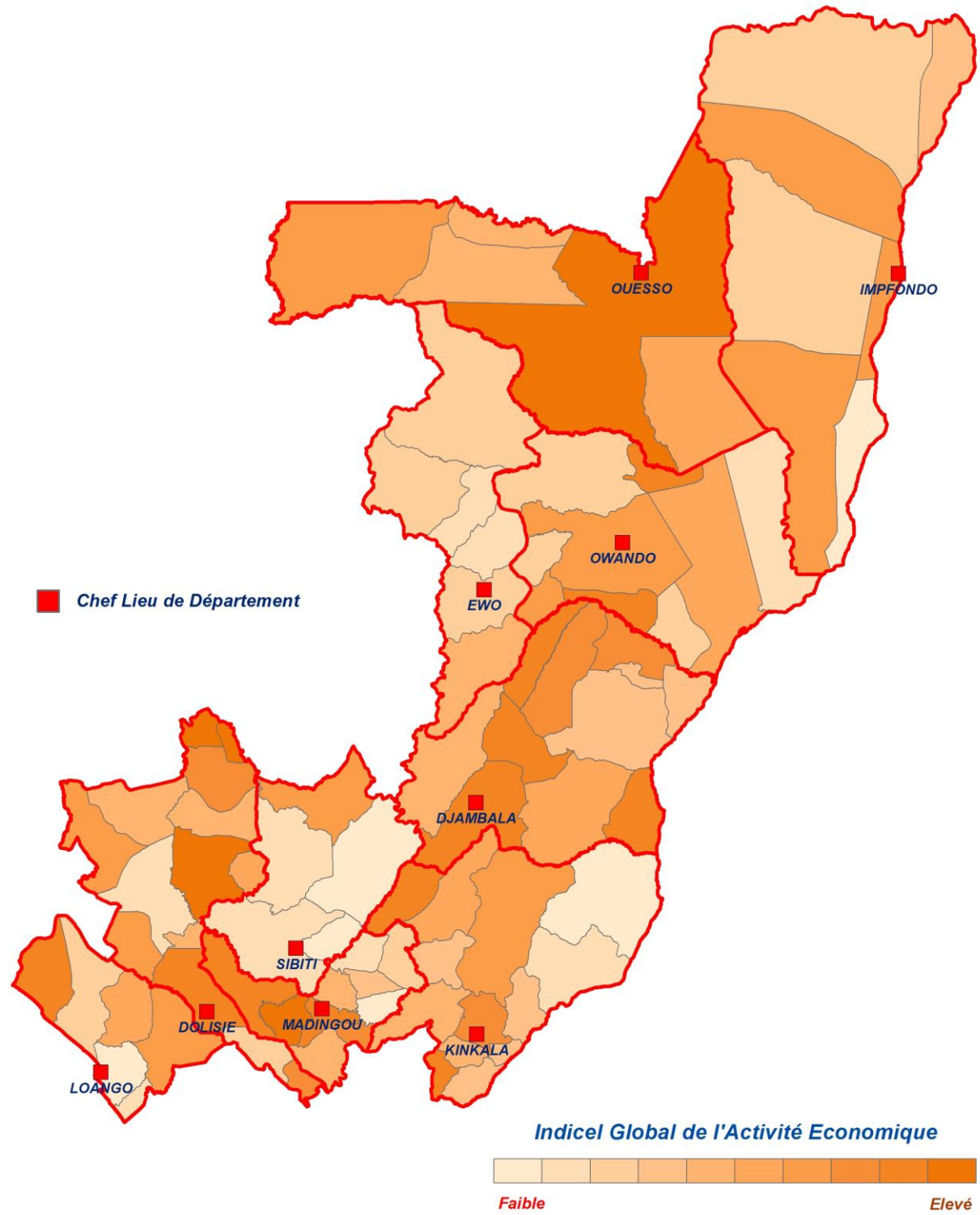

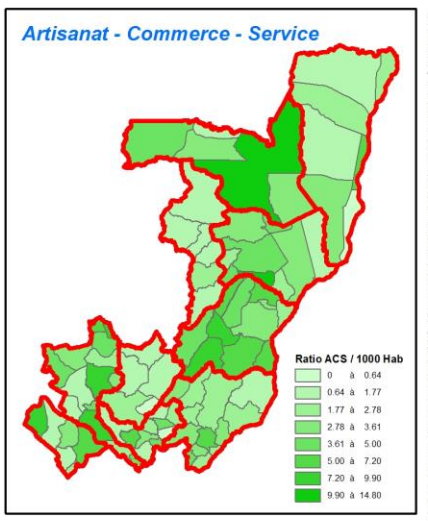

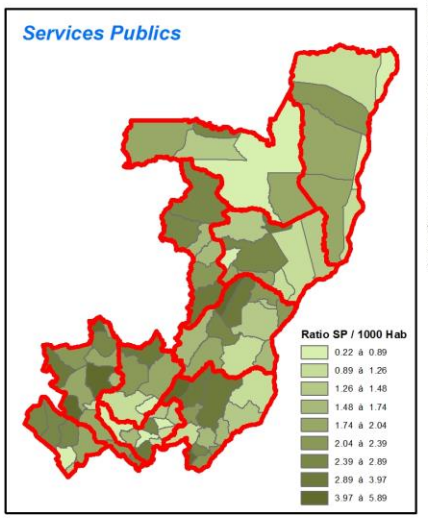

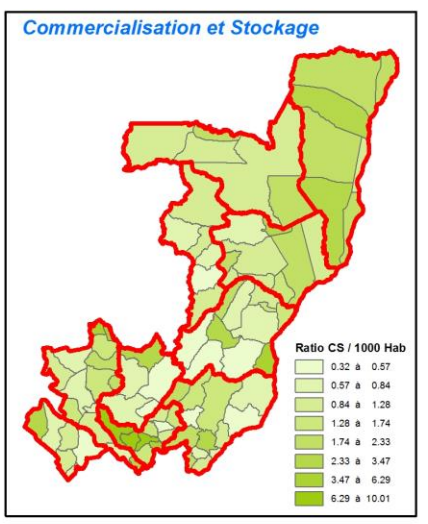

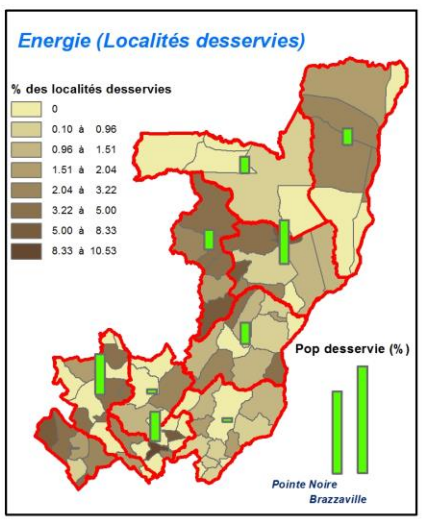

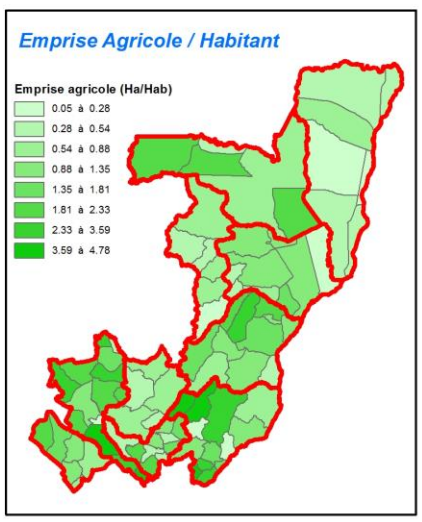

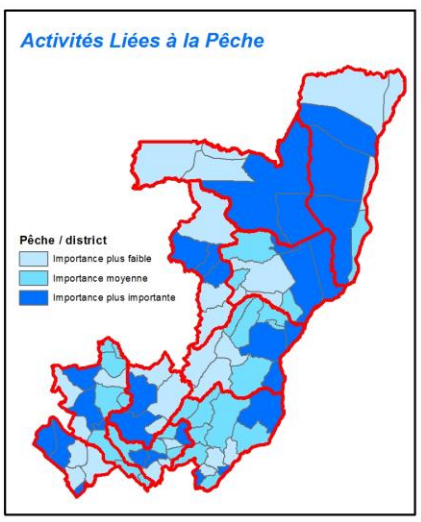

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

CARTE DES ACTIVITES

Un jeu de cartes ci-contre présente les activités dans les départements et districts.

- **Carte de l'activité globale** (ci-contre) : elle illustre l'indice global de l'activité dans les chefs-lieux des districts et départements, combinaison des indicateurs suivants : artisanat-commerce-services, capacité de commerce- stockage/conservation/, présence des services de base.
- des cartes secondaires, associées à la carte précédente, montrant séparément, toujours par district, les activités par secteur : artisanat-commerce-services, présence des services de base, capacités de stockage et commercialisation contributives de l'activité économique, distribution de l'énergie, emprise agricole, activités de pêche, concessions forestières et mines.
- **Une carte de l'activité économique globale** : élaborée sur la base de la combinaison des notes d'activités sectorielles par département (agriculture, industries extractives, artisanat-commerce-services, exploitation forestière), elle présente le classement des départements. Elle permet de constater que les trois départements où l'activité est la plus importante sont le Niari, la Bouenza et le Kouilou. Les trois départements où elle est la plus faible sont la Likouala, la Cuvette Ouest et la Lékoumou, ces deux départements ayant la même note d'activité**. Cette carte est présentée à la page suivante**.

4.6.2.3 Industries extractives

Le troisième secteur économique abordé, celui des industries extractives, comprend deux sous-secteurs : le secteur industriel et l'artisanat minier.

Secteur minier industriel : Tous les départements du Congo sont supposés disposer de ressources du sous-sol et une douzaine de permis d'exploitation a été délivrée dans les départements suivants pour l'extraction :

- de fer dans le Niari (deux permis à Mayoko), dans la Lékoumou (un permis à Bambama-Zanaga-Komono) et dans la Sangha (deux permis à Souanké),
- de phosphate dans le Kouilou (deux permis à Hinda),
- de polymétaux dans la Bouenza (deux permis à Mfouati et Boko Songho) et dans le Pool (deux permis à Mindouli)
- de potasse dans le Kouilou (deux permis à Madingo-Kayes et Hinda).

A ce jour aucune mine n'est véritablement fonctionnelle[30]. Des travaux de défrichement pour l'installation de bases vie ou des ouvertures de pistes (Projet Potasse dans le Kouilou, Projets fer dans le Niari, dans la Lékoumou et dans la Sangha) ont toutefois été réalisés. Il est signalé que la mise en œuvre de l'exploitation devrait intervenir rapidement pour certains de ces permis. En termes d'emplois, ce sont 3.000 à 4.000 emplois qui seraient créés dans les départements concernés par ces activités minières (histogramme ci-contre). Le sous-secteur industriel totaliserait entre 20.000 et 21.000 emplois.

Artisanat minier : il couvre trois domaines : l'orpaillage, le diaminage et l'extraction de géomatériaux pour la construction et les BTP.
Cette activité artisanale prend une extension importante depuis quelques années. Ce développement artisanal, relevant majoritairement du secteur informel, est dynamique aussi bien dans les quatre départements du sud que dans ceux du Nord –Cuvette Ouest, Sangha, Likouala-. Il toucherait modérément pour l'instant les Plateaux et épargnerait la Cuvette sinon pour l'extraction de géomatériaux.
L'extraction de géomatériaux est surtout concentrée à proximité du milieu urbain pour répondre à la demande du secteur des BTP (auto-construction).
Ce sont ainsi quelques 380 sites actifs qui ont été recensés[31], dont 44 de diaminage, 211 d'orpaillage et 120 de géomatériaux.
Les départements les plus concernés par cet artisanat minier sont le Niari, avec 85 sites dont 69 d'orpaillage et diaminage, la Cuvette Ouest, avec 72 sites dont 59 d'orpaillage et diaminage et le Kouilou avec 69 sites, dont 56 d'orpaillage et diaminage.
Cette activité en essor procurerait plusieurs milliers d'emplois, suscitant de forts mouvements migratoires lorsqu'une découverte importante est faite. Elle aurait un effet sur les actifs agricoles jeunes, préférant abandonner, comme dans le Pool suite à la découverte d'or à Kimba, leurs champs pour l'orpaillage, plus rémunérateur. Ce phénomène se rencontre dans tous les pays sub-sahariens où des découvertes de métaux précieux ont été faites et ont drainé les ruraux vers l'extraction artisanale (Mali, Burkina-Faso…). Cette activité procure actuellement des emplois à 6.000 / 7.000 personnes.

Pétrole in-shore : Cette activité se rencontre surtout dans le Kouilou, notamment par ENI qui exploite une quarantaine de puits (Loufika, Tsioni, Kouakouala, Boundji) et bénéficie également d'un permis d'exploitation de sables bitumineux à Tchikatanga et Makola, ainsi que dans.la Cuvette (2 permis dans la zone de Mossaka).

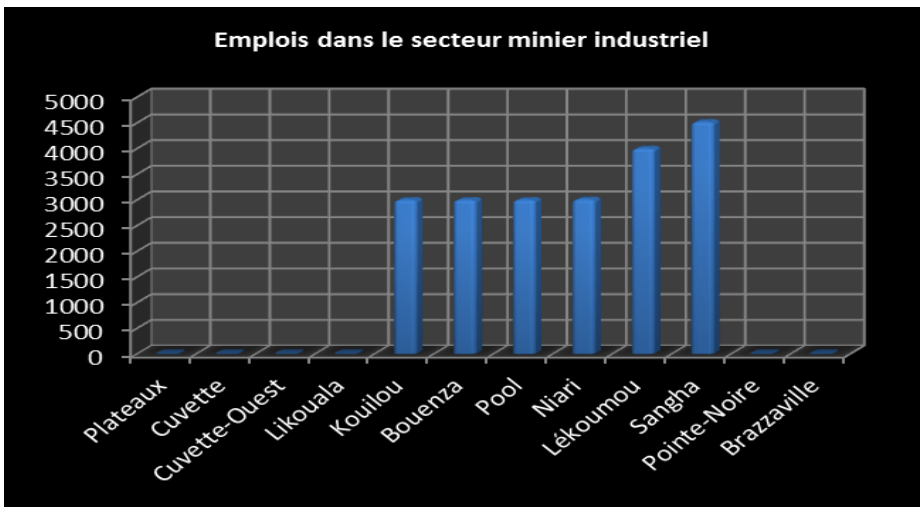

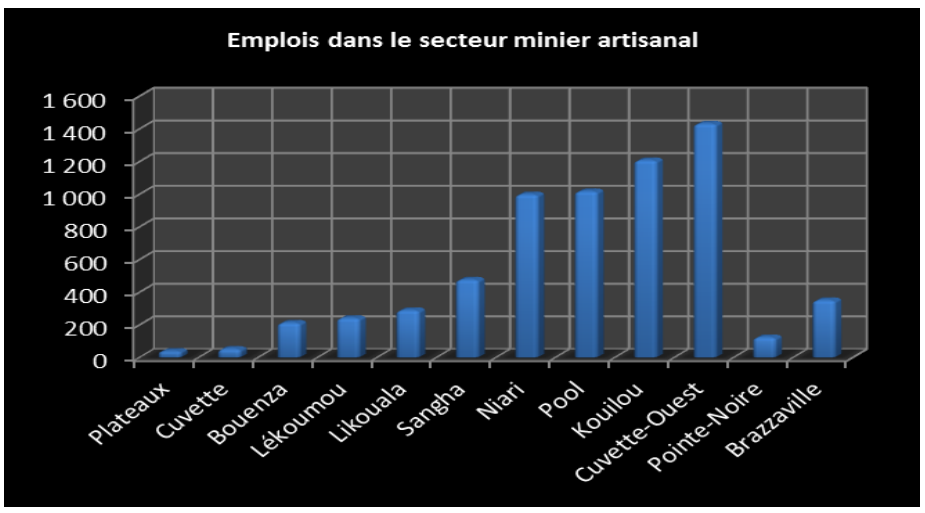

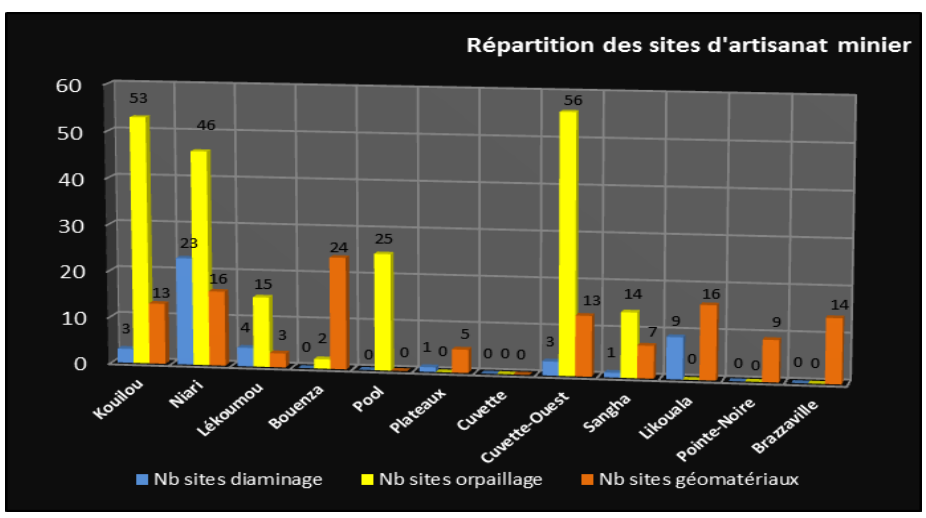

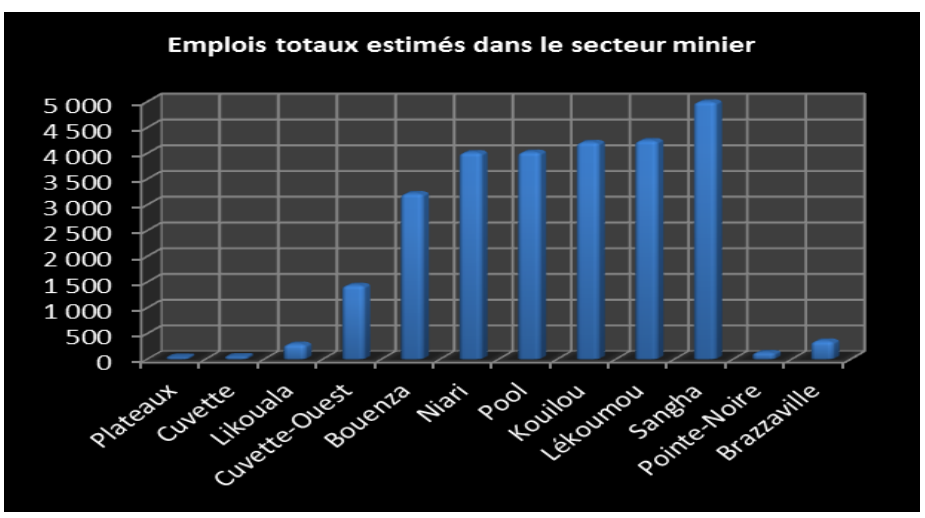

[30] Source : Etude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation – BRL Ingénierie - C4 EcoSolutions – Février 2014
[31] Source : Ministère de la Géologie et des Mines

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Activités Economiques Globales

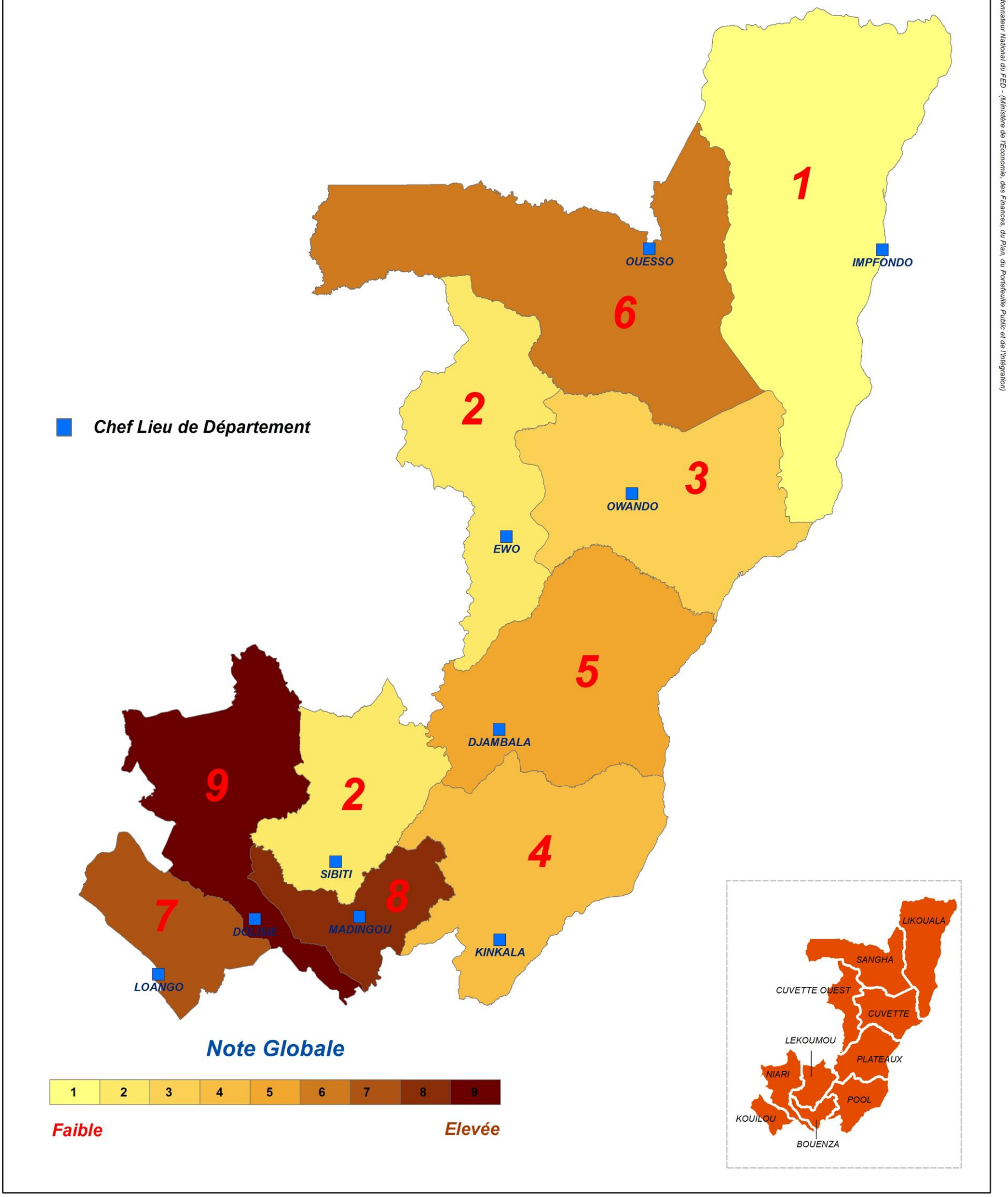

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

4.6.2.4 Commerce – Artisanat – Services

Les activités de commerce, d'artisanat et de services sont concentrées dans les chefs-lieux de département et de district.

La collecte des informations dans les départements a permis de quantifier l'activité de ce secteur dans chaque district et département, à travers l'examen des acteurs de 22 types de métiers couvrant :

- l'artisanat (menuiserie, soudure, couture, électricité-électronique),
- le tourisme (restauration et hôtellerie),
- les commerces de gros,
- les commerces de bouche (boulangerie, alimentation, boutiques de produits congelés),
- la distribution de carburant,
- les services informatiques et internet,
- les services de messagerie,
- le transport routier et fluvial,
- les services financiers et bancaires,
- les commerces d'intrants agricoles et de matériel de pêche.

Une proportion de 15 % dans les districts et de 20 %dans les chefs-lieux de départements, les communes et autres localités importantes a été ménagée en plus pour les métiers non listés ci-dessus.

Une mesure de l'intensité de l'activité a été établie en construisant un ratio basé sur le nombre d'acteurs de l'artisanat, du commerce et des services pour 1.000 habitants.

A l'aide de cet indicateur, on peut observer que :

- les départements de la Lékoumou, avec 1,7 acteur pour 1.000 habitants, la Cuvette Ouest, avec 2,0 et le Kouilou avec 2,9 présentent l'indicateur le plus bas pour les activités d'artisanat, de commerce et de services. On peut estimer, pour le Kouilou, que la proximité de Pointe Noire, capitale économique du pays, exerce une influence sur ce secteur dans le département qui l'environne. C'est assez explicite pour le district du Hinda et de Tchiamba-Nzassi, qui offre le plus petit nombre d'acteurs pour 1.000 habitants. Le département du Pool, avec 3,4 acteurs/1.000 habitants présente lui aussi un indice très bas.
- Les départements qui présentent le meilleur indicateur sont la Sangha, avec 6,8, les Plateaux avec 5,3 et le Niari avec 5,2.

L'histogramme ci-dessous présente le nombre d'acteurs du secteur par département (colonnes) et le ratio pour 1.000 habitants.

On peut constater que dans la Lékoumou, la Cuvette Ouest et le Kouilou le nombre d'acteurs est faible, explicable par la faible population dans le cas de la Lékoumou et de la Cuvette Ouest, et par la proximité de Pointe-Noire pour le Kouilou.

On observe que la Bouenza et le Niari ont le nombre le plus important d'acteurs du secteur, en liaison avec la plus forte activité globale de ces départements et de leur important réseau de communication.

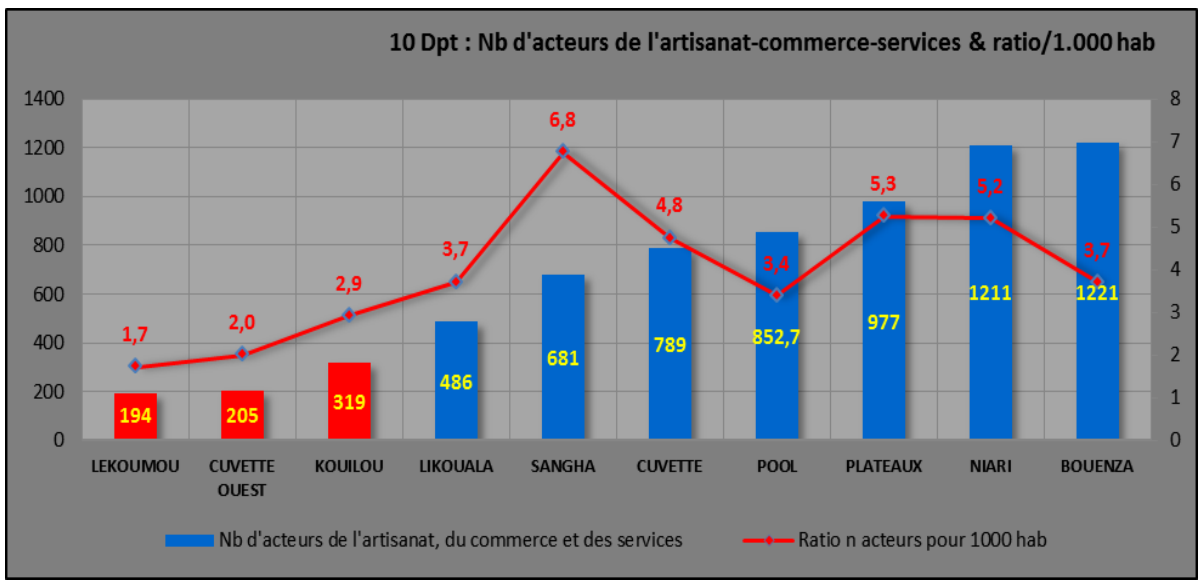

Les histogrammes du nombre d'acteurs de l'artisanat-commerce-services par district figurent en annexe 8.

4.6.2.5 Présence des Services de base déconcentrés

La présence de l'administration et des services publics dans les territoires se devait d'être mesurée, comme les autres activités dans les départements et districts. Elle constitue un élément déterminant, voire précurseur par sa présence, de la structuration sociale et économique des territoires, en convergence avec l'ensemble des activités.

Les travaux de collecte de informations dans les départements ont consisté ainsi à quantifier, pour le niveau départemental et celui des districts le nombre de structures publiques : Préfectures, sous-préfectures, Mairies, Trésor, bureaux de perceptions, caisses de retraite, centres d'état civil, éducation, santé, postes de police, gendarmeries, bureaux de poste. Ce sont les services essentiels auxquels ont recours les citoyens dans leur vie quotidienne.

Cette quantification a permis d'établir un indicateur de présence des services publics dans les départements et districts (avec un ratio du nombre de services pour 1.000 habitants. L'histogramme ci-après reflète la situation.

Il a permis également de produire une carte de la présence dans les territoires jusqu'au niveau du district, des services publics et de l'administration déconcentrée (voir carte des activités).

L'histogramme suivant montre que les trois départements où l'indice est le plus élevé sont la Cuvette Ouest (2,2 / 1.000 hab), le Pool (2/1.000 hab) et les Plateaux (1,9/1.000 hab).

Ceux présentant l'indicateur le plus bas sont la Bouenza (1 / 1.000 hab), la Likouala et la Sangha (1,3 / 1.000 hab). Le cas de la Bouenza s'explique par la faible superficie du département, facilitant l'accès aux services publics. Celui des deux autres départements s'explique à l'inverse par l'étendue de leurs territoires et la faible densité de leur population.

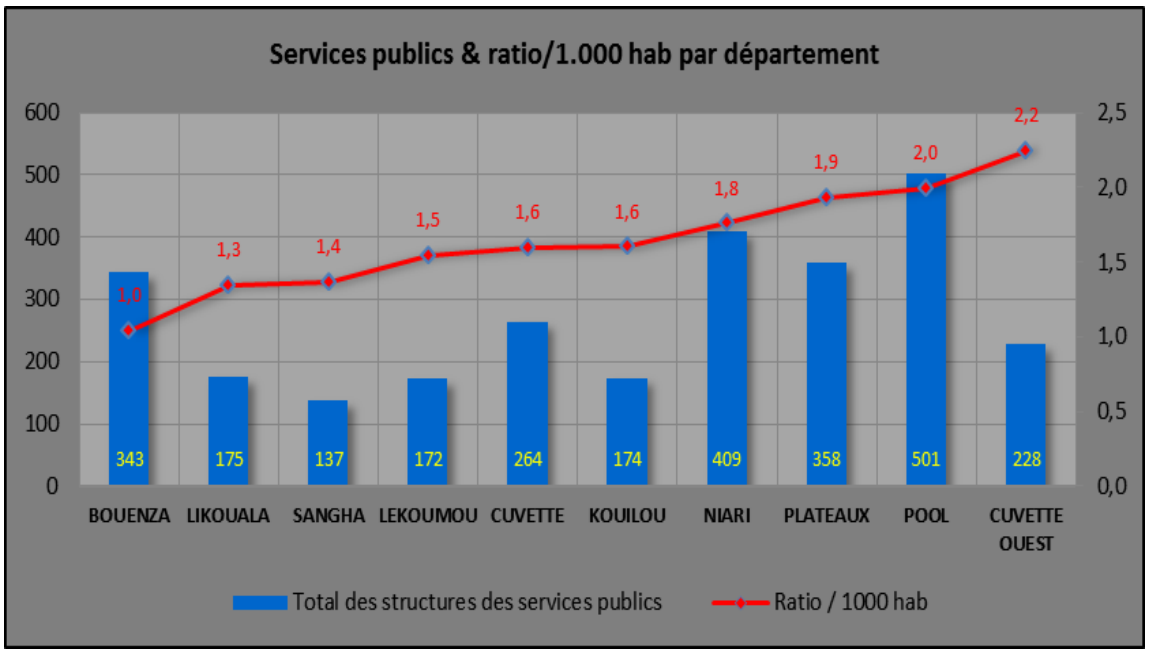

4.6.3 Analyse de l'activité des départements

La mesure des activités économiques dans les départements, et dans les districts lorsque cela a été possible, est faite en intégrant les secteurs agricole, forestier et minier, celui de l'artisanat, du commerce et des services.

Pointe-Noire, capitale économique du pays, et Brazzaville, concentrant l'essentiel de l'industrie et du secteur des services, sont les deux principaux pôles économiques du Congo.

Les départements où l'activité économique est la plus importante sont : le Niari, la Bouenza et le Kouilou.

La Likouala, la Lékoumou et la Cuvette Ouest sont ceux où elle est la moins forte.

Le Niari doit sa position de tête à un secteur agricole fort, s'observant par une emprise agricole supérieure à deux ha/hab dans dix des quatorze districts du département, avec des bassins de production importants et dynamiques dans les districts de Louvakou, Moutamba et Kimongo. Dans la moitié nord du Niari domine l'exploitation soutenue de ses massifs forestiers : sur les 2,6 millions d'ha de forêts exploitables, plus de 2 millions d'ha sont actuellement concédés en UFE à dix compagnies. Cinq UFE sont à ce jour non attribuées. Le secteur minier est également en fort développement : deux permis d'exploitation du minerai de fer dans le district de Mayoko et un artisanat minier se consacrant essentiellement au diaminage (23 sites) et à l'orpaillage (46 sites) font de ce département l'un des trois plus actifs de ce secteur économique. L'artisanat-commerce-services est très actif lui aussi, avec 1.200 acteurs et petites entreprises opérant dans ce secteur, plaçant le Niari en deuxième position parmi les dix départements ruraux.

La Bouenza est caractérisée par la plus forte activité agricole du pays, se manifestant par l'emprise agricole la plus forte du Congo (plus de 18 %), et le secteur artisanat-commerce-service le plus important des départements ruraux (plus de 1.200 acteurs et petites entreprises). Son secteur forestier (460.000 ha en 4 UFE) est exploité à 70 %, une UFE étant pour l'instant sans attributaire. Dans le domaine minier, deux permis ont été délivrés pour l'exploitation des polymétaux dans les districts de Mfouati et Boko Songho et l'artisanat minier (or et géomatériaux) complètent le tableau des activités de ce département.

Le Kouilou est le département où l'activité minière est la plus intense avec trois permis d'exploitation (potasse et phosphate à Hinda et Madingo-Kayes), 53 sites d'orpaillage, 3 de diaminage et 13 de géomatériaux. Son secteur agricole (plus de 8 % d'emprise) est essentiellement localisé dans le district de Hinda (30 % d'emprise) et de Tchiamba Nzassi (25 %). Les massifs forestiers du département (570.000 ha en 7 UFE) sont concédés à cinq sociétés forestières.

Dans la **Likouala**, la **Lékoumou** et la **Cuvette Ouest**, l'exploitation forestière est le secteur économique prédominant ; cependant, les autres secteurs ne sont pas suffisamment actifs pour générer une dynamique économique locale multisectorielle.

L'activité économique est généralement plus intense dans les chefs-lieux des départements et les districts avoisinants. Néanmoins, quelques départements offrent une plus grande homogénéité du niveau d'activité. C'est le cas des Plateaux.

Ainsi, dans le département des Plateaux, l'activité économique est la mieux répartie entre districts. Il en est de même dans une grande moitié ouest de la Bouenza et du Pool, où aucun district ne montre un indice de très faible activité.

La carte des activités économiques, agrégeant les différents indicateurs élaborés pour ce groupe de critères, illustre ces différentes situations.

Les districts riverains du fleuve Congo en revanche montrent un indice très faible, comme quatre des cinq districts de la Lékoumou.

Dans le Niari, seul 2 districts, ceux de Kimongo et de Kibangou ont un niveau d'activité faible.

Sont présentées dans les pages suivantes les cartes départementales des activités.

CARTES DES ACTIVITES DU KOUILOU, DU NIARI, DE LA LEKOUMOU ET DE LA BOUENZA

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Acitivités Economiques KOUILOU

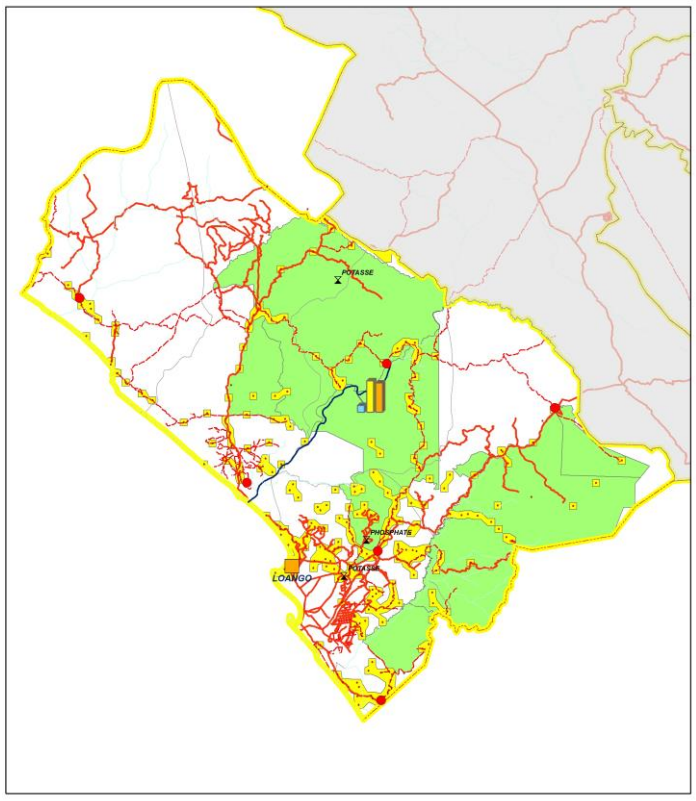

Limites administratives
Département
District
Chef Lieu de Dpt
Chef Lieu de District
Localité
Routes Carrossables
Principale
Secondaire
Réseau Hydrographique
Réseau Navigué
Réseau Non Navigué
Voir Ferrée
Exploitation forestière et Agriculture
Concessions forestières attribuées
Emprise agricole
Industrie du Bois
Déroulage
Menuiserie industrielle
Moulurage
Plaquage
Scierie
Tranchage
Mines
Sites Miniers en Exploitation
Diaminage
Orpaillage
Géomatériaux

Présence du Service Public

Indice de Présence
2 à 4
4 à 7
7 à 11
11 à 16
16 à 21

Importance de l'Artisanat des Commerces et des Services

Ratio (nombre d'acteurs pour 1000 habitants)
0.00 à 0.72
0.72 à 1.35
1.35 à 2.00
2.00 à 2.82
2.82 à 4.10
4.10 à 5.65
5.65 à 7.48
7.48 à 9.98

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Acitivités Economiques NIARI

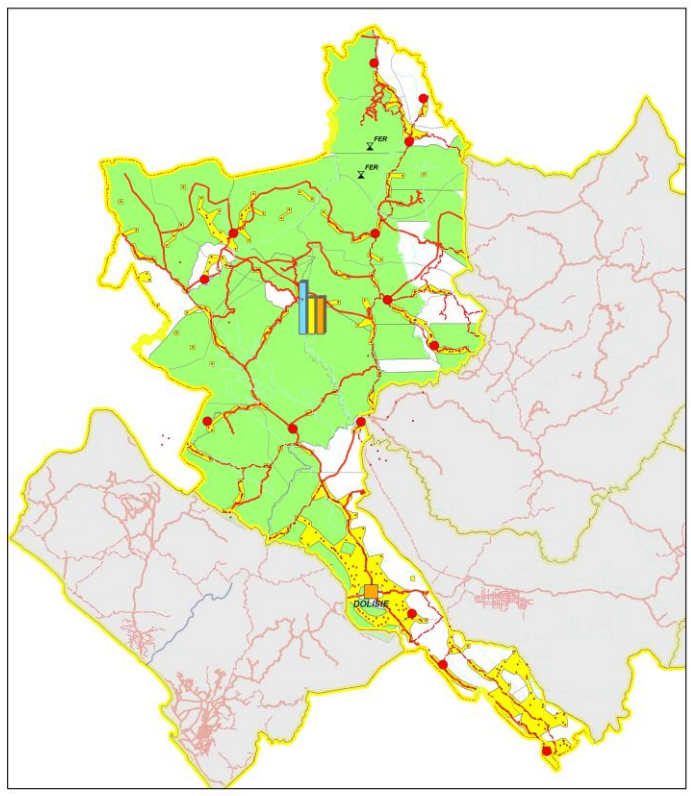

Limites administratives
Département
District
Chef Lieu de Dpt
Chef Lieu de District
Localité
Routes Carrossables
Principale
Secondaire
Réseau Hydrographique
Réseau Navigué
Réseau Non Navigué
Voir Ferrée
Exploitation forestière et Agriculture
Concessions forestières attribuées
Emprise agricole
Industrie du Bois
Déroulage
Menuiserie industrielle
Moulurage
Plaquage
Scierie
Tranchage
Mines
Sites Miniers en Exploitation
Diaminage
Orpaillage
Géomatériaux

Présence du Service Public

Indice de Présence
2 à 4
4 à 7
7 à 11
11 à 16
16 à 21

Importance de l'Artisanat des Commerces et des Services

Ratio (nombre d'acteurs pour 1000 habitants)
0.00 à 0.72
0.72 à 1.35
1.35 à 2.00
2.00 à 2.82
2.82 à 4.10
4.10 à 5.65
5.65 à 7.48
7.48 à 9.98

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Acitivités Economiques LEKOUMOU

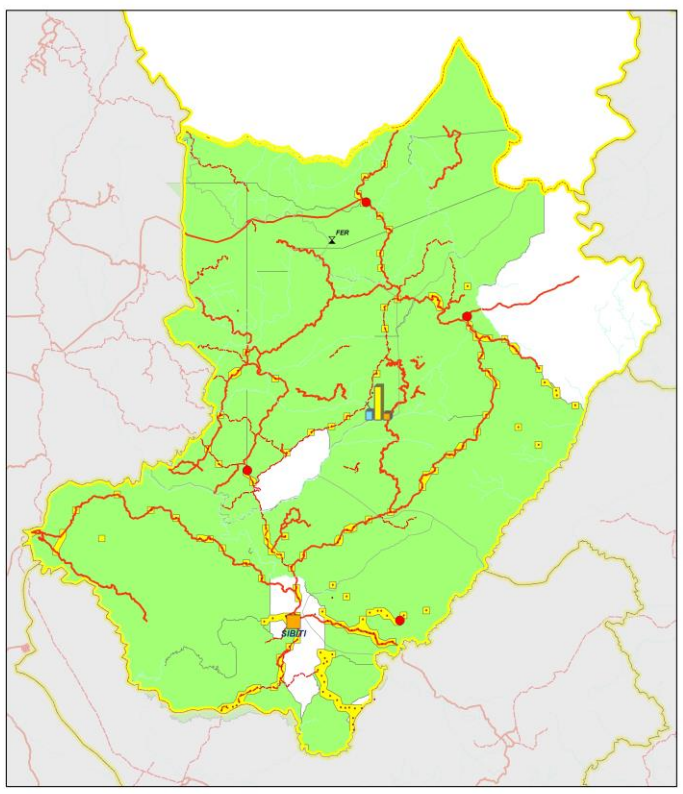

Limites administratives
Département
District
Chef Lieu de Dpt
Chef Lieu de District
Localité
Routes Carrossables
Principale
Secondaire
Réseau Hydrographique
Réseau Navigué
Réseau Non Navigué
Voir Ferrée
Exploitation forestière et Agriculture
Concessions forestières attribuées
Emprise agricole
Industrie du Bois
Déroulage
Menuiserie industrielle
Moulurage
Plaquage
Scierie
Tranchage
Mines
Sites Miniers en Exploitation
Diaminage
Orpaillage
Géomatériaux

Présence du Service Public

Indice de Présence
2 à 4
4 à 7
7 à 11
11 à 16
16 à 21

Importance de l'Artisanat des Commerces et des Services

Ratio (nombre d'acteurs pour 1000 habitants)
0.00 à 0.72
0.72 à 1.35
1.35 à 2.00
2.00 à 2.82
2.82 à 4.10
4.10 à 5.65
5.65 à 7.48
7.48 à 9.98

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Acitivités Economiques BOUENZA

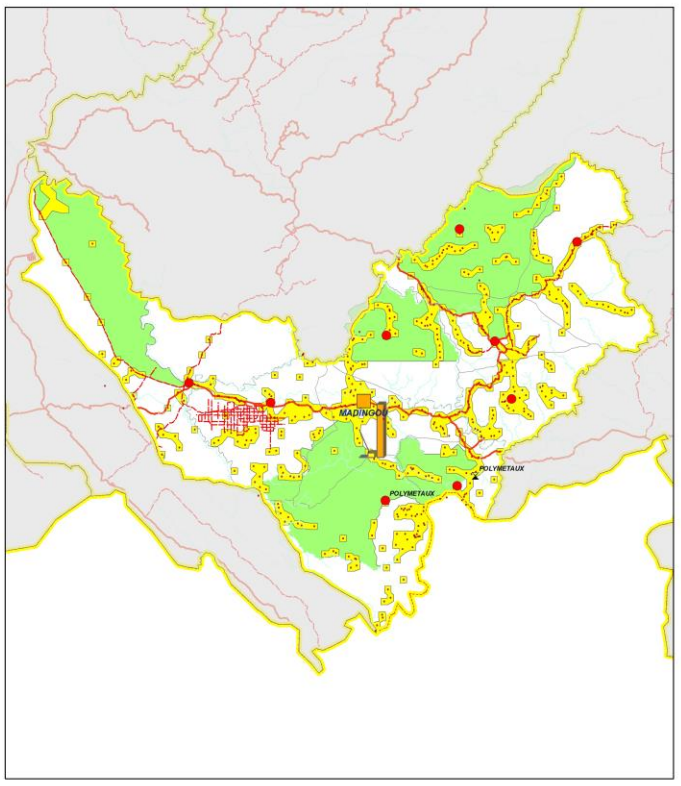

Limites administratives
Département
District
Chef Lieu de Dpt
Chef Lieu de District
Localité
Routes Carrossables
Principale
Secondaire
Réseau Hydrographique
Réseau Navigué
Réseau Non Navigué
Voir Ferrée
Exploitation forestière et Agriculture
Concessions forestières attribuées
Emprise agricole
Industrie du Bois
Déroulage
Menuiserie industrielle
Moulurage
Plaquage
Scierie
Tranchage
Mines
Sites Miniers en Exploitation
Diaminage
Orpaillage
Géomatériaux

Présence du Service Public

Indice de Présence
2 à 4
4 à 7
7 à 11
11 à 16
16 à 21

Importance de l'Artisanat des Commerces et des Services

Ratio (nombre d'acteurs pour 1000 habitants)
0.00 à 0.72
0.72 à 1.35
1.35 à 2.00
2.00 à 2.82
2.82 à 4.10
4.10 à 5.65
5.65 à 7.48
7.48 à 9.98

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

CARTES DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU POOL, DES PLATEAUX, DE LA CUVETTE ET DE LA CUVETTE OUEST

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Acitivités Economiques POOL

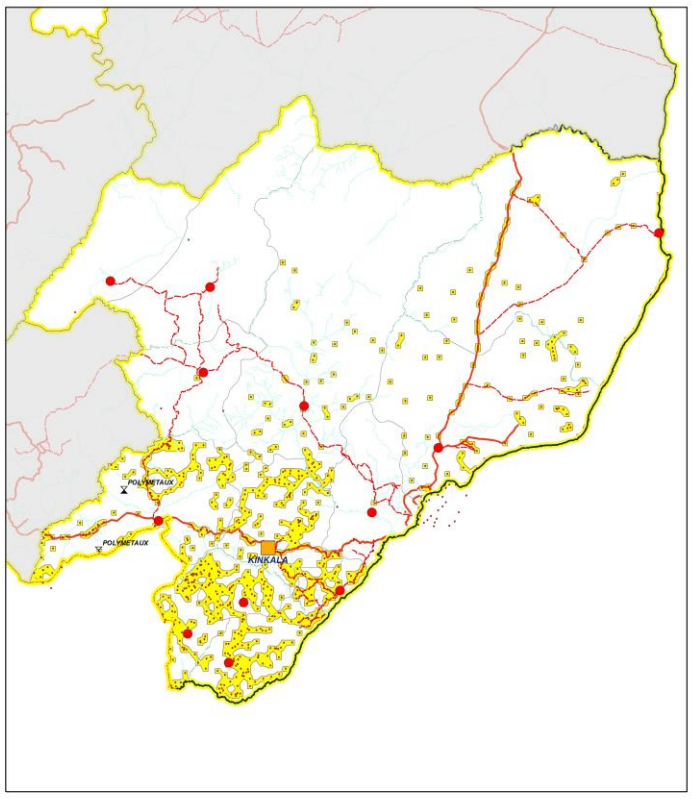

Présence du Service Public

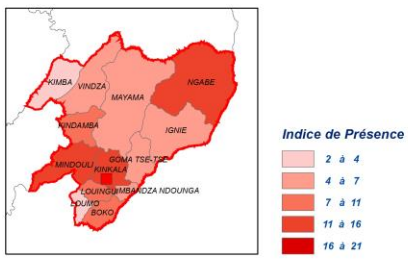

Importance de l'Artisanat des Commerces et des Services

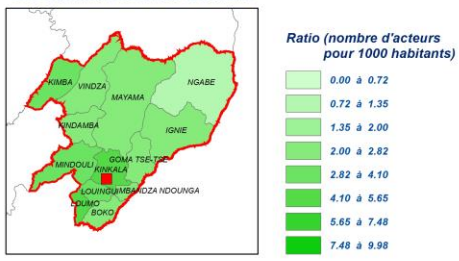

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Acitivités Economiques PLATEAUX

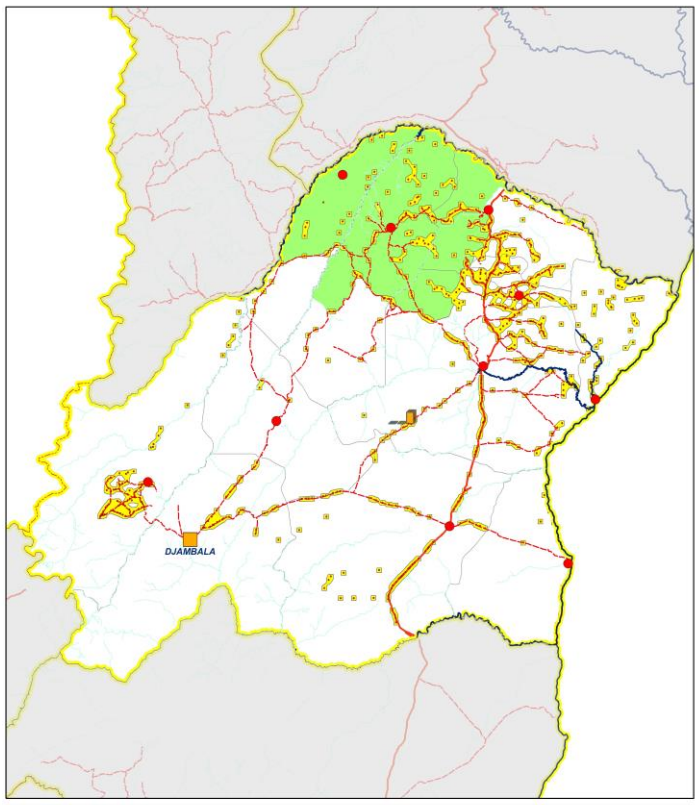

Présence du Service Public

Importance de l'Artisanat des Commerces et des Services

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Acitivités Economiques CUVETTE

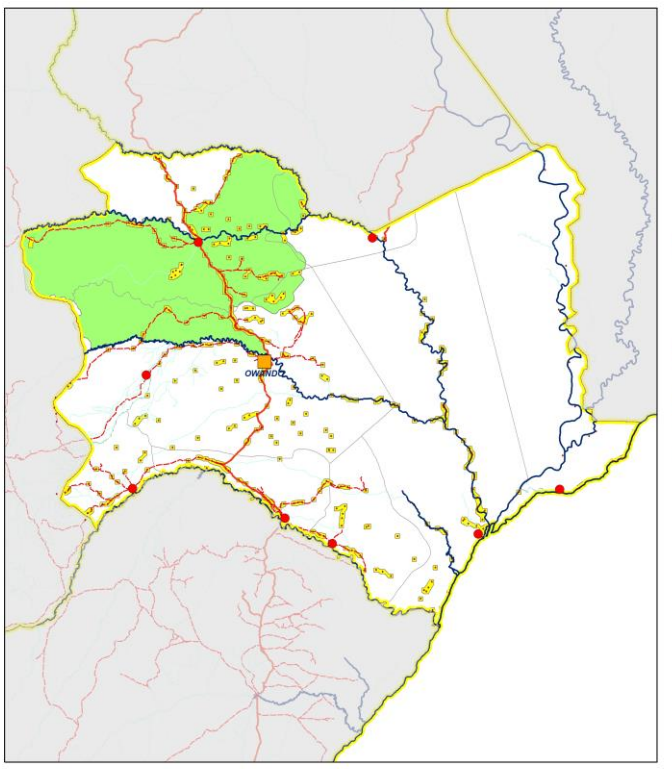

Présence du Service Public

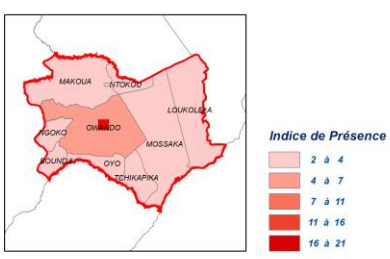

Importance de l'Artisanat des Commerces et des Services

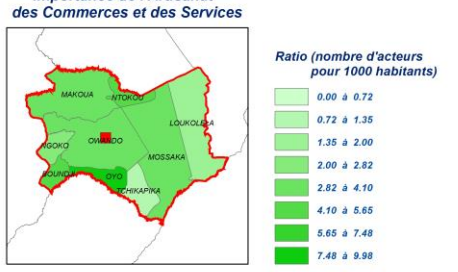

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Acitivités Economiques CUVETTE OUEST

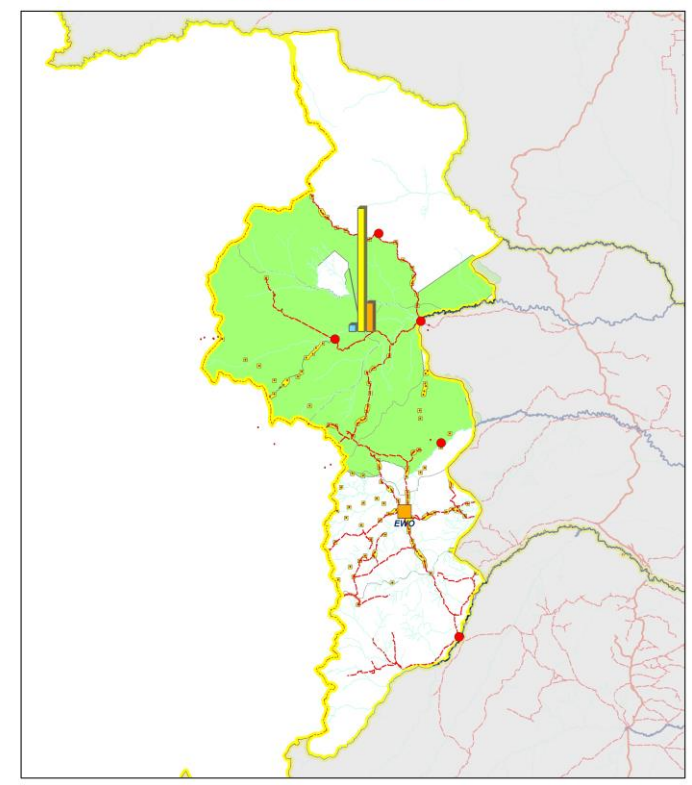

Présence du Service Public

Importance de l'Artisanat des Commerces et des Services

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

CARTES DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA SANGHA ET DE LA LIKOUALA

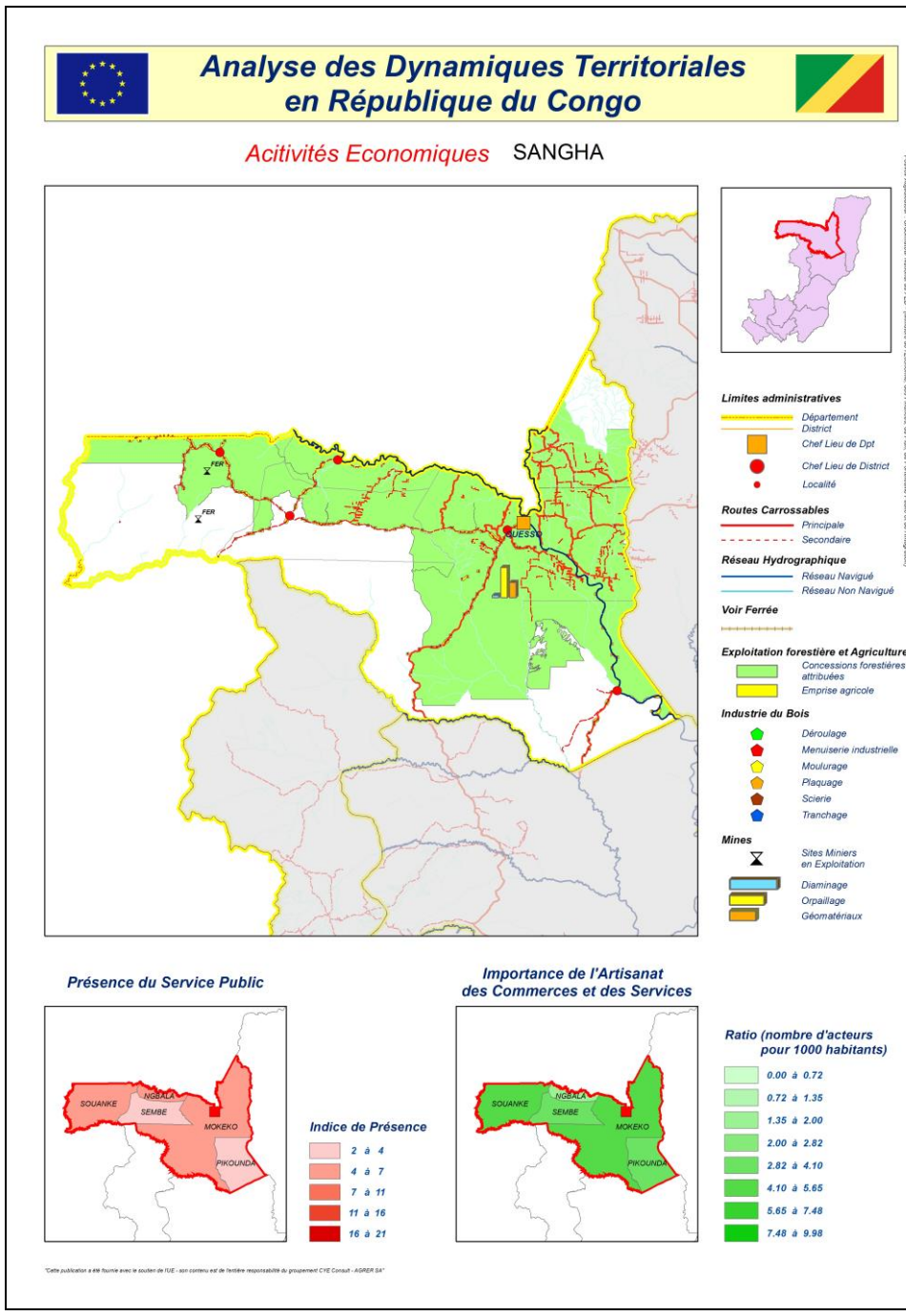

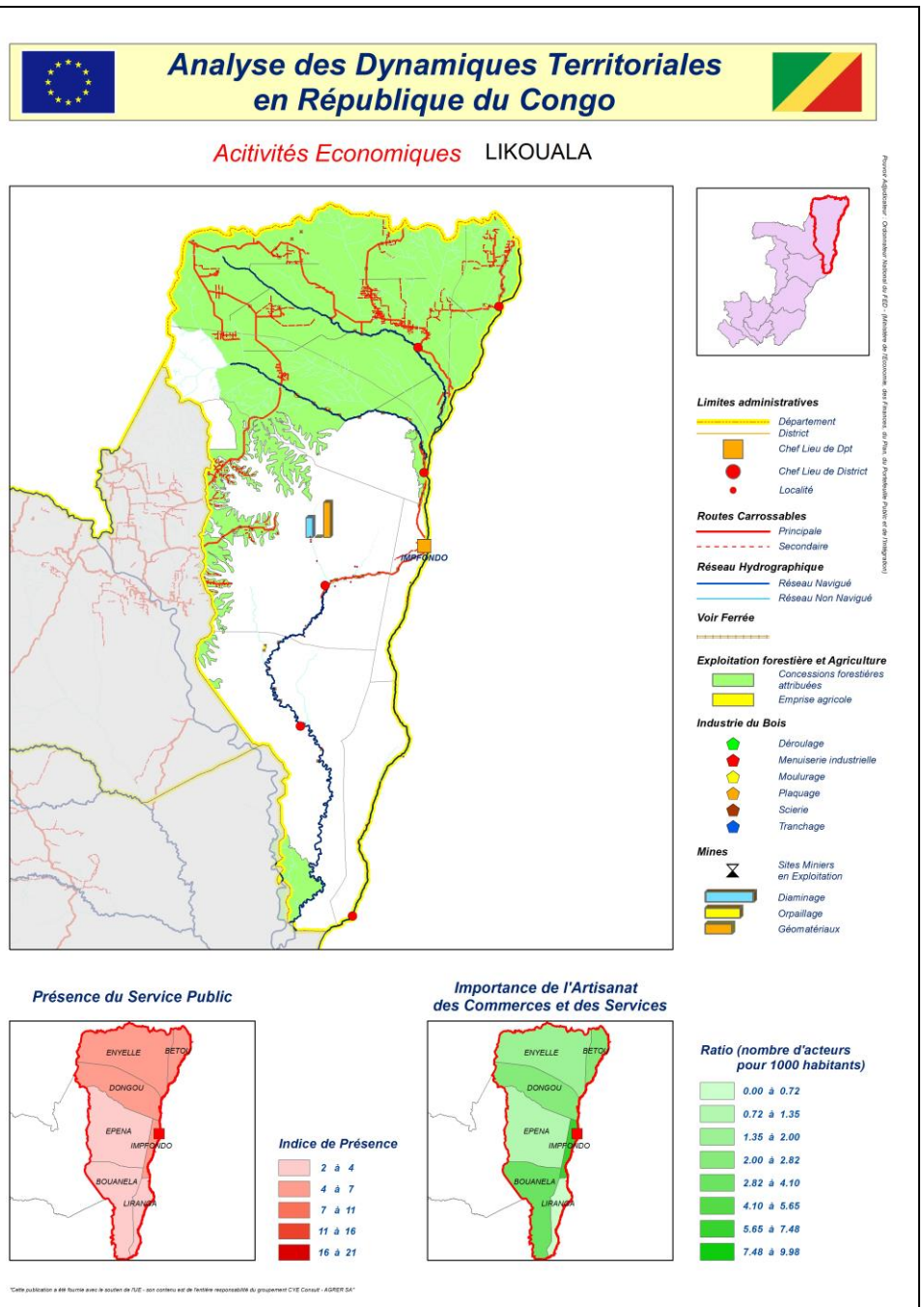

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

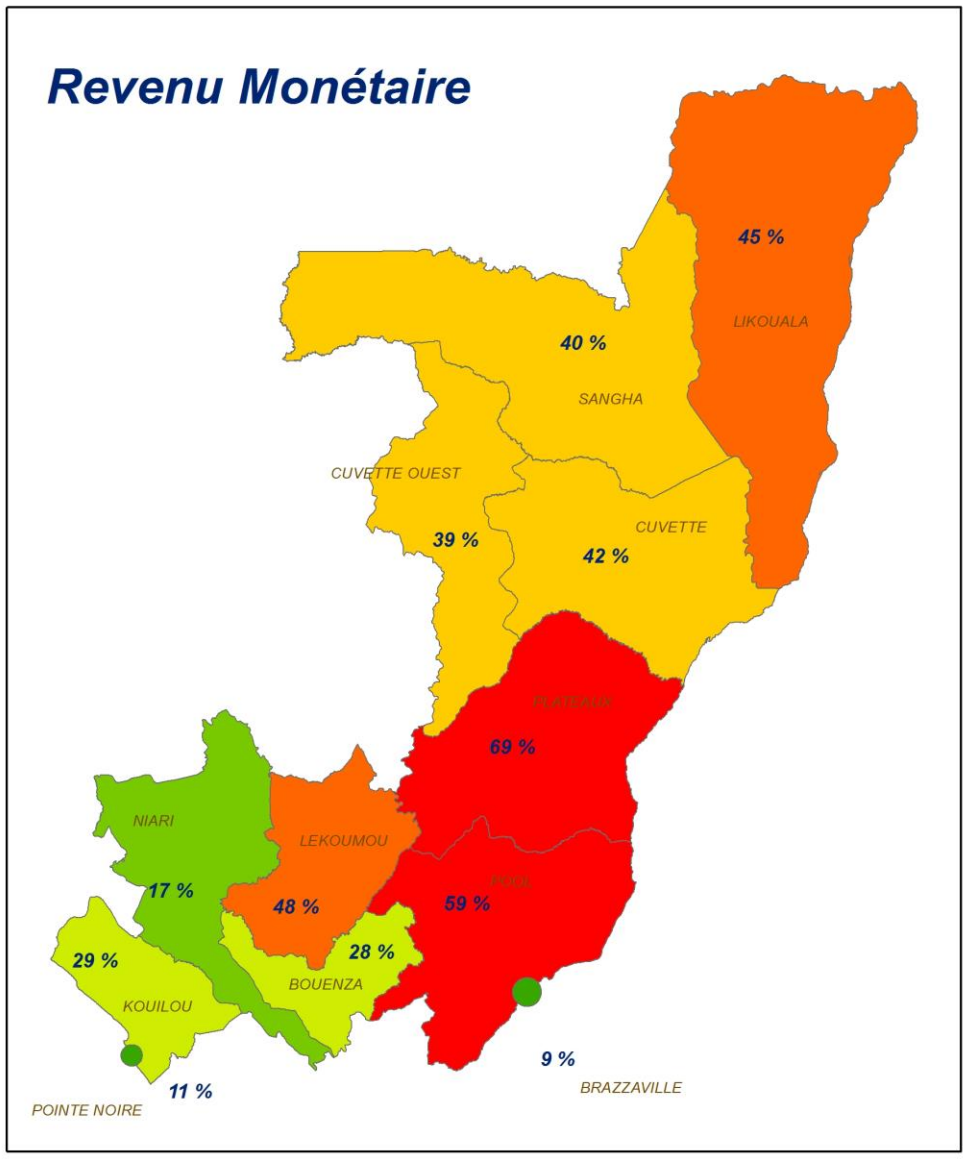

Pourcentage de la Population dont le Revenu est Inférieur à 0.3 US$ (ou 140 FCFA) par Jour et par Personne

% Faible **% Elevé**

Pourcentage des Enfants de Moins de 5 ans Présentant un Indice de Malnutrition Chronique

% Faible **% Elevé**

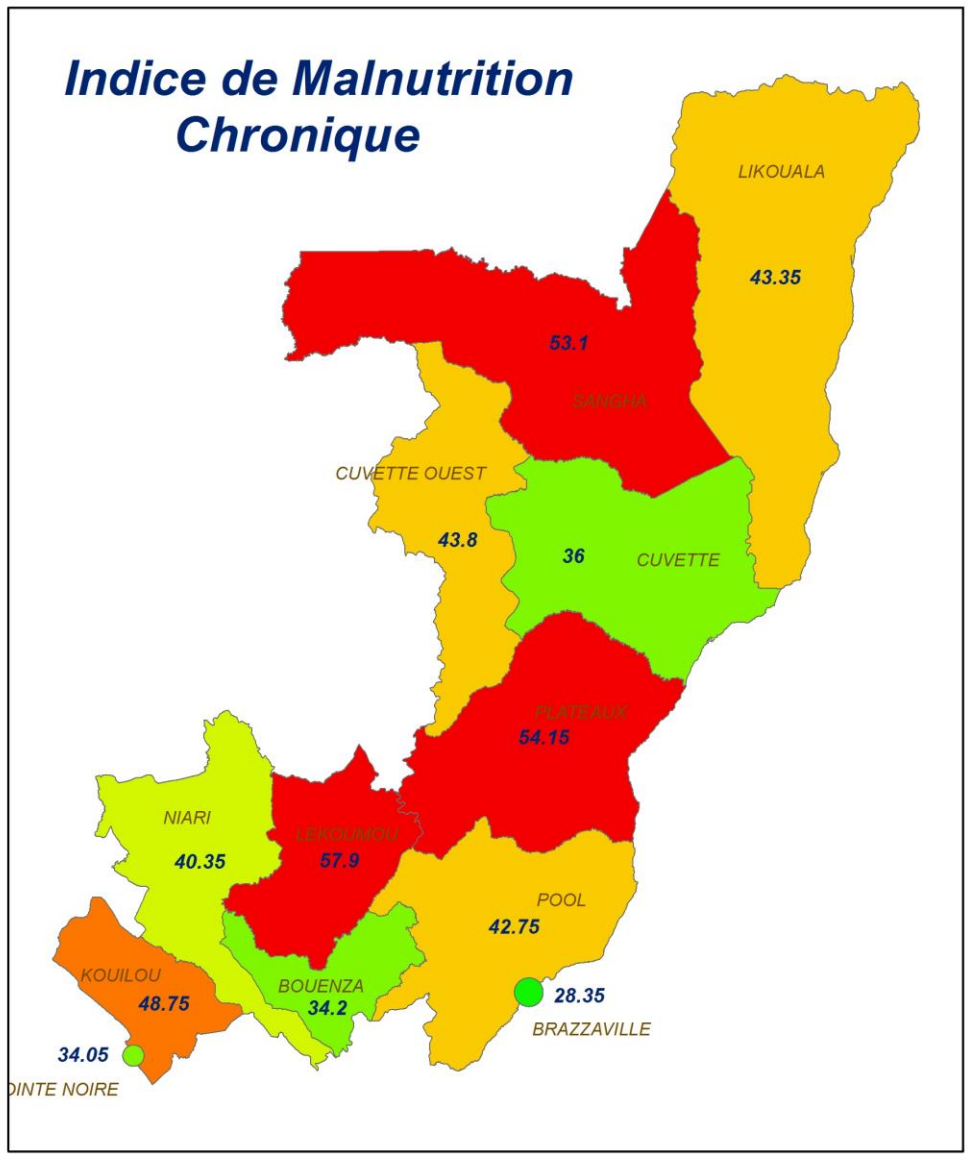

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

4.7 LA PAUVRETE

La pauvreté est une des caractéristiques fondamentale des ménages ruraux. Elle se manifeste notamment par :

- La faiblesse du revenu monétaire, traduite ici en termes de revenu monétaire par personne et par jour pour la positionner par rapport à la norme Congolaise d'un dollar par jour et par personne, en dessous de laquelle il est considéré qu'une personne est pauvre.
- La malnutrition infantile chronique.
- Les avoirs des ménages.

Le critère "Pauvreté" a été abordé sous ces deux dimensions qui reflètent la situation générale de précarité du monde rural.

4.7.1 Revenu monétaire et estimation du niveau de pauvreté des ménages ruraux

Le revenu monétaire des ménages ruraux est estimé à partir des monographies départementales de l'Etude du Secteur Agricole[32].

Il prend en compte (i) les ménages d'agriculteurs (productions vivrières, maraîchage, élevage familial) et de pêcheurs, l'ensemble représentant en moyenne 90 % des ménages des départements ruraux, (ii) la composition moyenne des ménages selon les départements, (iii) les niveaux de revenus et les proportions de population en % selon ces niveaux, (iv) l'extraction sur cette base de la partie de la population rurale ayant un revenu monétaire inférieur à 0,30 $ / jour / personne, situation d'extrême pauvreté.

L'analyse effectuée a permis de relever les points suivants :

- **Tous les départements ruraux, ainsi que les producteurs du monde agricole exerçant dans les périphéries de Brazzaville et Pointe-Noire, sont touchés par une extrême pauvreté plus ou moins prononcée.**
- **Les départements présentant la plus faible proportion de population rurale concernée par l'extrême pauvreté sont le Niari (17 %), la Bouenza (28 %) et le Kouilou (29 %).**
- **Les départements présentant la proportion la plus élevée de population rurale concernée par l'extrême pauvreté sont les Plateaux (69 %), le Pool (59 %), la Lékoumou (48 %) et la Likouala (45 %).**

Cette situation monétaire a des effets sur la capacité des foyers à faire face aux nécessités de la vie quotidienne (soins de santé, éducation des enfants, acquisition des biens de base…) ainsi que sur leur état nutritionnel, les enfants étant les plus affectés.

Les informations collectées dans les départements (Q3D) ont permis de connaître les trois districts de chaque département où la pauvreté est la plus importante, améliorant ainsi la compréhension de la répartition dans les territoires de cette pauvreté. Ce sont :

- Dans les Plateaux, les districts d'Allembé, Abala et Mbon.
- Dans le Pool, les districts de Mayama, Kimba et Goma Tsé-Tsé.
- Dans la Lékoumou, les districts de Zanaga, Bambama et Komono.
- Dans la Likouala, les districts d'Epéna, Bouanéla et Liranga, Bouanéla et Liranga étant également parmi les plus enclavés.
- Dans la Cuvette, les districts de Ngoko, Tchikapika et Ntokou.
- Dans la Sangha, les districts de Sembé, Ngbala et Pikounda;
- Dans la Cuvette Ouest, les districts de Mbomo, Kellé et Mbama.
- Dans le Kouilou, les districts de Nzambi, Kakamoéka et Madingo-Kayes.
- Dans la Bouenza, les districts de Tsiaki, Kingoué et Bokossongo, les 3 districts les plus enclavés.
- Dans le Niari, les districts de Divénié, Londéla-Kayes et Moungoundou-Nord.

La carte ci-contre du revenu monétaire illustre répartition spatiale de l'extrême pauvreté du monde rural.

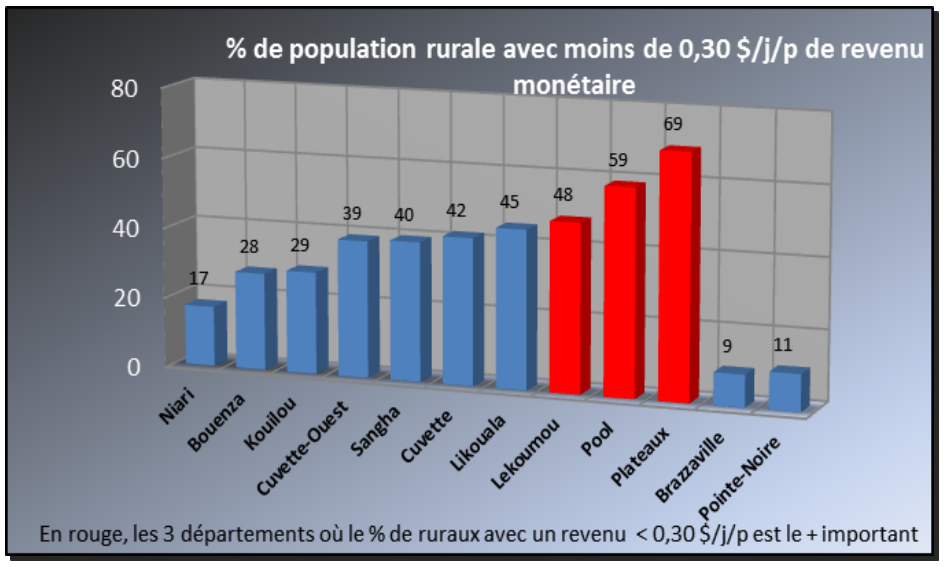

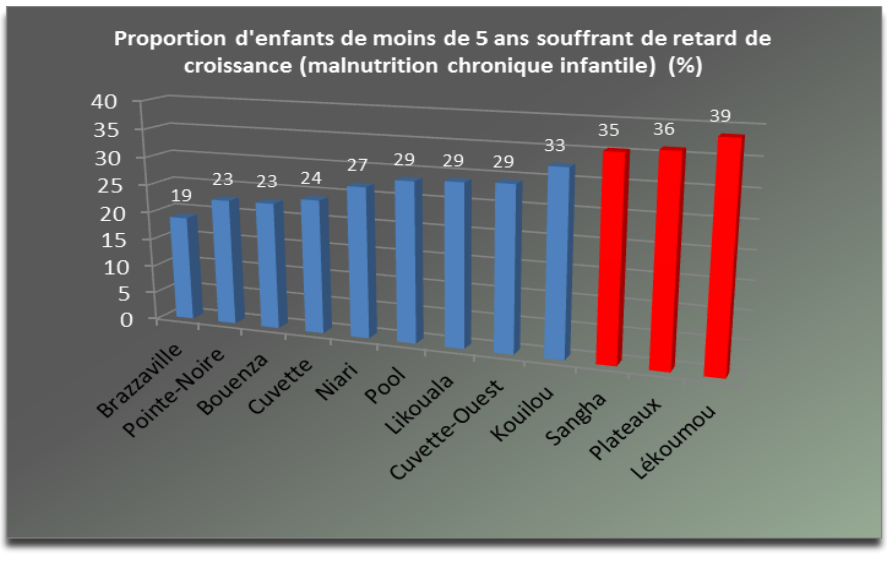

4.7.2 Malnutrition infantile chronique

La malnutrition infantile chronique est une des manifestations de l'extrême pauvreté. Elle touche aussi bien les deux métropoles, mais elle affecte plus durement encore les campagnes. Elle résulte d'une alimentation inadéquate pendant une longue durée et provoque des retards de croissance[33]

Dans les deux métropoles, le taux de malnutrition infantile est de 19 % à Brazzaville et de 23 % à Pointe-Noire

Les trois départements ruraux où le taux de malnutrition infantile est le plus élevé sont la Lékoumou (39 % des enfants de moins de cinq ans), les Plateaux (36 %) et la Sangha (35 %).

Les trois départements ruraux où le taux de malnutrition infantile est le plus bas sont la Bouenza (23 %), la Cuvette (24 %), et le Niari (27 %).

On retiendra que la Lékoumou et les Plateaux sont déjà cités précédemment pour leur niveau d'extrême pauvreté.

[32] Etude du Secteur Agricole – SOFRECO – 2011. Dans la phase de collecte des données, il a été constaté que la seule source récente et exploitable détaillant par tranches les revenus des ménages est apportée par les monographies départementales de l'Etude du Secteur Agricole. Les enquêtes de terrain conduites en 2011 ayant permis de connaître les revenus monétaires n'ont concerné que les ménages ruraux.

[33] Source : Enquête Santé Population 2011-2012 – CNSEE;

Les informations collectées dans les départements (Q3D) ont permis, pour chacun d'eux, de connaître les 3 districts où la malnutrition infantile chronique est la plus élevée. Ce sont :

- Dans la Lékoumou, les districts de Zanaga, Bambama et Komono, les 3 districts où le taux de pauvreté extrême est le plus élevé.
- Dans les Plateaux, les districts de Mbon d'Allembé et d'Abala, qui sont dans la même situation de pauvreté extrême.
- Dans la Sangha, les districts de Souanké, Sembé et Pikounda, Sembé et Pikounda faisant partie des plus pauvres.
- Dans le Kouilou, les districts de Kakamoéka et Madingo-Kayes, 2 des 3 les plus pauvres, et Hinda.
- Dans la Cuvette Ouest, les districts de Ewo, Okoyo, et Mbomo parmi les 3 plus pauvres.
- Dans la Likouala, les districts d'Impfondo, Bétou et Dongou, Bétou étant au nombre des 3 districts les plus enclavés.
- Dans le Pool, les districts de Kinkala, Boko et Mindouli.
- Dans le Niari, les districts de Divénié, Londéla-Kayes et Moungoundou-Nord, les 3 plus pauvres du département.
- Dans la Cuvette, les districts de Ngoko, l'un des 3 plus pauvres, Loukoléla et Makoua.
- Dans la Bouenza, les districts de Tsiaki, Kingoué, 2 des 3 plus pauvres, et Yamba. Notons que ces 3 districts sont également ceux où la production agricole est la plus faible

La carte ci-contre de l'indice de malnutrition infantile chronique illustre sa répartition spatiale.

4.7.3 Analyse comparée des départements

La pauvreté extrême, comme la malnutrition infantile chronique? touche tous les départements et tous leurs districts à des niveaux différents.

On peut noter, en examinant les deux histogrammes ci-dessus, qu'une corrélation apparaît entre l'extrême pauvreté et la malnutrition infantile chronique, ainsi qu'avec le niveau d'enclavement et la production agricole.

Un triangle constitué par les départements de la Lékoumou, des Plateaux et du Pool apparait comme étant le plus concerné en même temps par l'extrême pauvreté et par la malnutrition infantile chronique, suivi par la Likouala, qui figure elle-aussi régulièrement au nombre des départements présentant les indices les plus bas pour les indicateurs traités dans les pages qui précèdent.

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Indicateur de Positionnement Global

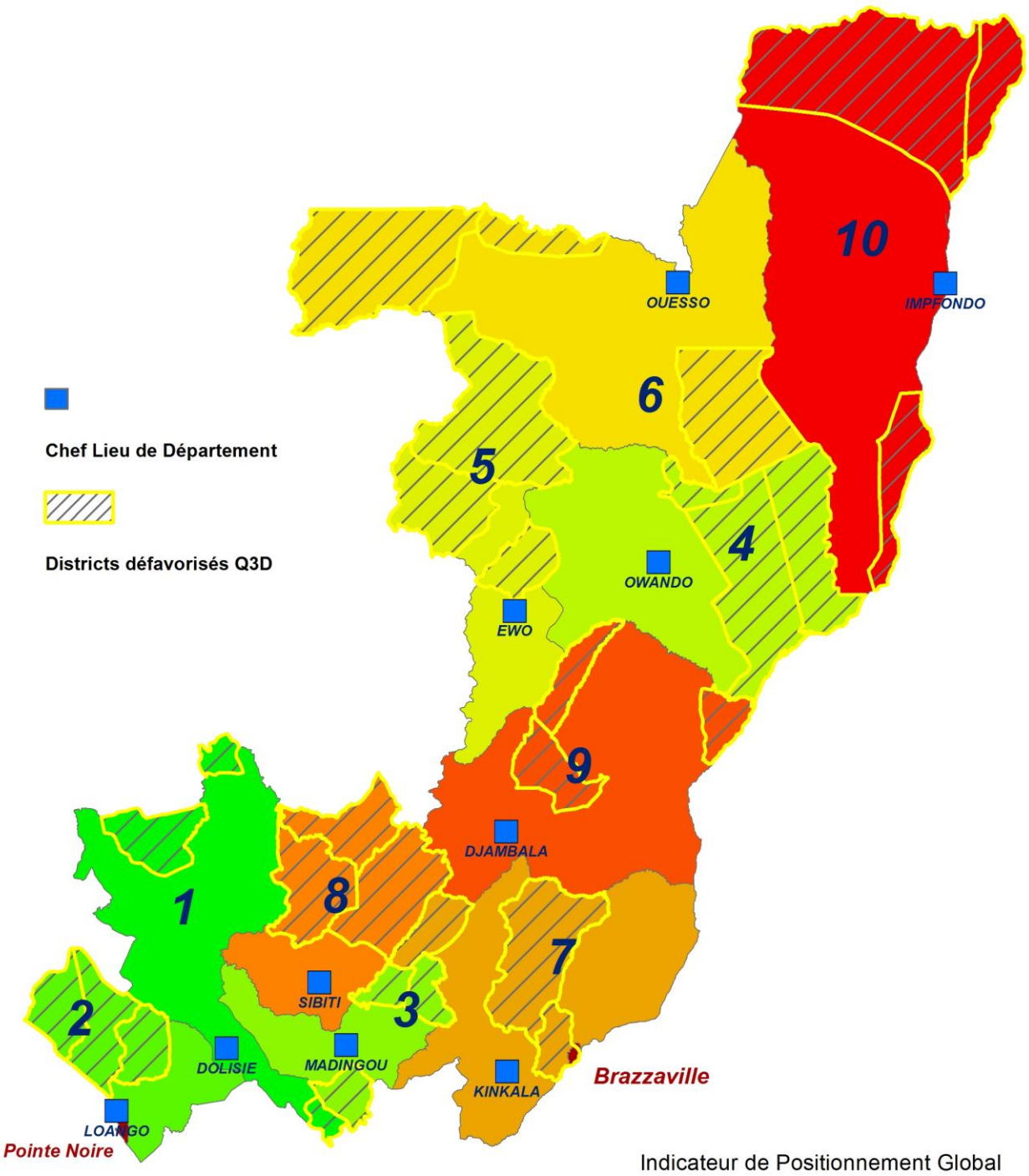

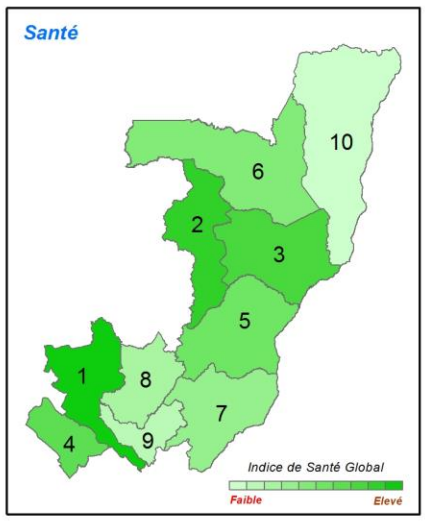

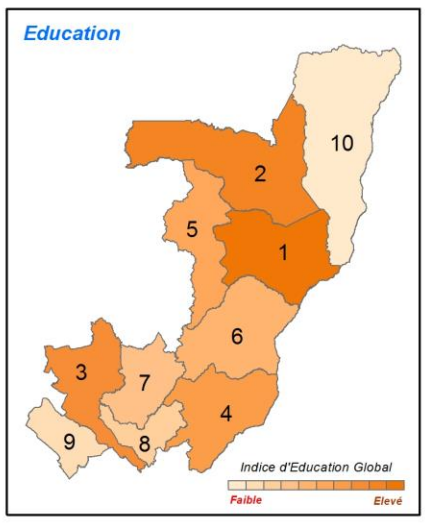

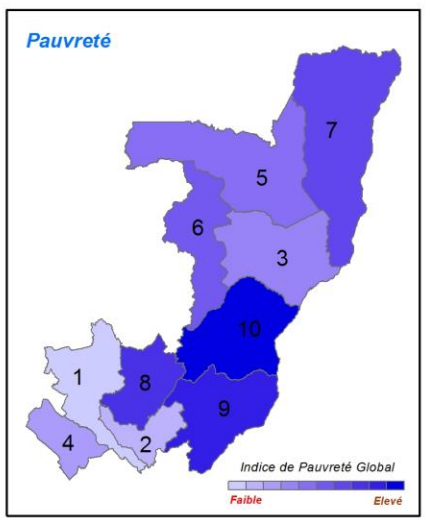

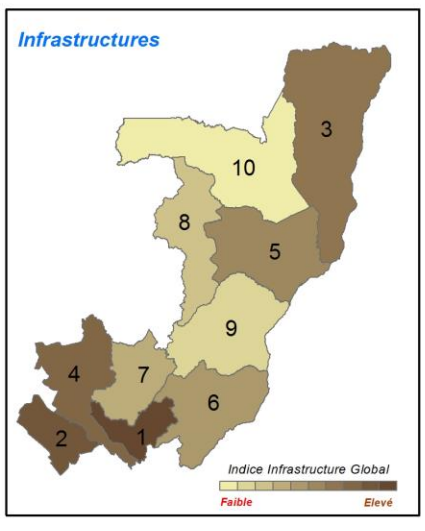

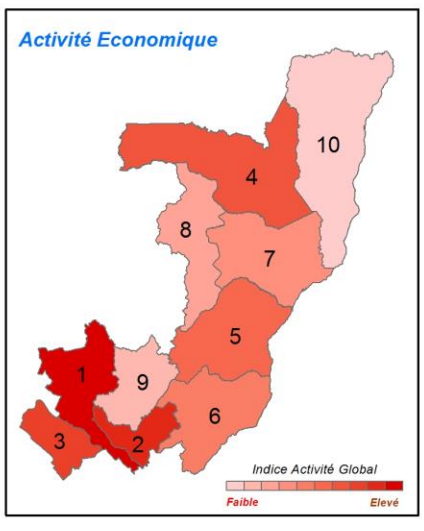

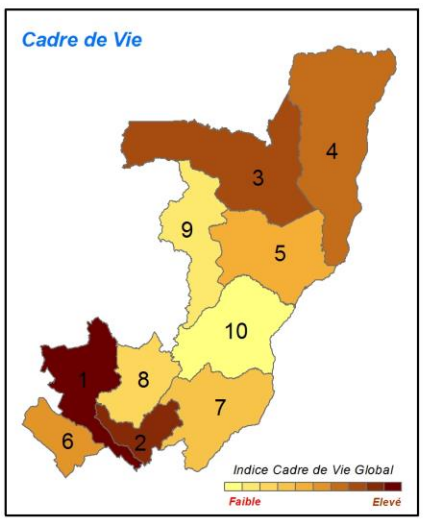

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

5. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DES TERRITOIRES : LES TERRITOIRES DEFAVORISES

La situation actuelle des territoires, par cumul de la notation des indicateurs des critères portant sur :

- l'organisation territoriale et la démographie : 20 indicateurs
- le cadre de vie, constitué par 7 indicateurs ;
- la santé, critère établi à partir de 7 indicateurs ;
- l'éducation, critère établi à partir de 12 indicateurs ;
- les infrastructures, critère constitué à partir de 4 indicateurs synthétiques, eux-mêmes établis à partir d'indicateurs multiples ("desserte-enclavement" à partir de 11 indicateurs et "commercialisation-stockage" à partir de 5 indicateurs) ;
- les activités économiques, critère établi à partir de 5 indicateurs synthétiques, établis à partir d'indicateurs multiples (par exemple "artisanat-commerce-services" élaboré à partir de plus de 23 types d'activités, "services publics-administration" à partir de 12 activités…) ;
- la pauvreté, critère constitué par 2 indicateurs.

Ce sont ainsi 57 indicateurs[34] au total qui auront permis de caractériser les territoires congolais et d'identifier (i) les départements qui se trouvent actuellement dans la situation de développement socio-économique la plus défavorable et (ii), au sein de chaque département, les 3 districts les plus concernés par cette situation.

Afin d'assurer un meilleur équilibre entre les groupes d'indicateurs, de modérer la surpondération des critères "Cadre de Vie", "Santé" et "Education", et de conférer un plus juste poids à la composante "desserte-enclavement", dont on a vu qu'elle est un facteur essentiel de développement, et à la composante "activités économiques" dans les zones rurales, des coefficients ont été affectés à chaque groupe d'indicateurs comme suit :

- Cadre de vie : coefficient 1 ;
- Santé : Coefficient 1 ;
- Education : Coefficient 1 ;
- Desserte-enclavement : coefficient 4 ;
- Activités économiques des départements ruraux : Coefficient 2,5 ;
- Pauvreté : Coefficient 1,5.

Un indice de synthèse a pu ainsi être produit afin de procéder au classement des départements ruraux selon cet indice.

Tous les départements sont confrontés d'une manière ou d'une autre et à des degrés de contrainte divers par un des domaines de caractérisation de la situation actuelle, à l'exception du Niari.

5.1 LES TROIS DEPARTEMENTS LES PLUS DEFAVORISES

En se référant à la lecture départementale des résultats, les 3 départements présentant l'indice de synthèse le plus bas sont la Likouala, la Lékoumou et les Plateaux.

Likouala : **elle présente les indices les plus bas des dix départements pour le secteur de la santé, de l'éducation et des activités économiques**. Son indice de pauvreté la classe en septième position. Ses indices d'infrastructures qui la classe en troisième position et de cadre de vie, qui la place en quatrième position sur les dix départements ruraux ne suffisent pas à compenser le poids des autres indices. Sa position de département ayant à faire face à la situation la plus difficile est ainsi justifiée.

Les Plateaux : **ce département présente l'indice le plus bas pour le cadre de vie et la pauvreté**. **Son indice d'éducation le positionne en neuvième place, celui des infrastructures en huitième place**.

Lékoumou : **elle présente l'indice le plus bas des dix départements ruraux pour les infrastructures**. **Son indice d'activité économique la positionne en neuvième place**. **Ses indices de cadre de vie, de santé et de pauvreté la placent en huitième position**.

5.2 LES DEPARTEMENTS EN SITUATION INTERMEDIAIRE

Les 4 départements dont l'indice de synthèse les place en position intermédiaire sont le Pool, la Sangha, la Cuvette Ouest et la Cuvette.

5.3 LES DEPARTEMENTS BENEFICIANT DE LA MEILLEURE SITUATION

Les 3 départements ruraux bénéficiant de la situation globale la plus favorable sont : le Niari, le Kouilou et la Bouenza.

Niari : présente les meilleurs indices pour le cadre de vie, la santé, l'éducation, les activités économiques et la pauvreté. Son indice d'infrastructures le place en deuxième position.

Kouilou : ses indices d'activité économiques et de pauvreté le placent en troisième position. Celui de la santé le positionne en quatrième place et celui des infrastructures en cinquième position.

Bouenza : son indice d'infrastructures la place en première position des dix départements, ceux de l'activité économique, de la pauvreté et du cadre de vie en deuxième position. Elle présente en revanche un indice de santé très faible qui la positionne en neuvième place.

Le classement des départements est illustré par l'histogramme ci-après :

[34] Voir liste des indicateurs en annexe 9

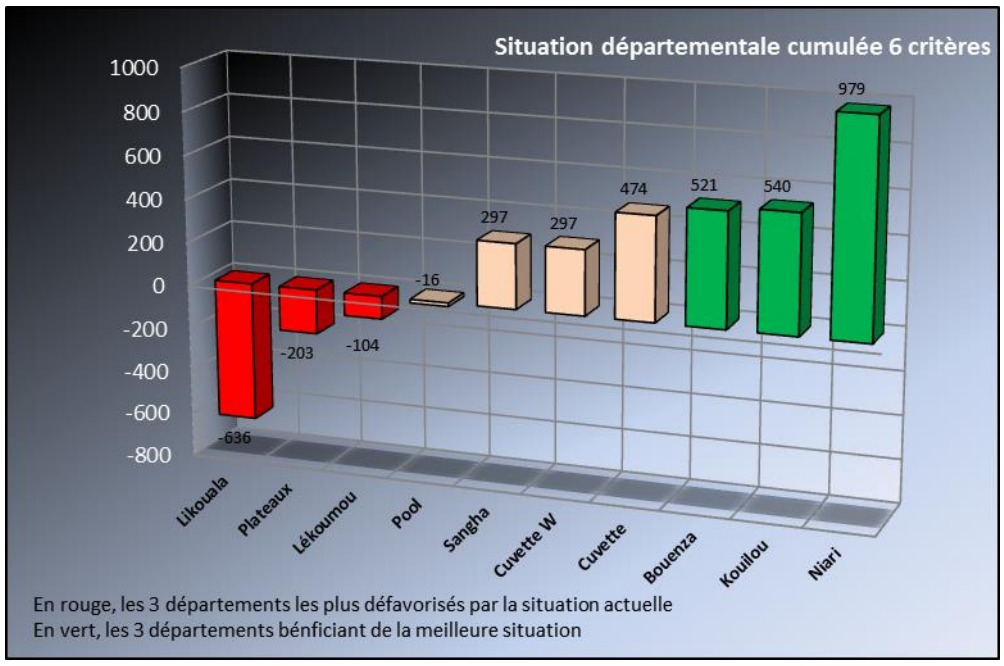

5.4 LES DISTRICTS LES PLUS DEFAVORISES

En ce qui concerne les 3 districts les plus défavorisés au sein de chaque département, les informations collectées sur le terrain auprès des directeurs des directions sectorielles départementales ont permis de déterminer la situation suivante :

- ***Kouilou*** : Kakamoéka, Madingo-Kayes et Nzambi.
- ***Niari*** : Moungoundou-Nord, Londéla-Kayes et Divénié.
- ***Lékoumou*** : Bambama, Zanaga et Komono.
- ***Bouenza*** : Tsiaki, Kingoué et Boko Songho.
- ***Pool*** : Mayama, Kimba et Goma Tsé-Tsé.
- ***Plateaux*** : Allembé, Makotimpoko et Mbon.
- ***Cuvette*** : Ntokou, Mossaka et Loukoléla.
- ***Cuvette Ouest*** : Mbomo, Kellé et Mbama.
- ***Sangha*** : Souanké, Pikounda et Ngbala.
- ***Likouala*** : Enyellé, Liranga et Bétou.

La carte de la situation actuelle des territoires indique ces districts le plus handicapés au sein de chaque département.

La logique territoriale est généralement respectée : les districts les plus éloignés des chefs-lieux des départements sont aujourd'hui les plus handicapés dans les processus de développement et pour l'essentiel à l'écart des grands axes de communication ou tout au moins ne bénéficiant pas ou modérément de desserte facilitant les échanges et l'accès aux services de base.

6. LES POTENTIELS

Les potentiels sont examinés sous 3 angles :

- Les potentiels naturels,
- Les potentiels géographiques,
- Les potentiels en relation avec les grands chantiers entrepris par l'Etat et les Conseils Départementaux.

6.1 LES POTENTIELS NATURELS

Les espaces ruraux, 99.95 % du territoire national, sont les plus défavorisés dans le développement socio-économique, comme le soulignent les différents indicateurs exprimant la situation actuelle. Ils n'en contiennent pas moins d'importants potentiels qui mériteraient d'être exprimés, leurs populations pouvant alors en bénéficier, directement ou non et améliorer leurs conditions d'existence.

Si importants soient-ils, ces potentiels s'inscrivent dans un contexte environnemental très spécifique à cette partie de l'Afrique : celui d'un pays où les espaces forestiers occupent la majeure partie du territoire, en même temps atout et contrainte pour les acteurs ruraux. Ce contexte peut paraître favorable, mais ses équilibres sont fondamentalement fragiles : la terre, la ressource forestière, l'eau, la faune.

Sont successivement analysées dans ce chapitre les potentiels agricoles, les potentiels forestiers, les potentiels du sous-sol et enfin ceux en relation avec le capital contenu dans les aires protégées, les parcs naturels et réserves de biosphère.

6.1.1 Potentiels agricoles

Dans le contexte particulier de cette étude, les potentiels sont lus à travers : les ressources de l'espace, les capacités de production des acteurs ruraux du secteur, une analyse en miroir des résultats de la formulation de la situation actuelle.

Un indicateur "potentiels agricoles" est élaboré à partir de 3 sous-indicateurs :

- l'emprise agricole pour les productions végétales, avec les résultats des travaux de collecte de données dans les départements (identification des 2 ou 3 districts où les potentiels sont les plus élevés ;
- les potentiels pastoraux, à partir des espaces de savanes où pourrait être conduite une activité d'élevage de ruminants ;
- les potentiels liés à l'activité de pêche-pisciculture, identifiées dans le cadre des travaux de collecte de données dans les départements : les trois districts les plus propices à la pêche pisciculture.

6.1.1.1 Quelles ressources spatiales et réserves foncières ?

La lecture qui a été faite de la situation de l'emprise agricole et des espaces mobilisables pour envisager le développement de l'agriculture permet de considérer que des réserves existent. Elles permettraient d'accroître les superficies cultivées sans porter préjudice au capital forestier.

L'exploitation des données (ESA & Atlas Forestier WRI) a permis en effet d'observer que les zones dites de savanes et sols nus occupent, selon les départements et districts entre 12% et presque 90%. La Sangha et la Likouala, où ces proportions sont très faibles, font exception.

Compte tenu des besoins non satisfaits en produits vivriers, maraîchers, fruitiers et animaux, une proportion considérable de ces espaces libres d'exploitation a vocation à être valorisée au bénéfice du secteur agricole. La qualité agro-pédologique de leurs sols et les ressources en eau mobilisables sont les facteurs limitants à prendre en considération.

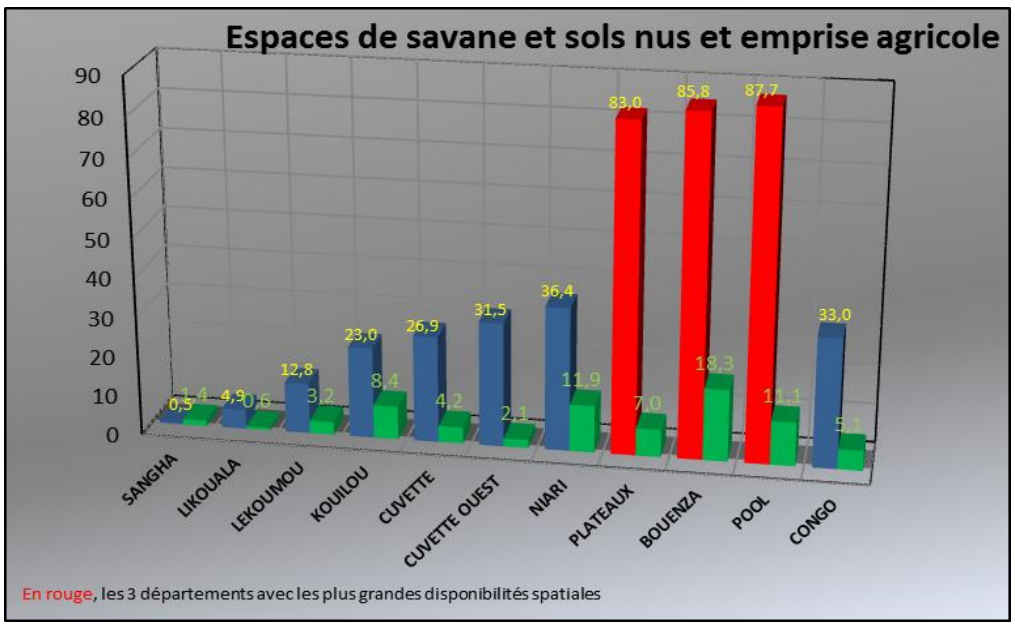

Par ailleurs, la collecte des informations dans les départements a permis de déterminer, avec l'aide des directeurs départementaux de l'agriculture, les meilleurs bassins de production actuelle et ceux, lorsqu'ils sont différents, où les potentiels sont les plus élevés.

Nombre d'entre eux ne sont pas pleinement valorisés. D'autres sont dans une situation d'enclavement peu propice à leur mise en valeur (accès, acheminement des intrants, transport des productions…). Ces ressources spatiales pourraient ainsi tenir leur rôle économique et renforcer leur contribution à la souveraineté alimentaire nationale par le développement (et l'entretien permanent) d'un réseau de desserte rurale améliorant la capacité d'évacuation des productions vers les lieux de commercialisation et de consommation.

On constate en effet, selon les départements, que la densité de la desserte des districts marginalise de vastes proportions de territoires alors que ceux-ci offrent de forts potentiels productifs. Les cas de figure caractérisant cette situation sont :

- **dans le Kouilou** : le district de Nzambi, qui présente les meilleurs potentiels et s'avère le plus enclavé du département ;
- **dans la Lékoumou** : Le district de Komono, dont les potentiels sont les meilleurs mais au nombre des trois plus enclavés du département ;
- **dans le Pool** : le district de Vindza, dans le bassin des meilleurs potentiels, mais un des trois plus enclavés ;
- **dans les Plateaux** : le district d'Allembé, l'un des trois meilleurs potentiels, mais le plus enclavé ;
- **dans la Cuvette Ouest** : le district de Mbama, qui présente le second meilleur potentiel mais fait partie des trois plus enclavés ;
- **dans la Likouala** : le district de Bétou, celui qui offre les meilleurs potentiels et qui est un des plus enclavés.

La capacité de desserte de ces territoires conditionne grandement leur aptitude à développer leurs productions agricoles.

Pour les terroirs exigus, à forte densité de population, tels que repérés lors de l'examen de la situation actuelle de ce secteur, les potentiels ne peuvent résider dans l'accroissement des superficies cultivées. Compte tenu de l'inexistence de réserves foncières ou de la limite imposée par la réduction progressive de la durée des jachères, de tels territoires supposent une autre approche. Une telle approche serait plus fondée sur l'amélioration de la productivité des filières et sur des cultures à plus haute valeur ajoutée, peu consommatrice d'espace. Elle serait susceptible

d'apporter des réponses aux questions soulevées, à l'instar de ce que devrait mettre en œuvre le FIDA dans le cadre de son programme d'appui au développement des filières agricoles. Toutefois, c'est l'ensemble du monde rural qu'il conviendrait de parvenir à toucher en accroissant les ressources nécessaires à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire évoqué ci-dessus.

6.1.1.2 Un important tissu associatif mobilisable ?

L'analyse du monde associatif et des OSC (cf. chapitre 0 suivant) indique qu'un important tissu de groupements pré-coopératifs et coopératif existe au Congo dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche-pisciculture. Son maillage couvre tous les départements.

La situation critique où se trouve aujourd'hui le secteur agricole, l'attente très forte du monde rural en matière d'appuis simples, tels que la mise à disposition de boutures de manioc et de semences saines et plus productives, d'équipement aratoire et de transport, de dispositifs de conservation, de stockage et de première transformation, d'appui-conseils et de renforcement organisationnel, … rend aisément mobilisable une redynamisation de ces organisations pour peu que les réponses adéquates soient apportées à leur stratégie de développement, voire de survie pour nombre de foyers ruraux.

6.1.1.3 Quels potentiels pour les productions végétales ?

Les potentiels pour les productions végétales peuvent être déclinés selon 2 voies : celle de l'agriculture paysanne et celle de l'agriculture moderne; L'une et l'autre peuvent contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire nationale et nourrir le développement d'activités agro-industrielles, encore plus que modeste, dépendant aujourd'hui des importations de matières premières, le secteur sucrier excepté.

A. Agriculture paysanne

La description de la situation actuelle contient en substance les potentiels non exprimés. On a vu que sa productivité est très faible. Cette agriculture paysanne ne peut à ce jour dégager d'excédents commercialisables suffisants et de qualité pour assurer en même temps une autosubsistance correcte des ménages ruraux et alimenter de manière satisfaisante les consommateurs urbains. Elle ne peut non plus générer une activité de transformation apportant une valeur ajoutée et créatrice d'emplois.

Qu'elle se trouve en terroirs exigus ou au contraire dispose d'espaces exploitables, cette agriculture peut trouver ses potentiels dans un ensemble de domaines : amélioration de sa productivité, diversification et petite transformation, accès aux marchés et aux circuits de commercialisation par le désenclavement, l'amélioration de l'accessibilité des meilleurs bassins de production.

Trois types de zone sont concernés :

- les territoires où à ce jour sévit la plus forte pauvreté des ménages ruraux,
- les bassins où les potentiels les plus élevés sont handicapés par une desserte insuffisante,
- les bassins de production où la production actuelle est la plus élevée et où se dessine une diversification des filières répondant aux besoins des consommateurs.

Ces territoires et bassins porteurs ont été identifiés dans le cadre des travaux de collecte des données auprès des directions départementales de l'agriculture. Ces territoires combinent potentiels et production importante. Sept d'entre eux sont en outre affectés par la pauvreté et l'enclavement ou font partie des districts les plus touchés par la situation générale actuelle :

- **dans le Kouilou** : le district de Nzambi, en même temps celui qui présente les meilleurs potentiels, le plus enclavé et celui où le taux de pauvreté est le plus élevé. Nzambi fait partie des trois districts les plus touchés par la situation actuelle.
- **dans le Niari** : le district de Divénié, qui constitue un des bassins de production les plus dynamiques, conjugue taux de pauvreté le plus élevé et l'enclavement le plus fort. Divénié est de surcroît parmi les districts les plus affectés par la situation actuelle.
- **dans la Lékoumou** : Komono est un des districts où la production est la plus élevée et présente les plus forts potentiels, y compris pour la pêche-pisciculture. C'est aussi l'un des trois plus enclavés et l'un des plus pauvres du département. Komono fait partie des trois districts les plus défavorisés par la situation actuelle.
- **dans la Bouenza** : Loudima est le district où les potentiels sont les plus forts et actuellement les plus élevés et se trouve en zone de bons potentiels pour la pêche et la pisciculture.
- **dans le Pool** : les meilleurs potentiels agricoles se situent dans le Pays de Mpangala : districts de Kindamba et celui de Vindza, un des plus enclavés. Pour la pêche, Léfini et Djoué, le long du fleuve Congo présentent les meilleurs potentiels.
- **dans les Plateaux** : Allembé-Abala est un des trois bassins où les potentiels agricoles et pour la pêche-pisciculture sont les plus élevés. C'est aussi celui où le taux de pauvreté est le plus élevé et le plus enclavé du département. Allembé est pour sa part au nombre des trois districts les plus défavorisés par la situation actuelle.
- **dans la Cuvette** : le district de Makoua présente en même temps la plus importante production agricole et parmi les meilleurs potentiels pour l'agriculture comme pour la pêche.
- **dans la Cuvette Ouest** : Mbama est le district où le dynamisme des productions est le plus élevé et une des trois meilleures zones de potentiels tout en étant parmi les trois plus pauvres et plus enclavés. Ce district fait partie des trois plus défavorisés par la situation actuelle.
- **dans la Sangha** : Mokéko s'avère être le district où la production agricole et les produits de la pêche sont les plus importants, dans un des bassins les plus importants et dynamiques et présente les potentiels les plus élevés. Pour la pêche, la rivière Sangha est considérée comme la meilleure zone de capture.
- **dans la Likouala** : Bétou, district où la production est la plus importante et la plus dynamique, est également celle où les potentiels sont les plus élevés. Bétou se trouve parmi les districts les plus enclavés. Bétou fait d'ailleurs parti des districts les plus désavantagés par la situation actuelle.

B. Agriculture moderne : les complexes agro-industriels et les grandes plantations

A ce jour, l'agriculture moderne est en position d'intentions multiples sans pour autant s'inscrire dans la production soutenue capable de répondre aux besoins du marché national, voire régional et international. Le secteur sucrier est une exception, qui assure sur un même site production, transformation et volonté de diversification.

Le nord forestier étant le plus climatiquement propice à cette spéculation, plusieurs projets de développement de la culture du palmier à huile et de la production d'huile sont à l'étude ou en cours d'établissement. Des tests, des défrichements sur des surfaces encore restreintes ont lieu : projet de palmeraie ATAMA dans la Sangha (Mokéko), au bord sud du Parc National d'Odzala Kokoua, Palmeraie à Palabaka, dans la Cuvette Ouest (district d'Etoumbi), deux palmeraies dans la Sangha (district de Mokéko), à proximité d'Ouesso. Les investissements du Groupe ATAMA dans les années à venir seraient considérables (300 millions de $) et les plantations seraient appelées à couvrir 180.000 ha et créer 20.000 emplois. Toutefois, l'activité sur les 5.000 premiers hectares a été suspendue en raison de difficultés techniques.

D'autres projets sont conclus ou en cours de conclusion : dans la Sangha, la reprise des concessions de Sangha Palm et de la Régie Nationale des Palmeraies du Congo ; dans la Cuvette Ouest, étude de faisabilité de complexes agro-industriels de production de bio-carburants.

La culture du cacao semble également retenir l'attention des investisseurs dans la Cuvette : deux pépinières totalisant une capacité de 500.000 plants ont été installées.

Dans le Pool, un projet de complexe agro-industriel de production d'huile et de biocarburants (plus de 100.000 ha) est à l'étude.

Dans la Bouenza, s'étudie un projet de complexe agro-industriel de cultures vivrières et fruitières et d'élevage bovin en zone de savane….

De nombreuses opérations sont ainsi en préparation, en phase d'étude de faisabilité, mais à ce jour, le stade de mise en œuvre et de production à grande échelle n'est pas encore atteint.

6.1.1.4 Potentiels pour les productions animales

De vastes espaces de savane sont présents dans le pays : ils représentent, au niveau national, quelques 25 à 30 % bruts de la superficie du Congo.

Ces espaces sont essentiellement situés dans les départements du **Niari, de la Bouenza, du Pool à l'ouest de Brazzaville, des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest au nord**. Epargnées par la trypanosomiase, pouvant supporter une charge importante de bétail, les savanes portent une capacité pastorale capable de satisfaire la demande nationale en bovins et petits ruminants, aussi bien en produits carnés que laitiers.

De surcroit, les sous-produits des agro-industries (mélasse dans la Bouenza, drèche de brasseries de Pointe-Noire et Brazzaville…) sont valorisables. Ils offrent des potentiels de développement des activités pastorales dans des zones où un élevage laitier et à viande péri-urbain peut être mené et répondre à la demande des consommateurs de Pointe-Noire, Brazzaville, Dolisie, Nkayi.

En revanche, le Congo n'ayant pas une tradition d'élevage bovin comme les pays sahéliens, la valorisation de ces savanes et des sous-produits agro-industriels pourrait supposer une approche de ranching et de feed-lot. A l'instar de ce qui avait été organisé au nord de la Côte d'Ivoire, cette approche avait permis un développement rapide des effectifs animaux et une alimentation du marché.

Le Congo a une tradition d'élevage porcin familial et quelques élevages modernes existent, mais les effectifs sont modestes. Les potentiels de ce sous-secteur de l'élevage, comme ceux de l'aviculture, sont dépendants de l'amélioration de la production nationale d'aliments bétail et de provende pour intégrer les filières et permettre aux petites unités semi-intensives de se développer. La demande est forte, compte tenu des volumes importés annuellement, et une production locale pourrait progressivement se substituer aux importations pour autant que l'ensemble des filières soit compétitif.

Les ovins-caprins, comme les porcins et la volaille sont élevés dans les exploitations en petits effectifs. Ces élevages sont très peu productifs, sujets aux maladies. L'appui au secteur est trop faible pour favoriser un accroissement du cheptel et contribuer à l'amélioration de la part des protéines animales dans l'alimentation des ménages.

Le sous-secteur de l'élevage dispose ainsi de potentiels importants en termes d'espaces dans les départements cités précédemment, en termes de sous-produits agro-industriels et en termes de marché. Le potentiel alimentaire pour le bétail existe donc. L'infrastructure de santé animale, la capacité technique (vétérinaires, zootechniciens, pastoralistes) et l'initiative privée font encore défaut, mais des projets sont en préparation (étude d'élevage bovin dans la Bouenza, diversification de la SARIS dans le maïs et la fabrication de provende pour l'aviculture et l'alimentation du bétail…). Le développement de ce secteur reste encore dans l'attente d'une stratégie de développement.

6.1.2 Potentiels forestier

Le potentiel forestier ne saurait être examiné à travers l'accroissement des superficies concédées à l'exploitation. Celles-ci sont affectées dans leur quasi-totalité et l'essentiel de ce qui n'est pas placé sous concessions est théoriquement couvert par les statuts des aires protégées. Seule une portion considérable de la Sangha se trouve hors concession[35].

L'essentiel des espaces forestiers congolais est configuré en UFE/UFA. Le potentiel se trouve dans l'amélioration de la gestion des ressources forestières : lutte contre l'exploitation forestière illégale, renforcement de l'aménagement durable des forêts de production, améliorant le potentiel d'exploitation tout en préservant le capital productif, implication des communautés locales dans la gestion forestière, promotion de la certification forestière, amélioration des techniques d'exploitation et de transformation du bois[36].

Le Congo s'est engagé parmi les tout premiers dans la voie de l'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable de ses ressources forestières. De nombreux programmes mis en œuvre avec l'appui des PTF et la signature d'accords internationaux concourent à l'atteinte de cet objectif.

Si quelques résultats encourageants ont pu être obtenus, des difficultés persistent toutefois dans la mise en œuvre de cette stratégie ambitieuse : élaboration des plans d'aménagement trop lente, lutte effective contre l'exploitation illégale, techniques d'exploitation et de transformation du bois peu favorables à l'amélioration des rendements dans une approche de durabilité de la ressource, intégration de la filière perfectible (extraction du bois / fabrication de charbon), …

Le terme approchant de plusieurs permis d'exploitation (courant 2017) représentant presque 2,2 millions d'hectares pourrait constituer une étape importante de l'application des recommandations et orientations définies par le Ministère de l'Economie Forestière et en cours de finalisation.

Un indicateur a été élaboré, fondé sur les concessions d'UFA et UFE où pourraient être entreprises ou intensifiées les démarches d'amélioration mentionnées ci-dessus.

6.1.3 Potentiels du sous-sol

Le Congo a la chance de disposer dans son sous-sol de ressources minières autres que le pétrole, mais tous les départements ne sont pas logés à la même enseigne géologique. Les potentiels miniers des départements sont mesurés à l'aune des permis de recherche.

La nature des ressources est particulièrement diversifiée : uranium, sables bitumineux, phosphates, sels de potasse et potasse, fer, manganèse, colombo-tantalite, cassitérite, titanium, polymétaux, or et substances connexes, diamant, pour les minerais qui présentent aux yeux des industriels les indices les plus intéressants, ainsi que le calcaire dont on extrait le ciment.

6.1.3.1 Les permis de recherche

Le potentiel minier est évalué dans cette étude à travers le nombre de permis de recherche délivrés par les autorités.

La liste des permis de recherche en cours de validité[37] indique qu'une centaine de ces permis a été délivrée à une quarantaine de sociétés et intéresse huit des dix départements.

- Selon le nombre de ces permis, les départements du Centre-Sud disposant des meilleurs potentiels miniers sont le Niari (25 permis de recherche), le Kouilou (20 permis) et dans une moindre importance la Lékoumou avec sept permis et la Bouenza avec huit permis.
- Dans le centre du pays, seul le Pool, avec quatre permis, montre un potentiel identifié, les Plateaux n'ayant pas à ce jour d'indices suffisant pour justifier des actions de recherche.
- Dans le tiers nord, la Cuvette ne dispose pas de potentiels reconnus, alors que la Cuvette Ouest se pose comme le troisième département au plan des potentiels reconnus avec 19 permis de recherche. La Sangha en a 11 et la Likouala sept.

[35] Atlas forestier interactif, WRI
[36] : Etude de la spatialisation et de la pondération des causes de la déforestation – BRL Ingénierie - C4 EcoSolutions – Février 2014
[37] Source : Ministère de la Géologie et des Mines - 2014

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Potentialités Naturelles

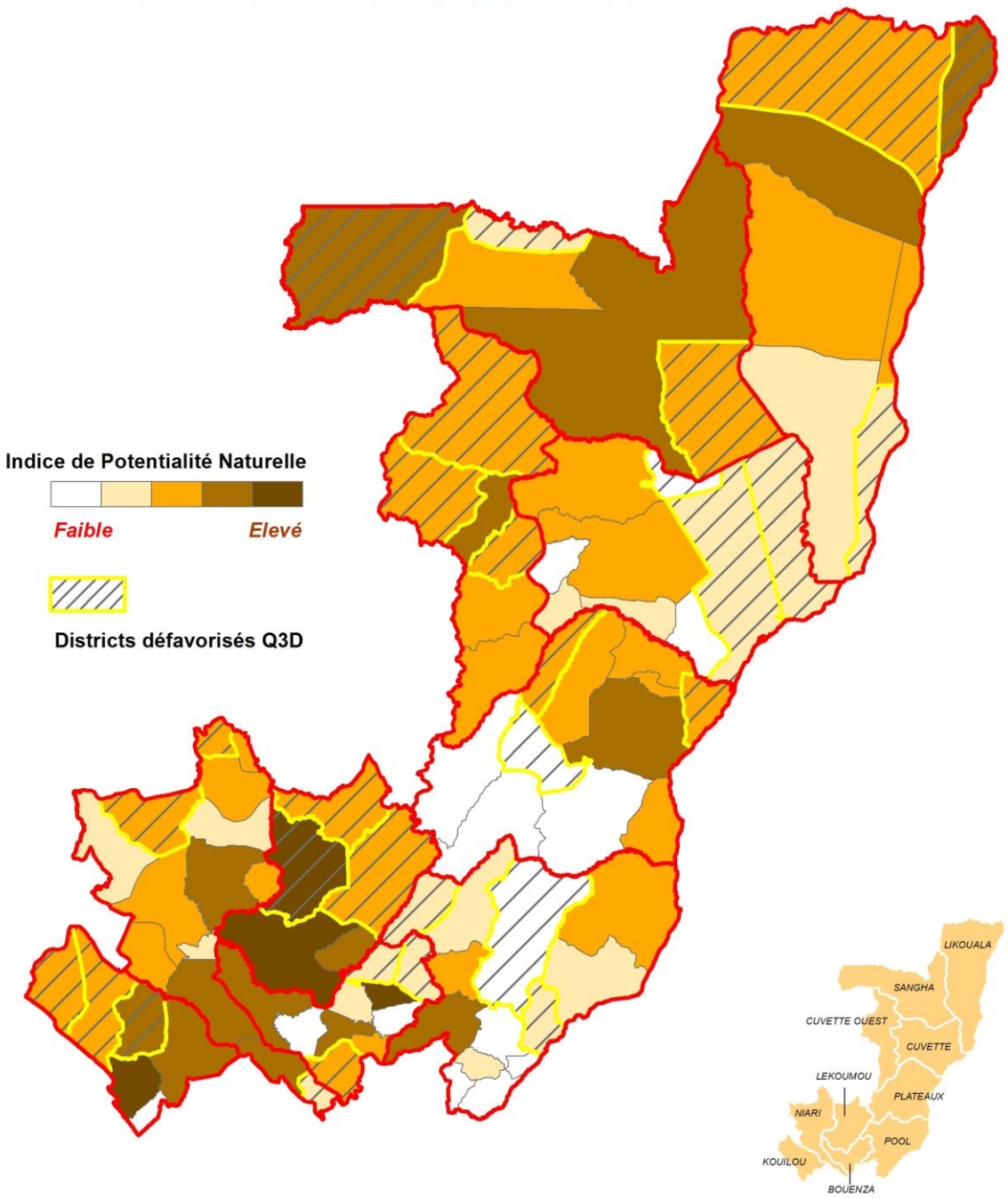

Potentialités Minières

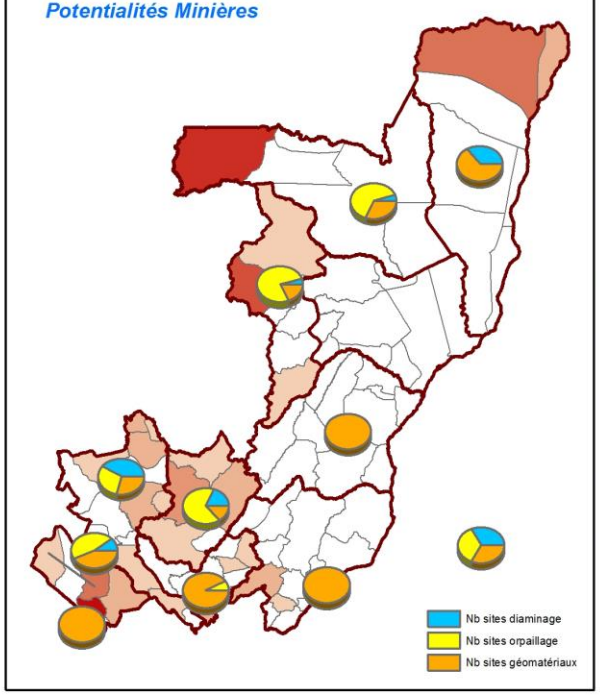

Potentialités Forestières (Nord)

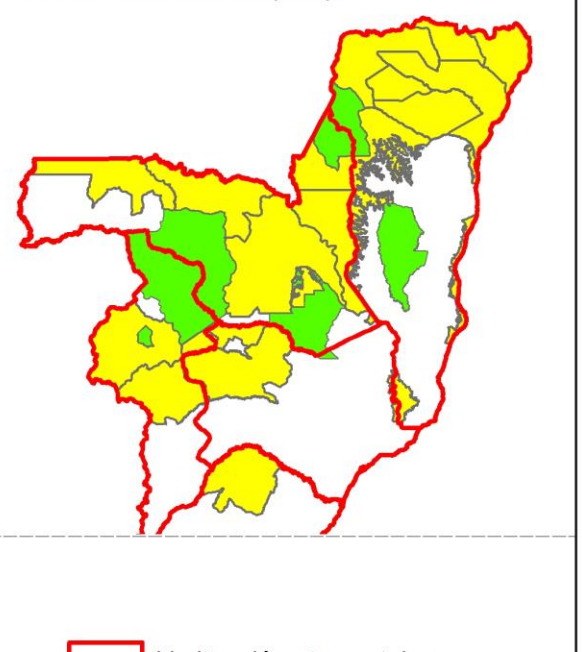

Potentialités Agricoles

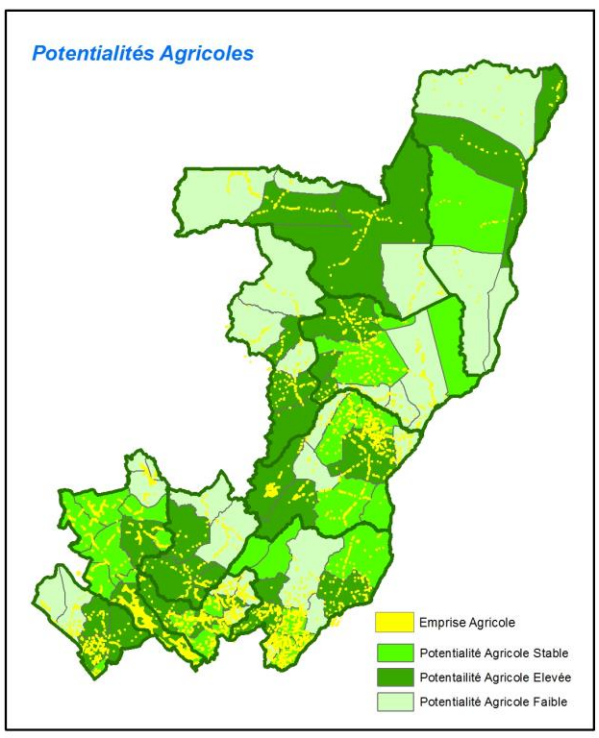

Potentialités Piscicoles

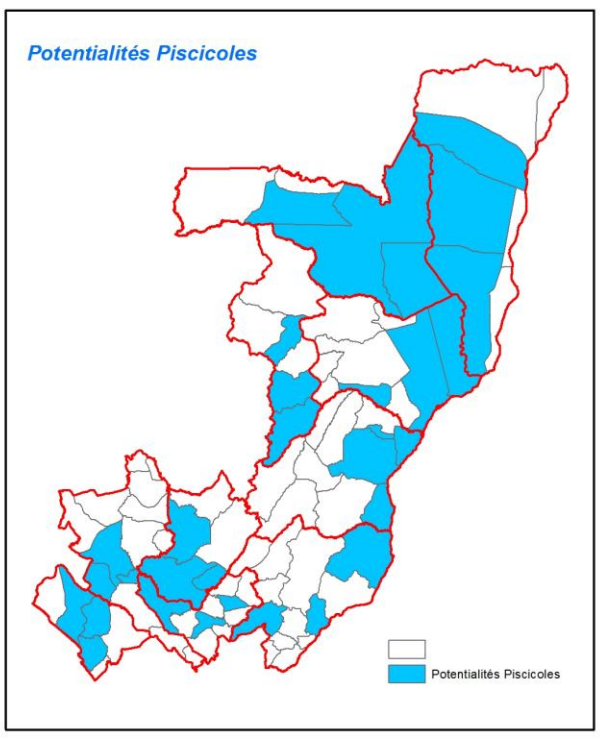

Potentialités Forestières (Sud)

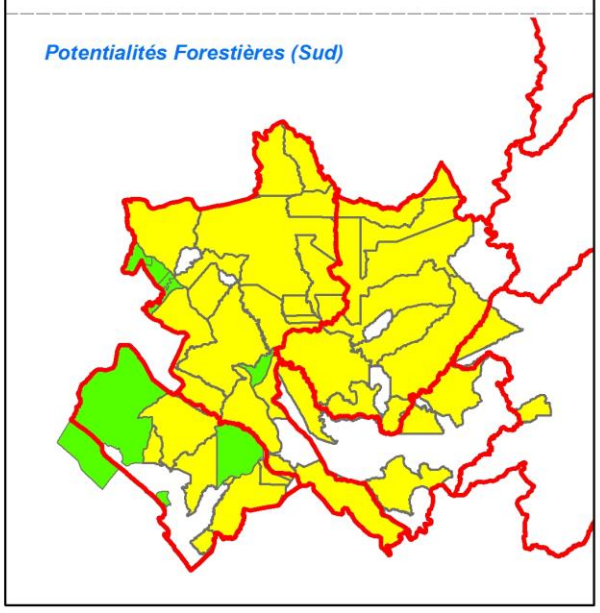

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

La répartition des permis selon les minerais indique que le fer, avec 27 permis de recherche, est le minerai le plus recherché, plus particulièrement dans la Cuvette Ouest (dix permis), le Niari (neuf permis).

L'or, arrivant en 2ème position avec 18 permis, est activement recherché dans la Cuvette Ouest (cinq permis), dans le Kouilou (quatre permis), dans le Niari (trois permis.

Les gisements de polymétaux constituent le troisième secteur d'investissement, avec 13 permis, dont cinq dans la Bouenza, quatre dans le Niari, trois dans Pool.

Les diamants sont également recherchés, avec un total de 12 permis, dont la moitié dans la Likouala.

L'histogramme suivant indique pour chaque département le potentiel du sous-sol traduit en nombre de permis de recherche accordés.

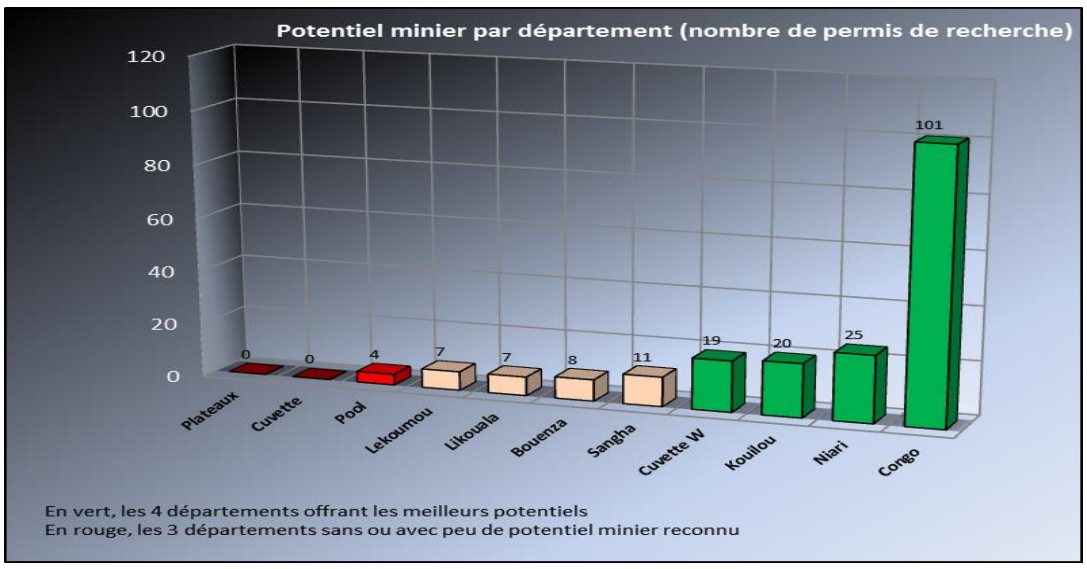

Ce potentiel, pour autant que celui-ci aboutisse à une exploitation, confèrera aux districts concernés un atout pour leur développement socio-économique direct et indirect.

Un indicateur a été élaboré sur la base du nombre de permis de recherche accordé dans les départements. Cet indicateur est précis au niveau des districts.

La carte globale des potentiels intègre le secteur minier. Une carte secondaire indique la localisation par district des potentiels du sous-sol et mentionne les activités minières artisanales au niveau des départements. Des histogrammes pour les départements miniers sont établis, indiquant les districts où sont menées ces recherches. Ils sont présentés en annexe 10.

6.1.3.2 L'artisanat minier

L'artisanat minier précède en général l'exploitation industrielle à grande échelle. Le diaminage poursuit son développement dans la Likouala et le Niari, l'orpaillage dans le Pool, où il connait une forte progression, comme dans le Niari et le Kouilou.

Les potentiels de ce sous-secteur ne peuvent être quantifiés compte tenu de sa spontanéité en fonction de la découverte de nouveaux gisements, de sa réactivité et de sa mobilité.

6.1.4 Potentiels des aires protégées – Paysages - Culture -

Les ressources du Congo en la matière sont particulièrement importantes. Elles occupent plus de 40.000 km^2 (12% de la superficie du pays), réparties en 4 parcs nationaux, 4 réserves de faune, deux domaines de chasse, 3 sanctuaires (chimpanzés et gorilles, ……). Ce sont :

- Le Parc national de Conkouati-Douli, zones peu éloignées des Métropoles :
- Le Sanctuaire aux gorilles de Lessio-Louna, domaine de protection absolue et réserve de faune de la Léfini, d'accès relativement aisé ;
- Les 2 Domaines cynégétiques du Niari : Domaines de chasse du Mont Mavoumbou et Nyanga sud, jouxtant 2 réserves de faune (Mont Fouari et Nyanga Nord).
- Le Sanctuaire au chimpanzé, dans le Kouilou ;
- Les 2 Sanctuaires au gorille (Lessio-Louna et Lossi)
- Les Parcs nationaux, ceux du nord du pays (Parc National d'Odzala Kokoua et de Nouabale-Ndoki), plus difficilement accessibles, comme le sanctuaire au gorille de Lossi
- La réserve de faune du Tsoulou et de la Léfini.

Ces ressources ne sont pas à ce jour valorisées à la mesure de l'offre faunique qu'elles proposent à l'observation : éléphants, hippopotames, buffles, antilopes diverses, lions, panthères, chimpanzés et gorilles en diverses parties du territoire.

En outre, des sites remarquables (Loufoulakari, Cataractes, ……..) dans tous les départements et les cultures et l'art congolais complètent le panorama des potentiels du Congo dans ce domaine.

Le PNUD appuie depuis fin 2013 le Gouvernement Congolais dans la formulation de sa stratégie et de sa politique de développement du tourisme.

Un indicateur de potentiels est établi sur la base du nombre de parcs, aires protégées, sanctuaires et réserves par département.

Les aires protégées sont positionnées sur la carte de l'occupation du milieu naturel.

6.1.5 Synthèse des potentiels naturels

La synthèse des potentiels naturels est élaborée cartographiquement.

Une notation a été établie pour chaque indicateur de potentiel :

- Agriculture : cumul des indicateurs de potentiels pour les productions végétales, les productions animales et la pêche-pisciculture à partir des données collectées dans les départements (Q3D)
- Forêts : Potentiel d'amélioration de la gestion des UFA/UFE au prorata des superficies attribuées par département.
- Mines : Notation en fonction du nombre de permis de recherche par département.

Le potentiel naturel de chaque département est obtenu par sommation des notes.

On observera que plusieurs districts disposent de potentiels naturels élevés mais se trouvent en position défavorisée en termes de situation actuelle. C'est le cas du district de de Komono (Lékoumou), du district d'Etoumbi (Cuvette Ouest), du district de Souanké (Sangha).

La carte ci-contre synthétise les potentiels naturels et indique les districts où elles sont les plus importantes selon les indicateurs décrits précédemment.

6.2 LES POTENTIELS GEOGRAPHIQUES : LES POTENTIELS DE PROXIMITE

6.2.1 Potentiels liés aux voies de communication

Ces potentiels figurent au plan cartographique dans la carte dite "Enclavement", qui fait ressortir le grand couloir de communication partant de Pointe-Noire, passant par la vallée du Niari, vers Brazzaville et se dirigeant vers Ouesso par le bord oriental du Pool et des Plateaux et traversant la Cuvette par Owando.

21 districts bénéficient de l'effet de proximité de ces grands axes de communication :

- Dans le Kouilou : Hinda et Mvouti.
- Dans le Niari : Louvakou et Kimongo.
- Bouenza : Loudima, Kayes, Madingou, Mfouati.
- Pool : Mindouli, Kinkala, Goma Tsé-Tsé, Ignié, Ngabé, ces deux derniers bénéficiant également de l'effet de navigation sur le Fleuve Congo.
- Plateaux : Ngo, Gamboma, Ongogni, Ollombo.
- Cuvette : Oyo, Owando, Makoua.
- Sangha : Mokeko, jusqu'à Ouesso.

Les districts et départements excentrés et offrant moins ou peu de potentiels de proximité apparaissent de part et d'autre de cet axe. Ces grands axes de communication et d'échange qui constituent le couloir principal ont structuré et structurent encore aujourd'hui le territoire congolais.

Les axes secondaires et les liaisons interdépartementales d'une part, et intra-départementales d'autre part, contribuent insuffisamment encore à la structuration régionale et départementale. La réhabilitation envisagée de la voie ferrée "COMILOG"[38] constitue ainsi un potentiel d'échange et une opportunité de développement important pour cette partie du pays.

Les districts de Loudima, Moutamba, Mayoko, Moungoundou Sud et Mbinda qui pourraient alors tirer profit de la réhabilitation envisagée de la voie ferrée "COMILOG".

Un indicateur a été élaboré sur la base des districts en position d'accès direct ou de proximité immédiate au couloir de communication Pointe-Noire / Ouesso ou sur l'axe COMILOG.

6.2.2 Potentiels liés à l'attractivité des villes et à leur aire d'influence

Les localités de 5.000 habitants et plus offrent également leur aire d'influence, proportionnelle à leur taille. Ainsi, un fort effet de proximité joue en faveur des districts périphériques de Brazzaville, voire au-delà, dont l'aire d'influence est de l'ordre de 200 km de rayon, c'est-à-dire jusqu'à Djambala et Ngo dans les Plateaux, Mayéyé dans la Lékoumou, Nkayi dans la Bouenza.

L'effet de l'aire d'influence de Pointe Noire est aussi très fort, couvrant la totalité du Kouilou, le Niari jusqu'à Makabana et Banda, la Lékoumou presque jusqu'à Sibiti. Au sein de ces aires d'influence opèrent celles de Dolisie, de Nkayi et du chapelet de chefs-lieux de districts qui se chevauchent du fait de leur proximité.

Les autres départements et districts concernés sont :

- Dans le Niari, l'aire d'influence modeste de Mossendjo dans le district de Moutamba.
- Dans les Plateaux, celle de Gamboma qui, outre sa position charnière entre le nord et le sud du pays dans le corridor de communication, et du fait de sa caractéristique de carrefour sur l'axe d'Oyo et sur celui d'Ewo ainsi qu'avec son accès au fleuve Congo, dispose d'un avantage stratégique en matière d'attractivité et d'influence.
- Dans la Cuvette, Owando, offre un avantage intéressant en raison de sa localisation de carrefour secondaire en direction d'Ouesso et d'Ewo, en plus de son statut de chef lieu de département.
- Dans la Cuvette Ouest, Ewo apporte sa position de ville frontière avec le Gabon.
- Dans la Sangha, l'attractivité d'Ouesso est forte, cumulant les statuts de chef-lieu de département, de commune, de ville frontière avec le Cameroun, par où transite une partie importante du flux de transport de bois et de marchandises, point d'aboutissement au Congo du corridor nord-sud, bordée par la rivière Sangha naviguée depuis le fleuve Congo jusqu'au Cameroun.
- Dans la Likouala, Impfondo, chef lieu du département, bordée par le fleuve Congo, ville frontière et port fluvial du Nord, dont l'aire d'influence s'étend jusqu'à Dongou.

Un indicateur a été formulé sur la base des districts considérés comme bénéficiant de la proximité et de l'aire d'influence des villes principales et des localités en position stratégique.

6.2.3 Les potentiels liés à la proximité avec des ressources

Outre le potentiel lié aux axes de communication dont on perçoit les effets des réhabilitations encours, d'autres potentiels de proximité existent qu'il convient de mentionner :

- la proximité avec les aires protégées, dont pourraient tirer profit les localités périphériques dans le cadre de la politique de développement touristique ; ce sont :
  - Dans le Kouilou, les districts de Nzambi et Madingo-Kayes, Hinda et Mvouti (Parc de Conkouati, sanctuaire à chimpanzés de Tchimpounga et réserve de biosphère de Dimonika ;
  - Dans le Niari, le district de Louvakou (réserve de faune de Tsoulou), de Nyanga (Domaines de chasse du Mont Mavoumbou et de Nyanga sud, avec les réserves de faune qui leur sont associées) ;
  - Dans le Pool, le district de Mayama (Sanctuaire à Gorilles de Lessio-Louna) et de Ngabé (Domaine de protection absolue de Léfini) ;
  - Dans les Plateaux, le district de Ngo (Réserve de la Léfini) et Mpouya (Domaine de protection de Léfini) ;
  - Dans la Cuvette, le district de Ntokou (Parc national de Ntokou-Pikounda) ;
  - Dans la Cuvette Ouest, le district de Mbomo (Sanctuaire à gorilles de Lossi, Parc National de Odzala-Kokoua) ;
  - Dans la Sangha, les districts de Mokeko, Sembé et Pikounda (Parcs Nationaux d'Odzala-Kokoua, de Nouabalé-Ndoki et de Ntokou-Pikounda) ;
  - Dans la Likoouala, les districts de Dongou (Parc national de Nouabalé-Ndoki), d'Epéna, Impfondo, Bouanella et Liranga (Réserve Communautaire du Lac Télé, zone de protection d'Oubangui-Tanga).

  Ce sont ainsi 19 districts, dont l'essentiel dans la partie nord du pays, qui présentent une potentialité de développement en raison de leur proximité avec les zones couverts par les Parcs Nationaux et réserves. On notera que La Likouala, le département le plus handicapé par la situation actuelle peut tirer profit de telles ressources.

[38] COMILOG : Compagnie Minière du Logone. Voie ferrée reliant le Gabon par la Bouenza et le Niari.

- la proximité avec les sites miniers, une fois que ceux-ci auront été mis en exploitation : c'est le cas de mines de fer dans la Sangha et dans le Niari, de la cimenterie en cours de construction dans le Kouilou (Hinda), de l'exploitation prochaine des polymétaux dans la Bouenza (Bokosongo et Mfouati), pour lesquels des permis d'exploitation ont été délivrés. L'effet de proximité jouera également dans ce domaine avec la mise en œuvre de l'exploitation de ceux des sites qui auront des résultats positifs de leur permis de recherche dans le 8 départements où se déroulent des recherches.

Ainsi, ces potentiels dits géographiques sont à prendre en compte comme facteur de développement des territoires.

Un indicateur a été établi sur la base de la proximité des districts par rapport à la présence des Aires protégées et par rapport aux sites miniers pour lesquels un permis d'exploitation a été délivré.

6.3 LES POTENTIELS DES GRANDS TRAVAUX

A la faveur d'une conjoncture marquée voici près d'une dizaine d'années par une amélioration de l'environnement économique national consécutive aux efforts amorcés par les pouvoirs publics, le pays s'est engagé dans la réalisation d'un grand nombre d' infrastructures économiques visant entre autres à augmenter la production locale, réduire l'impact de l'inflation importée, abaisser les coûts de transport et améliorer l'approvisionnement en eau et en électricité. Des grands travaux sont partout lancés pour offrir une nouvelle âme aux départements, aux communautés urbaines et aux territoires, rapprocher les zones de production des lieux de transformation et marchés de consommation, mailler l'espace national en utilités publics et rallier le territoire aux pays voisins.

Le présent chapitre est consacré à ces grands chantiers qui indubitablement sont porteurs des germes de changement là où sont en cours d'exécution et dont l'impact sur les dynamiques locales sont forts tels les chantiers routiers, les constructions d'équipements socio-culturels, la réalisation des systèmes de production et de fourniture d'eau et d'électricité, des réseaux de télécommunications et des autres services à la collectivité.

6.3.1 Les Chantiers routiers

Compte tenu de son importance sinon de son étendue dans les départements, le réseau routier est de tous les modes celui qui détient le plus de chantiers à travers le pays. Ces réalisations s'articulent autour de deux principales rubriques dédiés respectivement aux chantiers de désenclavement des bassins de production et de vie d'une part et ceux orientés vers l'unification du territoire national et l'intégration sous régionale d'autre part.

6.3.1.1 Les chantiers de désenclavement des bassins de production et de vie

Plusieurs entreprises s'activent actuellement dans chacun des départements pour la réhabilitation, l'aménagement et le bitumage de nombreuses routes dont l'état de dégradation ne leur permettaient plus de jouer pleinement leur rôle de vecteur de desserte afin de leur redonner un minimum d'accessibilité et permettre une vie de relations plus intense entre les chefs-lieux des circonscriptions administratives et leur arrière-pays.

Ces chantiers de restauration de l'accessibilité à tous les districts sont accompagnés d'un traitement systématique des ouvrages hydrauliques et ponts pour pérenniser les flux, élément fondamental de la redynamisation des économies rurales. Ils sont, pour l'essentiel, financés par le fonds routier pour des montants annuels avoisinant les quinze milliards de francs CFA et programmés au cas par cas selon l'urgence ou en fonction des requêtes des collectivités locales, constituent, une fois bien exécutés, des leviers certains au bon fonctionnement des économies et des sociétés départementales.

6.3.1.2 Les travaux routiers d'unification du territoire et d'intégration régionale

Ils concernent principalement les deux routes nationales 1 et 2 reliant le port maritime de Pointe-Noire à Brazzaville et à Ouesso. Ces deux routes qui forment l'épine dorsale de l'infrastructure routière du pays traversent, outre le Pool, les départements du Kouilou, du Niari, de la Bouenza pour la première et ceux des plateaux, de la Cuvette et de la Sangha pour la seconde. Les travaux d'aménagement et de bitumage engagés sur la RN1 pour la relever au niveau d'une route de type 4 et ceux en cours sur la RN2 pour son élargissement à 12mètres de largeur contribueront à bien positionner le Congo comme pays de transit d'une part, à améliorer dans les départements traversés l'offre de transport eu égard à la qualité de leur portance. Le relèvement du niveau de services de ces deux axes au terme des travaux en cours va notamment entrainer celui de réponse aux demandes potentielles des départements et des territoires.

Ils concernent également les axes de convergence qui se raccordent à cette dorsale dont les travaux engagés concomitamment dans :

- la Lékoumou avec la réhabilitation de la route Loudima-Sibiti et le bitumage de la route Sibiti-Mapati-Zanaga,
- la Sangha avec l'aménagement et le bitumage de la route Ketta-Sembé-Souanké-frontière Cameroun,
- la Cuvette et Cuvette-ouest sur les axes Makoua-Etoumbi, Obouya-Boundji-Okoyo-frontière Gabon et Boundji-Ewo,
- Plateaux pour la réhabilitation du tronçon Ngo- Djambala et l'ouverture de la liaison Kébara-Zanaga,
- le Niari dans un proche avenir des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Dolisie- Kibangou-Nyanga- frontière Gabon,

plantent dans leur zone d'influence respective un décor propice à la revitalisation des économies rurales et à un maillage en profondeur, cohérent et densifié devant unifier le pays, permettre la valorisation des complémentarités départementales et satisfaire aux nombreuses attentes des collectivités locales décentralisées, étant entendu que les différents travaux sont programmés dans la perspective de la sécurisation de l'approvisionnement en produits divers des villes et autres centres de production, de la facilitation de l'accès aux services publics et privés, et surtout du droits effectif de tous au transport.

Qu'ils soient engagés sur les routes du réseau principales ou sur le chevelu des pistes d'accès à l'ensemble des localités rurales, tous les chantiers lancés dans les 10 départements répondent à une série d'objectifs très liés qui s'inscrivent non seulement dans l'ambition nationale mais aussi participent de l'idéal sous régional. Ces objectifs peuvent être déclinés en deux axes majeurs. Le premier axe s'articule autour de la lutte contre la pauvreté, car pour les pouvoirs publics construire des routes praticables en toutes saisons contribue à faciliter l'acheminement des produits vivriers vers les villes, centres de consommation (puisqu'elles constituent le lieu de résidente de près de 60% de la population nationale) et à donner aux producteurs ruraux le plus de possibilités pour commercialiser leurs productions diverses. En procédant à la réhabilitation des tronçons défectueux le gouvernement recherche à abaisser les coûts d'approvisionnement en produits et autres d'une part et maintenir à des niveaux acceptables les prix des productions, par réduction des coûts de commercialisation et de la sorte assurer l'amélioration du niveau vie tant en milieu urbain que dans les zones rurales.

Le relèvement du niveau de service des différents axes routier contribue par ailleurs à l'amélioration de l'accès aux services sociaux. La route est reconnue par tous comme étant le principal vecteur de support des politiques sociales et notamment de santé et d'éducation. Les effets induits des travaux routiers en cours sont indéniables eu égard à leur participation dans les secteurs les plus structurants dans la lutte contre la pauvreté et la misère.

Le deuxième axe porte sur la nécessité de pénétrer le plus en profondeur le territoire national pour assurer à chaque citoyen son droit aux déplacements et l'exigence sous régionale de l'interconnexion des réseaux nationaux avec les pays voisins en vue du renforcement de l'intégration. Les chantiers des routes Ketta- Sembé-Souanké dans la Sangha, ou ceux projetés sur l'axe Dolisie- Kibangou-Doussala financés en

partenariat avec la Banque Africaine de Développement dans le cadre des projets prioritaires du NEPAD participent de la volonté des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

6.3.2 Les autres projets d'infrastructures de transports et de télécommunications

Outre les projets structurants du secteur des routes, le gouvernement a mis en chantier d'autres grands projets dans les secteurs aérien, ferroviaire et fluvial afin de relever le niveau de service de l'ensemble de la chaine de transport d'une part et stimuler le développement des interfaces multimodales notamment au niveau des grandes villes ou des chefs-lieux des départements qui se voient tous dotés d'une plateforme aéroportuaire de classe B, notamment à la faveur de la municipalisation accélérée couplée à la célébration tournante des festivités de l'indépendance nationale.

Les grands chantiers ferroviaires sont orientés vers le rétablissement des infrastructures (voies et ouvrages) et des superstructures (ateliers, usines et certaines gares), assorti d'acquisitions de matériels de traction et du parc remorqué pour relever le niveau des prestations fortement affectées au sortir des conflits sociopolitiques des années 90. Ces investissements matériels et notamment en matériels moteurs et remorqués permettent au chemin de fer congolais d'être le prolongement naturel et rassurant des ports maritime de Pointe-Noire et fluvial de Brazzaville dans le transport des pondéraux d'une part et de s'apprêter pour assurer une évacuation conséquentes des produits miniers qui proviendront des gisements dont la production est annoncée (mines de fer de Mayoko dans le Niari et de Lebayi dans le département de la Lékoumou, poly métaux de la Bouenza et du Pool).

En ce qui concerne la couverture du territoire national en télécommunications, des études ont été réalisées et des équipements sont actuellement en cours d'acquisition pour la pose de la fibre optique et la connexion de tous les départements afin de permettre leur l'accès à l'Internet, autrement leur accès à la multitude de services offerts par cet outil. La réalisation de ces connexions va permettre aux populations des petites villes qui seront desservie de disposer d'une bonne source à l'information technologique.

6.3.3 Les Grands chantiers d'infrastructures de production et transport et de fourniture d'électricité et de l'eau

En ce qui concerne l'électricité, ces chantiers ont commencé avec la construction du barrage d'Imboulou sur la Lefini, puis se sont poursuivis par la construction des lignes de transport de l'énergie (THT) en direction Brazzaville d'abord et par la suite vers les principaux centres urbains des Plateaux (Djambala, Ngo, Mpouya, Gamboma, Ollombo**)** et de la Cuvette (Owando, Oyo et Makoua). Ils se sont étendus actuellement à la construction d'un autre barrage, celui de Liouesso sur la Kandeko dans le département de la Sangha et à la réalisation d'une série d'études pour la valorisation d'autre sites d'hydroélectricité, tel celui de Mourala dans le Niari ou la réhabilitation des centrales préexistantes sur le Djoué (Brazzaville) ou la Bouenza (site de Moukoukoulou). La construction des pico centrale est par ailleurs envisagée dans la Sangha. Ces projets répondent tous à la préoccupation d'assurer une meilleure couverture énergétique du pays et particulièrement des départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Sangha assez mal lotis. D'autres programmes sont en cours dans les grandes villes pour la réhabilitation des réseaux existants, notamment à Brazzaville et dans les chefs-lieux de districts et de départements au titre des projets de la municipalisation accélérée.

Pour ce qui est de l'eau, suite au lancement du programme de 4000 forages, des chantiers mobiles sont à l'œuvre dans les 10 départements ruraux pour assurer un approvisionnement du maximum des villages en eau potable et de la sorte réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique dans les localités touchées par le programme. Ces réalisations sont par ailleurs libérer les ménagères et leur progéniture des pénibles corvées et autoriser plus de temps aux travaux agricoles et aux loisirs

Ce programme d'hydraulique villageoise est complété au niveau des chefs-lieux de districts, par la mise en place des systèmes d'adduction en eau potable figurant dans le kit des projets de la municipalisation accélérée.

6.3.4 Les projets d'infrastructures socio culturelles et de développement sportif

Ils relèvent particulièrement des secteurs de la santé, du sport et de l'enseignement supérieur. En matière de santé, il a été ouvert dans chacun des départements un chantier de construction d'un hôpital général en vue de relever le niveau des services départementaux et de limiter les évacuations vers Brazzaville et Pointe-Noire et ainsi décongestionner les structures des grandes villes. Outre ces chantiers, il a été lancé dans le département de la Cuvette (Oyo) et à Brazzaville la construction de deux hôpitaux spécifiques dédiés à certaines pathologies. Ces structures sont ainsi appelées à renforcer la carte sanitaire de chacune des circonscriptions administratives et la prise en charge des malades au niveau local.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire du second cycle, le gouvernement s'emploie à doter les départements de manière progressive des établissements d'excellence pour parfaire la formation des générations futures. Deux de ces établissements sont déjà fonctionnels à Dolisie dans le Niari et à Oyo dans la Cuvette. En matière d'enseignement technique et professionnel, la majorité des projets lancés portent sur l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements existants et la constitution d'institut polytechnique tels à Loudima (Bouenza), Oyo (Cuvette) et Pointe-Noire. Les chantiers ouverts dans le secteur de l'enseignement supérieur sont pour l'essentiel concentrés à la périphérie de Brazzaville notamment à Kintélé (district d'Ignié).

Le secteur sportif n'est pas en marge de cette dynamique de création d'infrastructures. En vue d'accompagner la dynamique associative qui commence à prendre corps dans les départements, le gouvernement procède actuellement à la construction des complexes sportifs pouvant accueillir au minimum cinq mille personnes au niveau de chaque chef-lieu de département.

6.3.5 Les projets d'infrastructures administratives

Cette rubrique concerne tous les chantiers de construction des bâtiments administratifs dans les départements en tant que constitutif du kit de la municipalisation accélérée. Il s'agit des bâtiments abritant les services rattachés aux Préfets, aux Sous -Préfets, aux Mairies ou affectés aux services déconcentrées ou décentralisés. Tout en étant l'affirmation de la puissance publique de par leur architecture, la réalisation de ces édifices publics participe à l'amélioration non seulement des tissus urbains suite à la transformation de la morphologie des lieux mais surtout du cadre de travail dont la vétusté a longtemps été un facteur de répulsion pour les fonctionnaires affectés en zone rurale. Le premier cycle de ce programme de municipalisation accélérée sera bouclé en 2015 avec les départements de la Bouenza et de la Sangha.

6.3.6 La prise en compte des grands travaux dans les potentiels

La collecte des données auprès des services techniques a permis connaître, district par district et département par département, l'existence des projets en préparation ou des chantiers en exécution classés "Grands Chantiers".

Un indicateur quantitatif a été établi, ventilant par département et district, les chantiers selon les rubriques d'investissement : Routes, transport et télécommunications, Adduction d'eau, Energie électrique, chantiers socio-culturels, projets d'infrastructures administratives.

On a ainsi la connaissance du nombre d'opérations menées ou prévues, ce qui permet ainsi, par sommation, de savoir quels sont les districts et départements offrant un potentiel lié à l'effet des interventions de l'Etat dans leur territoire. L'histogramme ci-dessous illustre par département, le nombre d'interventions dans le cadre des "Grands Chantiers".

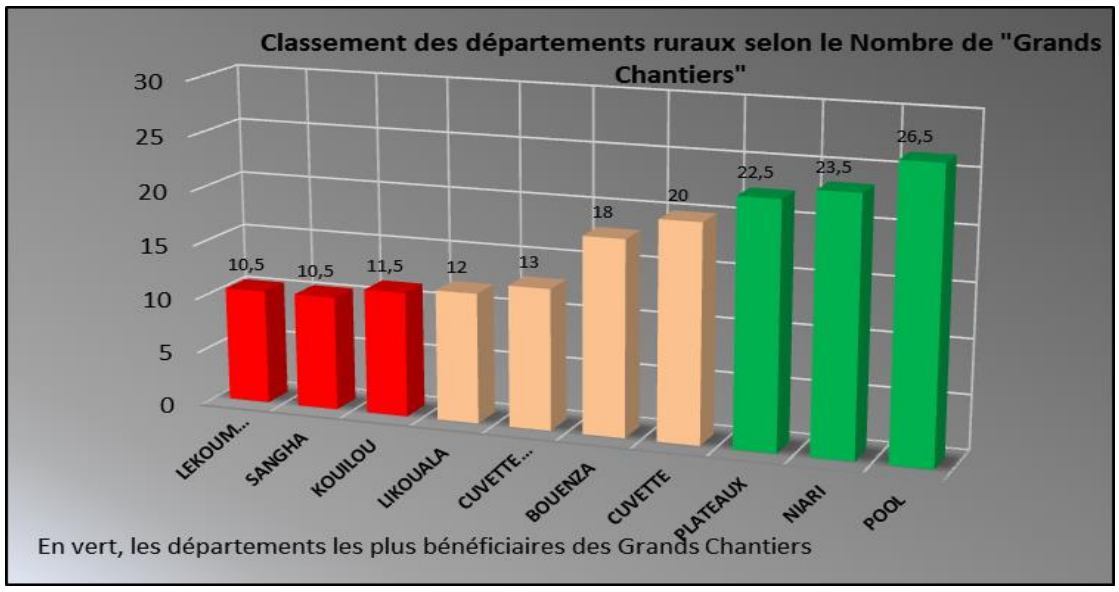

On peut constater que l'Etat est fortement engagé dans :

- Le Pool (16 % des projets),
- le Niari (14 %)
- les Plateaux (13 %).

La Lékoumou (6 %), de la Sangha (6 %) et du Kouilou (7 %) n'ont pas fait l'objet de la même attention pour l'instant. En moyenne, chaque district bénéficie de 2 projets "Grands Travaux".

Les Districts chefs lieux de département, en règle générale, sont plus particulièrement bénéficiaires de ce processus.

La répartition globale des investissements "Grands Travaux" reflète une préoccupation majeure de désenclavement et d'amélioration de la desserte des territoires d'une part et d'autre part d'amélioration de l'accès des ménages à l'eau potable. Le secteur routier représente presque 28 % du total du nombre d'opérations.

Le deuxième poste le plus important est celui concernant l'accès à l'eau. Il représente presque 26 % du nombre des opérations. Ceci correspond au Programme des "4.000 forages", et concerne tous les districts et départements.

Ces deux domaines portent ainsi presque 55 % des projets.

Celui des infrastructures administratives constitue pour sa part 25 % des projets "Grands Travaux". Le secteur transport et Télécommunication (12,5 %), énergie électrique (6%) et socio-culturel (3%) complètent le dispositif actuel d'investissement.

6.4 SYNTHESE DES POTENTIELS

La synthèse des trois groupes de potentiels –potentiels naturels, potentiels géographiques, les "Grands Travaux" décidés par l'Etat - est élaborée par agrégation des 8 indicateurs synthétiques qui les composent. Elle indique :

- les trois départements disposant des potentiels les plus élevés (P1)
- les quatre se trouvant en situation intermédiaire (P2),
- les trois départements recélant peu de potentiels (P3).

Le schéma suivant présente le classement des potentiels par département :

P1	P1	P1	P2	P2	P2	P2	P3	P3	P3
NIARI	KOUILOU	POOL	BOUENZA	PLATEAUX	SANGHA	CUVETTE W	LIKOUALA	CUVETTE	LEKOUMOU

L'histogramme ci-dessous illustre autrement la répartition des départements en fonction de leurs potentiels.

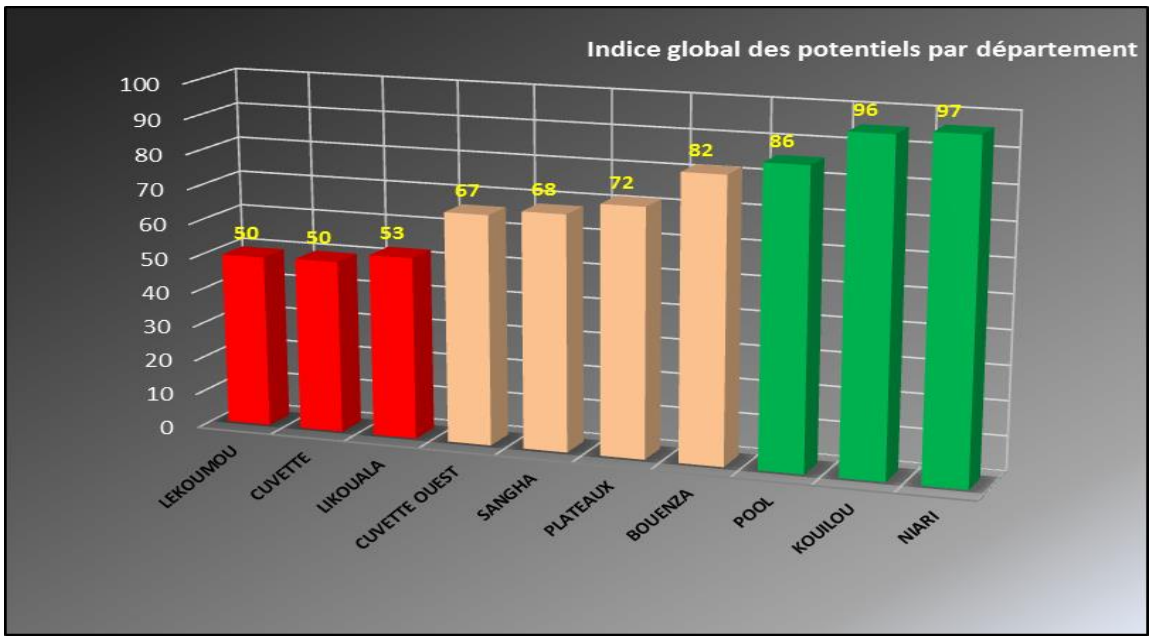

Les trois départements aux potentiels les plus élevés sont Le Niari, le Kouilou et le Pool.

Les quatre départements en situation intermédiaire sont la Bouenza, les Plateaux, la Sangha et la Cuvette Ouest.

Les trois départements aux potentiels les plus faibles sont la Likouala, la Cuvette et enfin la Lékoumou.

7. DYNAMIQUES LOCALES

7.1 LES INDICATEURS

Ce chapitre tend à apprécier les dynamiques locales porteuses de développement. On a tenté d'appréhender les contributions des Conseils Départementaux et celles de la société civile.

Les dynamiques locales ont été examinées à travers 2 groupes d'indicateurs dont les données chiffrées ont été obtenues dans le cadre de plusieurs missions de terrain dans l'ensemble des départements :

Indicateurs relatifs au monde associatif :

- Indicateurs par quantification des différentes formes associatives dans les départements et districts : les groupements coopératifs (agriculture, élevage, pêche/pisciculture), les associations de développement déclarées, les associations de développement dont le statut n'est pas indiqué, les associations de développement actives et les ONG internationales présentes sur le terrain.
- Indicateurs relatifs aux projets portés par les ONG caritatives, les associations locales et les acteurs du secteur privé.

Il a été ainsi mesuré (i) la densité du tissu associatif par district et département et (ii) l'intensité de son activité par le nombre d'actions de développement menées dans les districts et départements par son entremise. L'agrégation de ces deux groupes d'indicateurs permet de déterminer les départements où le dynamisme du monde associatif est le plus important.

Divers ratios ont par ailleurs été formulés pour obtenir une meilleure lisibilité des dynamiques : (% d'associations actives / déclarées ; % de Groupement coopératifs / ensemble des structures locales ; ONG Internationales / département et population / ONG ; Population / association active …).

Indicateurs relatifs à l'action des Conseils Départementaux :

Trois indicateurs ont été établis à partir du recensement, lors des collectes de données dans les départements, de l'ensemble des actions portées dans les départements et districts par les Conseils Départementaux, ventilées par secteur et domaine : projets scolaires et sanitaires, projets hydrauliques et d'énergie, projets de desserte et de désenclavement des territoires, projets de développement économique.

- Un indicateur porte sur le ratio d'actions et projets en faveur du développement sur la totalité de celles qui ont été entreprises. Il informe sur le dynamisme des Conseils face à la nécessité sociale et économique de leurs territoires et la pertinence de leur action.
- Un indicateur sur le nombre total d'actions portées par les Conseils dans les différents districts.
- Un indicateur départemental sur le nombre de projets de développement par 10.000 habitants, afin de mesurer l'effet au niveau de la population des actions des Conseils.

L'indicateur de synthèse pour les Conseils Départementaux agrège ces deux premiers indicateurs et permet de classer les départements selon la pertinence et le volume.

Synthèse des dynamiques locales

La synthèse est réalisée en agrégeant les indicateurs pour procéder à un classement et identifier les départements où les dynamismes des deux types d'acteurs, monde associatif et élus, sont les plus soutenus : les trois départements les plus dynamiques (D1), les quatre départements en situation médiane (D2), les trois départements où les dynamiques sont les plus modérées (D3).

D1	D1	D1	D2	D2	D2	D2	D3	D3	D3
POOL	CUVETTE W	BOUENZA	CUVETTE	NIARI	LIKOUALA	SANGHA	PLATEAUX	LEKOUMOU	KOUILOU

L'histogramme ci-dessous illustre le classement des départements en matière de dynamiques locales par agrégation des indicateurs des OSC et ceux des Conseils Départementaux.

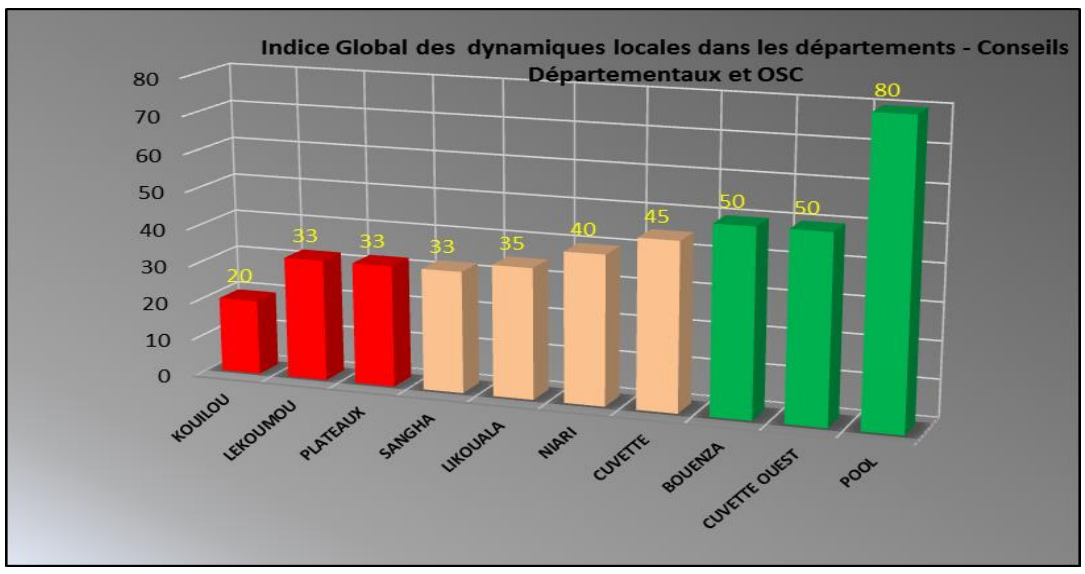

La lecture détaillée des indicateurs concernant les OSC tend à confirmer la faiblesse des associations locales et leur dynamisme relatif. Selon les données collectées, seules 36 % des associations déclarées seraient actives. Les Conseils Départementaux montreraient plutôt pour leur part un dynamisme intéressant, les ressources qui leur sont allouées leur permettant certes d'entreprendre des investissements substantiels.

Si l'on ne perçoit qu'une dynamique modérée des associations et ONG, les Conseils Départementaux[39], en revanche, semblent montrer pour leur part une pertinence globale dans leurs choix d'investissements.

[39] Les compétences transférées aux Conseils Départementaux portent sur : la planification, le développement et l'aménagement du territoire ; l'urbanisme et l'habitat ; l'enseignement public ; la santé ; l'actions sociale ; la protection civile ; l'environnement ; le tourisme ; les loisirs ; le sport ; l'action culturelle ; les eaux, les forêts, la chasse ; l'agriculture, l'élevage, la pêche ; l'administration, les finances ; le commerce, l'artisanat ; les travaux publics et les transports ; les mines, l'énergie et l'hydraulique ; l'emploi.

7.2 LES ASSOCIATIONS ET ONG

Le mouvement associatif est présent dans tous les départements et dans quasiment tous les domaines de développement socioéconomique. Les secteurs d'intervention principaux sont la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, la production agricole, les infrastructures et l'assistance humanitaire. Ce dernier segment concerne les antennes des ONGs caritatives internationales dont la présence a permis de réduire l'amplitude de la vulnérabilité prononcée des nombreuses personnes.

Le champ d'action des associations et leurs tailles sont très variables, allant d'une localité à l'ensemble du département et impliquant soit quelques ménages ruraux, un groupement d'amis ou un ensemble plus varié d'individus aspirant aux mêmes préoccupations sociales économiques ou même spirituelles.

- Les chefs-lieux des départements sont les sièges privilégiés de ces OSC.
- Dans le département de la Cuvette, sur les 190 associations enregistrées depuis 2000, 105, soit 53%, ont leur siège dans le district d'Owando.
- Dans la Bouenza, il y a plus d'organisations d'agriculteurs à Madingou que dans les districts de Mabombo, Tsiaki, Kingoué, Yamba, Mouyondzi et Loudima réunis.

Ceci tendrait à souligner que la proximité recherchée par les initiateurs de ces OSC est moins le bassin de production ou l'épicentre du problème visé, que le point de connexion avec les décideurs et les sources de financement.

Les associations qui interviennent dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection de l'environnement ou des droits humains, pour l'essentiel des antennes des structures internationales, ont des champs d'action plus vastes dépassant le territoire d'un district. Celles ayant pour activité principale l'appui à la production agricole ou piscicole œuvrent généralement sur des sphères plus réduites pouvant se circonscrire à la simple localité de résidence.

Le plus grand nombre d'associations actives se trouve dans le Pool (109), la Bouenza (63) et les Plateaux (54).

Les départements où le nombre d'associations actives est le plus faible sont : la Lékoumou (21), la Likouala (24) et la cuvette Ouest (36).

Dans le Pool, la Sangha et la Bouenza, les OSC actives ont "porté" le plus grand nombre de projets.

Par ailleurs, la présence des ONG internationales est plus élevée dans la Bouenza (14), le Pool (13) et la Likouala (11).

A l'opposé, les ONGs internationales sont moins présentes dans le Niari (4), les Plateaux (2) et la Cuvette Ouest (1).

L'agrégation des données (groupements coopératifs, associations actives, présence d'ONG internationales, projets portés par les OSC et par le secteur privé) permet d'apprécier la dynamique locale de la société civile.

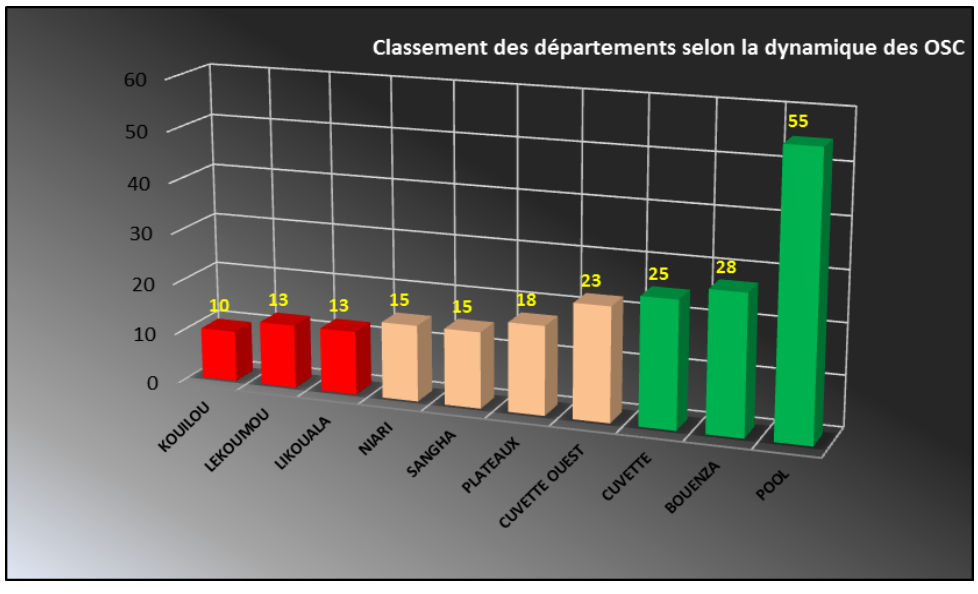

Les trois départements dont le tissu associatif est le plus actif sont le Pool, la Bouenza et la Cuvette.

Les trois départements où il est le plus modéré sont la Likouala, la Lékoumou et le Kouilou

7.2.1 Les Associations professionnelles et ONG

Chacun sait que les associations ou ONG locales, dans leur majorité, sont créées à l'occasion de la mise en œuvre de projets et deviennent quasiment inactives dès que ceux-ci sont achevés : elles seraient à classer dans une rubrique "associations d'opportunité" ou associations "événementielles".

Agissant plutôt comme des bureaux d'études à la recherche d'opportunités de marchés, mobilisant consultants et experts, souvent dans les rangs de la fonction publique, elles orientent leurs activités vers les thématiques autour desquelles se mobilisent les institutions internationales, assurant pour celles d'entre elles qui ont les meilleurs réseaux les ressources financières nécessaires à leur pérennisation. C'est dans le domaine de l'environnement que se développent ou se reconvertissent depuis quelques années les ONG.

Les PTF sont majoritairement à la source de ce mouvement de création d'organisations de la société civile, mais leur effet sur les bénéficiaires demeure plutôt modeste, surtout une fois que les financements extérieurs liés à un projet sont taris.

Soutenus par les partenaires techniques et financiers du Congo, les OSC se sont focalisées sur le secteur de la santé -lutte contre le sida-, des droits de l'homme, de l'environnement et de la protection des écosystèmes forestiers, ce dernier domaine étant fort soutenu actuellement par la quasi totalité des PTF.

Les domaines d'activités non parrainées par les bailleurs de fonds ou se situant en marge des sujets "d'actualité" ne constituent pas des opportunités suffisamment puissantes pour diversifier et élargir durablement le champ des compétences des OSC. Ce sont par exemple ceux relevant des questions d'insécurité alimentaire, d'amélioration de l'habitat, et ne mobilisant qu'une part modeste des financements du développement.

Souvent également, la création de ces organisations ne relève pas de volontés locales, susceptible de faire émerger des structures capables de répondre à leurs contraintes au développement, mais d'une interprétation extérieure (urbaine, voire extra territoriale) des problématiques et stratégies des acteurs ruraux. Celle-ci est décalée trop souvent par rapport à la réalité des sociétés rurales auxquelles elles s'adressent.

Des analyses opérées sur le monde des ONG indiquent que l'effet de l'action de ces intervenants sur la résolution des problèmes pour lesquels leur recours est sollicité ne s'inscrit pas, en dépit de la volonté affichée et de la terminologie en vigueur, dans la pérennisation ou la durabilité recherchée par les PTF et les acteurs étatiques[40].

Les structures pérennes, celles qui opèrent continûment sur le terrain et connaissent avec la meilleure exactitude l'environnement dans lequel elles évoluent, à l'écoute rapprochée de leurs interlocuteurs, sont peu nombreuses. Des ONG telles qu'AGRI-Congo, ACIR, ADECOR, CARITAS, FJEC et BREAD ont constitué un réseau suffisamment dense pour offrir une connaissance approfondie du terrain conjuguée à un professionnalisme reconnu dans leur domaine de compétence. L'implantation dans le pays de Caritas, ONG caritative, à raison d'une antenne par église, constitue un exemple de permanence et d'omniprésence, ayant généré l'indispensable confiance et capacité d'échange avec les bénéficiaires de leurs actions.

Mais les choix sont en réalité limités une fois retranchées du monde foisonnant des ANE/OSC et autres opérateurs du développement local les structures opportunistes et celles qui ne réunissent que des compétences limitées, insuffisantes pour en faire des moteurs réels du développement et cristalliser les énergies.

L'examen des données collectées dans les départements a permis de retenir que 600 projets ont été suscités ou animés par 482 associations de développement actives recensées dans les dix départements, soit un peu plus d'un projet par association en moyenne.

L'histogramme ci-dessous précise le nombre de projets portés par les associations locales et caritatives par département.

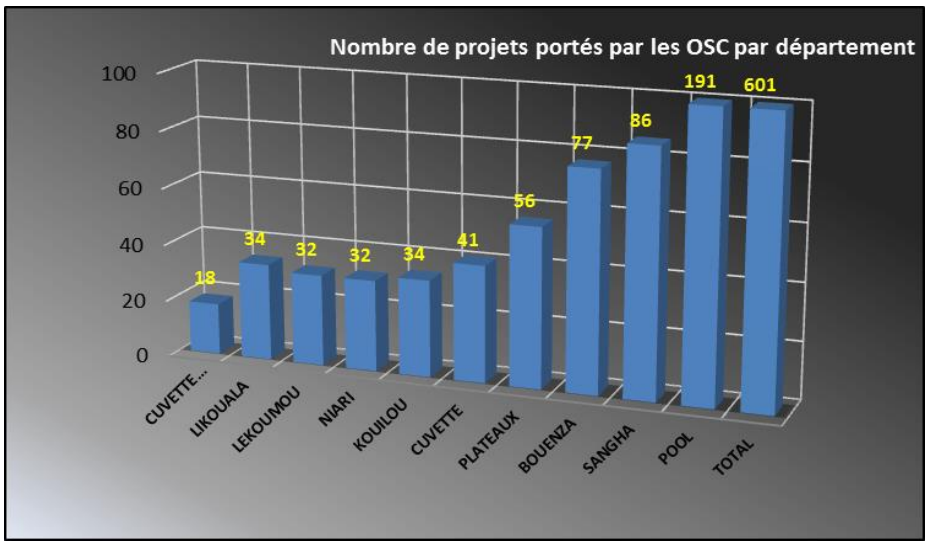

7.2.2 Les Groupements Coopératifs

Les Groupements coopératifs[41], héritage des actions de développement rural passées mais réactivées plus ou moins dans le cadre des projets en cours, constitue un gisement important : ils existent dans tous les départements.

En dépit de leurs faiblesses (pas ou peu de professionnalisme, manque d'organisation, enjeux de pouvoirs internes, créations de nombreux groupements par opportunité de projets…), la persistance de leur existence, même si elles se mettent en sommeil quand s'achève un projet[42], et leur nombre par rapport à l'ensemble des OSC souligne apparemment la gravité de la situation des agriculteurs et l'expression d'un besoin.

Les groupements coopératifs constituent la majorité des OSC. Avec plus de 2.000 structures dans le pays, dont presque 1.200 dans le Pool, ces organisations, plus ou moins actives, encore une fois en fonction de la mise en œuvre de projets, mais marquées par une attente forte d'appui et d'accompagnement répondant à leurs contraintes et à leurs stratégies locales, pourraient constituer la trame la plus facilement mobilisable dans les départements ruraux.

L'histogramme ci-dessous indique la proportion de groupements coopératifs sur l'ensemble des structures locales par département.

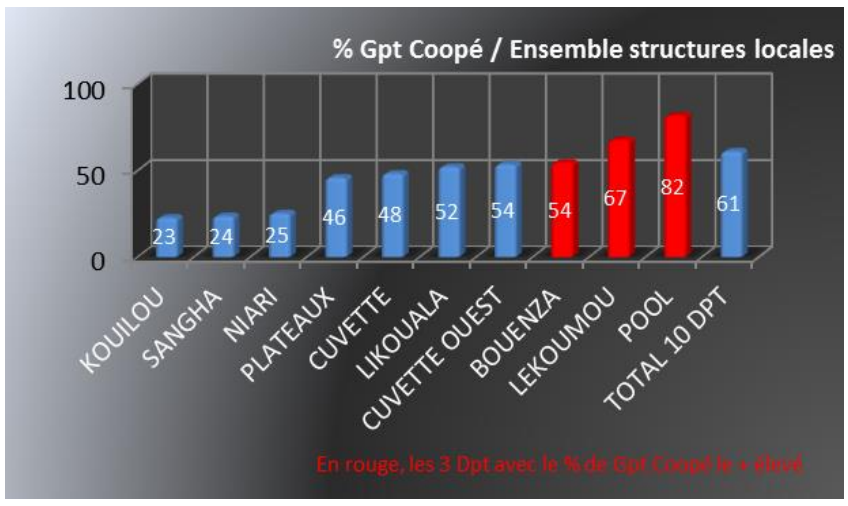

[40] In Programme d'appui au développement des filières agricoles – Congo (draft) – FIDA : ""Les ONG nationales sont concentrées principalement dans les grandes villes, en particulier à Brazzaville et Pointe Noire. Certaines disposent d'antennes dans les départements, surtout dans ceux qui ont bénéficié de programmes d'urgence. Elles mènent des activités variées (formation, réhabilitation d'infrastructures, conseil technique et de gestion) en fonction des interventions des bailleurs. La quasi-totalité intervient comme prestataire de services. Elles ont ainsi acquis une position quasi incontournable dans le développement rural où la capacité d'intervention de l'Etat est très réduite. Le fonctionnement de nombreuses ONG est peu transparent. Elles se créent pour capter des opportunités de financement. Cependant, d'autres ONG sont professionnelles et ont démontré leurs compétences, entre autres AgriCongo, ATV (Association terres et villages) et ACIR (Association pour la construction des infrastructures rurales) qui ont réhabilité de nombreuses infrastructures rurales et des pistes, ADECOR (Association pour le développement des communautés rurales) qui intervient dans la transformation des produits agricoles, CARITAS qui travaille comme exécutant privilégié des programmes d'IPHD (International Partnership for Human Development), ASU (Association de secours d'urgence) qui a travaillé dans le cadre des opérations d'urgence avec la FAO, FJEC (Forum des jeunes entrepreneurs du Congo) qui est spécialisé dans le conseil aux microentreprises urbaines, BREAD (Bureau de recherches et d'appui au développement) qui intervient dans la lutte contre le SIDA. Elles constituent des partenaires potentiels pour le Programme".

[41] L'origine des Groupements Coopératifs remonte en fait à l'époque coloniale, avec la création des sociétés de prévoyance conçues pour assurer la diffusion des cultures de rente et une meilleure collecte des productions paysannes. Générées ensuite essentiellement dans le cadre des projets et grandes opérations de développement rural initiés par l'Etat à travers ses offices spécialisés (OCV, OCC, OCT), elles ont été réactivées par la suite, essentiellement dans le cadre des projets et grandes opérations de développement rural initiés par l'Etat. Elles sont réactivées aujourd'hui, plus ou moins durablement, à l'occasion de financements extérieurs du développement des zones rurales (Banque Mondiale avec le P-DARP, FIDA avec le PADEF I et II…), insuffisants pour faire face à la relance d'une agriculture paysanne confrontée à une grave détresse économique.

[42] L'exemple du département de la Bouenza est symptomatique de ce genre de processus : le nombre d'organisations villageoises orientées vers la production agricole dans les districts traversés par la voie ferrée (Mfouati, Madingou, Nkayi et Loudima) approchait en moyenne une cinquantaine par territoire, mais la clôture du projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales cofinancé par l'Etat et la Banque Mondiale a entraîné leur démobilisation.

7.2.3 Les Conseils Départementaux

La lecture des actions des Conseils Départementaux ne saurait être faite en considérant uniquement le nombre de projets ou d'actions réalisés, mais en mettant en relief celles de leurs activités qui portent un signal fort de leur investissement en faveur du développement des territoires.

Ainsi, il a été possible de discerner les priorités définies par les organes élus à travers la proportion d'actions entreprises en matière sociale et économique (écoles, santé, hydraulique villageoise, voies de desserte et désenclavement, actions économiques) par rapport à celles répondant aux exigences de la visibilité de la déconcentration, susceptibles de porter des effets indirects sur le développement économique[43],.

Dans la plupart des départements, les Conseils ont montré un sens plutôt approprié de la hiérarchisation des priorités et privilégié alors la réalisation d'infrastructures nécessaires à la reconstitution des équilibres de leurs territoires internes. Prenant en compte les attentes des communautés de base, ils ont contribué ainsi à apporter des éléments réponses aux contraintes du développement social et économique de leurs circonscriptions. Parmi les plus entreprenants en la matière, on souligne l'action des départements suivants :

- **Le département du Pool.**
- **Le département du Niari.**
- **Le département de la Likouala.**

Les histogrammes ci-dessous présentent, par département, le ratio d'actions en faveur du développement socio-économique par rapport à l'ensemble des actions conduites par les Conseils Départementaux et le ratio du nombre de projets de développement par 10.000 habitants et par département. Le troisième histogramme, agrégation des deux précédents indique le classement des départements selon le dynamisme des Conseils Départements.

La lecture de l'histogramme du nombre de projets de développement pour 10.000 habitants portés par les Conseils Départementaux permet de constater que les trois départements où ce ratio est le plus élevé sont la Cuvette, la Lékoumou et la Sangha.

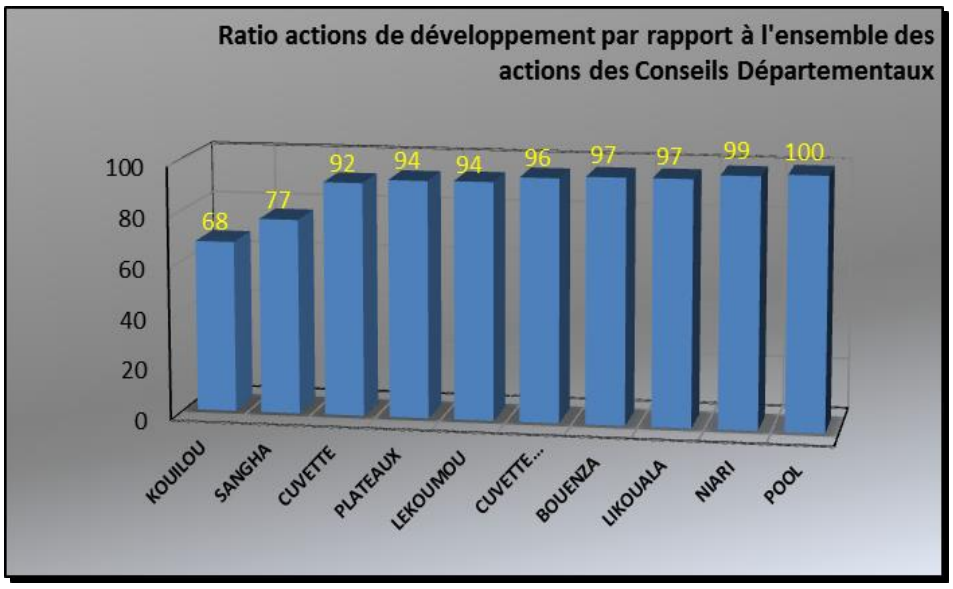

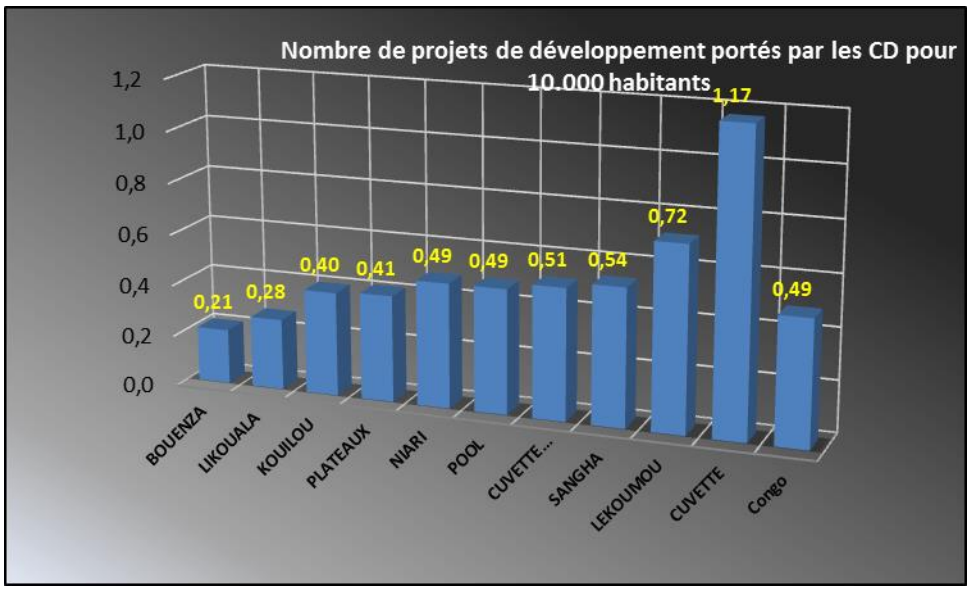

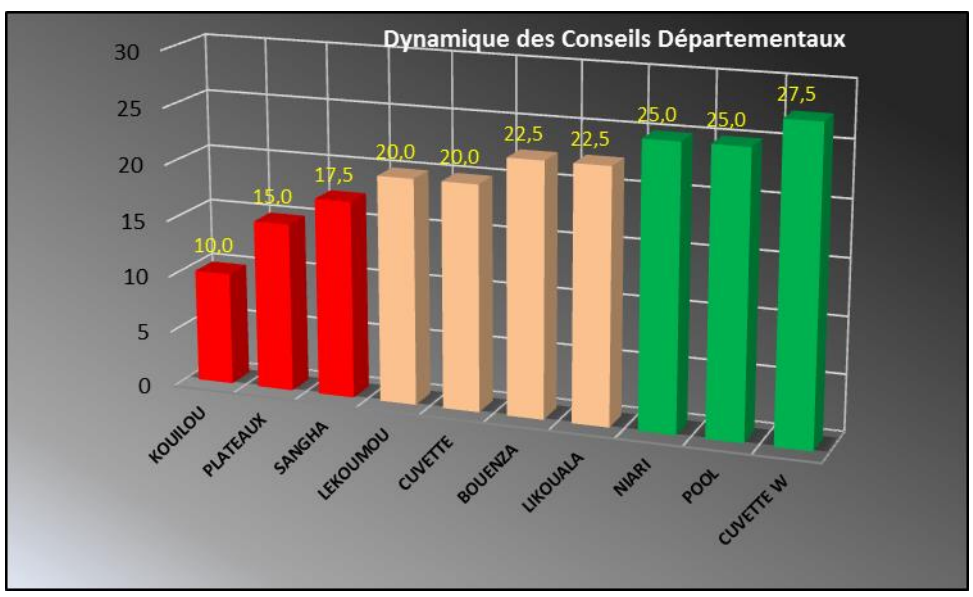

Les trois départements où l'indice de la dynamique des Conseils Départementaux est le plus élevé sont la Cuvette Ouest, le Pool et le Niari.

A l'inverse, il est le plus bas dans le Kouilou, les Plateaux et la Sangha

[43] La consommation des ménages de la fonction publique déconcentrée est particulièrement importante pour l'économie locale.

8. LES POTENTIELS ET LES DYNAMIQUES LOCALES : SYNTHESE

Les départements sont ordonnés sur la base d'une matrice combinant Potentiels et Dynamiques, offrant 9 possibilités, P1 à P3 définissant les groupes de potentiels et D1 à D3 définissant les groupes de dynamiques locales.

P1 D1	P1D2	P1D3
P2D1	P2D2	P2D3
P3D1	P3D2	P3D3

Le croisement des données "potentiels" avec celles des données "dynamiques" permet de positionner chaque département dans un des cas défini par la matrice et de déterminer un classement en 3 groupes tel qu'il apparaît dans le schéma ci-dessous.

Il est considéré dans le processus de combinaison que la présence d'un département dans un groupe de troisième niveau (P3 ou D3) constitue un élément défavorable et se traduit dans le classement : ainsi P1D3 et P3D1 sont placés dans le groupe intermédiaire, en 5ème et 6ème rang.

Le classement des départements selon le croisement potentiels X dynamiques donne le résultat suivant :

1er rang	2e rang	3e rang	4e rang	5e rang	6e rang	7e rang	8e rang	9e rang
P1 D1	P1 D2	P2 D1	P2 D2	P1 D3	P3 D1	P2 D3	P3 D2	P3 D3
POOL	NIARI	CUVETTE W	SANGHA	KOUILOU	-	PLATEAUX	CUVETTE	LEKOUMOU
		BOUENZA					LIKOUALA	

9. SYNTHESE GENERALE

Le croisement de deux groupes d'indicateurs – Potentiels-Dynamiques et Situation Actuelle- permet de cibler les départements, et en leur sein les districts, où pourraient être ciblées des actions de développement local.

La sélection de ces territoires se fait sur la base du croisement des résultats de la matrice construite pour les potentiels et dynamiques locales avec ceux du classement en 3 groupes des résultats de l'analyse de la situation actuelle ouvrant ainsi 27 possibilités, théoriquement depuis le territoire réunissant la meilleure situation actuelle, les plus fortes potentiels et les dynamiques territoriales les plus affirmées et à l'autre extrémité son exact opposé.

On a donc graphiquement, pour cette matrice, du plus avantagé au plus pénalisé :

P1D1S1	P1D2S1	P1D3S1	P2D1S1	P2D2S1	P2D3S1	P3D1S1	P3D2S1	P3D3S1
P1D1S2	P1D2S2	P1D3S2	P2D1S2	P2D2S2	P2D3S2	P3D1S2	P3D2S2	P3D3S2
P1D1S3	P1D2S3	P1D3S3	P2D1S3	P2D2S3	P2D3S3	P3D1S3	P3D2S3	P3D3S3

Le classement des départements selon leur indice de situation actuelle est le suivant :

CLASSEMENT SITUATION								
S1	S1	S1	S2	S2	S2	S2	S3	S3	S3
NIARI	CUVETTE	KOUILOU	BOUENZA	CUVETTE W	SANGHA	POOL	PLATEAUX	LEKOUMOU	LIKOUALA

Le résultat du croisement "Situation actuelle X Potentiels-Dynamiques" donne le résultat présenté dans le schéma ci-après.

P1D1S1	P1D2S1	P1D3S1	P2D1S1	P2D2S1	P2D3S1	P3D1S1	P3D2S1	P3D3S1
-	NIARI	KOUILOU	-	-	-	-	CUVETTE	-
P1D1S2	P1D2S2	P1D3S2	P2D1S2	P2D2S2	P2D3S2	P3D1S2	P3D2S2	P3D3S2
POOL	-	-	BOUENZA CUVETTE W	SANGHA	-	-	-	-
P1D1S3	P1D2S3	P1D3S3	P2D1S3	P2D2S3	P2D3S3	P3D1S3	P3D2S3	P3D3S3
-	-	-	-	-	PLATEAUX	-	LIKOUALA	LEKOUMOU

Analyse des Dynamiques Territoriales en République du Congo

Synthèse Générale

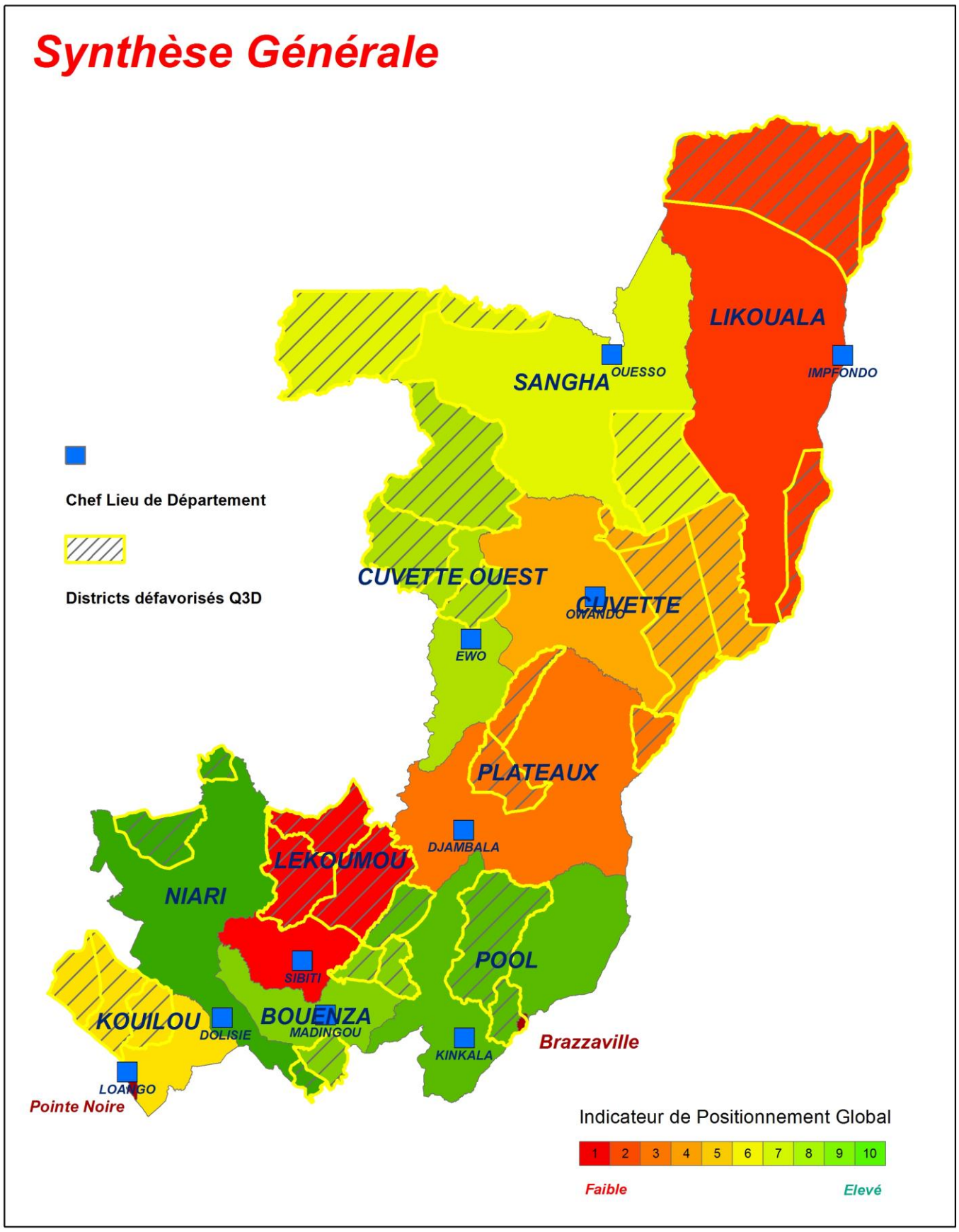

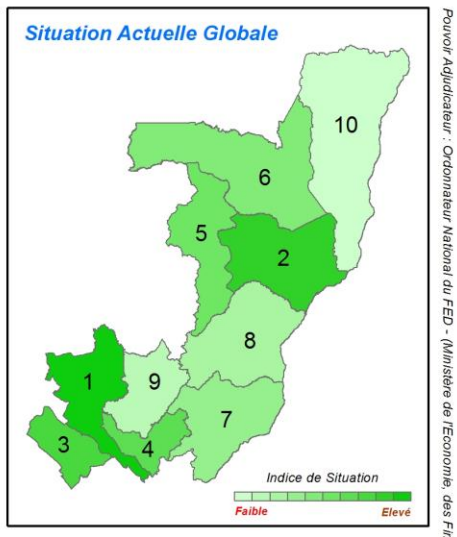

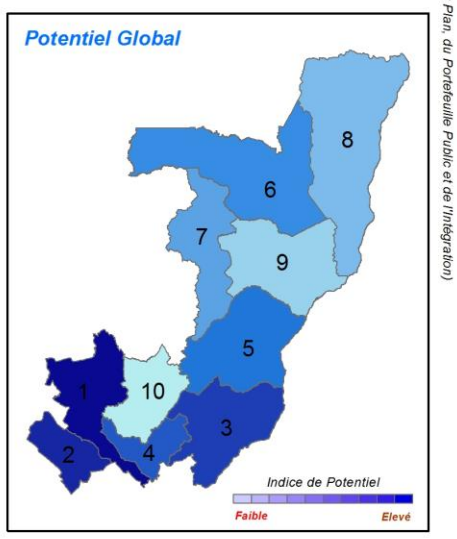

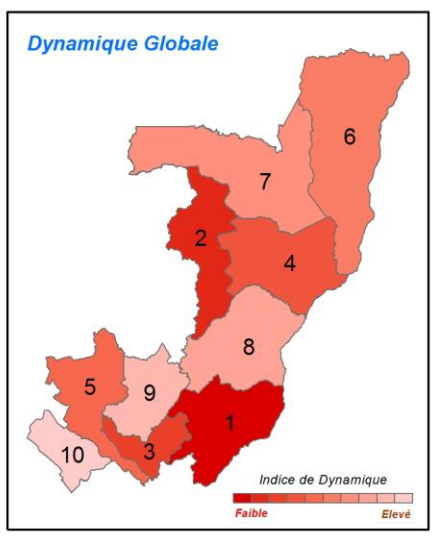

Croisement des Potentialités x Dynamiques x Situation (matrice de 3X3X3 possibilités)

P1D1S1 -	P1D2S1 NIARI	P1D3S1 KOUILOU	P2D1S1 -	P2D2S1 -	P2D3S1 -	P3D1S1 -	P3D2S1 CUVETTE	P3D3S1 -
P1D1S2 POOL	P1D2S2 -	P1D3S2 -	P2D1S2 BOUENZA CUVETTE W	P2D2S2 SANGHA	P2D3S2 -	P3D1S2 -	P3D2S2 -	P3D3S2 -
P1D1S3 -	P1D2S3 -	P1D3S3 -	P2D1S3 -	P2D2S3 -	P2D3S3 PLATEAUX	P3D1S3 -	P3D2S3 LIKOUALA	P3D3S3 LEKOUMOU

"Cette publication a été fournie avec le soutien de l'UE - son contenu est de l'entière responsabilité du groupement CYE Consult - AGRER SA"

Pouvoir Adjudicateur : Ordonnateur National du FED - (Ministère de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration)

Les groupes sont ainsi répartis comme suit :

Groupe le plus défavorisé :	
10	Lékoumou : 9ème rang pour le croisement potentiels et dynamiques et 8ème pour la situation actuelle.
9	Likouala : 8ème rang pour le croisement potentiels-dynamiques et 10ème pour la situation actuelle
8	Plateaux : 7ème rang pour le croisement potentiels-dynamiques et 9ème pour la situation actuelle
Groupe intermédiaire :	
7	Cuvette : 8ème rang pour le croisement potentiels-dynamiques et 4ème pour la situation actuelle
6	Kouilou : 5ème rang pour le croisement potentiels-dynamiques et 2ème pour la situation actuelle
5	Sangha : 4ème pour le croisement potentiels-dynamiques et 6ème rang pour la situation actuelle
4	Cuvette Ouest : 3ème rang pour le croisement potentiels-dynamiques et 5ème pour la situation actuelle
Groupe en meilleure position :	
3	Bouenza : 3ème rang pour le croisement potentiels-dynamiques et la situation actuelle
2	Pool : 1er rang pour le croisement potentiels-dynamiques (mais 1er pour les dynamiques) et 7ème pour la situation actuelle
1	Niari : 2ème rang pour le croisement potentiels-dynamiques et 1er pour la situation actuelle

CONCLUSION

Les départements les plus défavorisés à ce jour (Plateaux 8ème, Likouala 9ème et Lékoumou 10ème) sont aussi ceux offrant le moins de potentiel et caractérisés par la plus faible dynamique.

La Cuvette et le Kouilou sont dans une situation peu favorable, mais n'offrent pas de perspective forte, la Cuvette en raison d'un potentiel très faible (9ème position), le Kouilou en raison d'une dynamique locale très faible.

Le département le plus atypique est le Pool qui, en dépit d'une situation actuelle dégradée offre un potentiel élevé et la plus forte dynamique locale.

La carte de synthèse ci-contre présente la localisation des différentes possibilités d'intervention.

ANNEXES

Annexe 1 : Histogrammes des superficies et densité de population des dix départements ruraux, par district

Annexe 2 : Histogramme du secteur de la santé

Annexe 3 : Histogrammes du secteur de l'éducation

Annexe 4 : Histogrammes de la desserte des départements par district

Annexe 5: Histogrammes des structures de commercialisation et stockage-conservation par districts

Annexe 6 : Histogrammes de l'emprise agricole par district

Annexe 7 : Histogrammes de l'emprise agricole par habitant (par district)

Annexe 8 : Histogrammes de l'activité artisanat-commerces-services dans les districts.

Annexe 9 : Liste des indicateurs de la situation actuelle des territoires

Annexe 10 : Histogrammes des potentiels miniers par district

ANNEXE 1 : Histogrammes des superficies et densités de population des dix départements ruraux, par district

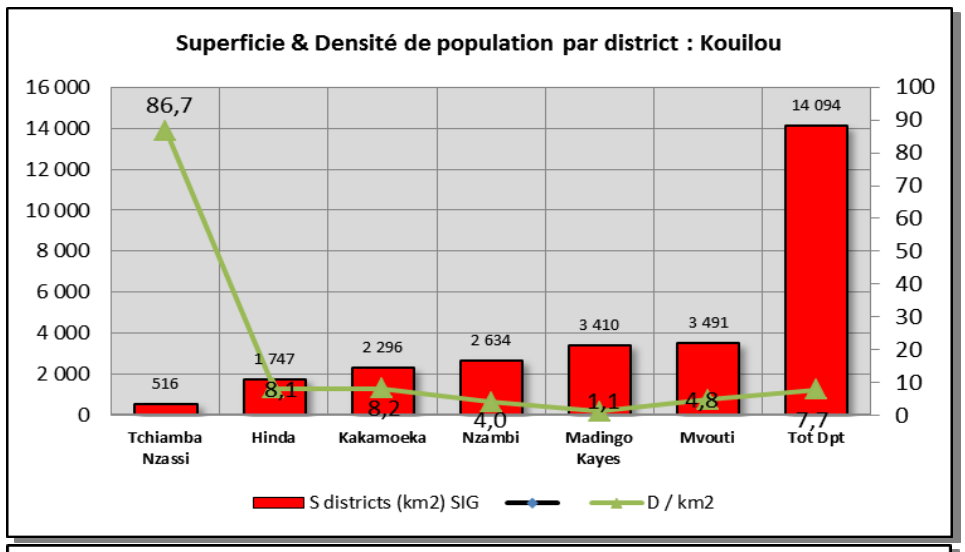

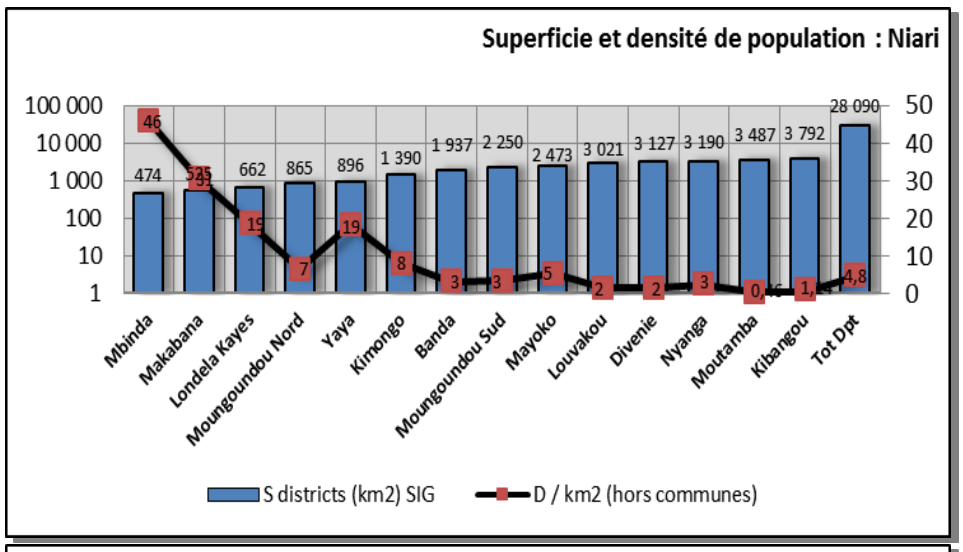

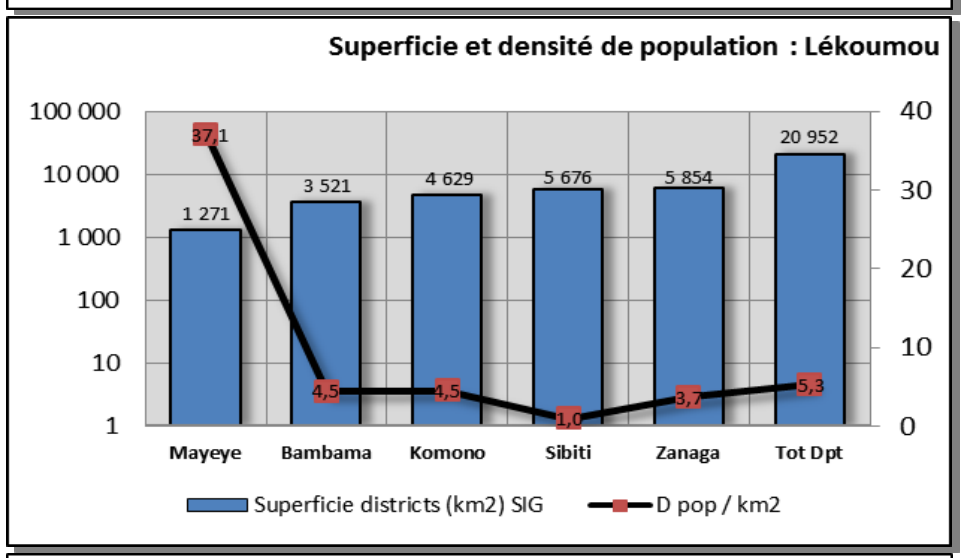

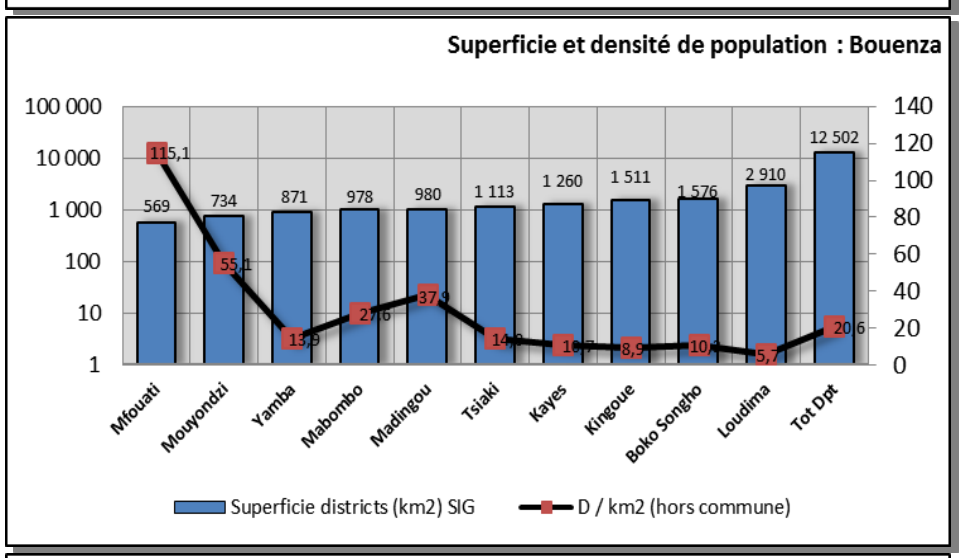

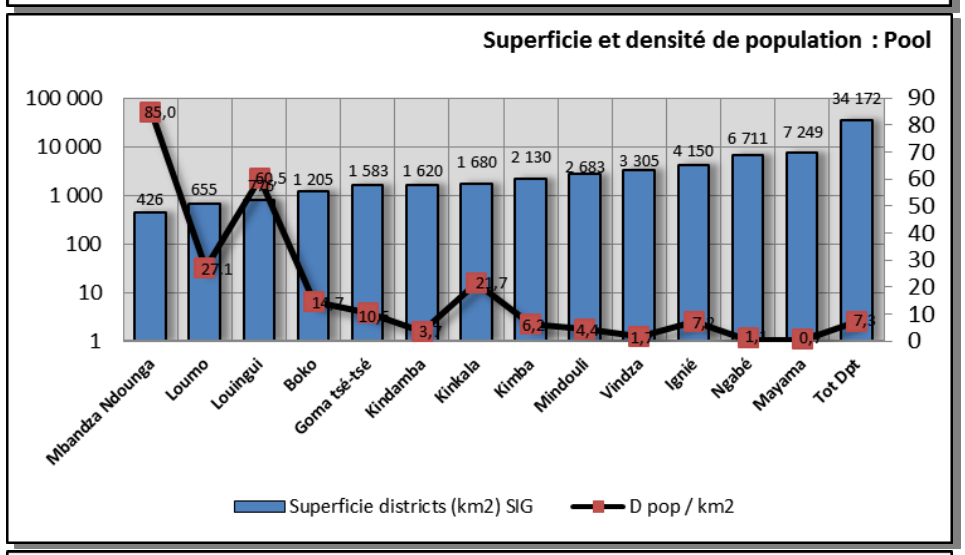

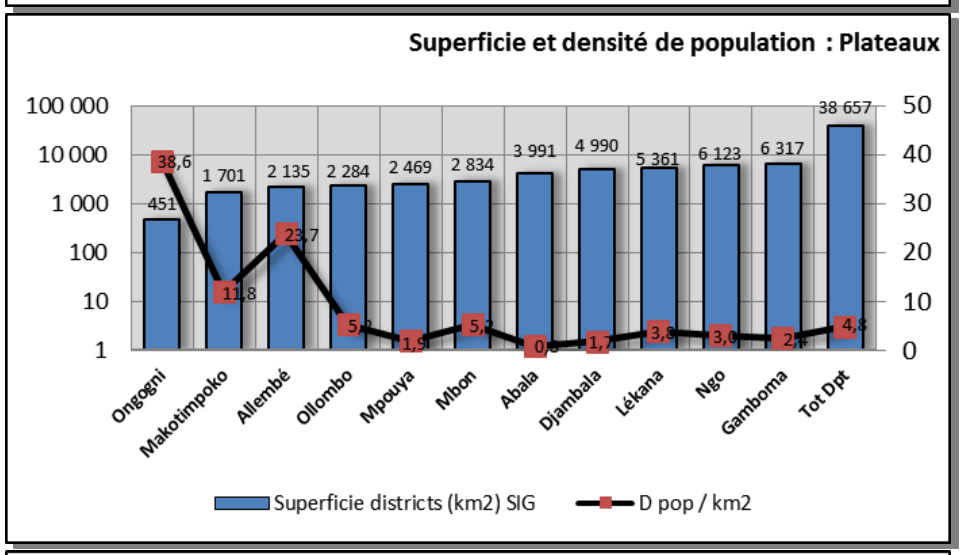

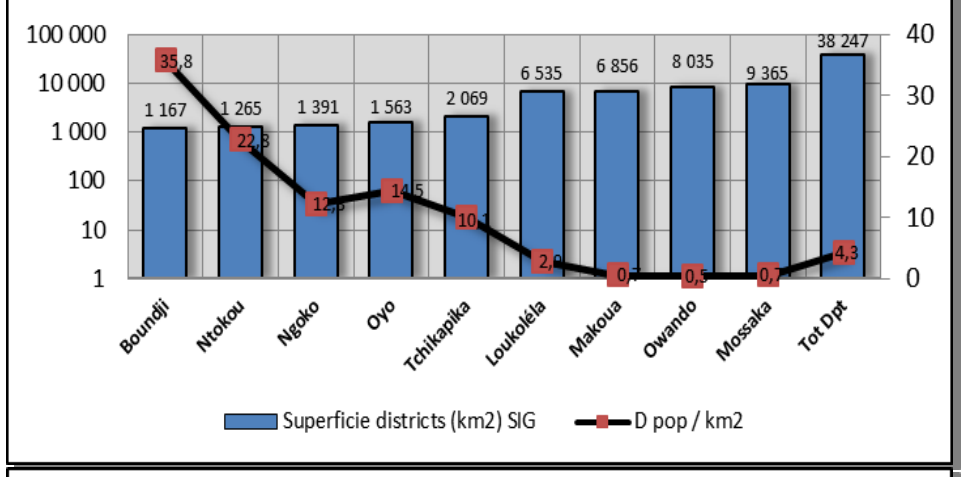

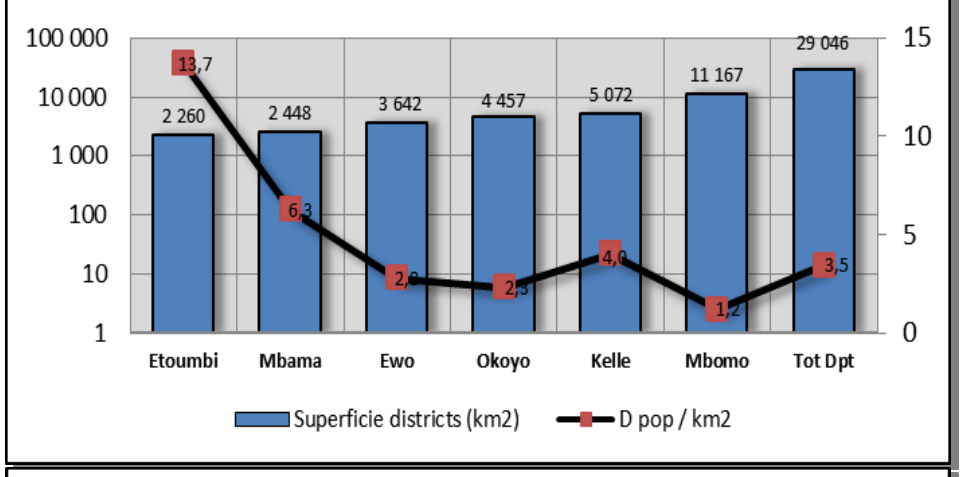

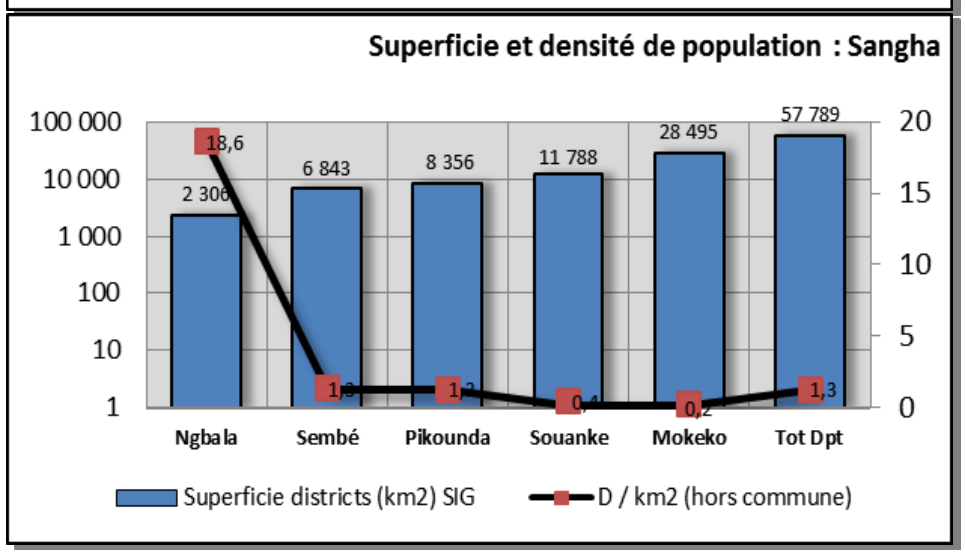

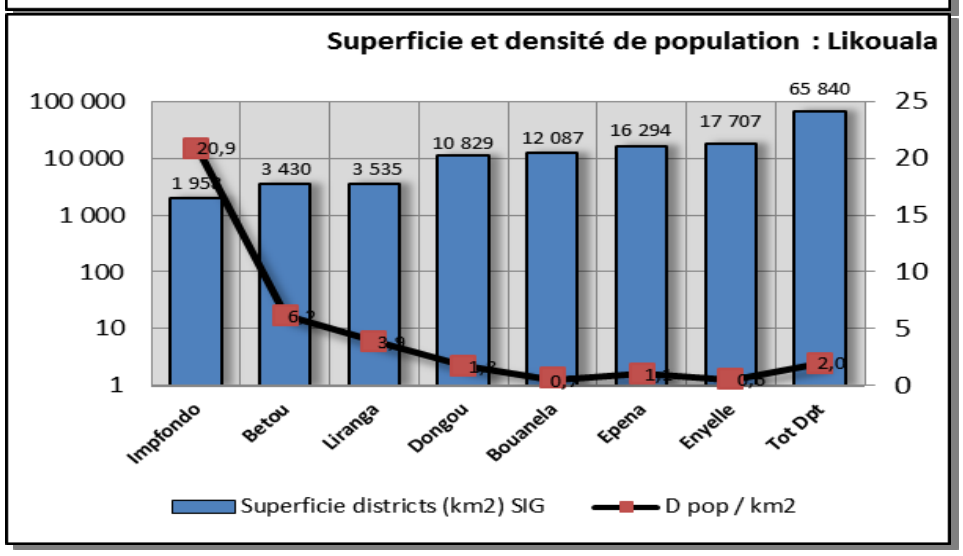

ANNEXE 2 : Histogrammes des indicateurs du système de santé – Histogrammes des ratios du nombre d'habitants par structure sanitaire et par district des dix départements ruraux

Histogrammes du système de santé

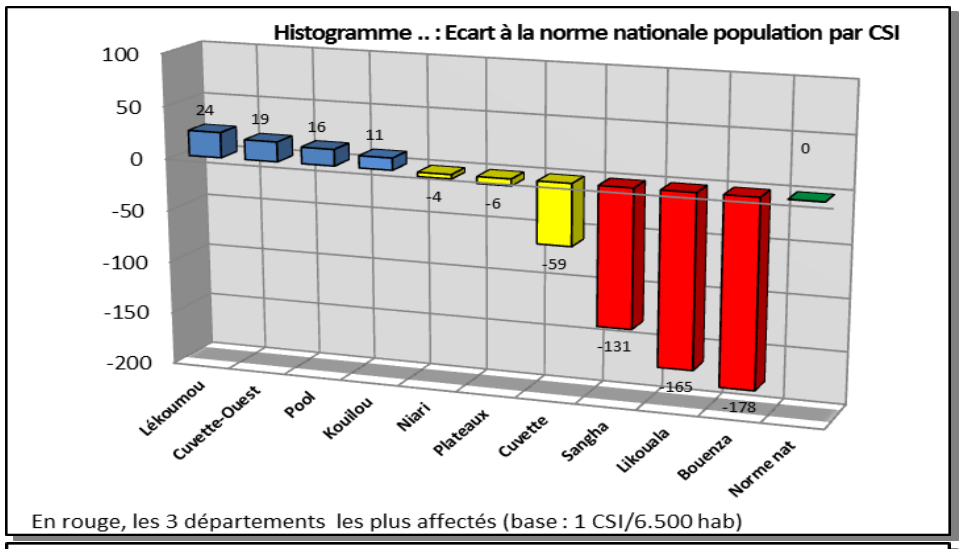

En rouge, les 3 départements les plus affectés (base : 1 CSI/6.500 hab)

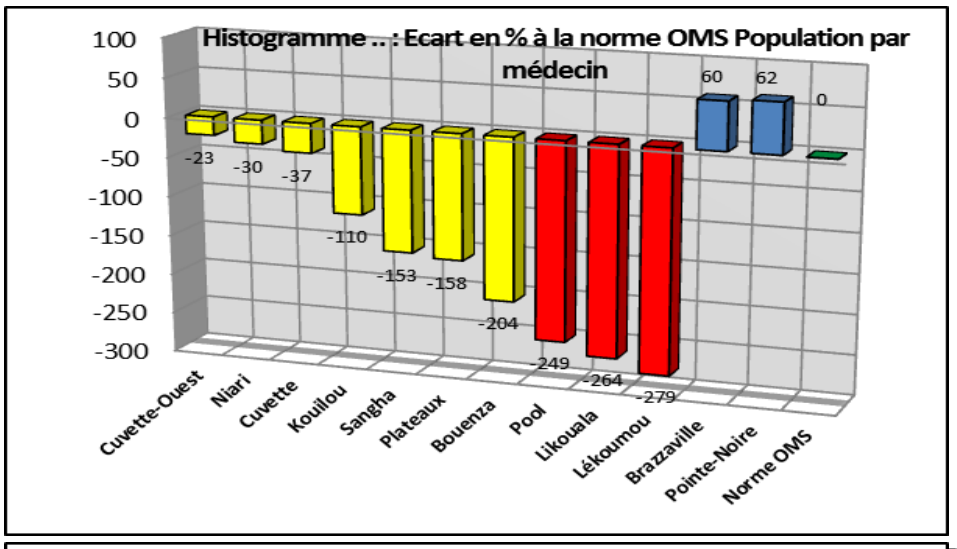

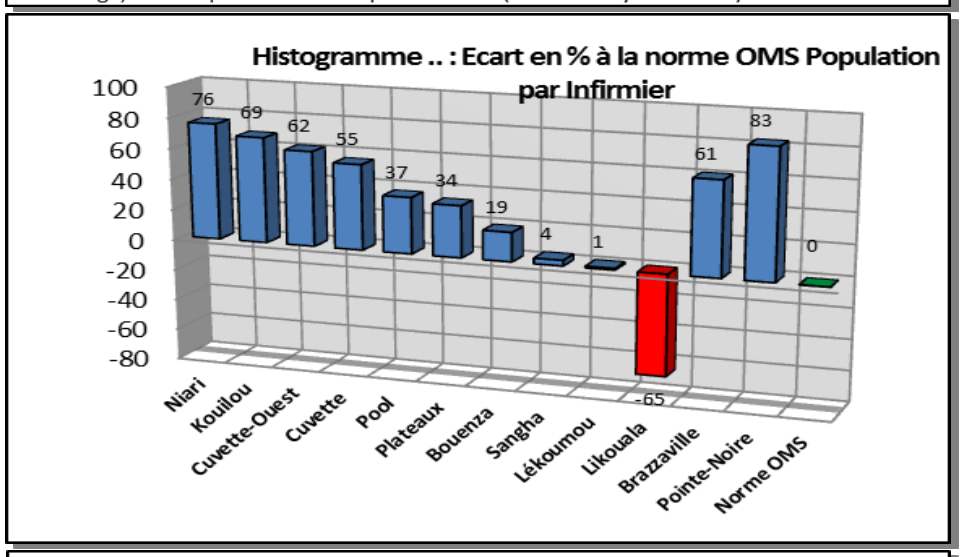

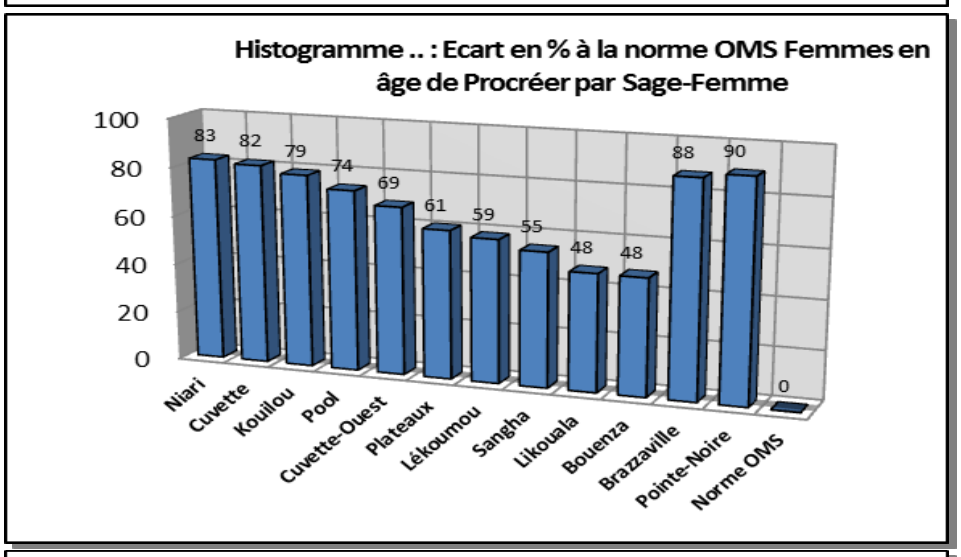

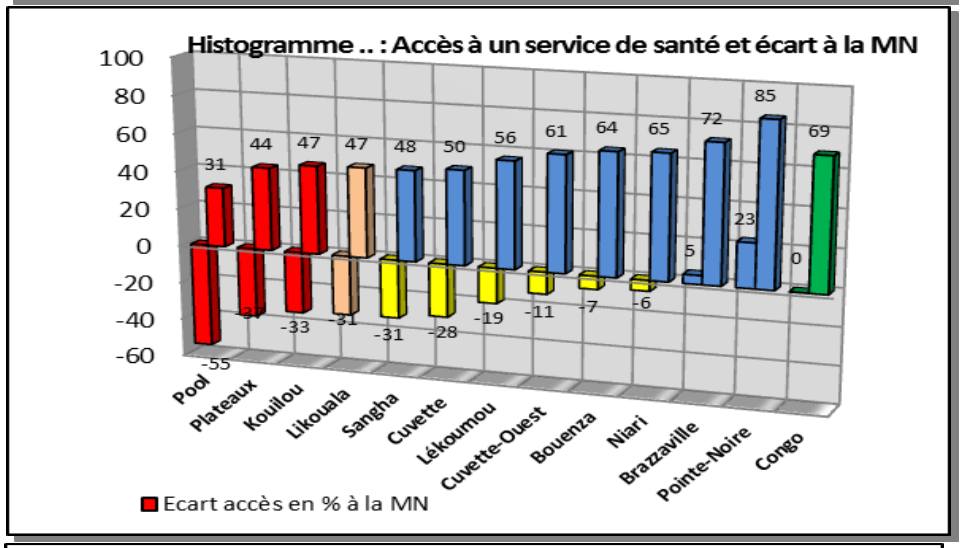

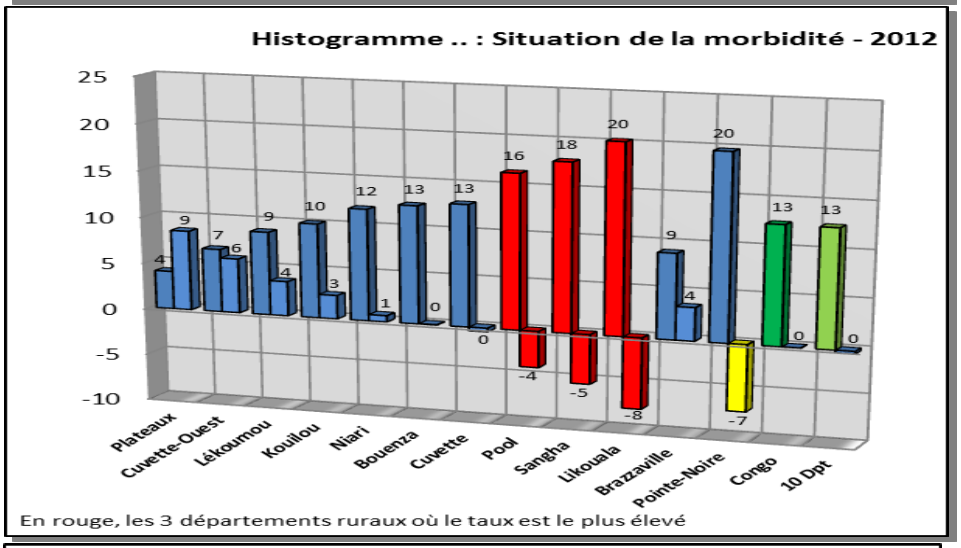

En rouge, les 3 départements ruraux où le taux est le plus élevé

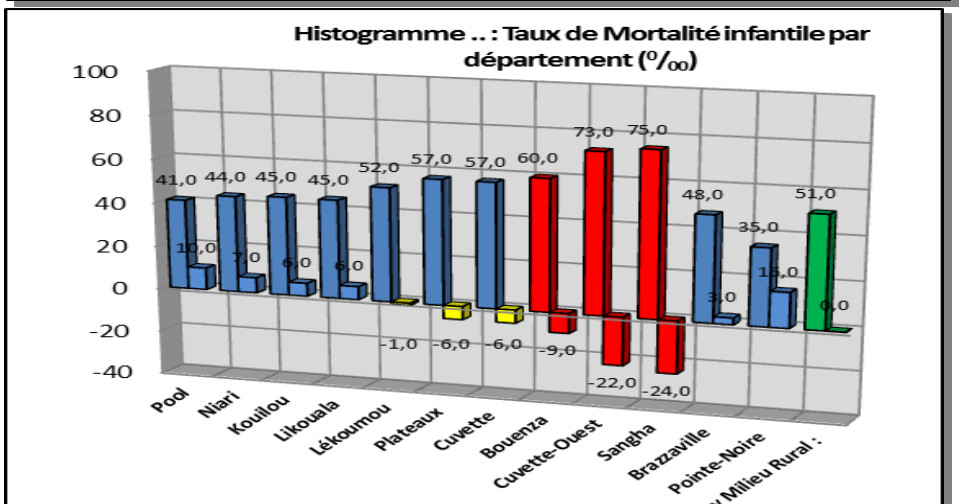

En rouge, les 3 départements où le TMI est le plus élevé

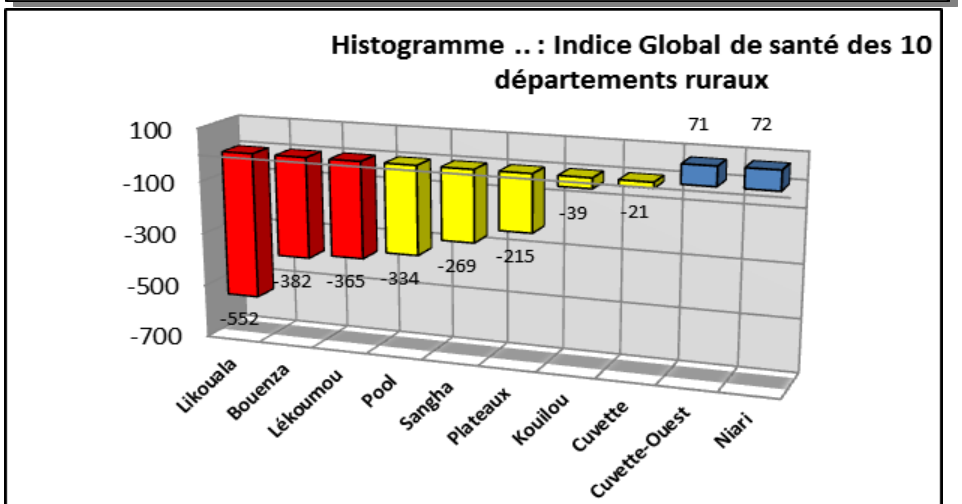

En rouge, les 3 départements les plus affectés

Annexe 2 (suite) : Histogrammes des ratios du nombre d'habitants par structure sanitaire et par district

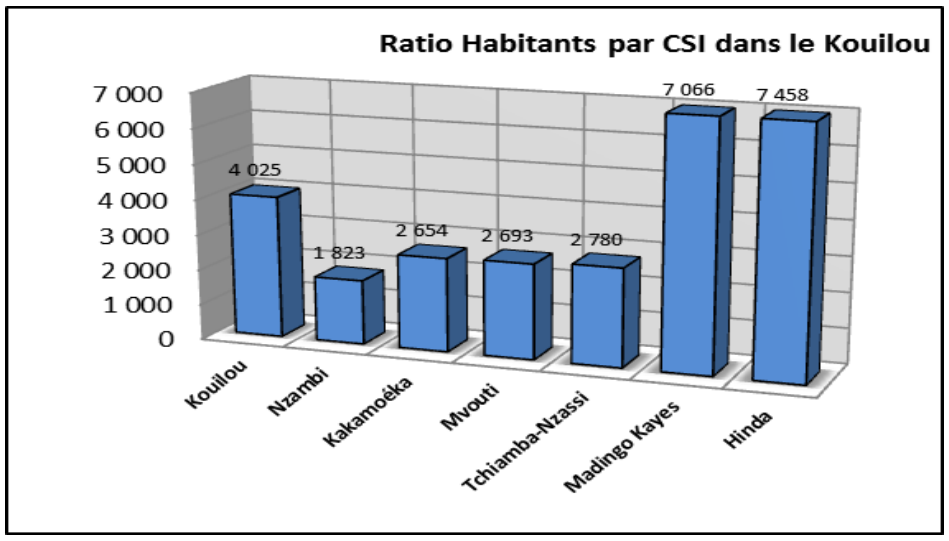

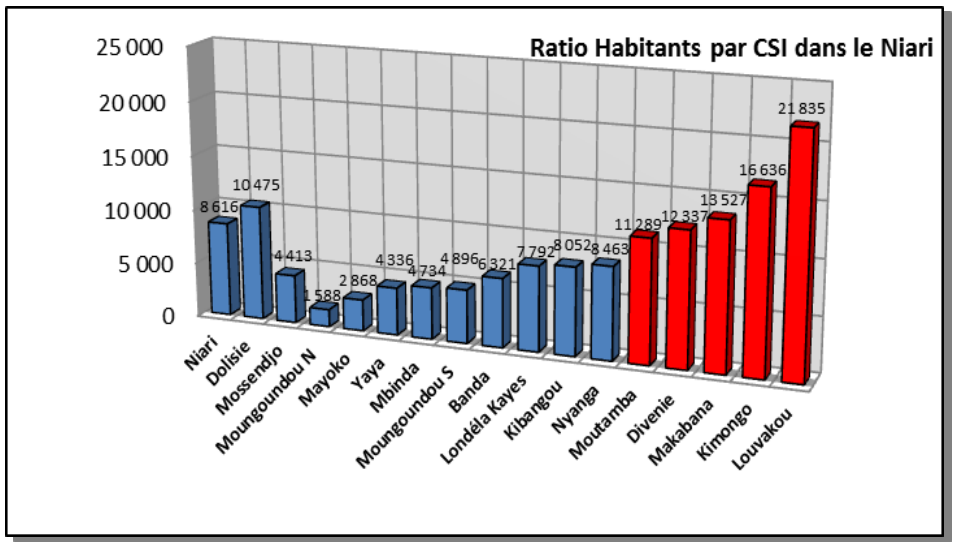

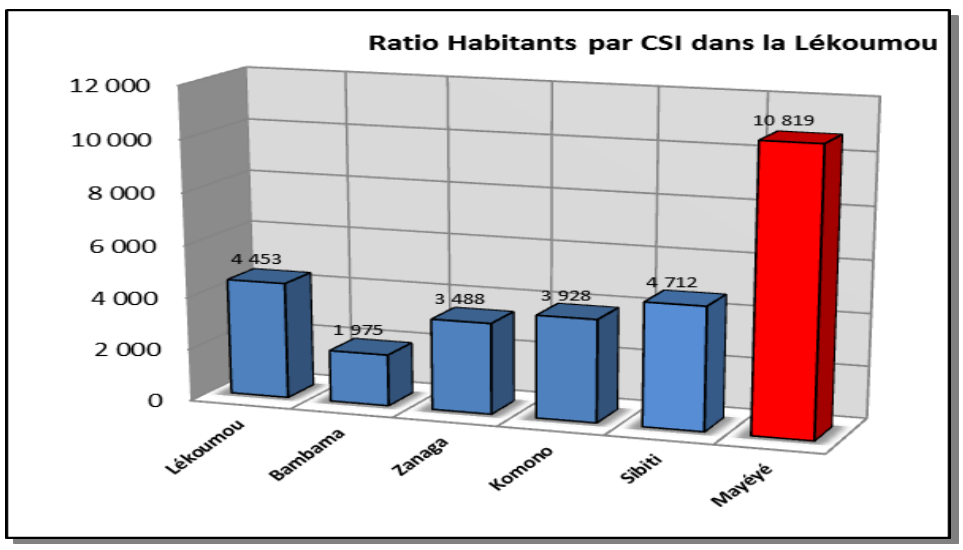

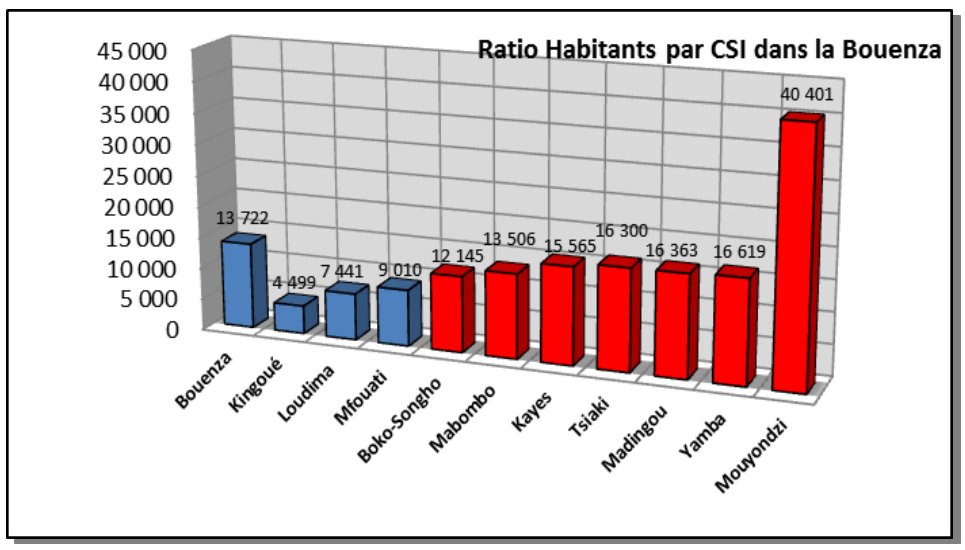

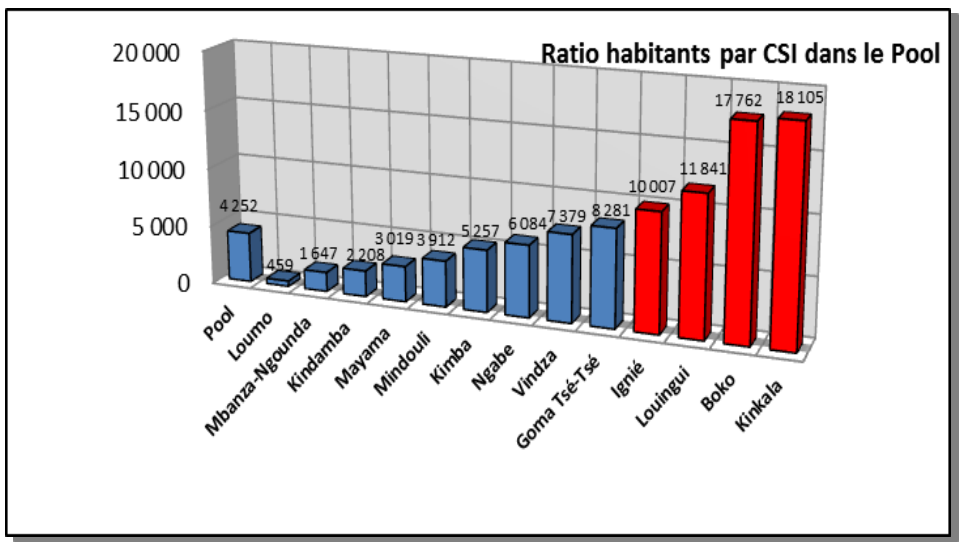

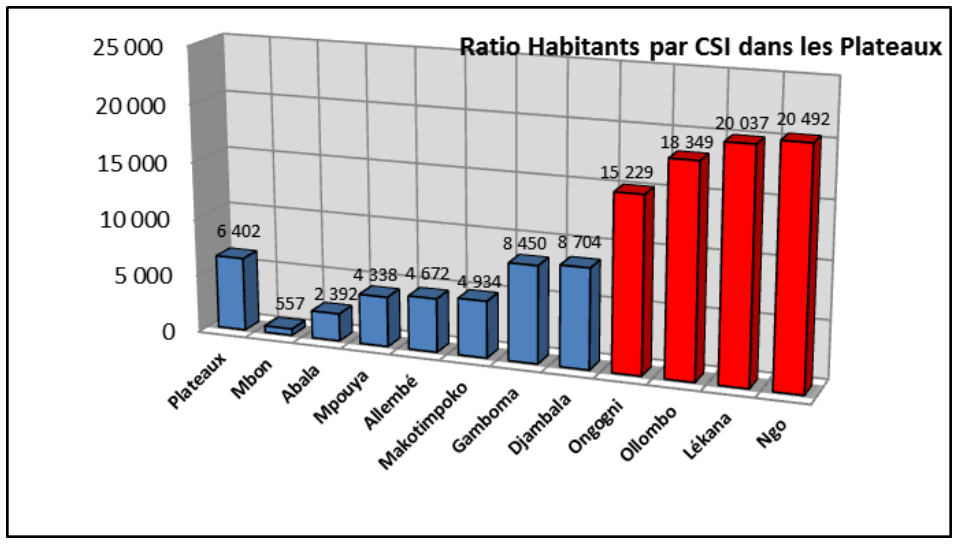

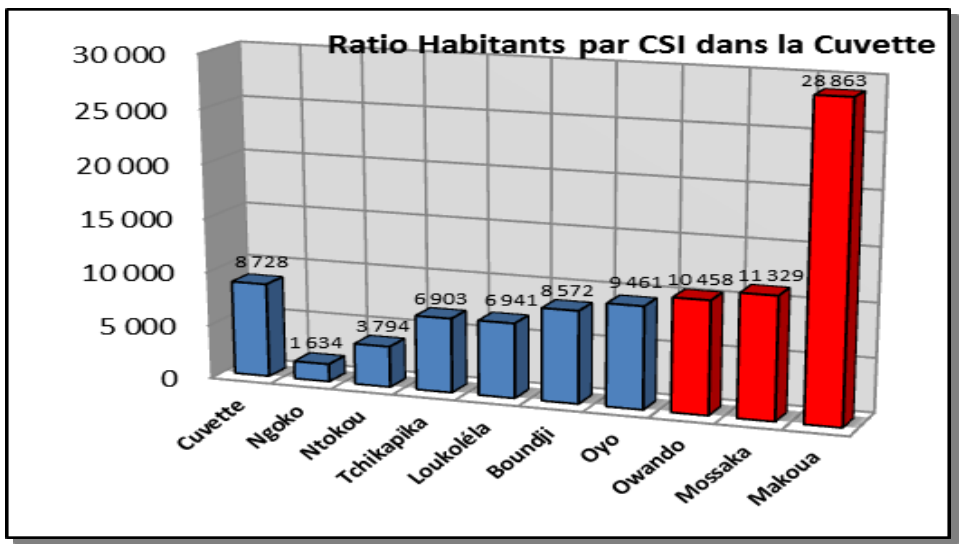

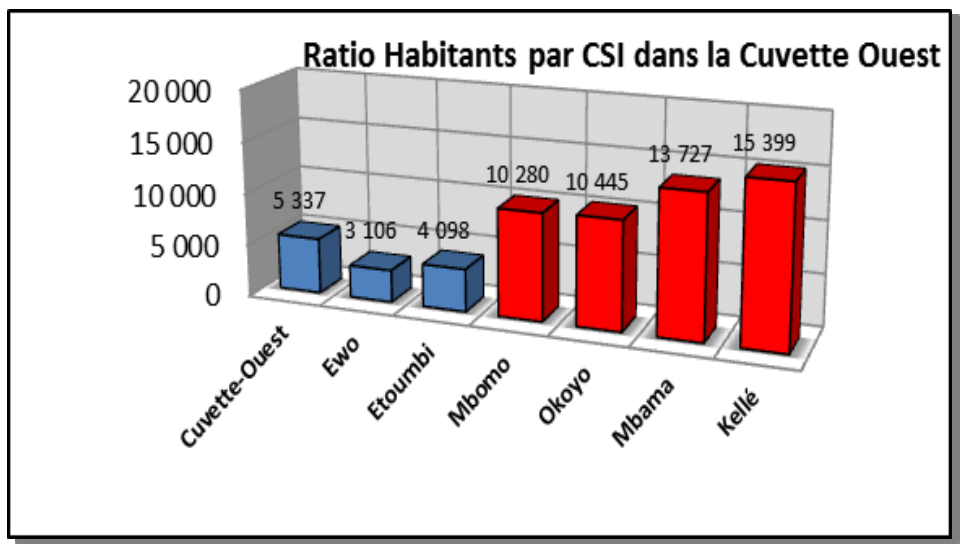

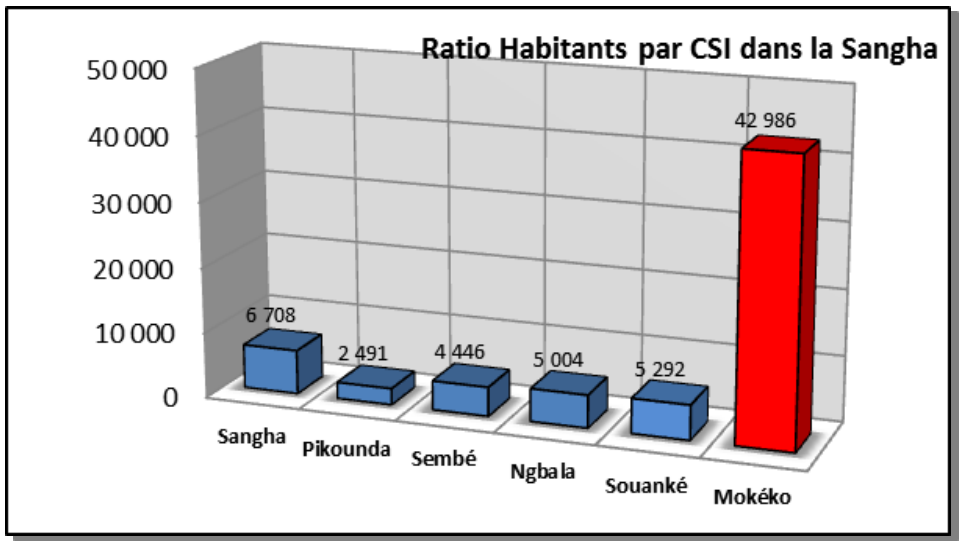

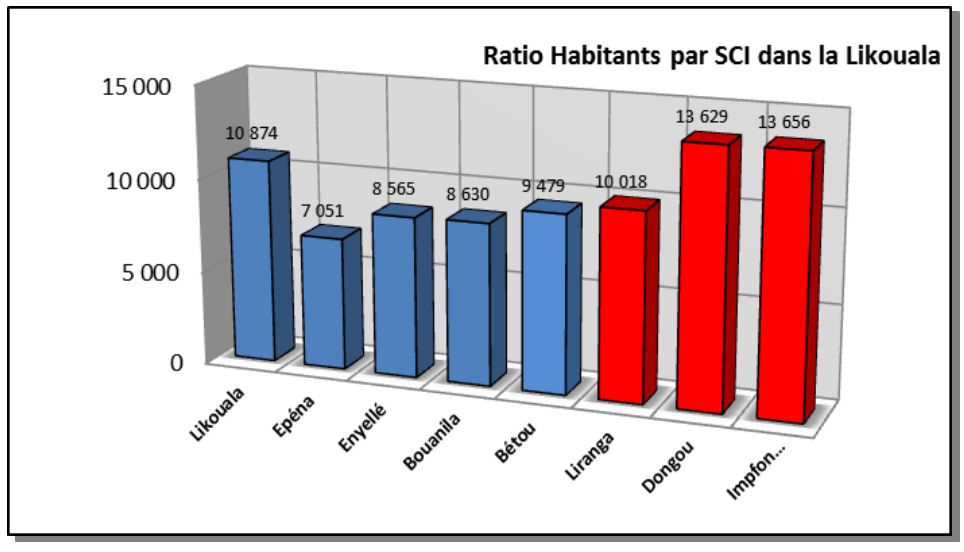

ANNEXE 3 : Histogrammes des indicateurs de l'Education

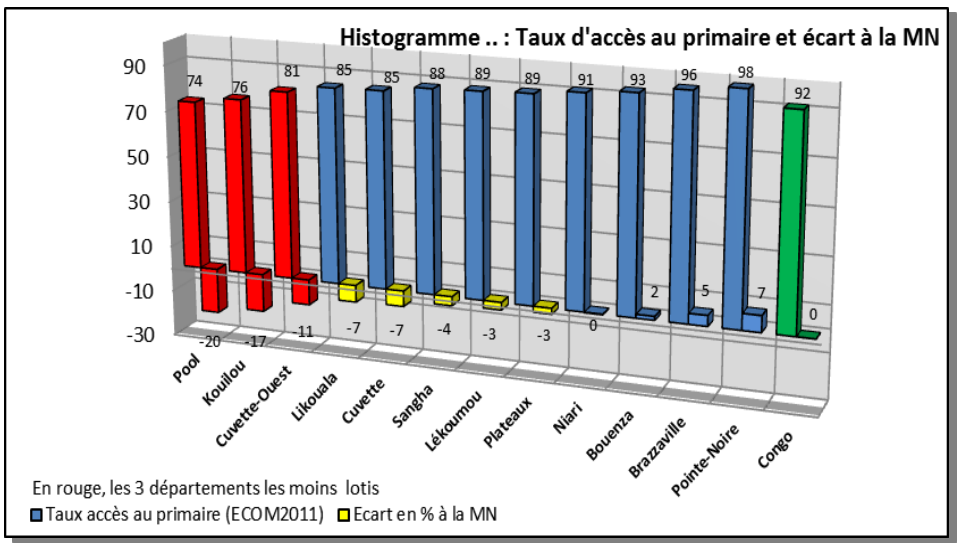

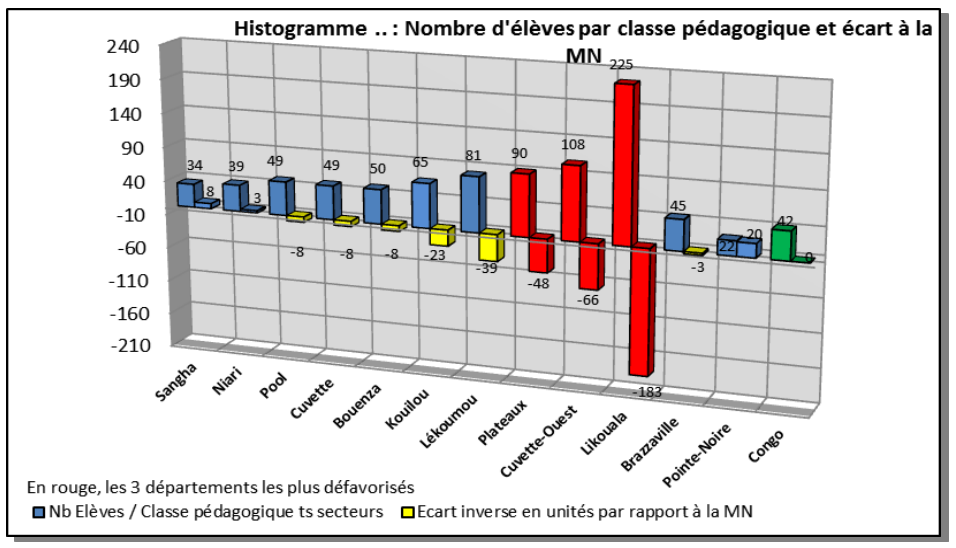

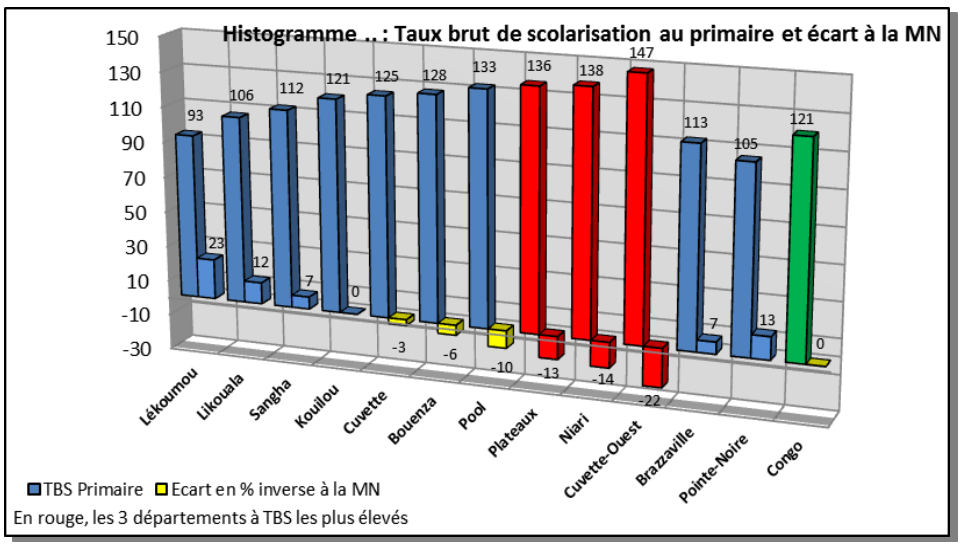

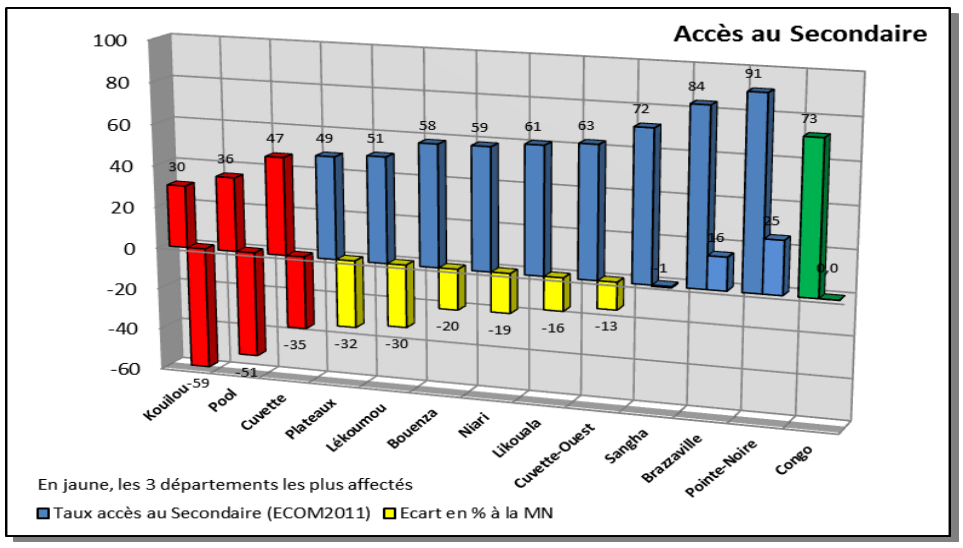

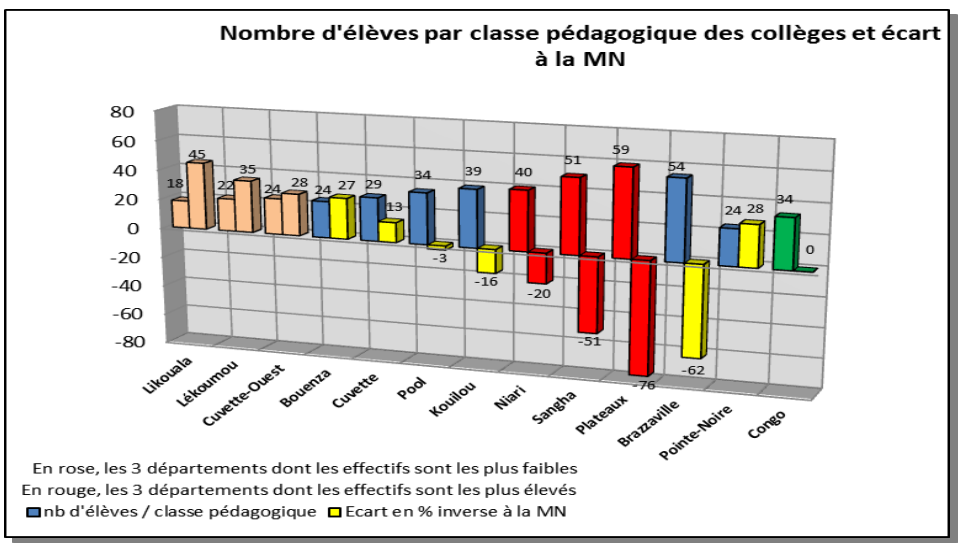

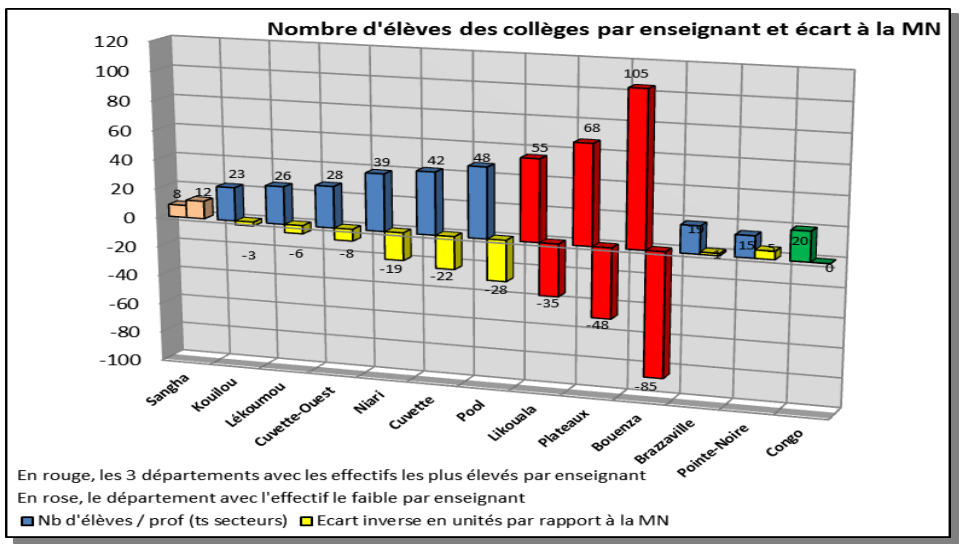

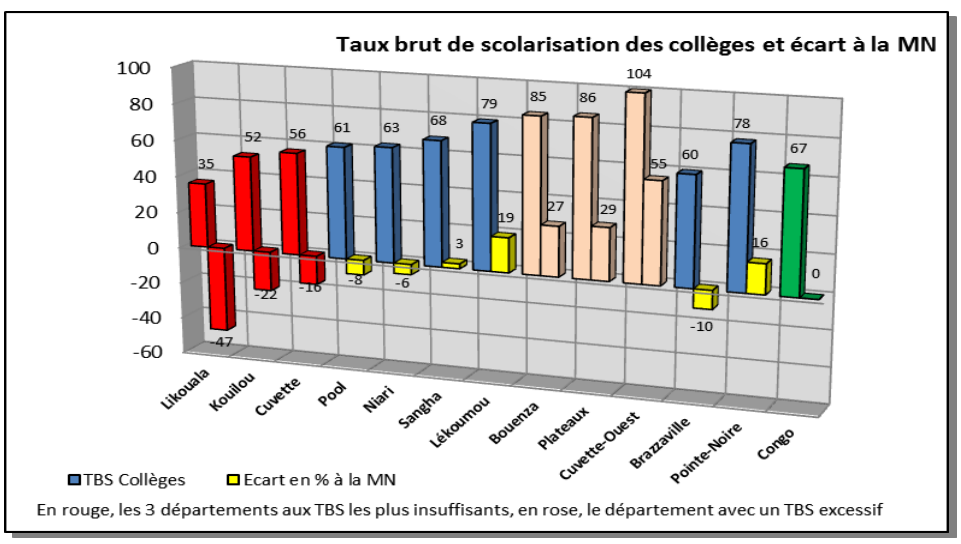

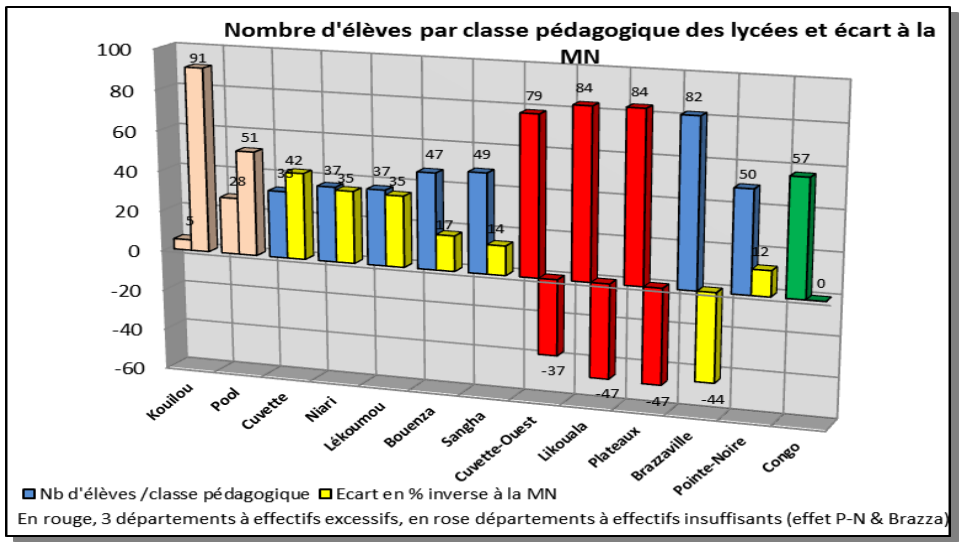

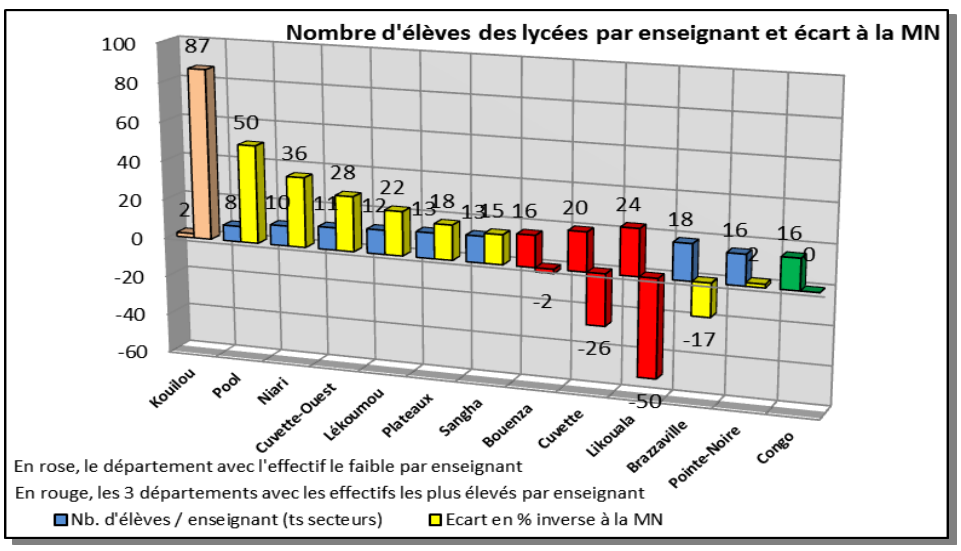

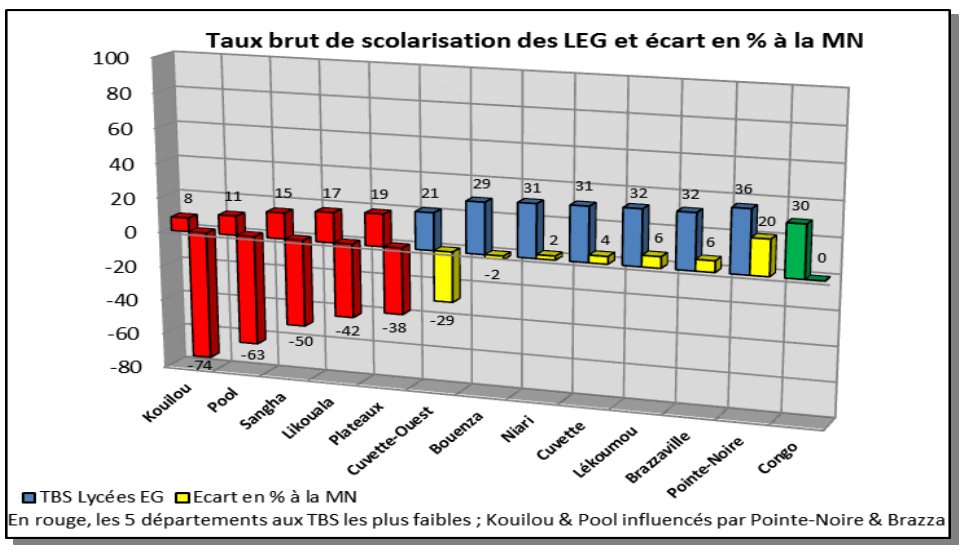

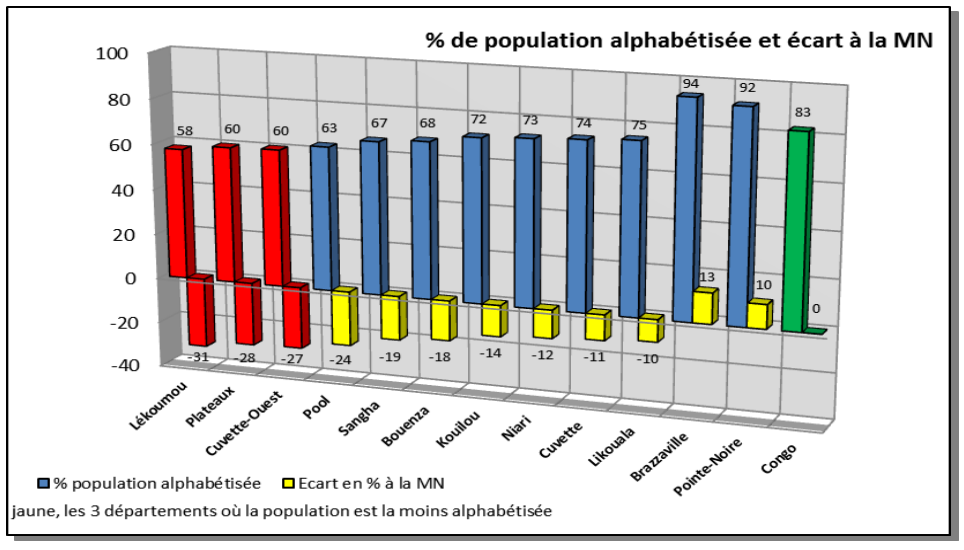
% de population alphabétisée et écart à la MN
100
80
60
40
20
0
-20
-40
58
60
60
63
67
68
72
73
74
75
94
92
83
-31
-28
-27
-24
-19
-18
-14
-12
-11
-10
13
10
0
Lékoumou
Plateaux
Cuvette-Ouest
Pool
Sangha
Bouenza
Kouilou
Niari
Cuvette
Likouala
Brazzaville
Pointe-Noire
Congo
% population alphabétisée
Ecart en % à la MN
jaune, les 3 départements où la population est la moins alphabétisée

Annexe 4 : Histogrammes de la desserte des départements par district

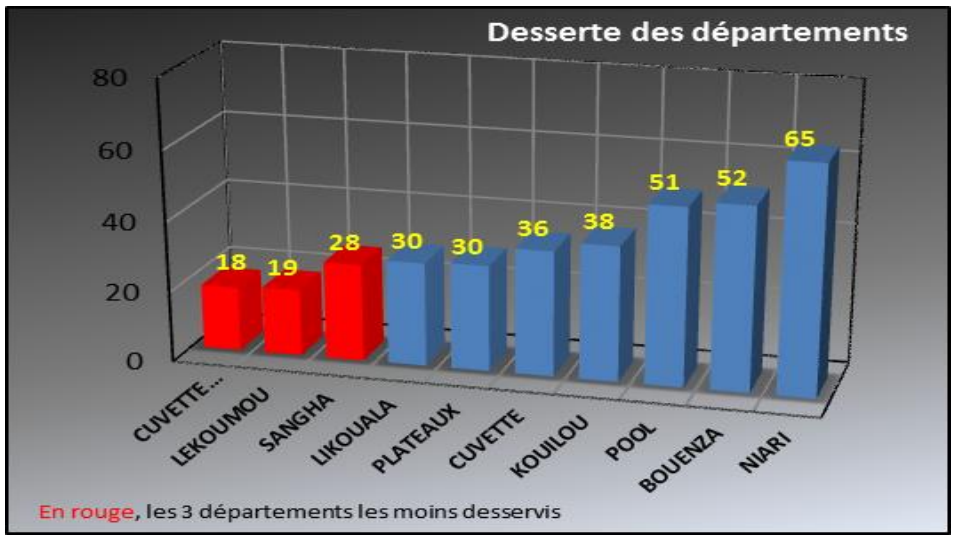

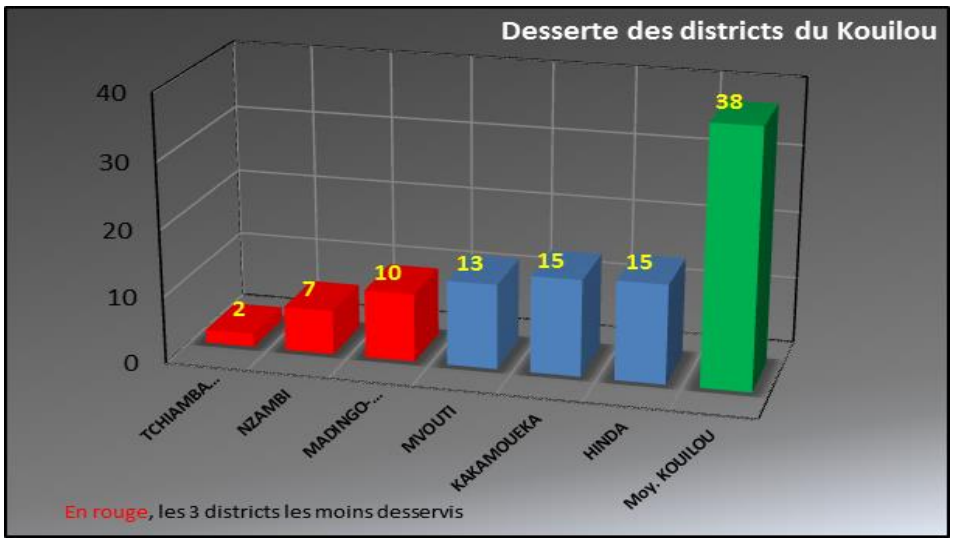

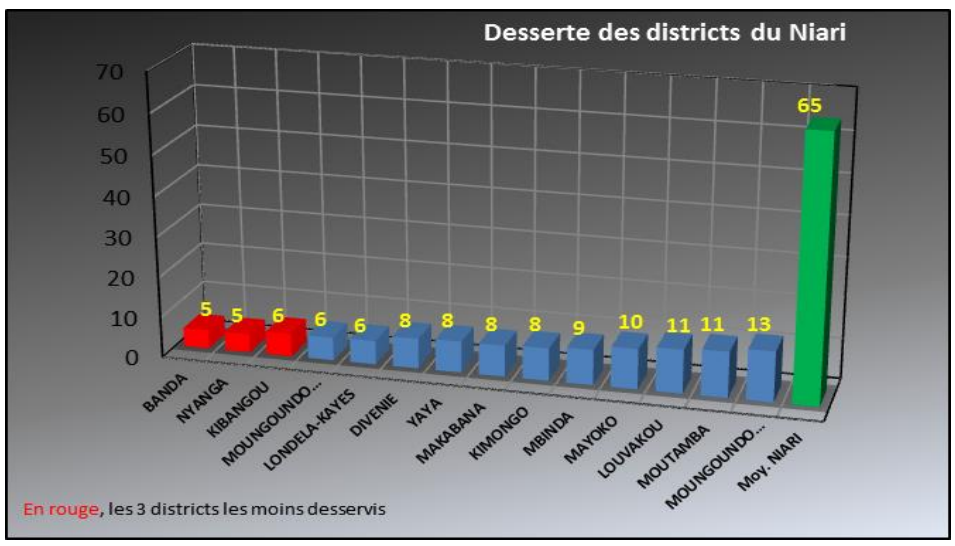

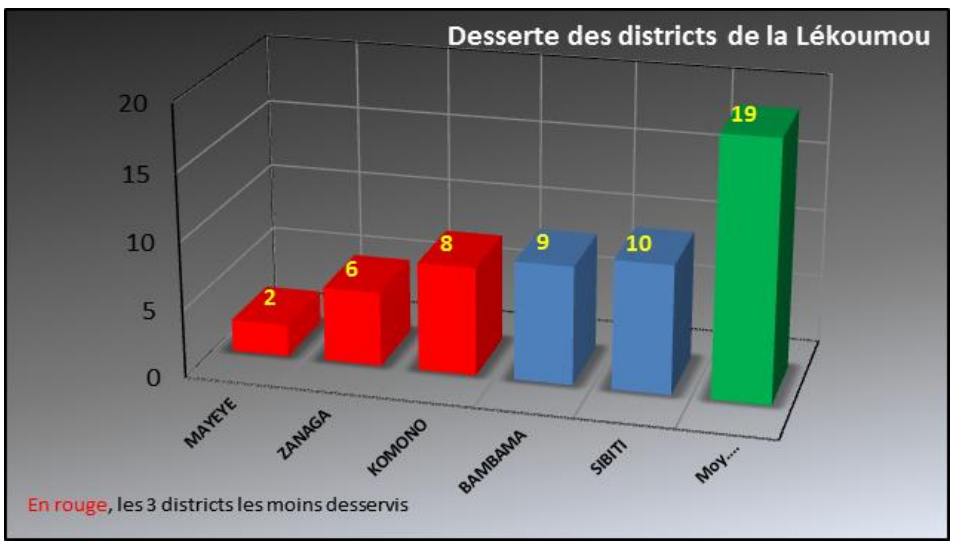

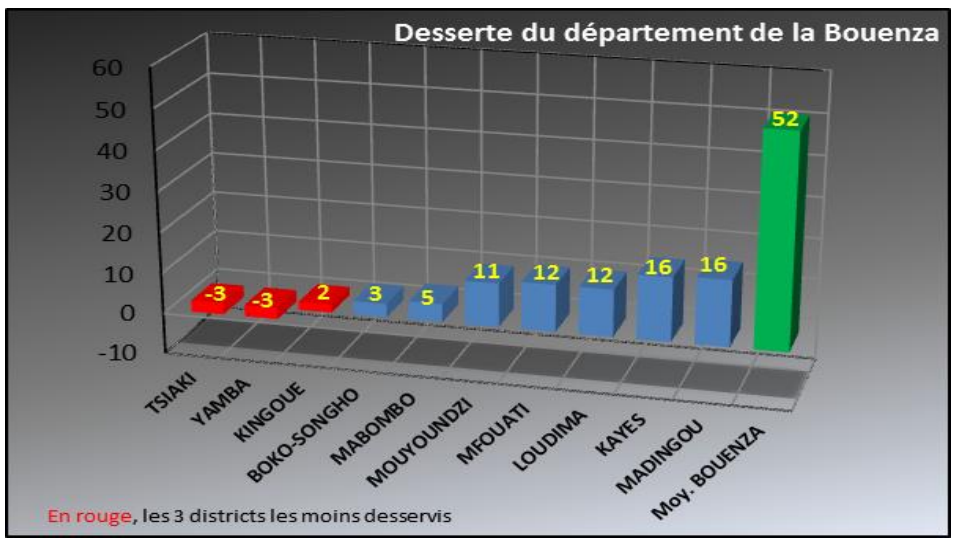

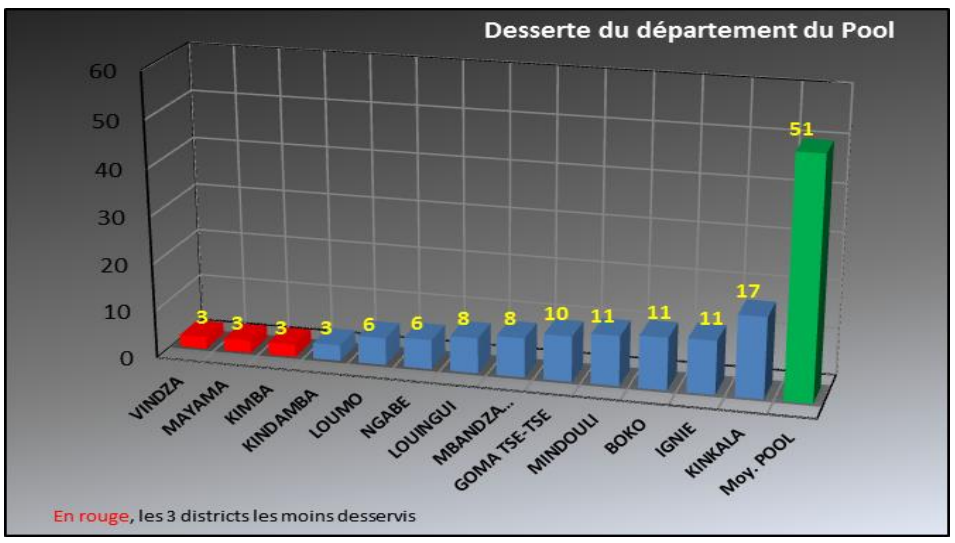

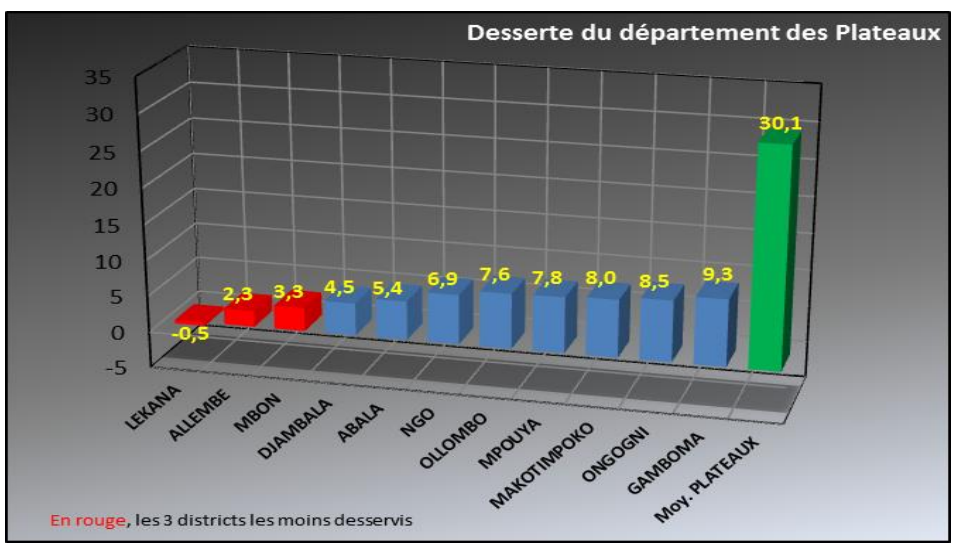

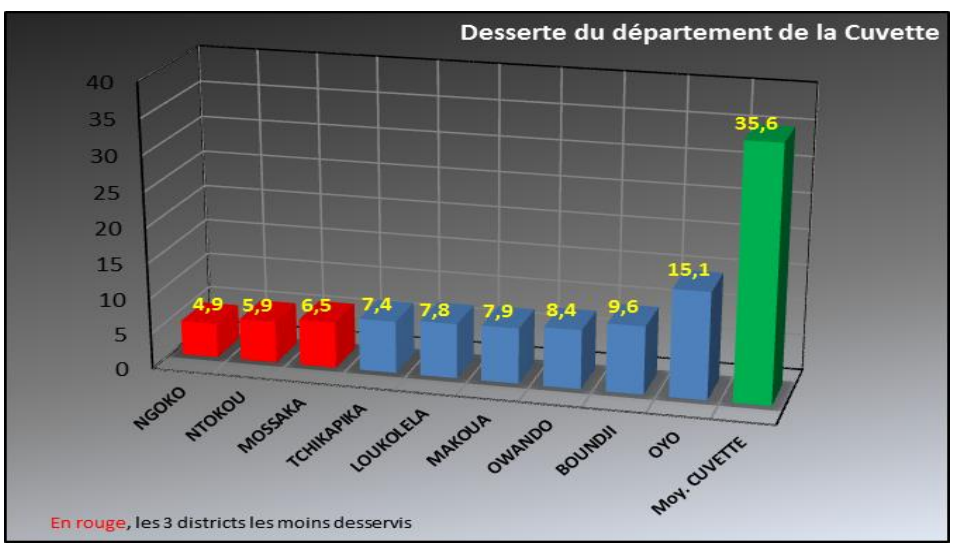

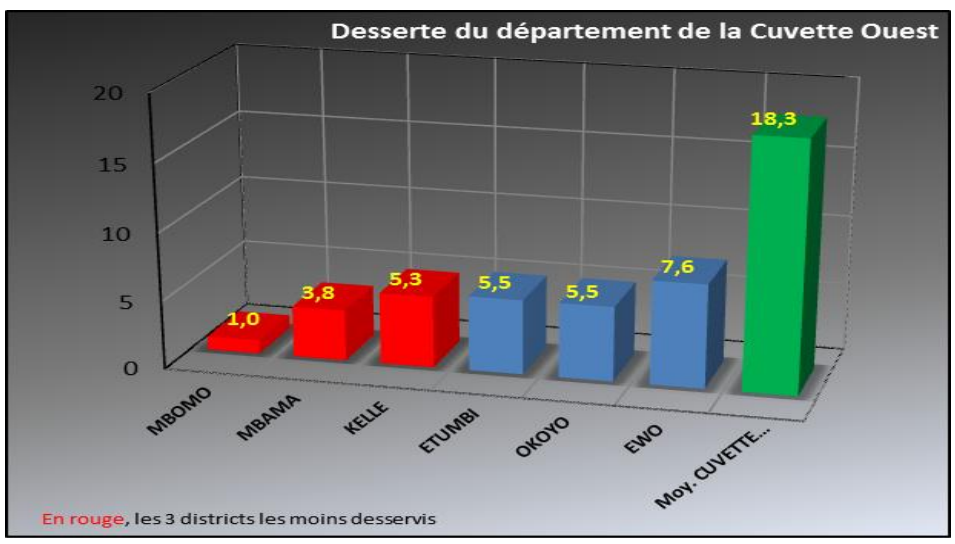

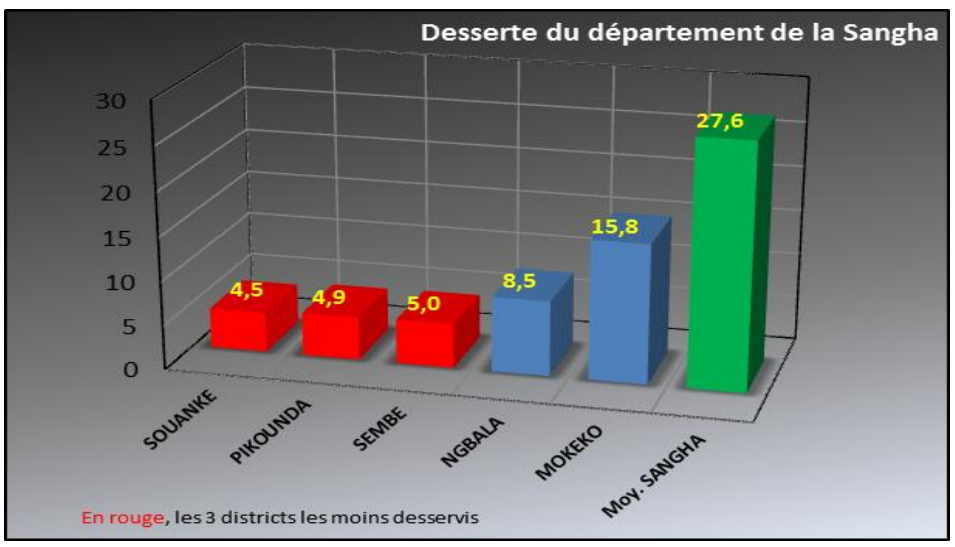

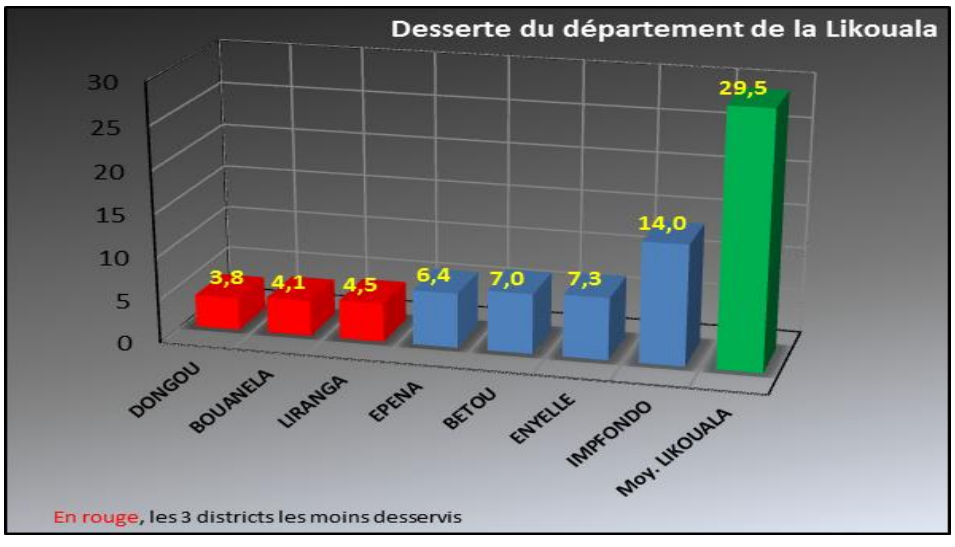
Desserte du département de la Likouala
30
25
20
15
10
5
0
3,8
4,1
4,5
6,4
7,0
7,3
14,0
29,5
DONGOU
BOUANELA
LIRANGA
EPENA
BETOU
ENYELLE
IMPFONDO
Moy. LIKOUALA
En rouge, les 3 districts les moins desservis

Annexe 5: Histogrammes des structures de commercialisation et stockage-conservation par districts

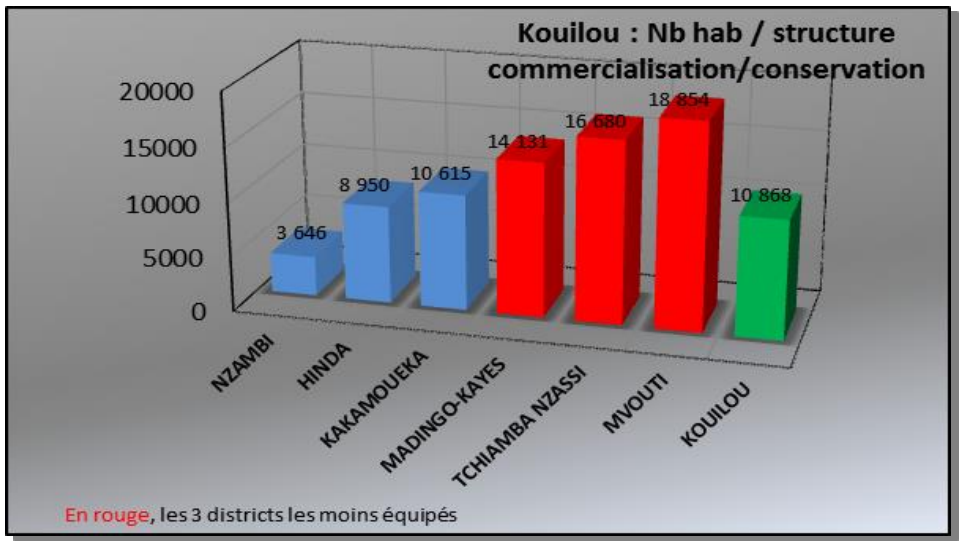

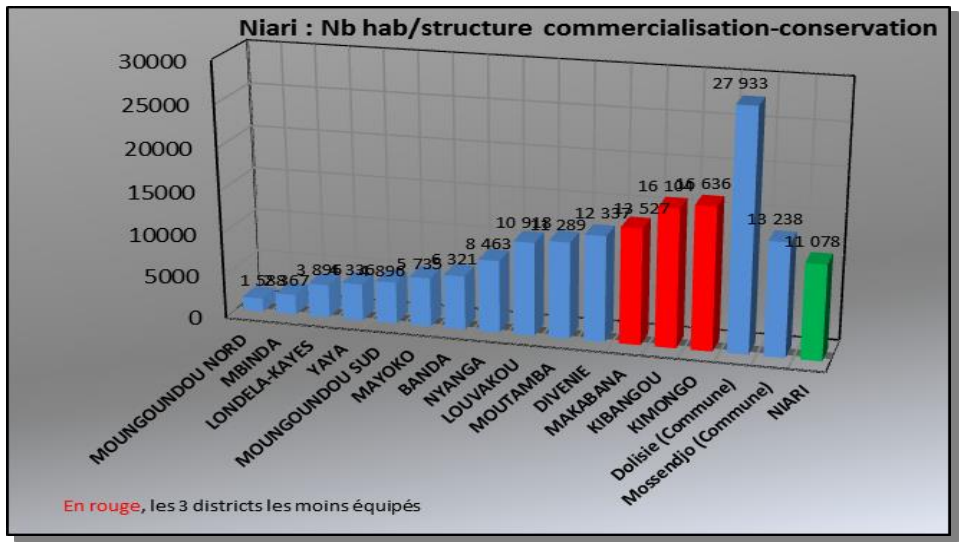

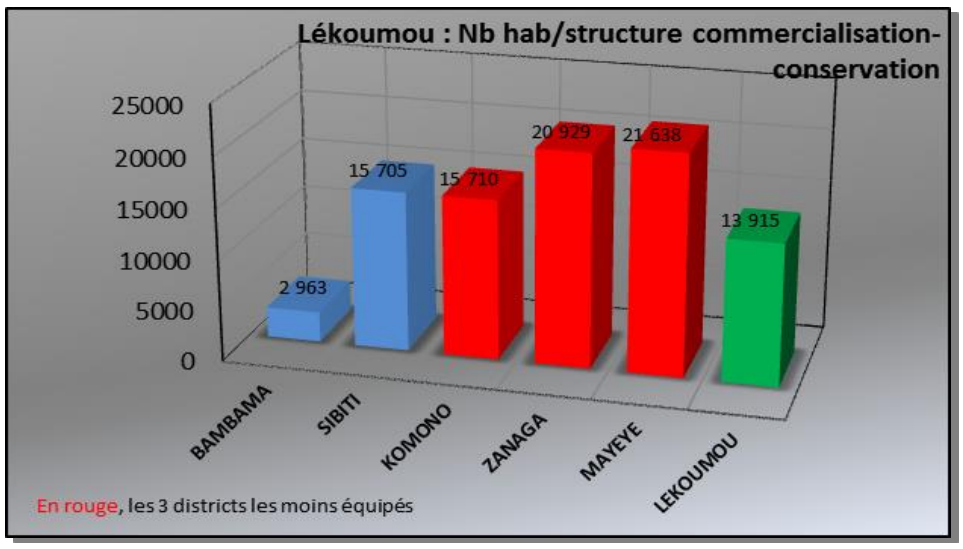

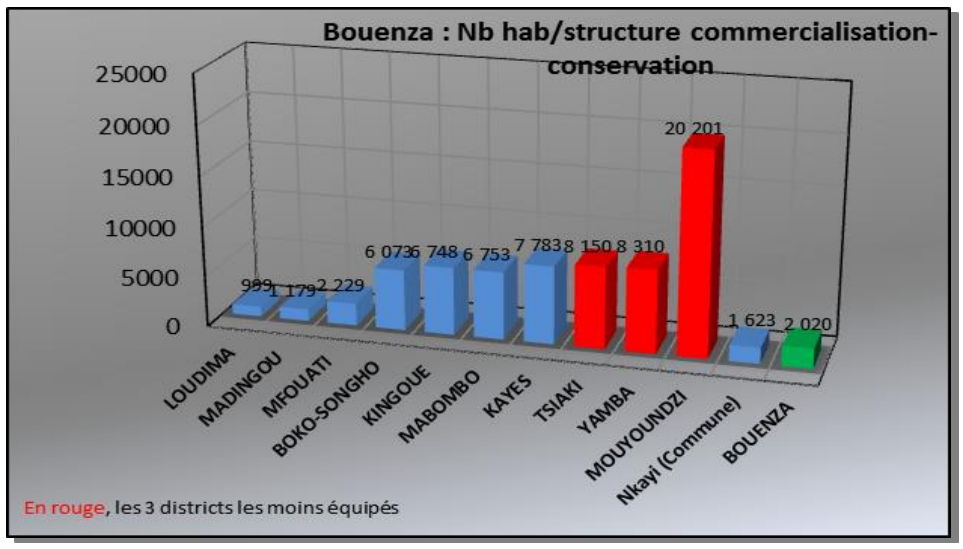

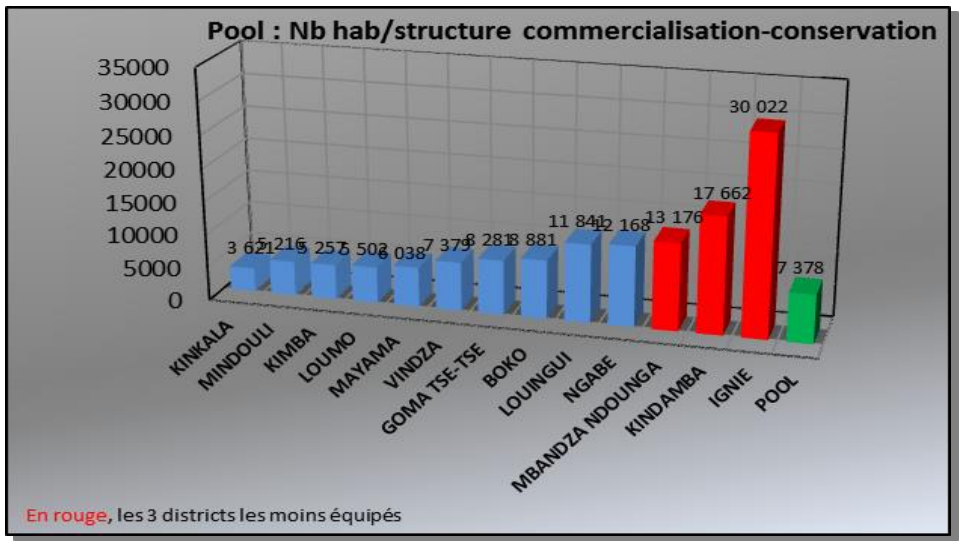

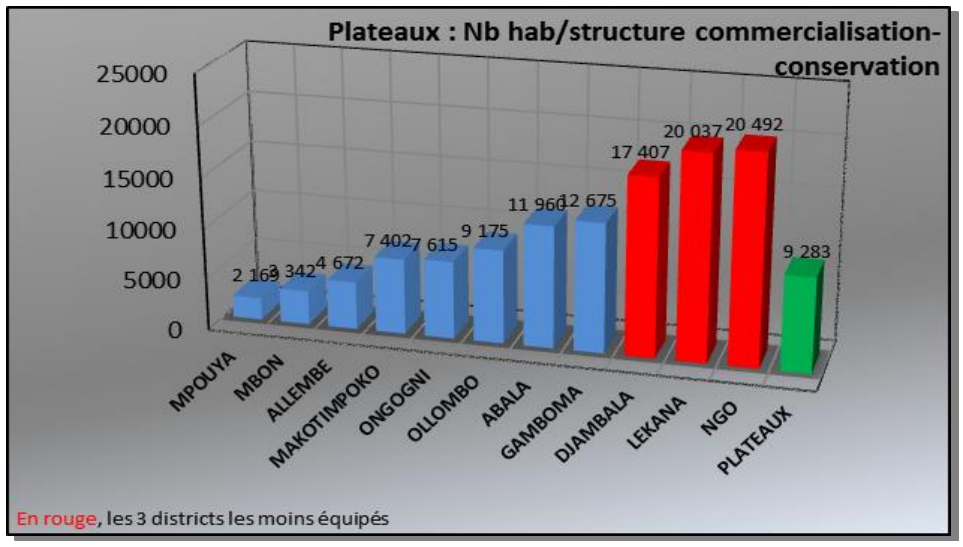

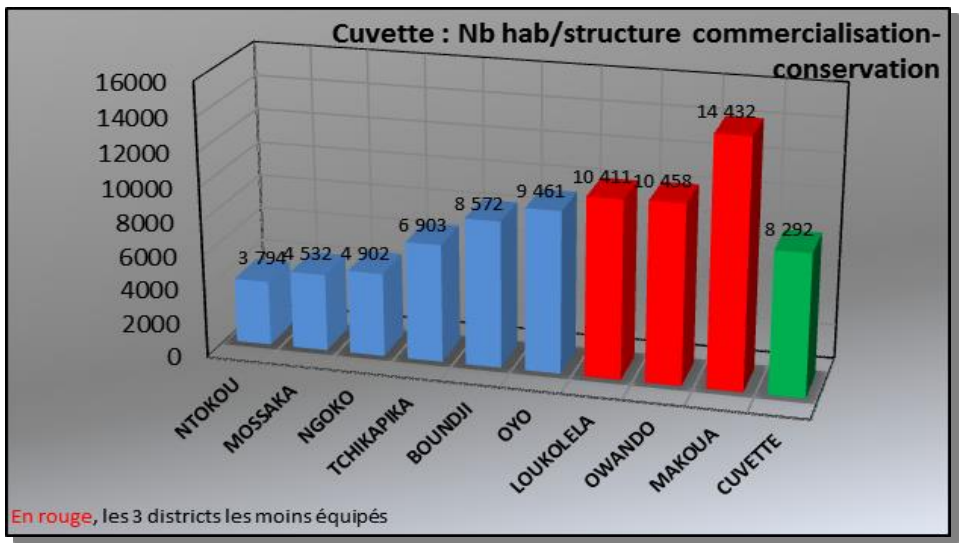

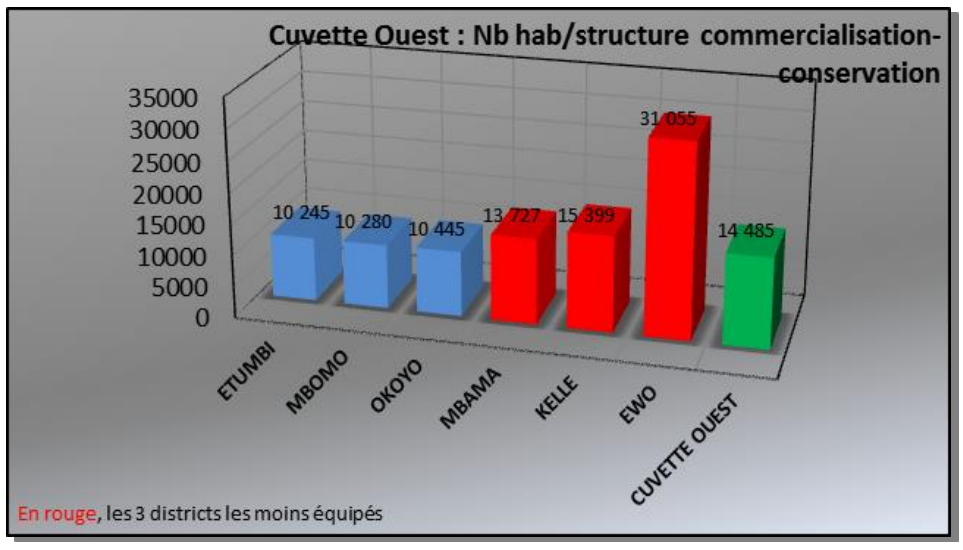

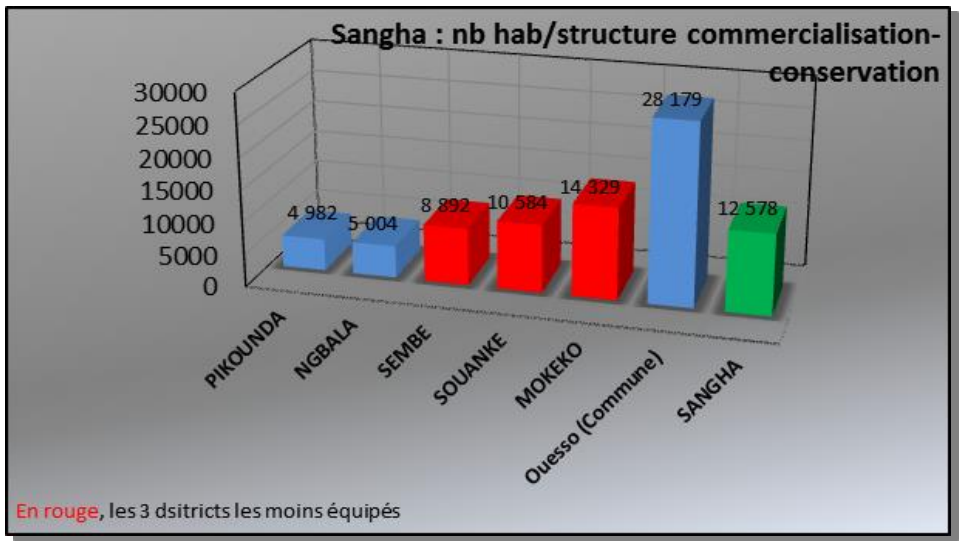

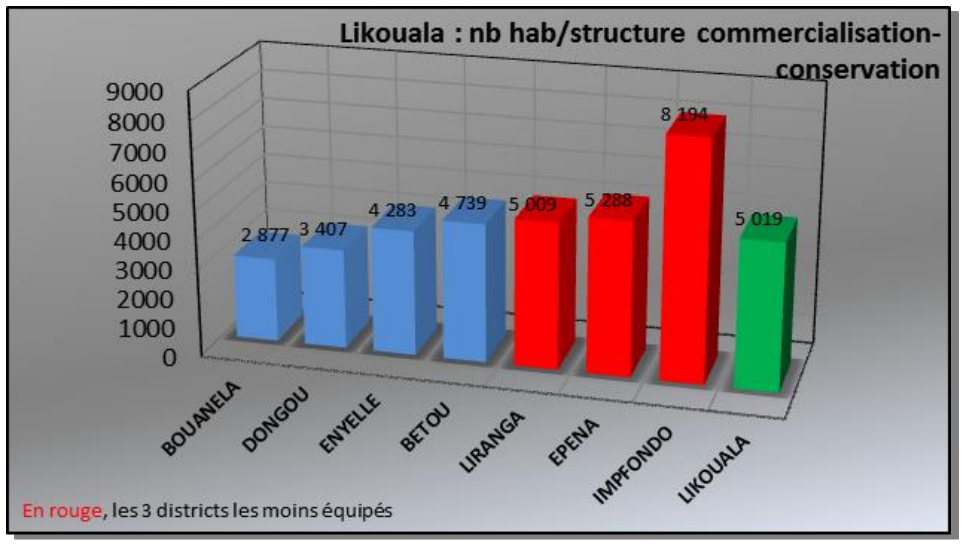

Annexe 6 : Histogrammes de la superficie de l'emprise agricole par district

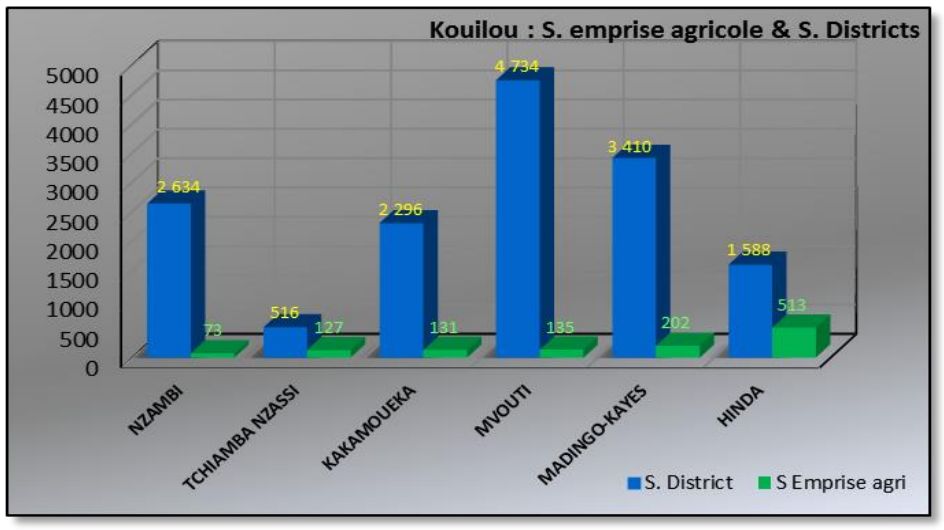

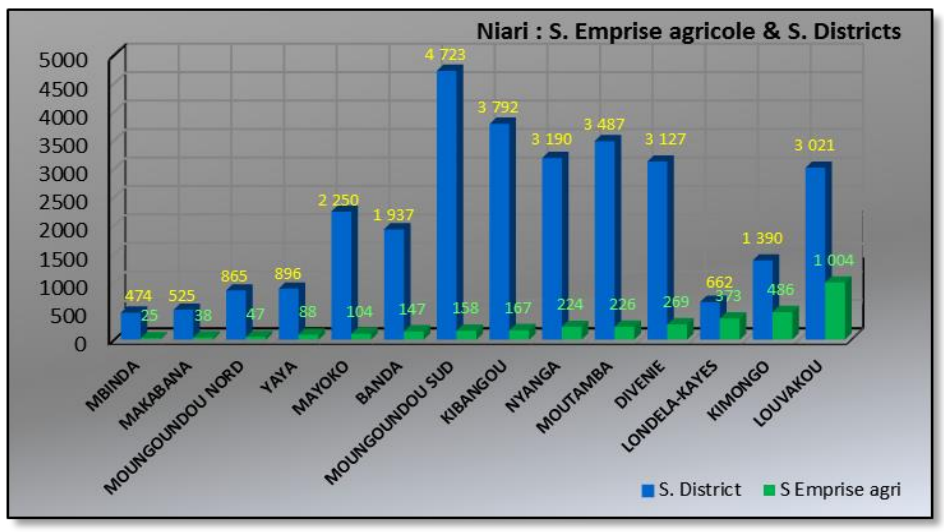

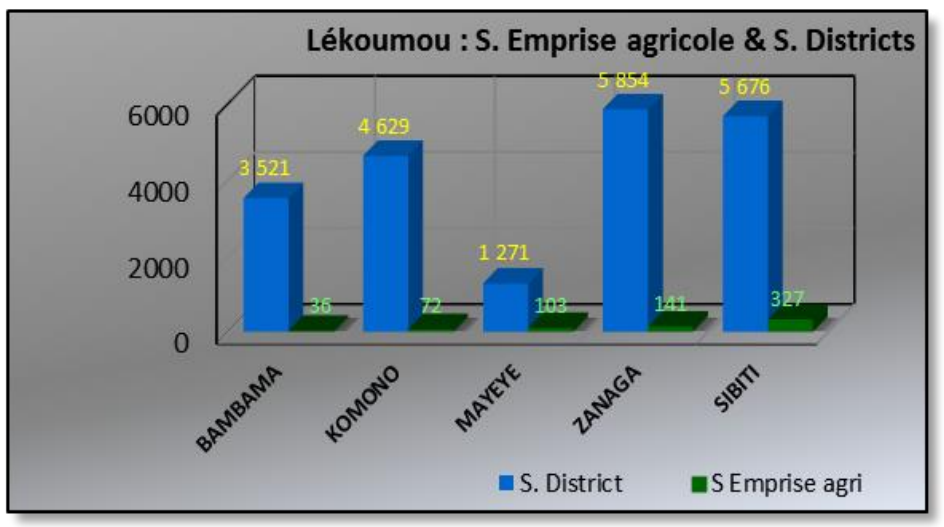

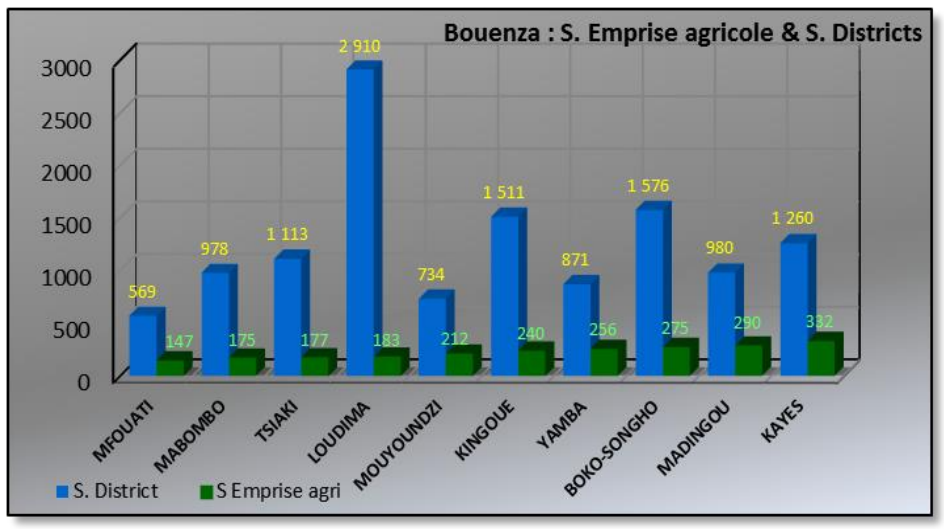

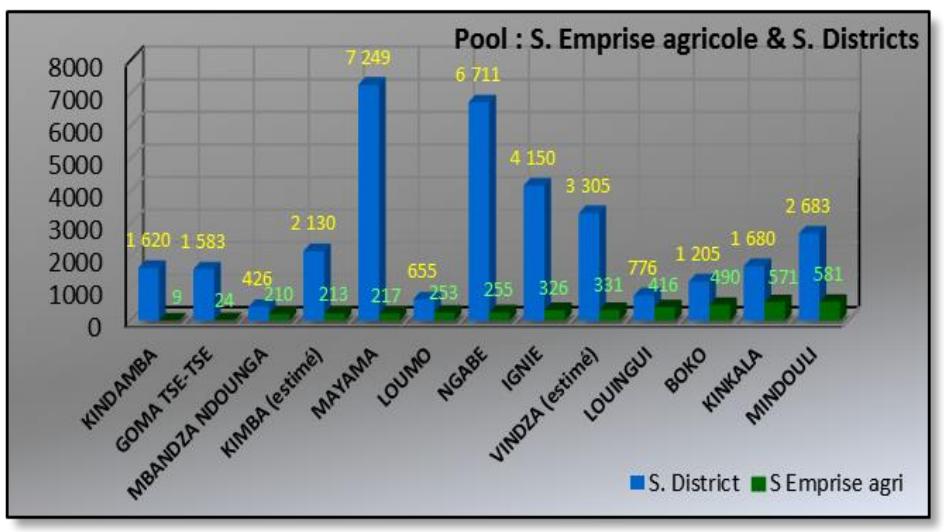

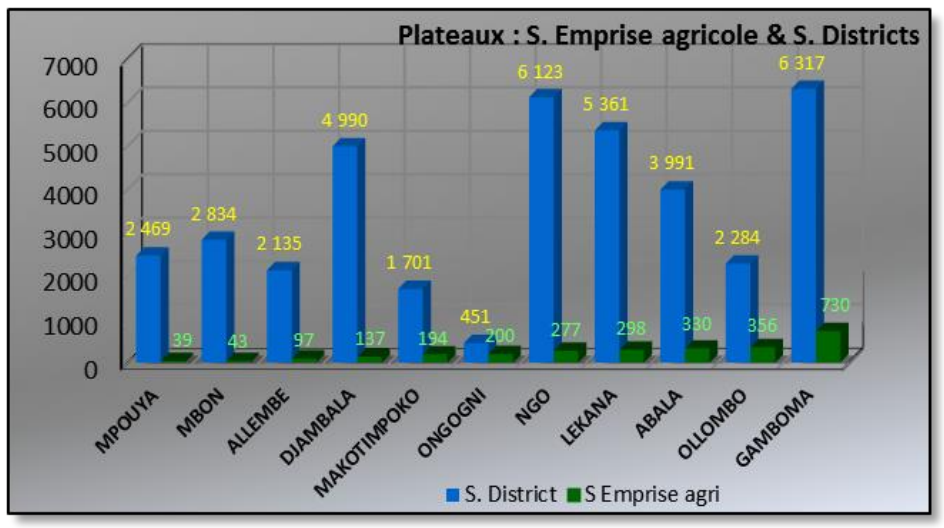

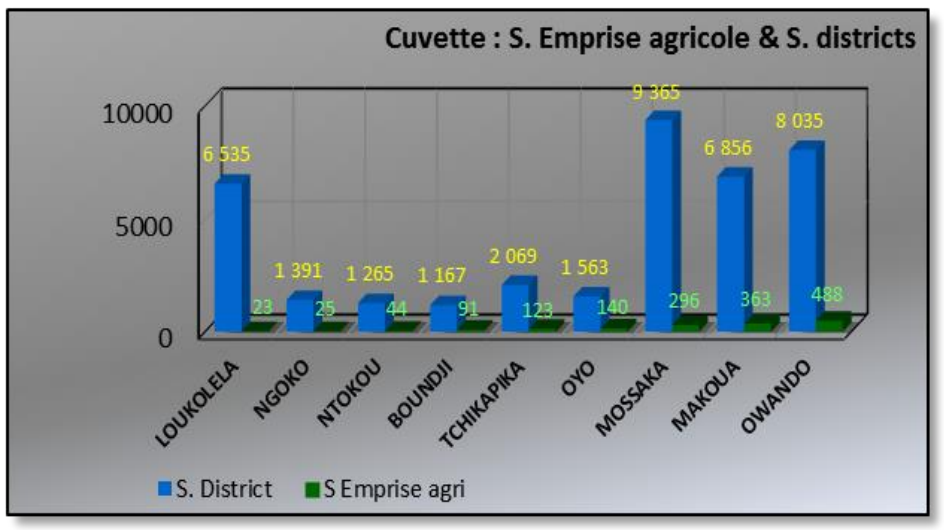

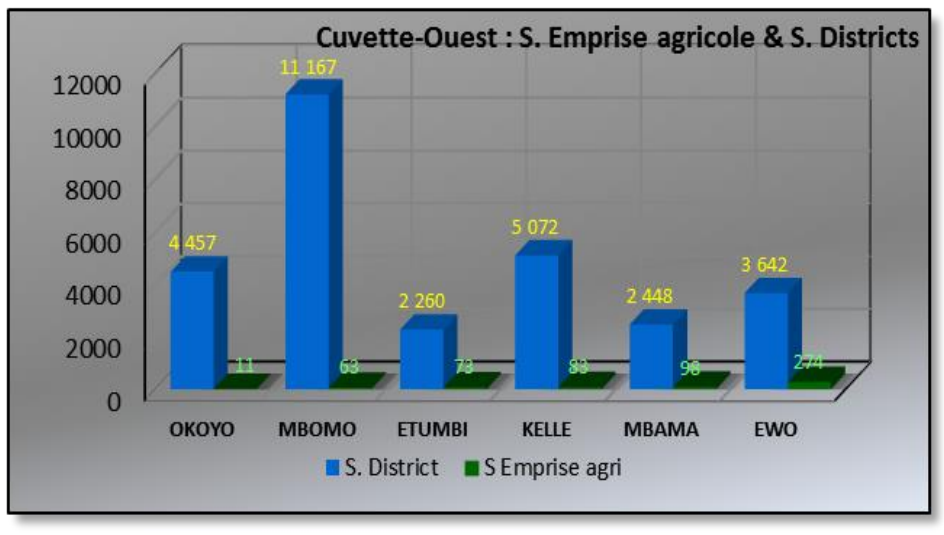

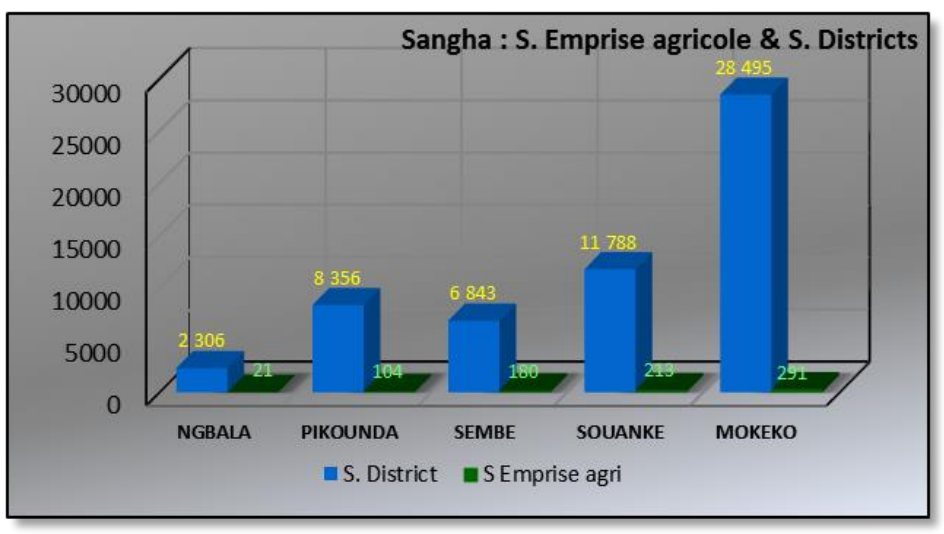

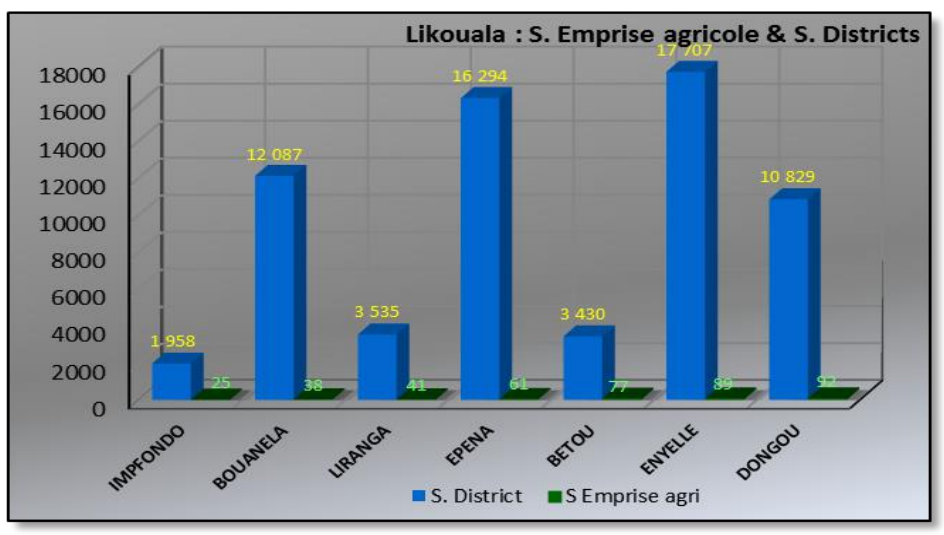

Annexe 7 : Histogrammes de l'emprise agricole par habitant (par district)

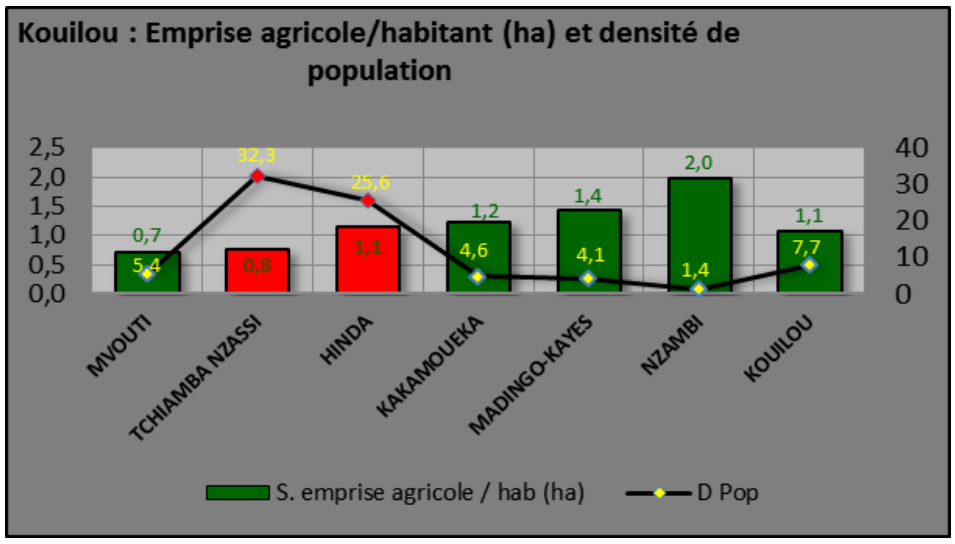

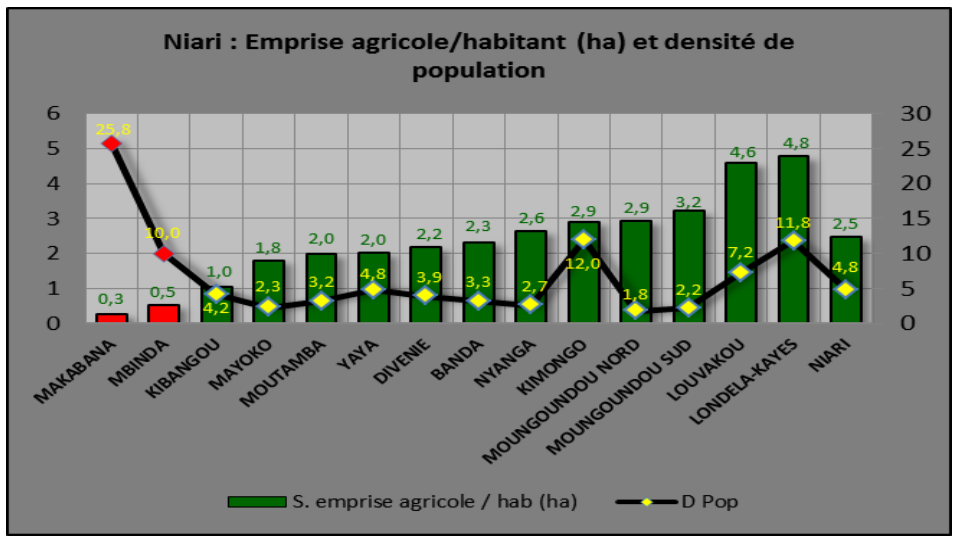

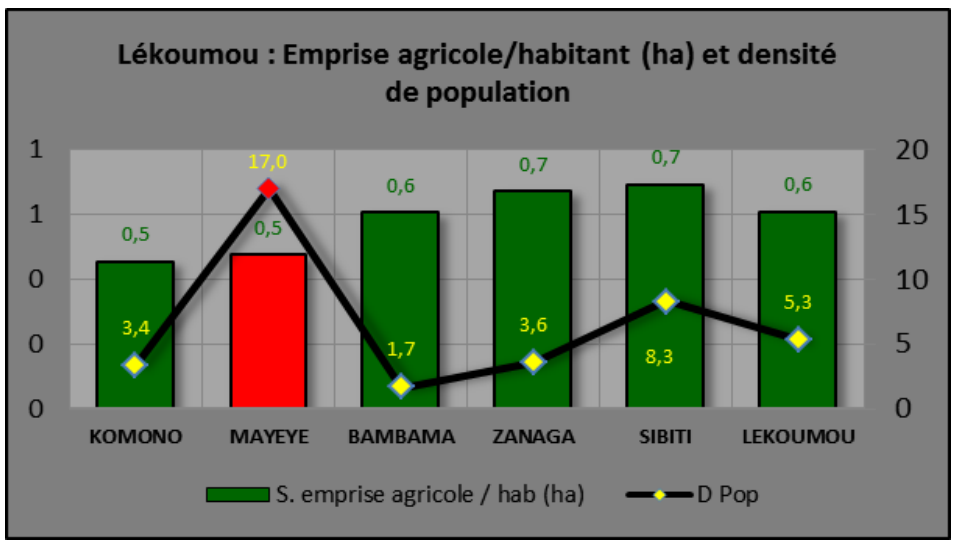

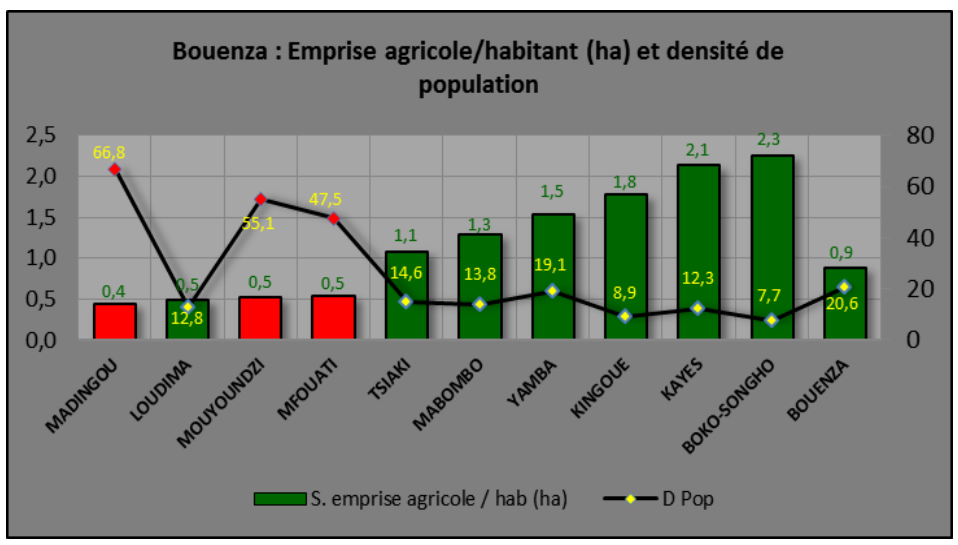

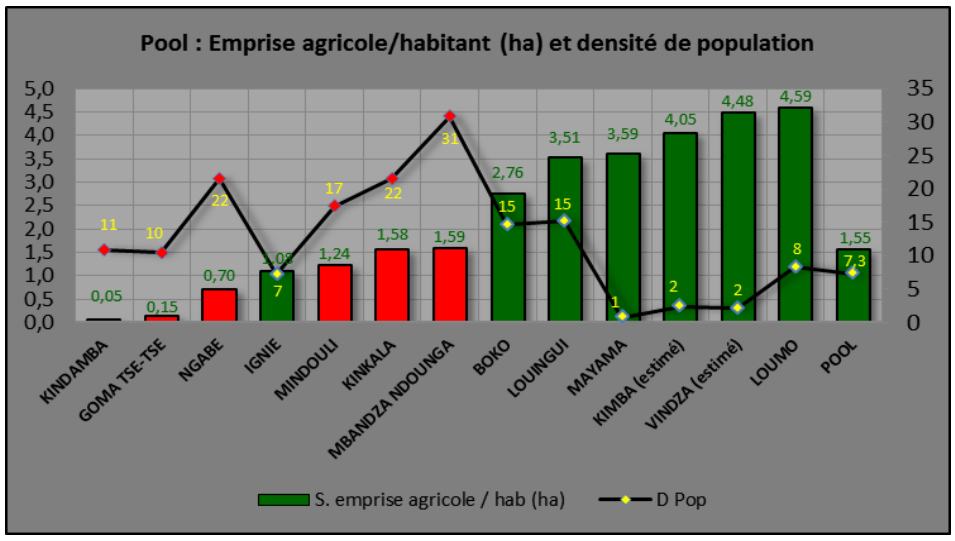

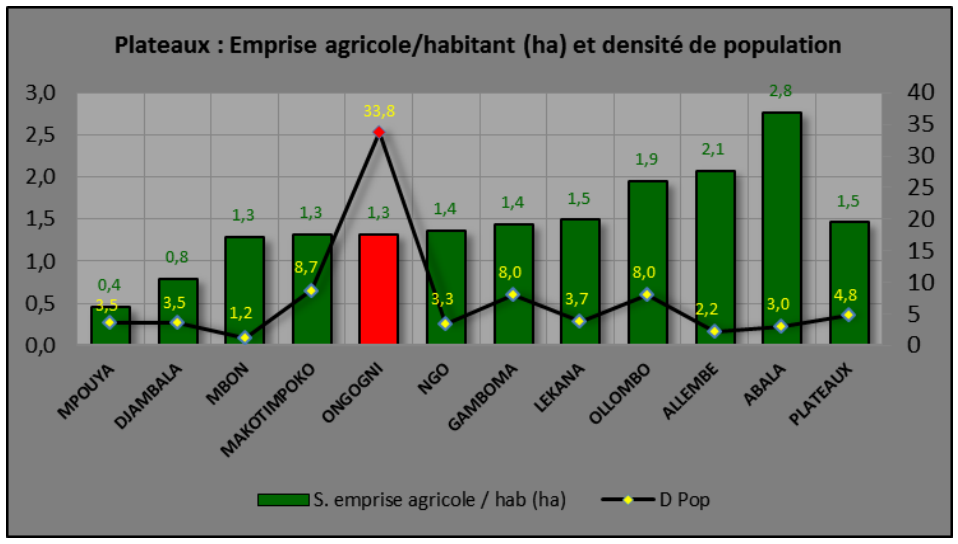

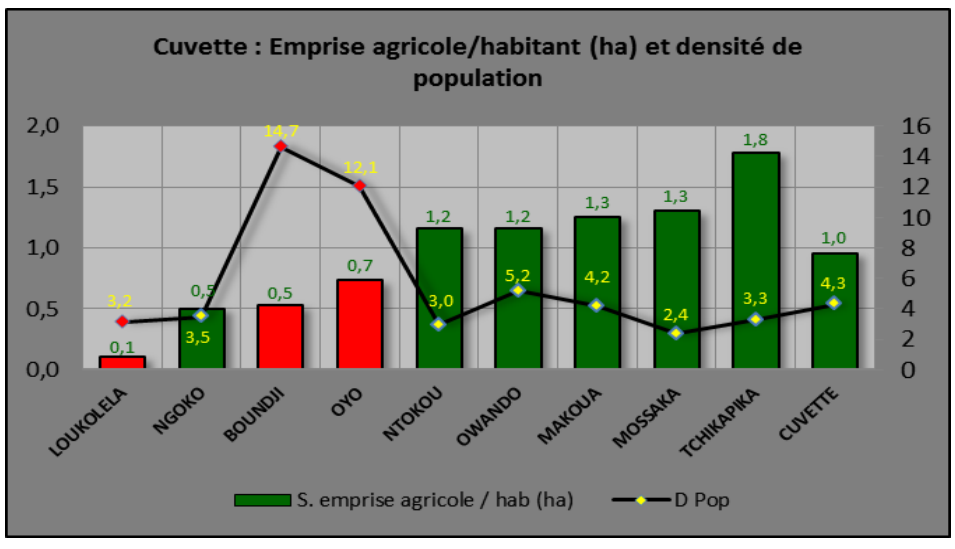

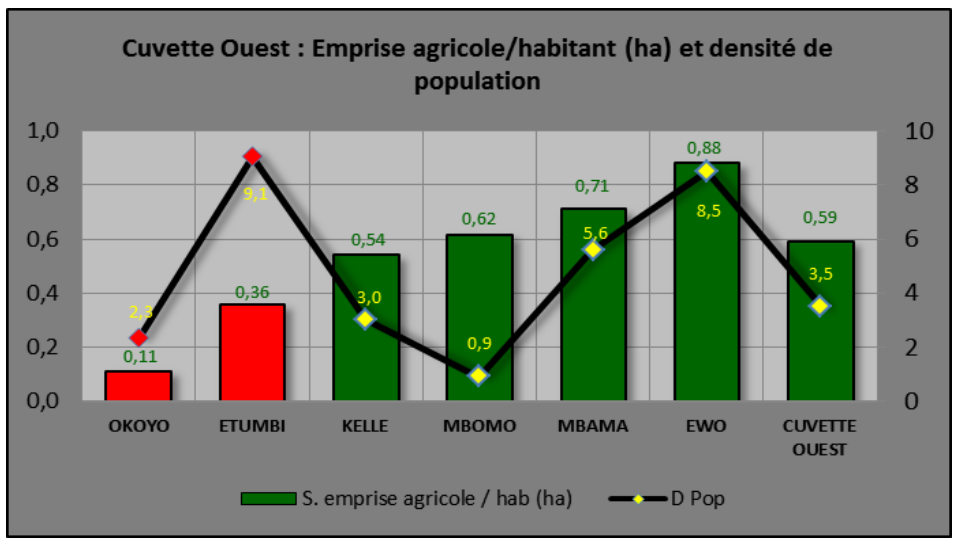

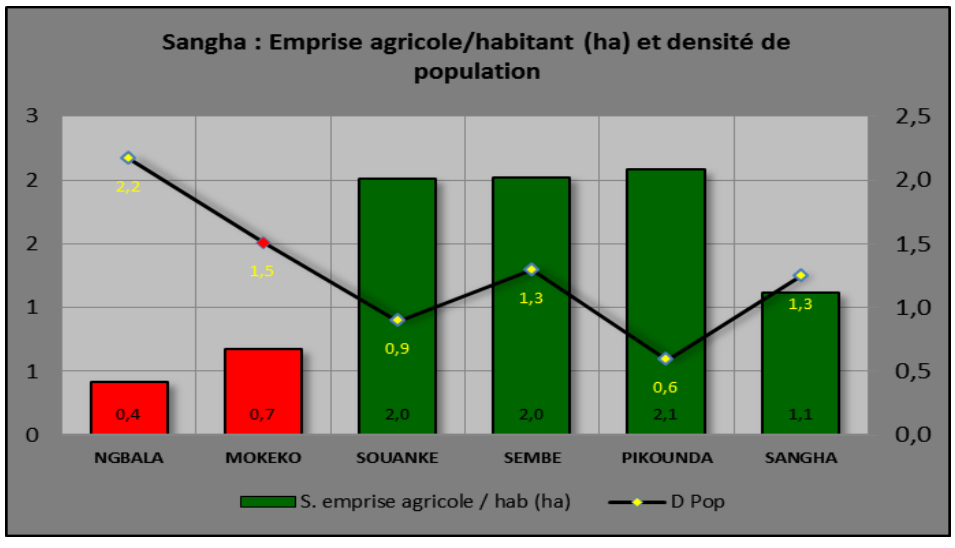

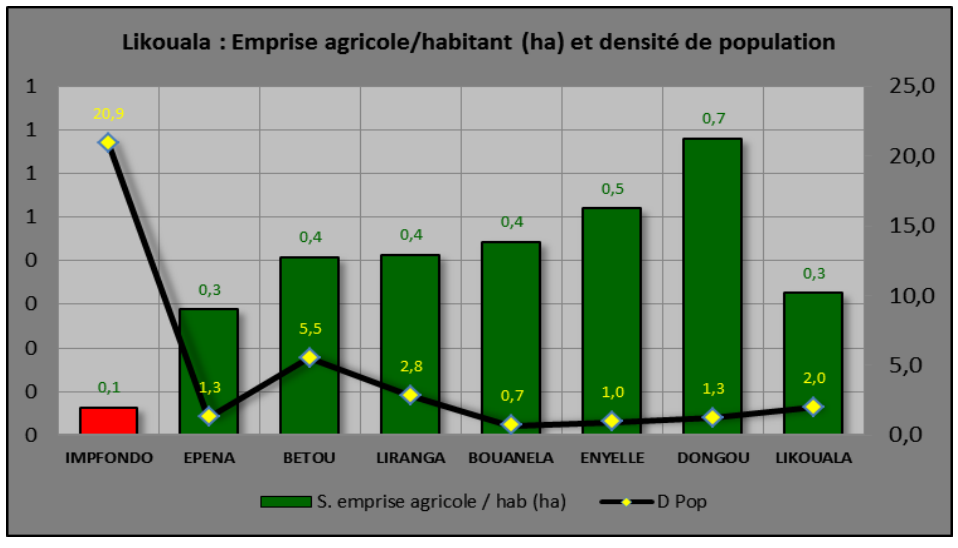

Annexe 8 : Histogrammes de l'activité artisanat-commerces-services dans les districts.

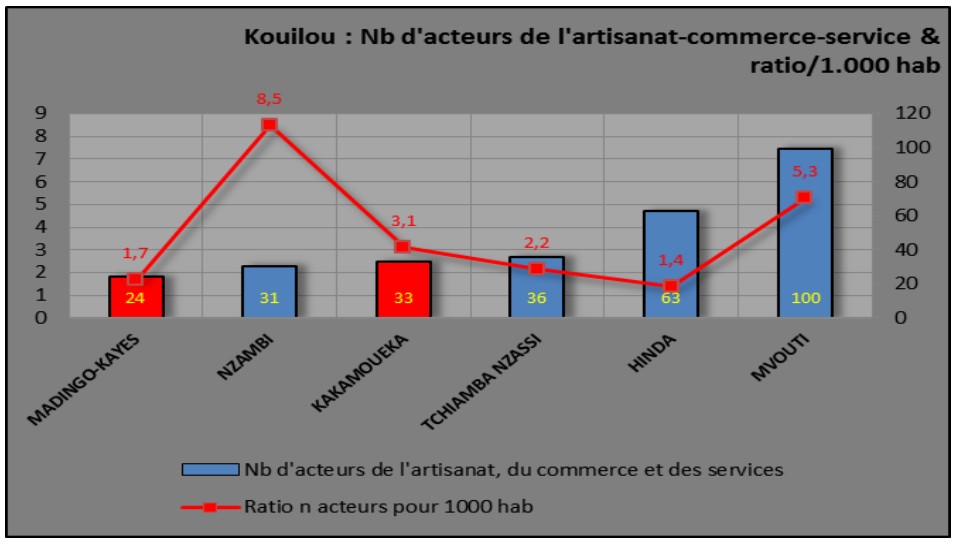

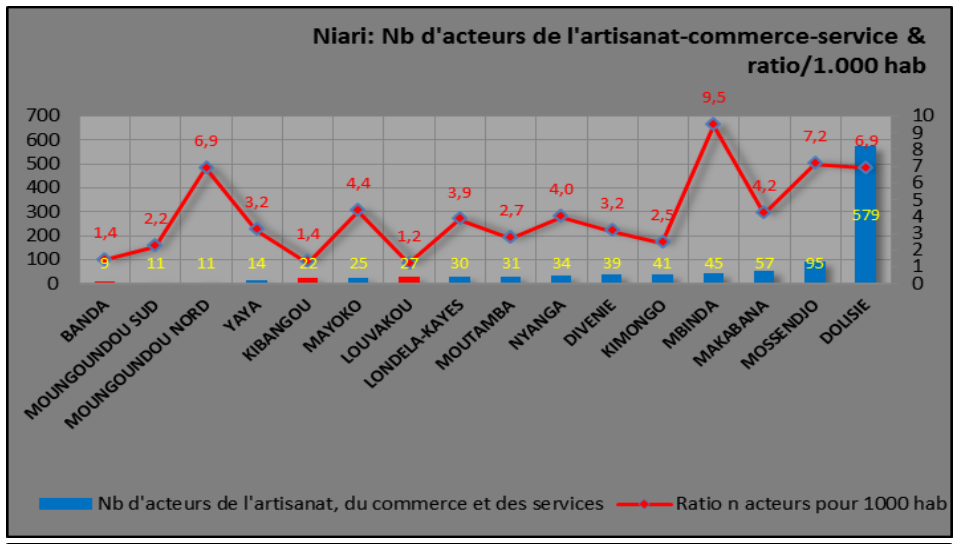

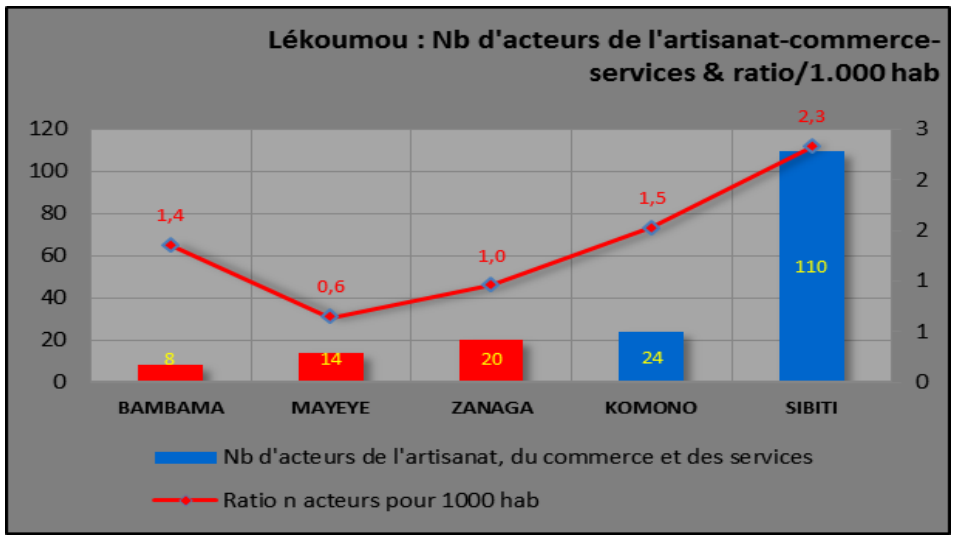

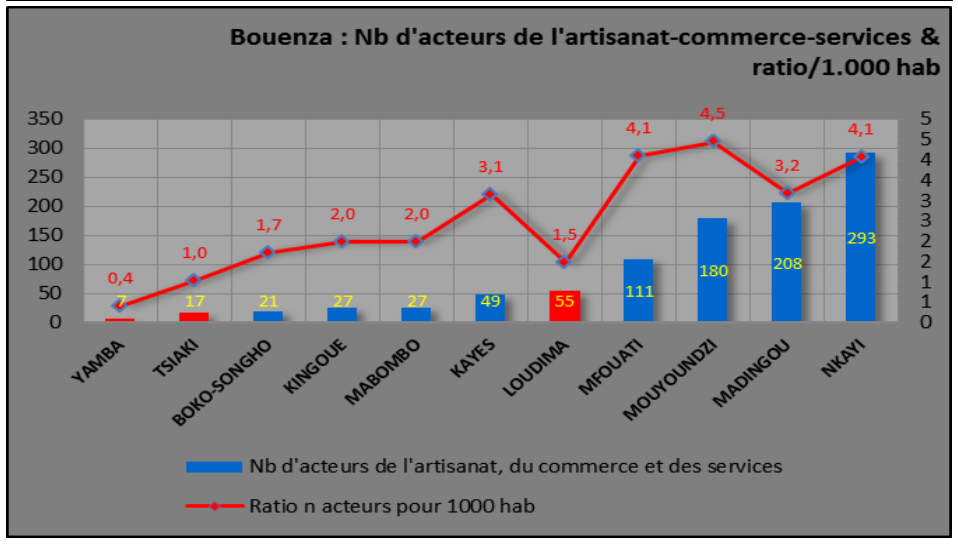

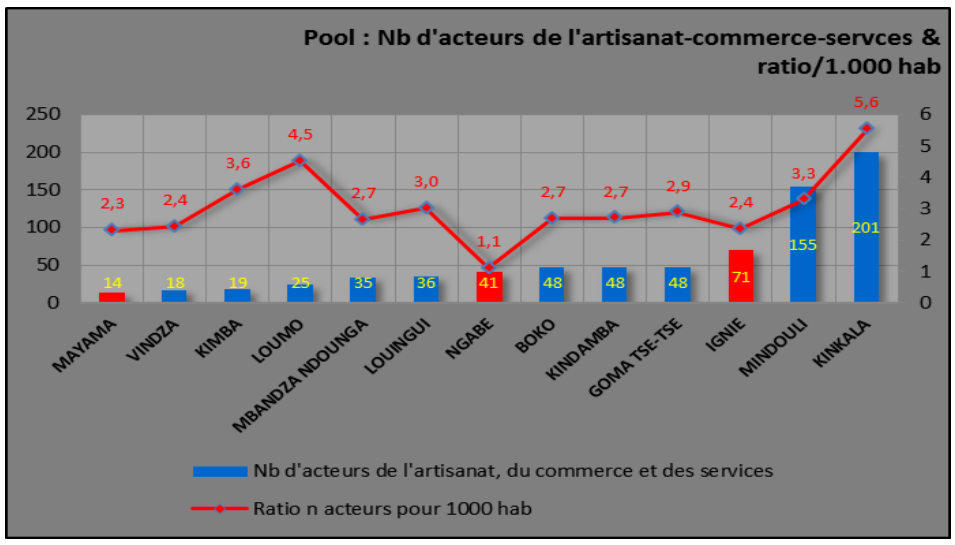

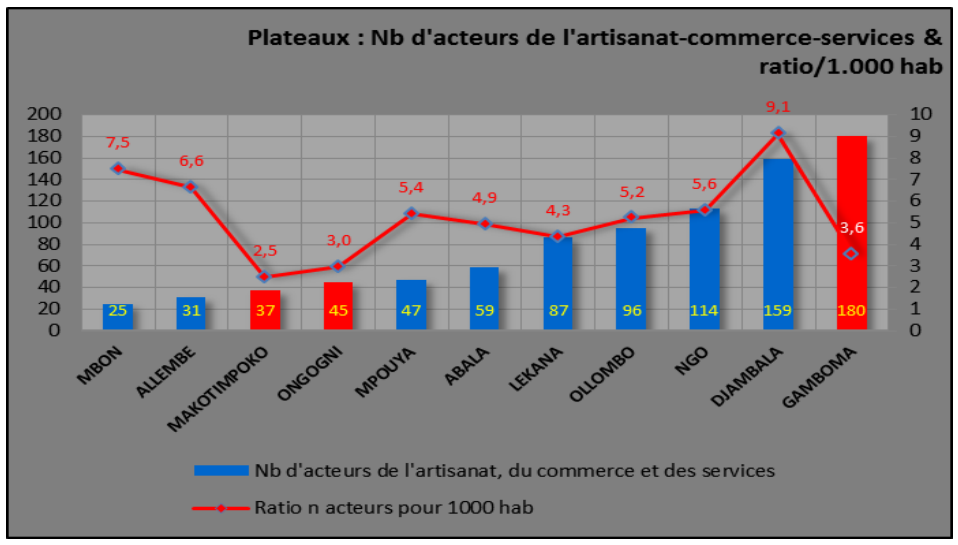

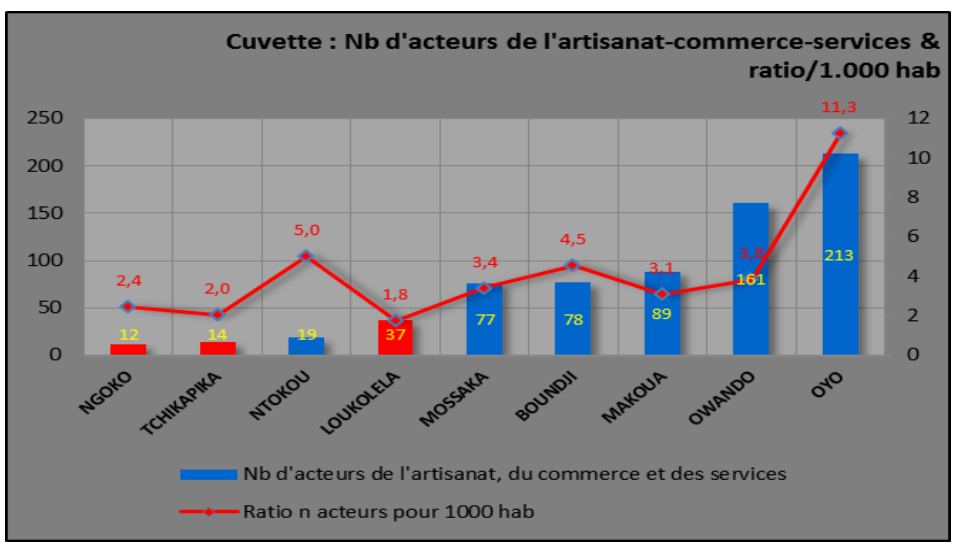

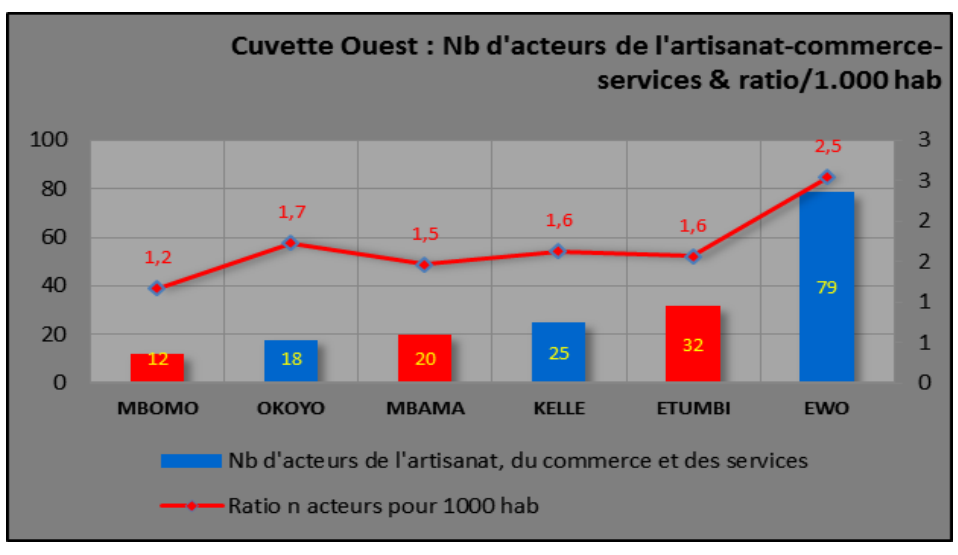

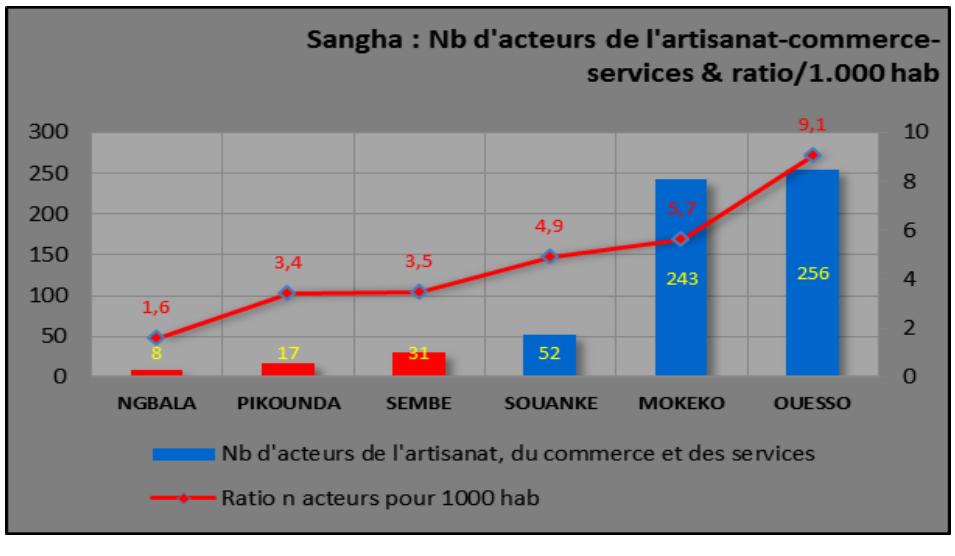

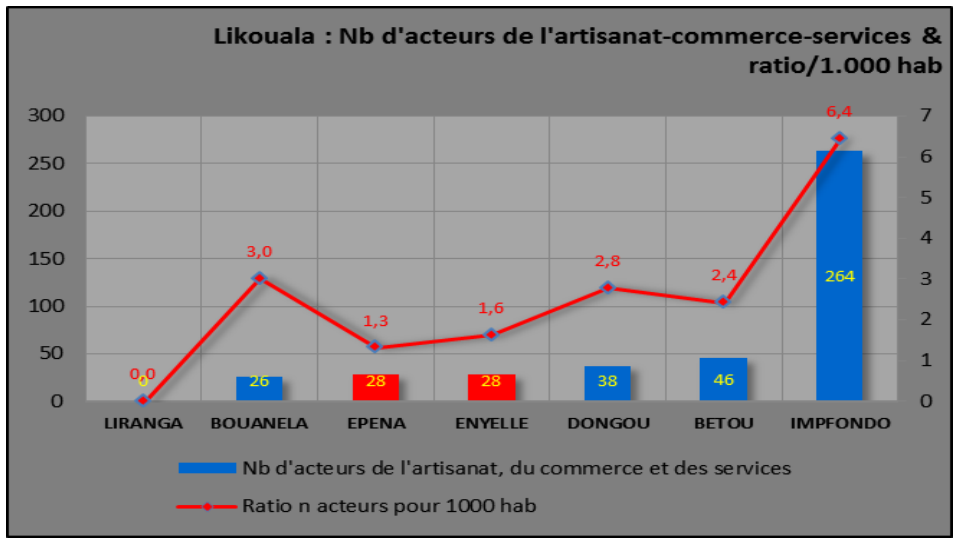

Annexe 9 : Liste des indicateurs de la situation actuelle des territoires

Cadre de vie (7 indicateurs)
1-Habitat durable
2 - Eau potable
3 -Sanitaires sains
4 - Evacuation des OM
5 - Evacuation des EU
6 - énergie pour l'éclairage du foyer
7 - Combustible de cuisson
Santé (7 indicateurs)
1-Population par CSI
2-Population par médecin
3-Population / Infirmier
4-Sages-Femmes/Femmes en Age de Procréer
5-Accès aux structures de santé
6-Mortalité Infantile
7-Morbidité
Education (12 indicateurs)
1-Ecart en % à la MN : Taux accès au primaire
2-Ecart en % à la MN : Nb élèv/Classe péda Primaire
3-Ecart en % à la MN : Nb Elèves / Maître Primaire
4-Ecart en % à la MN : TBS Primaire
5-Ecart en % à la MN : Taux accès au II aire
6-Ecart en % à la MN : Nb d'élèves /classe péda Collèges
7-Ecart en % à la MN : Nb d'élèves / prof Collèges
8-Ecart en % à la MN : TBS Collèges
9-Ecart en % à la MN : Nb d'élèves /classe péda Lycées
10-Ecart en % à la MN : Nb. d'élèves / enseignant Lycées
11-Ecart en % à la MN : TBS Lycées EG
12-Ecart en % à la MN : Alphabétisation
Infrastructures (4 indicateurs, dont desserte composé de 12 indicateurs)
1-Desserte – enclavement (composé de 12-indicateurs)
2-Commercialisation - Stockage
3-Energie
4-NTIC (Tél mobile)
Activités (5 indicateurs)
1-Secteur agricole
2-Exploitation forestière
3-Mines
4-Artisanat-Commerce-Services (composé de 22 indicateurs de métiers et acteurs)
5-Services Publics-Administration
Pauvreté - Malnutrition - Possession (2 indicateurs)
1-Revenu monétaire des ruraux inférieur à 0,3 $/j/p
2-Malnutrition infantile chronique
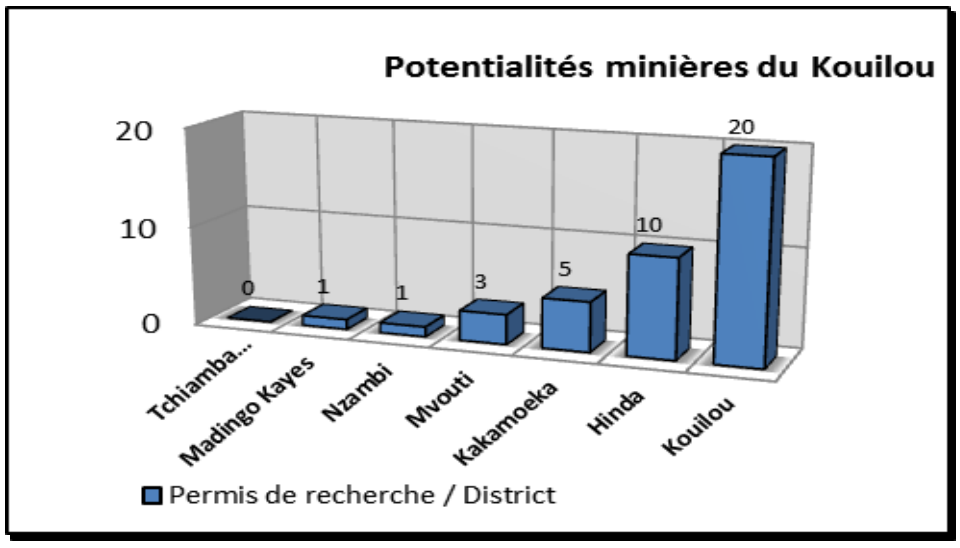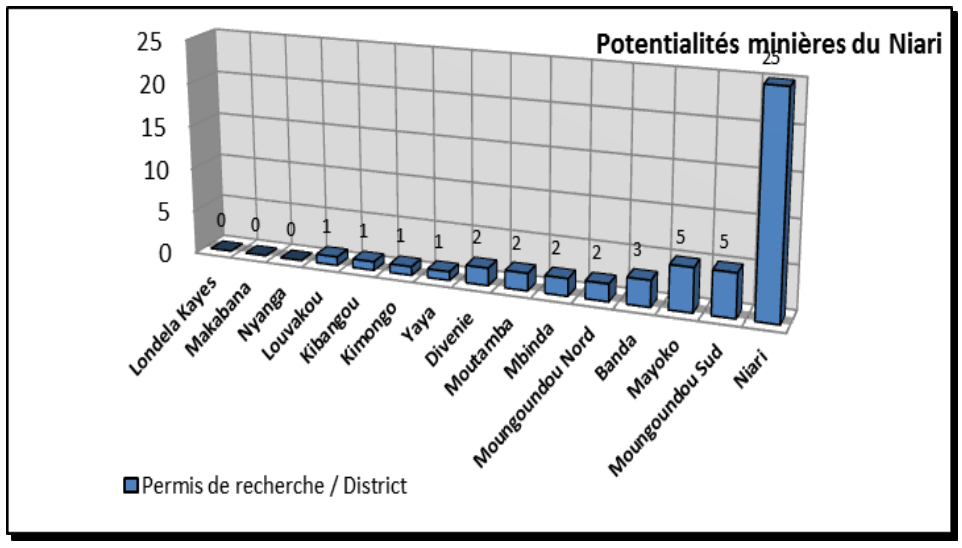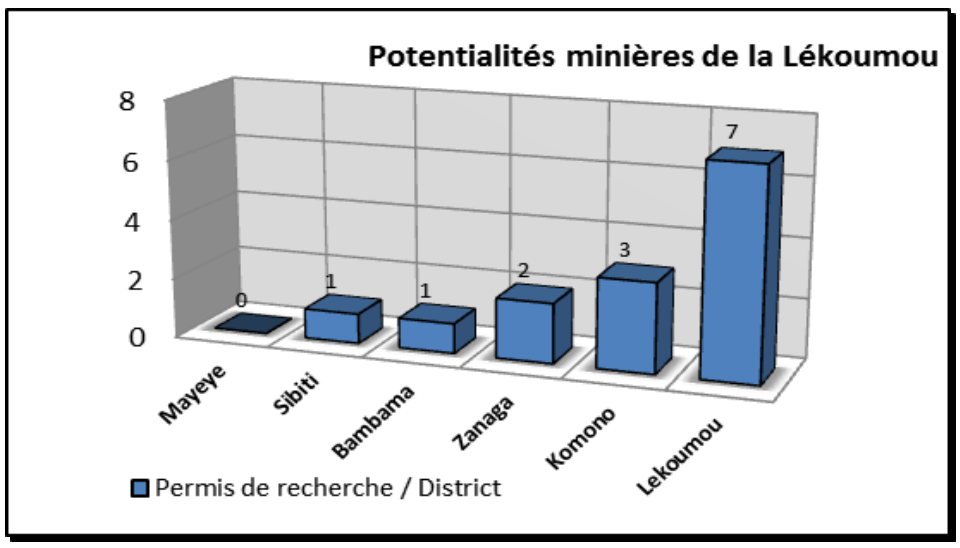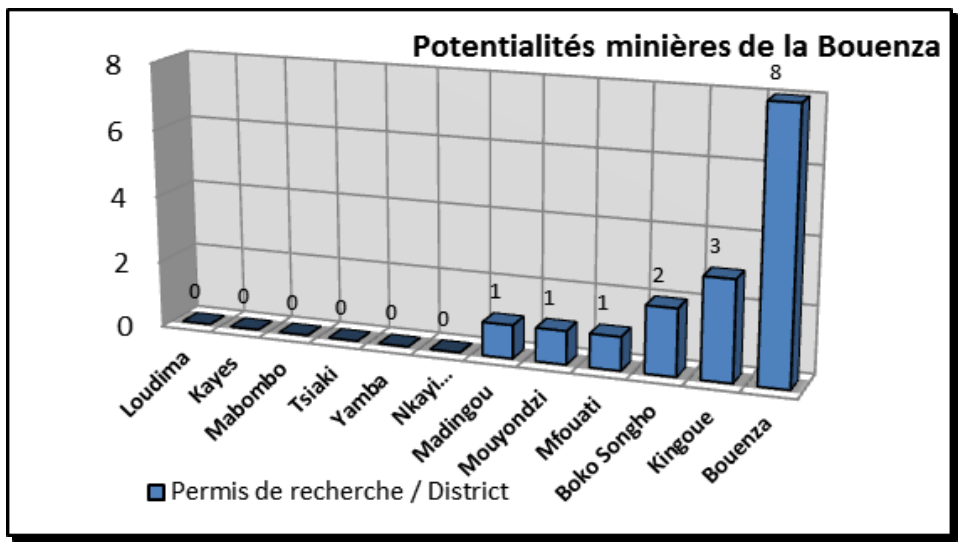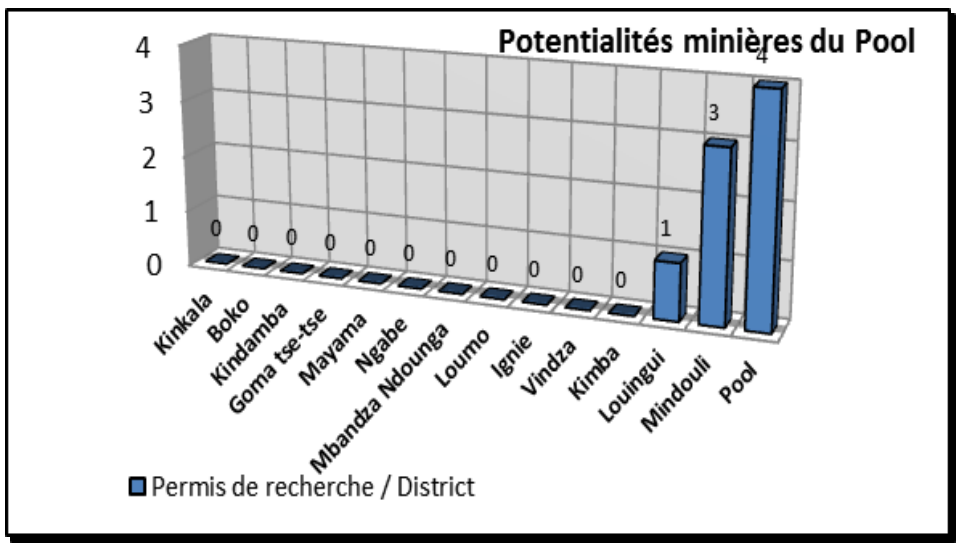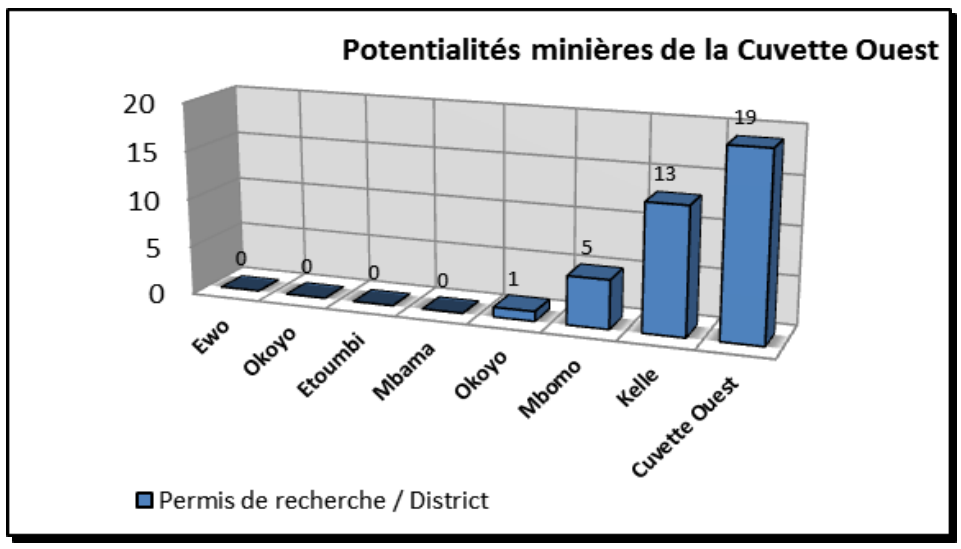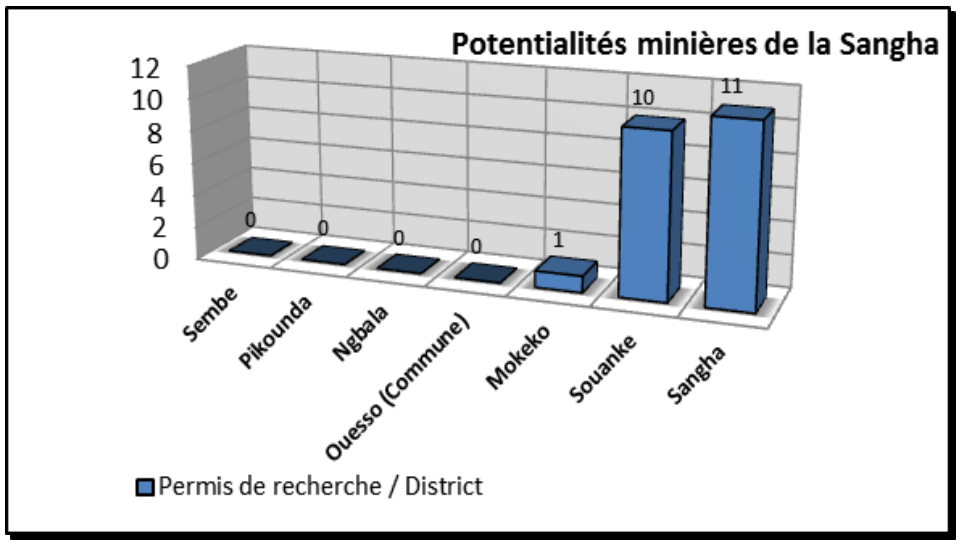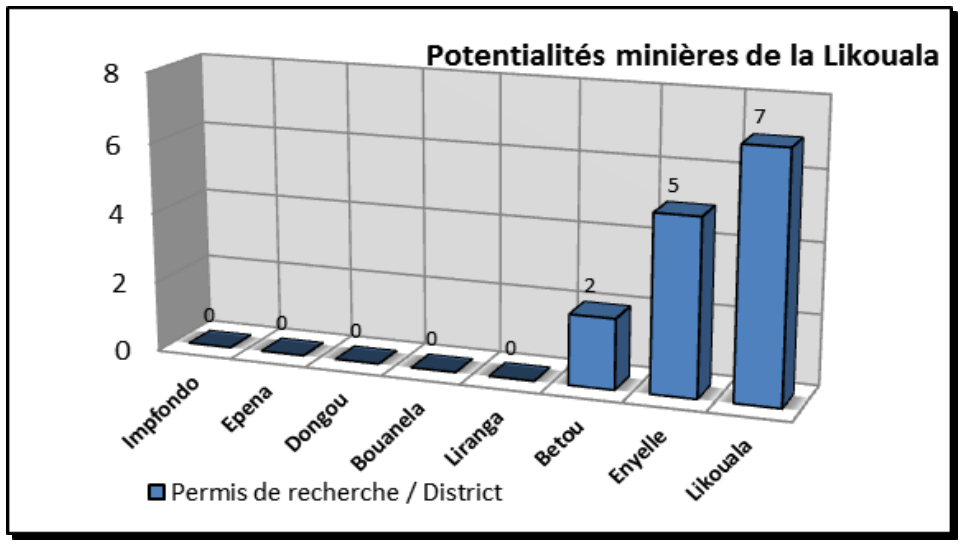
Annexe 10 : Histogrammes des potentiels miniers par district